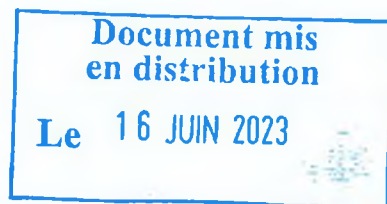


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de la santé, de
la solidarité, du travail et de l'emploi

Papeete, le 16 JUIN 2023

N°49-2023



RAPPORT

sur neuf projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle

présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi,

par Madame la représentante Rachelle FLORES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettres n°s 738 à 742/PR et 754 à 757/PR du 31 janvier 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, neuf projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Ces projets de délibération s'inscrivent dans le cadre de l'exercice par la Polynésie française de sa compétence en matière de formation professionnelle, et vise à faire reconnaître formellement, à l'échelle nationale, la valeur des certifications professionnelles délivrées localement.

I. Rappel de la procédure liée à la reconnaissance des diplômes ou titres à finalité professionnelle

Au niveau local, les conditions dans lesquelles les diplômes ou titres à finalité professionnelle sont créés et organisés sont fixées par les articles LP. 6312-10 à LP. 6312-16 du code du travail. Des arrêtés pris en conseil des ministres créent alors les diplômes et titres à finalité professionnelle et fixent à cet effet, pour chacun d'eux, un certain nombre d'éléments listés à l'article LP. 6312-13 du même code (*appellation, niveaux et domaines d'activité couverts, durée de validité avant révision, etc.*). Sont par ailleurs annexés à chaque arrêté, un référentiel professionnel et un référentiel de certification : le premier décrivant les emplois, activités et compétences liées à la qualification visée par le diplôme ou titre ; le second détaillant notamment les capacités et connaissances visées par la certification, le niveau d'exigence et les modalités d'évaluation.

Sur le fondement de l'article L337-1 du code national de l'éducation (*dans sa rédaction applicable en Polynésie française*¹), les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française peuvent alors être reconnus par l'État, par arrêté ministériel, sur proposition des autorités compétentes polynésiennes et sous le respect de conditions fixées par décret.

¹ Rédaction de l'article L337-1 du code de l'éducation applicable en Polynésie française : « Les enseignements professionnels du second degré sont sanctionnés par la délivrance d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat professionnel.

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle est subi devant un jury dont la composition est fixée par décret et qui doit comprendre des professeurs et un nombre égal de patrons et d'ouvriers ou d'employés qualifiés de la profession.

Sur proposition des autorités compétentes de Polynésie française et lorsqu'ils satisfont à des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française sont reconnus par l'Etat par un arrêté au même titre que ceux qu'il délivre pour son compte. »

Ainsi, le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021 portant actualisation et adaptation de dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer a-t-il étendu et adapté à la Polynésie française des dispositions réglementaires du code national de l'éducation dans le cadre de la reconnaissance par l'État des diplômes et titres polynésien à finalité professionnelle.

Les articles R. 376-4 à R. 376-6 encadrent quant à eux les étapes de la procédure de reconnaissance d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle, qui se déclinent comme suit :

- le président de la Polynésie française adresse au haut-commissaire de la République en Polynésie française, une demande de reconnaissance accompagnée d'un dossier contenant, entre autres, la délibération de l'assemblée de la Polynésie française relative à la demande de reconnaissance du titre ou diplôme concerné (*article R. 376-4*) ;
- le haut-commissaire de la République en Polynésie française transmet ledit dossier, assorti de son avis, au ministre intéressé ou, dans le cas où plusieurs ministères sont intéressés, au ministre chargé de la formation professionnelle de l'État dans un délai de quinze jours (*article R. 376-5*) ;
- le ministre intéressé dispose d'un délai de quatre mois à compter de la réception du dossier complet pour prendre sa décision (*article R. 376-5*) ;
- après avoir soumis le projet d'arrêté au Président de la Polynésie française pour observations sous quinzaine, l'arrêté est publié au Journal officiel de la République française et au Journal officiel de la Polynésie française (*article R. 376-6*).

Il est à noter que depuis la création de France compétences² le 1^{er} janvier 2019, la désignation d'un nouveau mode de procédé en bout de chaîne est désormais rendue applicable à la Polynésie française. En effet, France compétences ayant pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, disposerait d'un correspondant outre-mer, basé en Polynésie française, auprès des services du haut-commissariat, chargé notamment de saisir par voie de téléprocédure, les fiches relatives à l'inscription des titres à finalité professionnelle au RNCP, à l'issue de la procédure de reconnaissance accordée par l'État.

Les présents projets de délibération sont ainsi pris en application de l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires. La procédure de reconnaissance auprès de l'État de titres à finalité professionnelle, a été utilisée par la Polynésie française à 22 reprises³ :

- 57 titres à finalité professionnelle ont déjà fait l'objet de demandes ou de nouvelles demandes⁴ de reconnaissance par l'État ;
- 51 de ces titres ont été reconnus par arrêtés ministériels⁵.

Cette reconnaissance est un avantage pour les bénéficiaires dans la mesure où leur qualification sera reconnue sur l'ensemble du territoire de la République française, voire sur celui de l'Union Européenne. Elle offre également l'assurance aux travailleurs polynésiens de bénéficier d'une garantie supplémentaire de compétence par rapport à leur clientèle (ou employeurs) et elle favorise la possibilité de se présenter aux concours de la fonction publique.

² Créée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (art. 36) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage

³ Délibération n° 2007-18 APF du 19 juin 2007 ; délibération n° 2012-52 APF du 22 novembre 2012 ; délibération n° 2015-40 APF du 6 août 2015 ; délibération n° 2017-39 APF du 23 mai 2017 ; délibération n° 2018-41 APF du 5 juillet 2018 ; délibération n° 2020-55 APF du 24 septembre 2020 ; délibérations n°s 2022-59, 2022-60, 2022-61, 2022-62, 2022-63, 2022-64, 2022-65, 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-69, 2022-70, 2022-71, 2022-72, 2022-73 et 2022-74 APF du 28 juin 2022.

⁴ Lorsque les titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État font l'objet de révisions, les titres préparés et délivrés en Polynésie française, qui s'appuient sur les titres métropolitains, doivent également faire l'objet de révisions et de nouvelles demandes de reconnaissance par l'État dans le cas où ils ont déjà été reconnus.

⁵ Arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française ; arrêté du 10 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés par la Polynésie française ; arrêté du 3 août 2016 portant reconnaissance des titres professionnels d'agent de fabrication d'ensembles métalliques, d'agent de propreté et d'hygiène, de réceptionniste en hôtellerie et de chef d'équipe gros-œuvre ; arrêté du 6 juillet 2018 portant reconnaissance des titres professionnels de carreleur, couturier d'ameublement, maçon, soudeur, technicien d'équipement en électricité, manager d'univers marchand et technicien de support en informatique ; arrêté du 27 octobre 2021 portant reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés par la Polynésie française ; arrêté du 18 janvier 2023 portant reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés par la Polynésie française

À titre informatif, les bilans des titres à finalité professionnelle, la répartition des stagiaires et le suivi d'insertion des stagiaires en 2022, ainsi que le programme de formation 2023 du Centre de Formation professionnelle des adultes (CFPA) sont annexés au présent rapport (*cf. annexe 1 au rapport*).

II. Présentation des projets de délibération

L'assemblée de la Polynésie française est aujourd'hui appelée à se prononcer sur la demande de reconnaissance de 9 titres à finalité professionnelle : quatre titres font l'objet d'une nouvelle demande de reconnaissance au regard des révisions effectuées des titres métropolitains ; cinq titres ont été créés par arrêtés pris en conseil des ministres en 2023 et font l'objet d'une première demande de reconnaissance par l'État (*cf. annexe 2 au rapport*).

Ces titres, à l'instar de ceux créés précédemment, visent à répondre à la nécessité de fournir un personnel qualifié dans plusieurs domaines :

- « agent de fabrication et montage en chaudronnerie » (*nouvelle demande*) ;
- « soudeur TIG électrode enrobée » (*nouvelle demande*) ;
- « maçon » (*nouvelle demande*) ;
- « agent de maintenance des bâtiments » (*nouvelle demande*) ;
- « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » (*première demande*) ;
- « conducteur de transport en commun sur route » (*première demande*) ;
- « enseignant de la conduite et de la sécurité routière » (*première demande*) ;
- « gouvernant(e) en hôtellerie » (*première demande*) ;
- « soudeur assembleur industriel » (*première demande*).

Comme les précédents projets de délibération du même type soumis à l'assemblée, les présents projets, conformément aux dispositions précitées du code national de l'éducation :

- formulent la demande de reconnaissance par l'État (*article 2*),
- précisent les titres professionnels concernés (*article 3*) et l'autorité ministérielle habilitée à leur délivrance, soit le ministre en charge de la formation professionnelle de la Polynésie française (*article 1^{er}*),
- présentent les documents de référence relatifs aux descriptifs des activités et compétences (*référentiel professionnel*) et au système d'évaluation (*référentiel de certification*),
- indiquent que les formations peuvent être dispensées par tout organisme agréé pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle (*article 4*),
- et enfin, énoncent l'engagement du Président de la Polynésie française (*article 5*) :
 - à signaler toute modification antérieure ou postérieure à la reconnaissance des titres,
 - à respecter les conditions de délivrance des titres,
 - et à permettre l'exercice de missions de contrôle.

III. Travaux en commission

L'examen des présents projets de délibération par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, dans sa séance du 14 juin 2023, a suscité des échanges principalement portés sur les points suivants.

Une réflexion est en cours entre la Polynésie française et la DGEFP (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) du ministère du travail métropolitain pour permettre au Pays de bénéficier directement des titres à finalité professionnelle métropolitains.

Dans le cadre des activités proposées par le CFPA, une formation gratuite au permis de conduire est dispensée et concerne pour l'heure uniquement l'apprentissage à la conduite de véhicules légers.

Par ailleurs, l'établissement propose un dispositif d'apprentissage permettant aux stagiaires de suivre une formation en alternance (*CFPA et entreprises*), dans le but d'acquérir de l'expérience et favoriser leur insertion professionnelle.

Enfin, des formations dans les archipels seront proposées par une unité mobile du CFPA qui sera prochainement mise en service.

*
* *

À l'issue des débats, les neuf projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le Ministre en charge de la formation professionnelle ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

LA RAPPORTEURE

Rachelle FLORES

ANNEXE N° 1 AU RAPPORT

En 2022, le CFPA a reçu **2338** candidatures pour intégrer des formations. Ces candidatures sont enregistrées en ligne ou en présentiel dans l'un des quatre centres de formation.

A l'issue de leur inscription, les candidats reçoivent une convocation pour passer une information collective, des évaluations et des entretiens. Elles se décomposent comme suit :

- Positionnement sur leurs compétences dans le métier choisit :
 - Test IC : Compétences cognitives ;
 - Test RAP/ECAP : Compétences métier ;
 - Test ACT : positionnement sur les conditions de travail.
- Entretien avec le chargé d'orientation professionnelle ;
- 2^e entretien Technique avec le chargé d'orientation et le formateur du métier choisit.

1- Bilan des sessions dispensées en 2022 au CFPA :

Le CFPA a programmé un volume de **soixante (60)** sessions de formation qualifiantes, de douze stagiaires, à réaliser dans les domaines du Bâtiment, du tertiaire, du Primaire et de l'industrie.

Trois sessions : Soudure (SOUD), Peintre en bâtiment (PBT) et Ouvrier de Production Horticole (OPH) non pas été mises en œuvre : les deux premières suite à la vacance des postes et pour OPH, la session a été décalée en 2023 car le centre de détention de Nuutania avait demandé une session modulaire qualifiante qui a été réalisée.

A cela s'ajoute :

- **quinze (15) sessions en préformation** donc non qualifiante en 2022,
- une session de préqualification en menuiserie en CAE Pro a été réalisée sur le plateau technique de Tatutu pour **dix détenus**. Ce dispositif sera reconduit en 2023.

De plus, le CFPA a réalisé la formation non qualifiante de **soixante (60) aidants Fét'i** sur les cinq archipels et la formation de **98 stagiaires au permis de conduire**.

En dernier lieu, les formateurs des quatre centres ont mis en œuvre la formation de **deux cent trente-huit (238) salariés** en complément de leur sessions qualifiantes en 2022.

BILAN DES TITRES A FINALITE PROFESSIONNELLE (TOUS TITRES CONFONDUS) INCLUANT LES PROCEDURES VAE	
Modalités d'accès aux titres	2022
Par la formation	221
Par la VAE. Validation des acquis et de l'expérience	0
Titulaire du CFP : Certificat de formation professionnelle	33
Après une réussite partielle	17
Contrat APP : Apprentissage	0
TOTAL	271

2- Bilan global des résultats aux évaluations finales des titres professionnels en 2022 (EFS) :

Chaque examen est évalué par un jury de professionnels qui a seul la décision d'attribuer :

- Le titre à finalité professionnelle ;
- Attribution partielle de Certificat de Compétence professionnelle (CCP) ;
- Ou Echec total au titre.

Industrie	Tertiaire	Bâtiment	Primaire	TOTAL
22/24 titrés	131/139 titrés	50/69 titrés	18/19 titrés	221 Titrés
2 en partiels	5 en partiels	9 en partiels	1 en partiel	17 partiels
0 échec	3 échecs	10 échecs	0 échec	13 échecs

Partielle : le stagiaire n'a pas obtenu la totalité des Certificats de Compétence professionnelle (CCP) pour lui attribuer le titre, suite à la décision du jury de professionnel.

En 2022, il n'y a eu aucun titre attribué par la VAE.

2.1-Bilan complet et détaillé des résultats aux évaluations finales en 2022 :

Le taux de réussite aux évaluations finales en 2022 est **de 88%.**

Sessions	NB sessions	NB Candidats inscrit en début de session	NB Candidats convoqués aux Eval	NB Candidats présents aux Eval	NB Candidats absents aux EVAL	NB Admis au titre	NB Réussite partiel (CCP)	NB Echec
Domaine de l'Industrie								
Mécanicien automobile (MA)	1	12	8	8	0	7	1	0
Mécanicien réparateur en marine de plaisance (MRMP)	1	12	5	5	0	5	0	0
Monteur dépanneur frigoriste (MDF)	1	12	11	11	0	10	1	0
Domaine de l'Industrie								
Cuisinier (CUI)	3	36	30	29	1	29	0	0
Couturier(ère) de prêt à porter (CPP)	3	29	25	24	1	22	2	0
Assistant de vie aux familles (ADVF)	2	24	21	21	0	17	2	2
Serveur(se) en restauration (SER)	1	12	9	9	0	9	0	0
Agent de propreté et d'hygiène (APH)	2	26	26	26	0	26	0	0
Guide accompagnateur touristique (GAT)	1	12	8	8	0	8	0	0
Employé(e) d'étage en hôtellerie (EEH)	1	12	11	11	0	11	0	0
Vendeur conseil en magasin (VCM)	1	12	11	11	0	9	1	1
Domaine du Bâtiment								
Agent d'Entretien du Bâtiment (AEB)	2	19	18	17	1	10	5	2
Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	1	12	10	10	0	7	2	1
Installateur en sanitaire climatisation et énergies renouvelables (ISCER)	1	11	9	9	0	7	1	1
Maçon (MAC)	2	22	17	16	1	16	0	0
Conducteur de travaux en bâtiment génie civil (CDTBGC)	1	8	8	8	0	5	0	3
Métallier (MET)	1	11	9	9	0	5	1	3
Domaine Primaire								
Ouvrier de production horticole (OPH)	1	11	11	11	0	11	0	0
Ouvrier du paysage (OP)	1	12	9	8	1	7	1	0
TOTAL	27	305	256	251	5	221	17	13
%		100	84	98	2	88	6.7	5

3- Les stagiaires du CFPA en 2022 :

Le CFPA a atteint son objectif de formation car il a réalisé un volume de 905 stagiaires en 2022, auxquels s'ajoute les Aidants Fét'i'i, les stagiaires au permis de conduire, les salariés.

3.1- Répartition des stagiaires par zone géographique de provenance :

	Nombre de stagiaires	Pourcentage
IDV	676	75%
ISLV	217	24%
Tuamotus	1	0%
Non précisé	11	1%
TOTAL	905	100%

Les stagiaires sont majoritairement issus de la région Tahiti-Moorea avec une représentation de 75% de l'effectif total.

Ce sont notamment les habitants de la côte Ouest qui sont les plus représentés parmi nos stagiaires, suivis des habitants de la presqu'île et de la côte Est. Les habitants de Papeete représentent à eux seuls 13.5 % de l'effectif global.

	Effectif	Pourcentage
Papeete	91	13,5%
Cote Est	154	23%
Cote Ouest	280	41,5%
Presqu'île	130	19%
Moorea	21	3%
SOUS TOTAL	676	100%

3.2- Par tranche d'âge :

Tranche d'âges	Effectif	Pourcentage
18 à 29 ans	495	54.7%
30 ans et plus	410	45.3%
TOTAL	905	100%

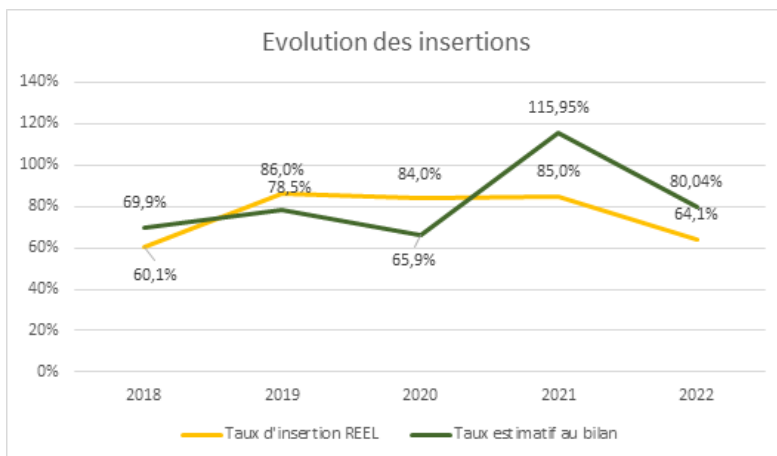
3.3- Par niveau de diplôme obtenu avant l'entrée en formation :

Niveau	Effectif	Pourcentage
Niveau primaire	8	0.87%
Niveau collège	197	21.8%
Niveau lycée	537	59.32%
Niveau études supérieures	30	3.31%
Non renseigné	133	14.7%
TOTAL	905	100%

4- L'insertion au CFPA en 2022 :

4.1- L'insertion du stagiaire est répartie de la manière suivante :

- **En emploi** (CDI/CDD/intérim/patente/fonctionnaire/extra/ACT/chèque service particulier).
- **En transition* par l'emploi** (CAE/CDL/ services civiques/CVD/SITH/CIS).
- **En transition* par la formation** (préparation titre à finalité professionnelle ou Diplôme).
- **En activité** (bénévolat/autosuffisance/non déclaré CPS/formation non professionnalisante).

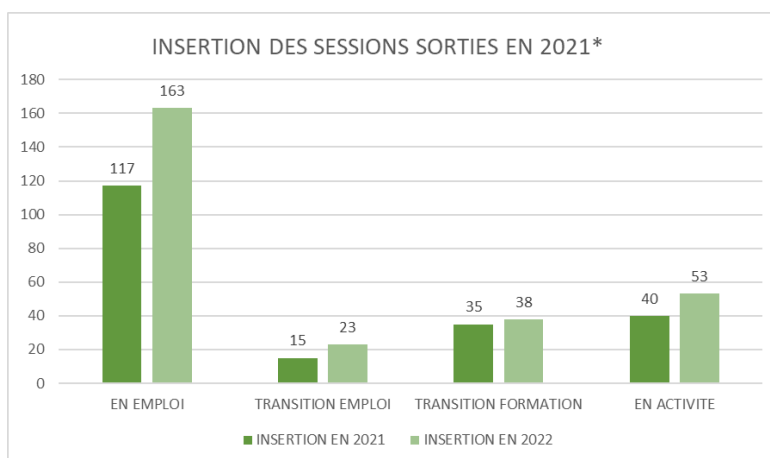


Le CFPA suit tous ses stagiaires sortis de formation jusqu'à l'année N+1. Ainsi au 31/12 de l'année N nous avons un taux provisoire. Le taux de l'année N+1 nous donne le taux réel de l'insertion de l'année N.

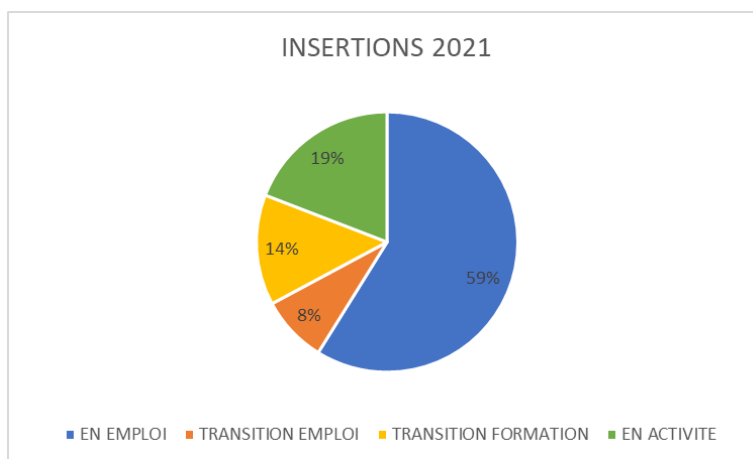
A titre d'exemple pour l'année 2021, le taux réel au 31/12/2022 (N+1) est de **85 %** d'insertion.

- Effectif des stagiaires sortis en 2021 :**326**
- Le nombre d'insertions en 2021 (pour les sorties en 2020 et 2021) :**378**
- Le nombre d'insertions au 31 décembre 2021 (pour les sorties 2021) : ..**207**
- Le taux provisoire estimé au 31 décembre 2021 était de :**116 %**
- Le taux provisoire réel au 31 décembre 2021 est de :**63%**
- Le nombre d'insertions sur 2021 et 2022 (pour les sorties en 2021) :**277**
- Le taux réel fixe au 31 décembre 2022 est de :**85 %**

À l'issue du Parcours d'Accompagnement à l'insertion, soit au 31 décembre 2022, le taux d'insertion réel de 2021 est de **85 %**. Ce qui représente **277** stagiaires insérés sur un effectif de **326** stagiaires sortis de formation en 2021.

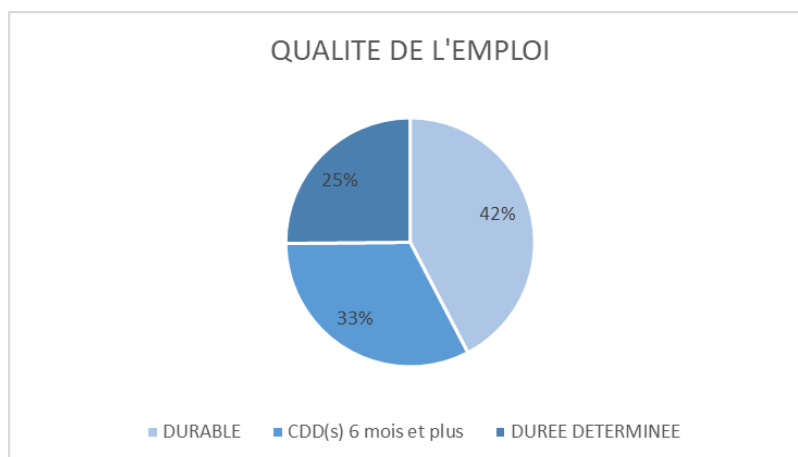


4.2- Les types d'insertion pour les sessions terminées en 2021 :

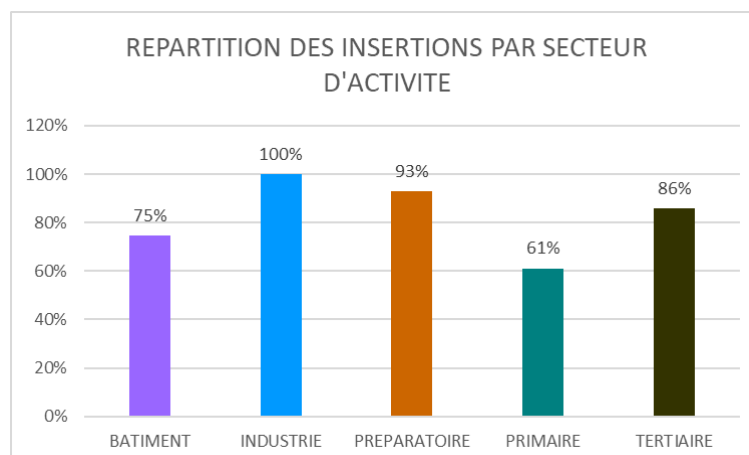


- En emploi : 59 % soit 163 insertions
- En transition emploi : 8 % soit 23 insertions
- En transition formation : 14 % soit 38 insertions
- En activité : 19 % soit 53 insertions

4.3- La qualité de l'emploi pour les sessions terminées en 2021 :



4.4- Insertions par secteur d'activité :



	BATIMENT	INDUSTRIE	PREPA	PRIMAIRE	TERTIAIRE
EFFECTIF	55	20	69	18	164
INSERTIONS	41	20	64	11	141

5- Analyse des données d'insertion professionnelle en 2022 :

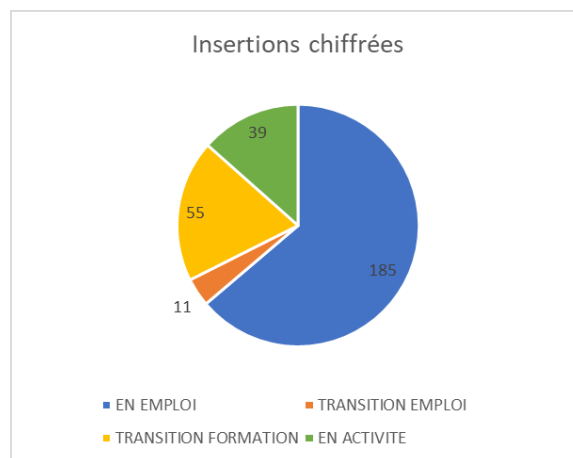
L'objectif assigné par le conseil d'administration en 2022 est de 60%.

- Effectif des stagiaires sortis en 2022 : **451**
- Le nombre d'insertions en 2022 : **290**
- Le taux provisoire réel au 31 décembre 2022 est de : **64 %**
- Le taux provisoire réel 2022 est amené à évoluer durant l'année 2023.

Ainsi, le taux réel d'insertion pour les **451 stagiaires sortis en 2022** sera finalisé en décembre 2023, à l'issue de leur Parcours d'Accompagnement à l'Insertion (PAI).

Ce taux pourra être comparé à l'objectif assigné pour permettre de déterminer si le CFPA l'a atteint, soit inévitablement supérieur ou égal à **64 %**.

5.1- Les types d'insertion pour les sessions terminées en 2022 :



- En emploi : 64% soit 185 insertions
- En transition par l'emploi : 4 % soit 11 insertions
- En transition par la formation : .19 % soit 55 insertions
- En activité : 13% soit 39 insertions

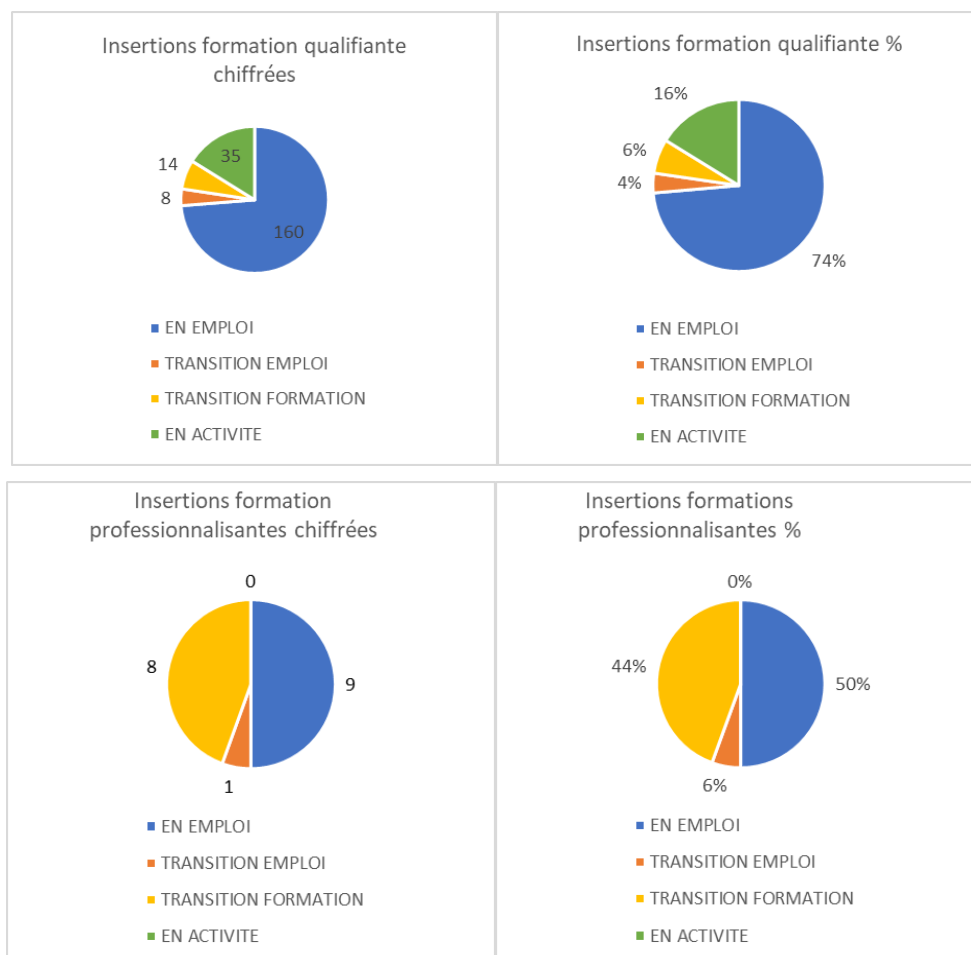
5.2- La qualité de l'emploi

Les indicateurs liés à la forme et à la durée du contrat constituent la qualité de l'emploi.

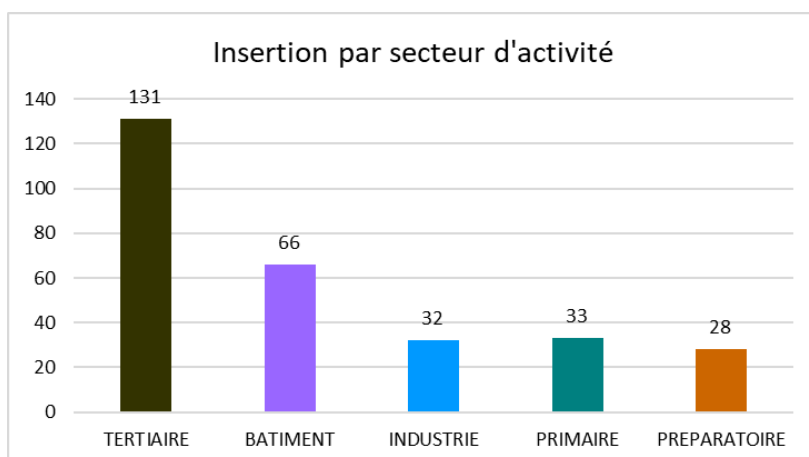
Les employeurs optent plus favorablement pour des signatures de CDD (60% des contrats) renouvelables leur permettant de faire face aux besoins et de minimiser les risques de la crise économique.

- Emploi durable : 30 % soit 56 insertions
- CDD 6 mois et plus : 30 % soit 56 insertions
- CDD inférieur à 6 mois : 40 % soit 73 insertions

5.3- Le volume d'insertion professionnelle par type de formation Qualifiante/ professionnalisante

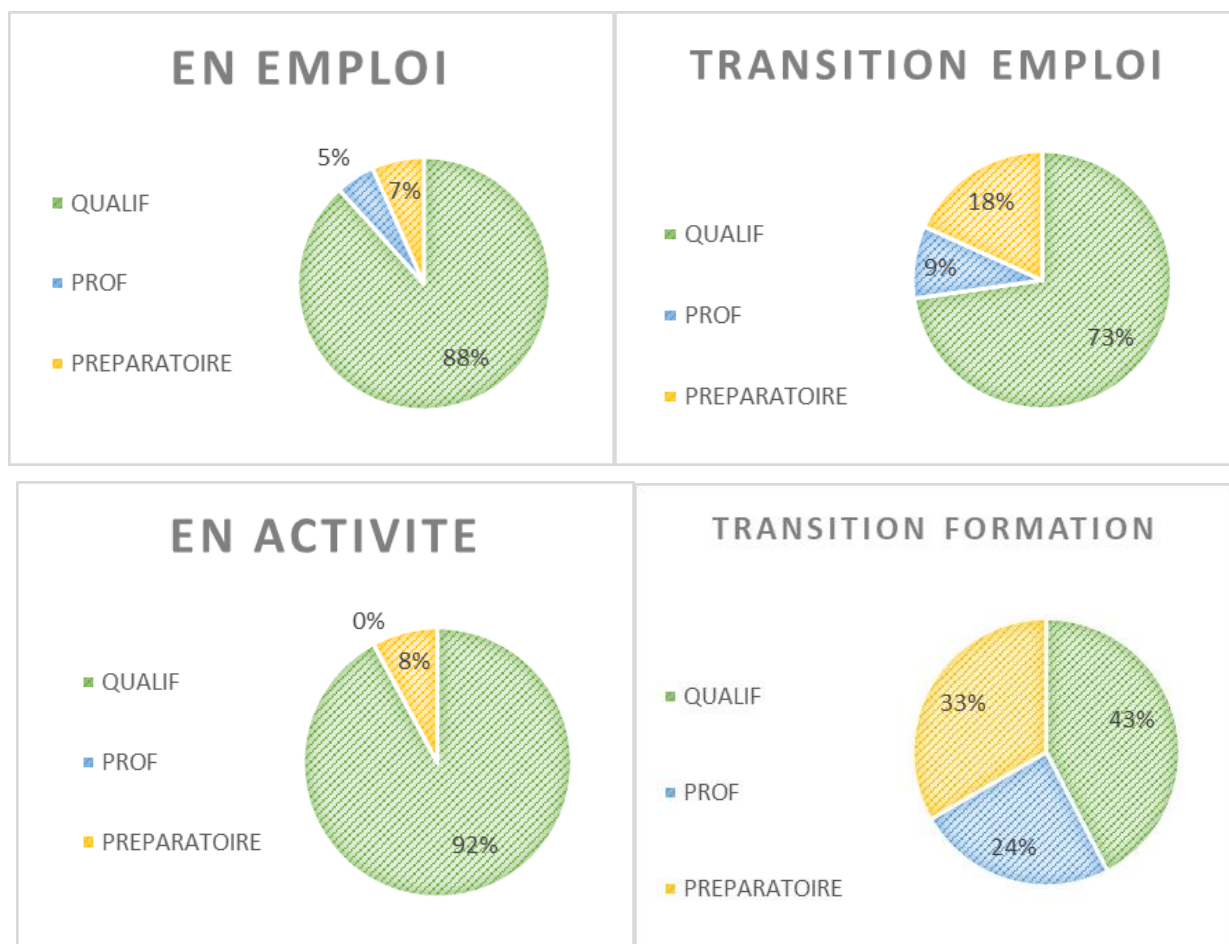


5.4- L'insertion par secteur d'activité

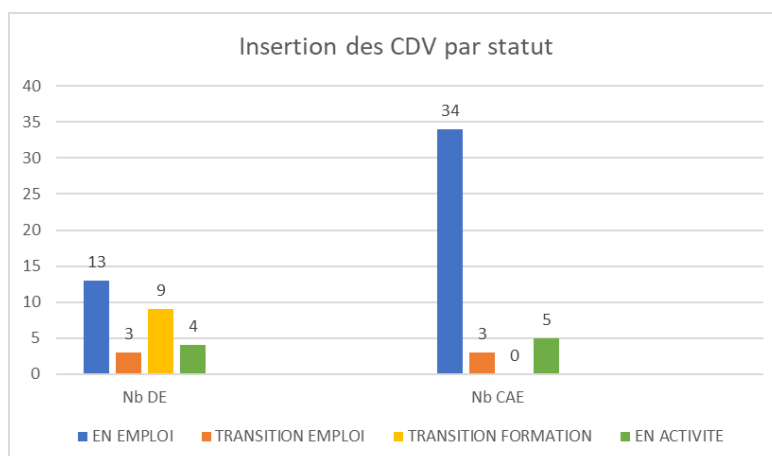


	TERTIAIRE	BATIMENT	INDUSTRIE	PRIMAIRE	PREPA
Effectifs	219	88	37	43	64
Insertions	131	66	32	33	28
%	60%	75%	86%	77%	44%

5.5- Les différentes insertions suivant les types de formation en 2022



5.6- L'insertion des stagiaires issus du contrat de ville (CDV) en 2022.



En 2022, les résultats en volume de candidats, en sessions réalisées, en résultats aux évaluations de fin de session sont conformes aux attentes des objectifs assignés par le Conseil d'administration voire dépassés suite à toutes les actions de formation réalisées en supplément des formations qualifiantes sur les plateaux techniques.

Volume d'apprenant passés au CFPA en 2022 :

- Stagiaires D.E et CAE PRO : 905 / 881 programmés ;
- Stagiaires non indemnisés Conduite : 98 formés
- Stagiaires non indemnisés Aidants Fét'i'i : .. 60 (Marquises- Tuamotu- ISLV- Tahiti);
- Salariés : 238 Salariés.

TOTAL Apprenants en 2022 : 1301 apprenants.

- Réussite aux Evaluations professionnelles en 2022 : ..88 % ;
- Réussite au permis de conduire 2022 : Code : 66% et Permis : 69 %
- Volume de Départ anticipé : 6 % (soit 60 stagiaires pour comportement);
- Insertion :
 - 2021 : taux Réel : 85 % dont 60 % en emploi (TX provisoire était à 66% au 31/12/2020);
 - 2022 : Taux réel : 61 % dont 65 % en emploi.

6. Perspectives 2023 :

Le CFPA a reçu pour objectif d'atteindre les éléments suivants en termes de formation :

APPRENANTS	2022/2023	2023	TOTAL
Stagiaires D. E	120	398	518
Stagiaires CAE Pro	186	212	398
Stagiaires Non indemnisés		160 + Aidants Fét'i (100 ?)	160
Apprentis		32	32
Salariés (Sal)		134 (+++)	134
Total prévisionnel	306	936	1108 STG +134 Sal. minimum + Aidants Fét'i+ Unité mobile (UM)
Total général prévisionnel	306	936	1 242 apprenants mini +AF+UM

En complément des formations structurelles, seront programmées :

- Formation des aidants Fét'i (05 archipels) Environ 100 stagiaires DENI.
- Formations adaptées à Tatutu- Nuutania- SAS- Parc et jardin et NS Citadelle.
- Formation qualifiante APH à Tatutu (?)
- Formation des apprentis (4 formations pilotes menées par le CFPA).

Parmi les stagiaires D.E et CAE Pro, il y aura 126 stagiaires issus des quartiers prioritaires en 2023.

En 2023, les domaines du bâtiment, de l'industrie, du tertiaire-service et du primaire seront les métiers dispensés en 2023.

Trente-neuf (39) sessions de formation qualifiantes sont programmées en 2023 sur les quatre unités de formation. Parmi ces sessions qui débutent en 2023, **quatre (4) sessions** portera sur le nouveau dispositif **d'apprentissage** dont le CFPA sera le pilote. A ceci, s'ajoutent **vingt-quatre (24) sessions qualifiantes** débutées en 2022 et qui se termineront en 2023.

Enfin des formations **pré-qualifiantes** et de remise à niveau complètent ce volume. Ces sessions en 2022-2023 et 2023 sont au nombre **de seize (16)**.

L'unité de **formation itinérante (unité conduite)** quant à elle, a programmé un volume de **quatorze (14) sessions** de formation au permis de conduire en 2023 d'une durée de huit (8) semaines continues chacune.

Cette unité aura la capacité de réaliser le titre professionnelle « Enseignant à la Conduite et à la Sécurité Routière (ECSR) » au profit des auto-écoles de la Polynésie française. Cette formation sera programmée début 2024.

Le dispositif Aidants Fét'i quant à lui est maintenu pour un volume espéré de cent (100) stagiaires au profit des cinq (5) archipels en 2023.

En dernier lieu, une 6^e unité de formation est en cours de construction. Cette unité dite « Mobile » constituée de six (6) containers aura pour mission principale d'apporter la formation au plus près des usagers des îles. Elle devrait être déployée en octobre ou novembre 2023 sur le centre des métiers de la nacre et de la perle (CMNP) à Rangiroa.

A l'heure de la rédaction de ce point de situation, il n'y a pas de visibilité sur le volume de formation à réaliser. Des missions de rencontre de la population et des élus locaux sont programmées afin de réaliser la carte des formations sur Rangiroa et toutes les îles environnantes.

Conclusion :

Le CFPA maintient son rayonnement entrepris depuis de nombreuses années. Afin de répondre aux besoins du marché économique et de maintenir un niveau d'exigence dans la qualification des futurs salariés, une veille permanente est mise en place pour créer les titres indispensables à l'autonomie du pays et de faire évoluer ceux en cours.

L'année 2023, au même titre que les années antérieures voire plus avec sa future unité Mobile (UM) montrera combien le CFPA avec tout son personnel est dans une dynamique permanente de création et d'apport de solutions aux politiques publiques pour le bien unique de nos usagers de nos 5 archipels demain.

Les résultats des années antérieures et celle de 2022, montre toute l'implication des équipes du CFPA pour répondre aux demandes des usagers, des organismes et des entreprises.

L'année 2024, verra la remise en place de l'école des TP au CFPA de Punaruu, qui avait formé douze agents de la FPT au titre CEGO de niveau 4 en 2020-2021.

Tableau récapitulatif des demandes de reconnaissance par l'État des titres à finalité professionnelle considérés

TITRE	CRÉATION	MODIFICATION ARRÊTÉ	DÉLIBÉRATION APF DEMANDE RECONNAISSANCE	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RECONNAISSANCE ÉTAT
Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	Arrêté n° 468 CM du 27 avril 2015 portant création du titre professionnel d'"agent de fabrication d'ensembles métalliques"	Arrêté n° 145 CM du 31 janvier 2023 portant modification de l'arrêté n° 468 CM du 27 avril 2015 portant création du titre professionnel d'agent de fabrication d'ensemble métalliques	Délibération n° 2015-40 APF du 6 août 2015 relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle	Arrêté du 3 août 2016 portant reconnaissance des titres professionnels d'agent de fabrication d'ensembles métalliques, d'agent de propreté et d'hygiène, de réceptionniste en hôtellerie et de chef d'équipe gros œuvre
Soudeur TIG électrode enrobée	Arrêté n° 1747 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de "soudeur(se)"	Arrêté n° 137 CM du 31 janvier 2023 portant modification de l'arrêté n° 1747 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de soudeur(se)	Délibération n° 2017-39 APF du 23 mai 2017 relative à une demande de reconnaissance par l'Etat des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle	Arrêté du 6 juillet 2018 portant reconnaissance des titres professionnels de carreleur, couturier d'ameublement, maçon, soudeur, technicien d'équipement en électricité, manager d'univers marchand et technicien de support en informatique
Maçon	Arrêté n° 1745 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de maçon	Arrêté n° 139 CM du 31 janvier 2023 portant modification de l'arrêté n° 1745 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de maçon	Délibération n° 2017-39 APF du 23 mai 2017 relative à une demande de reconnaissance par l'Etat des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle	Arrêté du 6 juillet 2018 portant reconnaissance des titres professionnels de carreleur, couturier d'ameublement, maçon, soudeur, technicien d'équipement en électricité, manager d'univers marchand et technicien de support en informatique
Agent de maintenance des bâtiments	Arrêté n° 889 CM du 13 juillet 2012 portant création du titre professionnel d'"agent d'entretien du bâtiment"	Arrêté n° 141 CM du 31 janvier 2023 portant modification de l'arrêté n° 889 CM du 13 juillet 2012 portant création du titre professionnel d'agent d'entretien du bâtiment	Délibération n° 2012-52 APF du 22 novembre 2012 relative à la demande de reconnaissance par l'Etat des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle	Arrêté du 10 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés par la Polynésie française
Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	Arrêté n° 143 CM du 31 janvier 2023 portant création du titre à finalité professionnelle "conducteur livreur sur véhicule léger"			
Conducteur de transport en commun sur route	Arrêté n° 146 CM du 31 janvier 2023 portant création du titre à finalité professionnelle "conducteur de transport en commun sur route"			
Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	Arrêté n° 148 CM du 31 janvier 2023 portant création du titre à finalité professionnelle d'"enseignant de la conduite et de la sécurité routière"			
Gouvernant(e) en hôtellerie	Arrêté n° 150 CM du 31 janvier 2023 portant création du titre à finalité professionnelle "gouvernant(e) en hôtellerie"			
Soudeur assembleur industriel	Arrêté n° 152 CM du 31 janvier 2023 portant création du titre à finalité professionnelle "soudeur assembleur industriel"			

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203112DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« agent de fabrication et montage en chaudronnerie » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« agent de fabrication et montage en chaudronnerie » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	AFMC	TP-01265

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

**« AGENT DE FABRICATION ET MONTAGE EN
CHAUDRONNERIE »**

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	Page 1/23

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Agent de fabrication et montage en chaudronnerie

Sigle du titre à finalité professionnelle : AFMC

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 254s - Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier

Équivalent code(s) Rome : H2902, H2911, H2914

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle AFMC	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-01265	Intitulé de la formation Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	Page 2/23

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé

Sigle AFMC	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-01265	Intitulé de la formation Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	Page 3/23

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat (e) au titre à finalité Professionnelle Agent de fabrication et montage en chaudronnerie

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer Fabriquer des éléments de tôlerie Fabriquer des éléments de structures métalliques Fabriquer des tronçons de tuyauterie Souder à plat selon les procédés MAG et TIG Réaliser un relevé dimensionnel sur site Réaliser des éléments métalliques sur site Assembler des éléments métalliques sur site Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site	12 h 20 min	La mise en situation professionnelle est constituée de 2 parties. Chacune d'entre elles est scindée en deux phases réparties sur deux jours : <i>Partie 1 - Durée 8 heures</i> Jour 1 • Phase 1 – durée 7 h (en présence d'un surveillant) : A partir d'un dossier de fabrication et des moyens matériels mis à sa disposition, le candidat fabrique tout ou partie d'un ensemble métallique. Jour 2 • Phase 2 – durée 1 h (en présence d'un jury) : Lors de cette phase, le candidat finalise les travaux attendus de la phase 1 sous le regard attentif du jury. S'il le souhaite, le jury peut questionner le candidat sur les travaux réalisés. <i>Partie 2 - Durée 4 heures et 20 minutes</i> • Phase 1 – durée 4 h (en présence du jury) : Sur un site reconstitué, à partir d'un dossier de fabrication et de moyens appropriés, le candidat raccorde ou met en place la pièce faite dans la partie 1 sur le rack. Il peut modifier cette pièce pour l'adapter selon les besoins. Pendant cette phase de travail, le candidat réalise un contrôle permanent de sa production. • Phase 2 – durée 20 min (en présence du jury) : Le jury questionne le candidat sur la base des travaux demandés et la qualité de sa prestation. Le candidat explicite ce qu'il a réalisé, ses choix organisationnels ainsi que la démarche qu'il a mis en œuvre pour aboutir au résultat attendu.

Sigle AFMC	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-01265	Intitulé de la formation Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	Page 4/23

Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	12 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanée, sur deux demi-journées en présence d'un surveillant quand le jury n'est pas présent. Elle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé de manière individuelle dans une salle prévue à cet effet, en présence du jury. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle. Le centre organisateur veille à éviter la communication entre les candidats ayant déjà passé l'Entretien technique et ceux en attente de le passer

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé pour tous les candidats en simultanée dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel avant d'observer le candidat durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Fabriquer des éléments métalliques en atelier					
Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer	Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés. Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés. Les calculs des développés sont justes. Les tracés permettent de réaliser les mises en forme attendues. Les temps alloués pour l'exécution des tracés sont respectés.	☒	☐	☐	☐
Fabriquer des éléments de tôlerie	Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés. Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés. Les instructions sont respectées. Les débits sont réalisés avec justesse. Les éléments chaudronnés fabriqués sont conformes aux plans de définition. Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont prises en compte. Les temps alloués pour la fabrication des éléments sont respectés.	☒	☐	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 6/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Fabriquer des éléments de structures métalliques	Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés. Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés. Les instructions sont respectées. Les débits sont réalisés avec justesse. Les éléments de structure métallique fabriqués sont conformes aux plans de définition. Les opérations de perçage et de taraudage assurent l'assemblage de la structure métallique. Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité. Les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont prises en compte. Les temps alloués pour la fabrication sont respectés.	☒	☐	☐	☐
Fabriquer des tronçons de tuyauterie	Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés. Les documents pour la fabrication des tronçons de tuyauterie sont analysés et décodés. La préparation des tronçons assure l'assemblage de la ligne de tuyauterie. Les débits sont réalisés avec justesse. Les mises en forme sont conformes aux plans de définition. Les tolérances dimensionnelles et géométriques sont respectées. Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité, sécurité et environnement. Les temps alloués pour la fabrication sont respectés	☒	☐	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Souder à plat selon les procédés MAG et TIG	Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés. Les documents pour le soudage des éléments sont analysés. La préparation des surfaces à assembler est conforme aux plans de définition. Les assemblages par soudage (TIG – MAG) sont conformes aux plans de définition. Le poste à souder est correctement réglé. Les tolérances dimensionnelles et géométriques sont respectées. Les éléments sont soudés dans le respect des exigences qualité, sécurité et environnement. Les temps alloués pour la réalisation des soudures sont respectés.	☒	☐	☐	☐
Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site					
Réaliser un relevé dimensionnel sur site	Les opérations de mesure sont préparées. Le positionnement des points de références sur plan est vérifié avant la prise de côtes. La précision des mesures permet de définir les tolérances de fabrication les plus justes. Les relevés dimensionnels permettent de réaliser les travaux attendus. Les règles de sécurité sont respectées.	☒	☐	☐	☐
Réaliser des éléments métalliques sur site	Les règles de prévention des risques sont appliquées. Le travail est préparé et organisé. Les éléments métalliques fabriqués sont conformes aux plans de définition. Les coupes ne présentent ni bavures ni morsures. Les temps de fabrication sont respectés. Le poste de travail est rangé et laissé propre après l'intervention.	☒	☐	☐	☐
Assembler des éléments métalliques sur site	Le travail est préparé et organisé. Les instructions sont respectées. L'ouvrage métallique est conforme aux plans de définition. L'ouvrage est exempt de marque profonde de martelage, ou de brûlure du métal. Les règles de sécurité sont respectées. Le poste de travail est rangé et laissé propre après l'intervention. Les temps de fabrication sont respectés.	☒	☐	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site	Le travail est préparé et organisé. Les gammes de contrôle sont correctement exploitées. L'ouvrage métallique ne présente aucun dommage visible pouvant affecter la sécurité. L'assemblage de l'ouvrage est conforme aux plans de définition. Les éléments de supportage sont correctement fixés et assurent leur rôle. Les raccordements au réseau sont conformes. Les dimensions de l'ouvrage sont conformes au plan de définition. Les non-conformités sont identifiées et signalées. La traçabilité des contrôles est assurée.	☒	☐	☐	☐
Obligations réglementaires le cas échéant :					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser ses tâches et son poste de travail	Assembler des éléments métalliques sur site
	Fabriquer des éléments de structures métalliques
	Fabriquer des éléments de tôlerie
	Fabriquer des tronçons de tuyauterie
	Réaliser des éléments métalliques sur site
	Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer
	Réaliser un relevé dimensionnel sur site
	Souder à plat selon les procédés MAG et TIG
	Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site
Appliquer les procédures et les modes opératoires	Assembler des éléments métalliques sur site
	Fabriquer des éléments de structures métalliques
	Fabriquer des éléments de tôlerie
	Fabriquer des tronçons de tuyauterie
	Réaliser des éléments métalliques sur site
	Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer
	Réaliser un relevé dimensionnel sur site
	Souder à plat selon les procédés MAG et TIG
	Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Assembler des éléments métalliques sur site
	Fabriquer des éléments de structures métalliques
	Fabriquer des éléments de tôlerie
	Fabriquer des tronçons de tuyauterie
	Réaliser des éléments métalliques sur site
	Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer
	Réaliser un relevé dimensionnel sur site
	Souder à plat selon les procédés MAG et TIG
	Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AFMC

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la phase 2 de la partie 1 et sur la totalité de la partie 2.

Il observe l'organisation du poste de travail du candidat ainsi que le démarche mise en œuvre dans la réalisation d'ensembles métalliques en atelier ou sur site reconstitué. Le port des équipements individuels (EPI) est obligatoire ; ceux-ci seront mis à disposition du jury le jour de l'examen à l'exception des chaussures de sécurité.

Il assiste aux phases d'autocontrôles du candidat lors de la réalisation et du montage de l'ensemble métallique.

Le jury alerte le responsable de session en cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité susceptibles d'engendrer des risques préjudiciables aux personnes ou aux biens.

Un membre du jury peut observer jusqu'à 2 candidats simultanément.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La partie 1 phase 1 (7 h) se déroule en présence d'un surveillant issu de la profession pour des raisons de sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 11/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de fabrication et montage en chaudronnerie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

CCP 1

Fabriquer des éléments métalliques en atelier

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<i>Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer</i> <i>Fabriquer des éléments de tôlerie</i> <i>Fabriquer des éléments de structures métalliques</i> <i>Fabriquer des tronçons de tuyauterie</i> <i>Souder à plat selon les procédés MAG et TIG</i>	08 h 20 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties en présence du jury. <i>Partie 1</i> : durée 6 h A partir d'un dossier de fabrication, le candidat réalise tout ou partie d'un ensemble métallique. <i>Partie 2</i> : durée 20 min Le candidat explicite la démarche qu'il a mis en œuvre pour réaliser les productions attendues et il répond aux questions du jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	08 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Fabriquer des éléments métalliques en atelier

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 08 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Il observe l'organisation du poste de travail du candidat ainsi que la démarche mise en œuvre dans la réalisation d'ensembles métalliques en atelier. Le port des équipements individuels (EPI) est obligatoire ; ceux-ci seront mis à disposition du jury le jour de l'examen à l'exception des chaussures de sécurité.

Il assiste aux phases d'autocontrôles du candidat lors de la réalisation de l'ensemble métallique.

Un membre du jury peut observer jusqu'à 2 candidats simultanément.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

CCP 2

Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser un relevé dimensionnel sur site Réaliser des éléments métalliques sur site Assembler des éléments métalliques sur site Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site	04 h 20 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties qui se déroulent en présence du jury. Partie 1 : durée 4 h Sur site reconstitué, à partir d'un dossier de fabrication, le candidat réalise le montage d'éléments métalliques avec la possibilité d'opérer des modifications et/ou des adaptations. Partie 2 : durée 20 min Le candidat explicite la démarche qu'il a mis en œuvre pour réaliser les travaux attendus et il répond aux questions du jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Il observe l'organisation du poste de travail du candidat ainsi que la démarche mise en œuvre dans la réalisation d'ensembles métalliques sur site reconstitué. Le port des équipements individuels (EPI) est obligatoire ; ceux-ci seront mis à disposition du jury le jour de l'examen à l'exception des chaussures de sécurité.

Il assiste aux phases d'autocontrôles du candidat lors de la réalisation et du montage de l'ensemble métallique.

Le jury alerte le responsable de session en cas de non-respect de règles d'hygiène et de sécurité susceptible d'engendrer des risques préjudiciables aux personnes ou aux biens.

Un membre du jury peut observer jusqu'à 2 candidats simultanément.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de fabrication et montage en chaudronnerie

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier standard de type formation, ou atelier d'une entreprise évoluant dans les domaines du travail des métaux par déformations et du soudage.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Ils répondent aux normes de sécurité préconisées par la profession (hygiène, nettoyage, sécurité électrique (mise à la terre...), sécurité des machines-outils (arrêt d'urgence...), aspiration des fumées, sécurité pendant la manutention et déplacement des éléments métalliques (élingage...). Les postes des machines-outils et les postes de montage seront suffisamment éclairés et espacés pour permettre une circulation aisée des candidats et des membres du jury.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste de travail sur un rack reconstituant une zone de travail chantier (+3m2) doté de : - Source de fluides industriels (gaz de chauffe – gaz de soudage – air comprimé) - Sources énergétiques (électricité) - Moyens de protection au rayonnement - Moyen de manutention	1	Sans objet
	1	Poste de travail dédié à l'assemblage et au soudage doté de :	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

		- table de montage d'une surface ($\pm 1,2 \text{ m}^2$) - sources de fluides industriels (gaz de chauffe – gaz de soudage – air comprimé) - sources énergétiques (électricité) - système d'extraction des fumées (fixe ou mobile) - moyens de protection collectifs au rayonnement		
Machines	1	Un poste de chauffe oxyacétylénique	4	Les postes de découpe et chauffe oxyacétylénique sont obligatoirement équipés de clapets anti-retour de flamme.
	1	Une presse plieuse à commande numérique d'une capacité 1,0 m x 25 tonnes, ou une presse plieuse manuelle d'une capacité 1,0 m x 3 mm (au minimum)	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement obligatoirement équipés de clapets anti-retour de flamme.
	1	Une cintrreuse à profilés d'une capacité plat de 40 x 10 diamètre nominal 250 mm.	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une cintrreuse type (Mingori) d'une capacité tube 1 pouce (au minimum).	4	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une cisaille guillotine d'une capacité 1,5 m x 6 mm (au maximum)	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une fileteuse manuelle ou électrique d'une capacité 20/27 (au minimum).	4	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement
	1	Une perceuse à colonne.	4	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une poinçonneuse à tôle.	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une rouleuse à tôle d'une capacité 1,0 m x 5 mm (au maximum)	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Une tronçonneuse à disque, ou une fraise scie, ou une scie à ruban.	8	L'ensemble des machines-outils fixes dispose d'un arrêt d'urgence en fonctionnement.
	1	Générateur de soudage semi-automatique équipé	1	Sans objet
	1	Générateur de soudage TIG et SAEÉ équipé	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils / Outillages	1	Une caisse à outil conventionnelle composée d'une pince à gaz, d'un marteau à piquet, d'une brosse métallique, d'un marteau, d'un pointeau, d'une pointe à tracer, d'un double mètre ou d'un appareil de mesure numérique, d'un maillet, d'un rapporteur d'angle.	1	Sans objet
	1	Une panoplie de moyens de traçage conventionnels (réglet, compas, équerres)	4	Sans objet
	1	Une meuleuse en bout équipée.	4	Sans objet
	1	Une meuleuse portative à renvoi d'angle de diamètre 230 mm.	4	Sans objet
	1	Une meuleuse portative de diamètre 125 mm.	1	Sans objet
	1	Une panoplie de forets (allant jusqu'au diamètre 13 mm).	8	Sans objet
	1	Une panoplie de moyens de contrôle conventionnels (réglet – règle – niveau ...).	8	Sans objet
	1	Jeu d'outillage pour presse plieuse	8	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Chaussures de sécurité Lunettes à meuler et à oxycouper Masque de soudeur Protections auditives Gant de protection pour le soudage Gant de manutention Tablier en cuir	1	Équipements de protection à caractère obligatoire
	1	Des moyens de protection au rayonnement type écran mobile	1	En nombre suffisant pour assurer la protection collective

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 20/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Fil massif en Ø 1,0 mm	1	Sans objet
	1	Série d'électrodes enrobées rutiles de Ø 2,5 mm et de Ø 3,15 mm	1	Sans objet
	1	De métal d'apport en Ø 1,6 mm - 2,0 mm et 2,4 mm pour le soudage TIG	1	Sans objet
	1	Gaz de soudage (postes fixes ou bouteilles).	1	Mise à disposition en continu
	1	Une série de disques à ébarber.	1	Sans objet
	1	Une série de meules sur tige.	1	Sans objet
	1	Débuts préparés suivant descriptifs définis dans le dossier organisateur	1	
Documentations	1	Cahier des charges des critères d'acceptation des défauts de soudure	4	A disposition en libre-service
Autres	1	Dossier technique	4	A disposition en libre - service

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 21/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Agent de fabrication et montage est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Agent de fabrication d'ensembles métalliques (ancienne version)		Agent de fabrication et montage chaudronnerie (nouvelle version)
CCP	Souder à plat des ouvrages métalliques	CCP	Fabriquer des éléments métalliques en atelier
CCP	Préfabriquer et assembler des éléments métalliques		
CCP	Monter et adapter sur site des ensembles métalliques	CCP	Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 22/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 23/23
AFMC	Référentiel de Certification	TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« AGENT DE FABRICATION ET MONTAGE EN CHAUDRONNERIE »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	1/32

Référentiel Professionnel du Titre à Finalité Professionnelle : « AGENT DE FABRICATION ET MONTAGE EN CHAUDRONNERIE »

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

La proposition de révision du titre à finalité professionnelle consiste à redéfinir les activités et compétences pour l'adapter aux évolutions des organisations et rendre lisible son positionnement. Le nombre d'activités passe de trois à deux, et les compétences sont redimensionnées en conséquence.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Les deux autres activités type sont réorganisées. L'activité 1 étant centrée sur la fabrication d'ensembles métalliques en atelier et l'activité 2 sur le montage d'éléments métalliques sur site. Concernant le profil "Agent de fabrication et montage en chaudronnerie", la difficulté et le niveau de complexité restent inférieurs à celui attendu chez un chaudronnier professionnel.

Tableau des activités

Ancien TP Agent(e) de fabrication d'ensembles métalliques	Nouveau TP Agent de fabrication et de montage en chaudronnerie
Souder à plat des ouvrages métalliques	Fabriquer des éléments métalliques en atelier
Pré fabriquer et assembler des éléments métalliques	Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site
Monter et adapter sur site des ensembles métalliques	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	2/32

Vue synoptique de l'activité-type

N° fiche AT	Activités-types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Fabriquer des éléments métalliques en atelier	1	Réaliser des tracés de pièces à fabriquer
		2	Fabriquer des éléments de tôlerie
		3	Fabriquer des éléments de structures métalliques
		4	Fabriquer des tronçons de tuyauterie
		5	Souder à plat selon les procédés MAG et TIG
2	Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site	6	Réaliser un relevé dimensionnel sur site
		7	Réaliser des éléments métalliques sur site
		8	Assembler des éléments métalliques sur site
		9	Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	3/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE

Agent de fabrication et montage en chaudronnerie

Définition de l'activité type et des conditions d'exercice

L'agent fabrique des ensembles métalliques pour le compte de différents secteurs de l'industrie, à partir d'un dossier technique, d'instructions techniques formulées sur des plans de définition, de croquis et de consignes écrites. Dans le cadre de la fabrication d'ensembles métalliques ou des pièces qui les composent, il met en œuvre une somme de savoir-faire techniques et théoriques pour exploiter à bon escient les moyens matériels et ainsi réaliser les travaux attendus.

Il concentre ses efforts au niveau de l'analyse préliminaire des plans de pièces à fabriquer, s'organise le plus en amont possible du processus de fabrication pour éviter des erreurs qui s'avèreraient dommageables pour l'entreprise. Cette méthode de travail lui permet d'organiser sa production et donc de fournir la prestation attendue par le client final en tenant compte des obligations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

En atelier, il fabrique, assemble et contrôle des équipements industriels divers et variés avant livraison chez le client ou l'utilisateur final. Sur site, il a en charge le montage, l'implantation au sol, la vérification des équipements industriels (cuve, tuyauterie, support, châssis, carter, etc.). Son champ d'intervention couvre l'ensemble du processus de fabrication et du montage depuis le débit des matériaux jusqu'à la livraison et la pose chez le client. Aussi, il peut être amené à réaliser des relevés dimensionnels si des données venaient à lui manquer.

Il travaille dans un atelier de fabrication ou sur site chez le client, sous la responsabilité d'un chef d'équipe et en étroite collaboration avec des techniciens issus de spécialités différentes. Il utilise des moyens, des outillages mécaniques et électroportatifs adaptés lorsqu'il travaille sur des sites distants. Il ne relève pas de sa responsabilité de réaliser des travaux spécifiques soumis à réglementation.

Le travail s'exerce le plus fréquemment à horaires réguliers et comporte des déplacements chez les clients. Selon l'organisation de l'entreprise ou du secteur d'activité, l'agent peut se trouver dans l'obligation de vivre à proximité du lieu de travail pendant la durée de la mission. Dans ce cas, la fonction s'exerce en binôme avec une autonomie renforcée.

La charge et le rythme de travail évoluent en fonction de la complexité de la mission, du degré d'implication et du respect des délais de réalisation. Il informe régulièrement sa hiérarchie de l'avancement des travaux.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Le travail des métaux, la métallurgie, la construction navale, le ferroviaire, la mécanique, la sidérurgie, les énergies renouvelables, la chimie, la pétrochimie et de nombreux autres secteurs industriels.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Assembleur au plan – Monteur soudeur – Soudeur à plat – Métallier – Chaudronnier – Serrurier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Les manipulations de charges lourdes aux postes de travail, dans l'atelier ou sur les chantiers sont des opérations réglementées nécessitant des moyens de levage et de déplacement (chariot élévateur, transpalette, pont roulant, nacelle, etc.). Ils sont soumis à des autorisations relevant de l'entreprise ou d'un organisme agréementé par l'état.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	4/32

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CQPM « Opérateur en tôlerie »

CQPM « Assembleur au plan industriel »

CAP « Réalisation industrielle en chaudronnerie – Option Chaudronnerie »

CAP « Réalisation industrielle en chaudronnerie – Option Soudage »

Liste des activités types et des compétences professionnelles**1. Fabriquer des éléments métalliques en atelier**

Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer

Fabriquer des éléments de tôlerie

Fabriquer des éléments de structures métalliques

Fabriquer des tronçons de tuyauterie

Souder à plat selon les procédés MAG et TIG

2. Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site

Réaliser un relevé dimensionnel sur site

Réaliser des éléments métalliques sur site

Assembler des éléments métalliques sur site

Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site

Compétences transversales de l'emploi

Organiser ses tâches et son poste de travail

Appliquer les procédures et les modes opératoires

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s--Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier, ...

Fiche(s) Rome de rattachement

H2902 Chaudronnerie - tôlerie

H2911 Réalisation de structures métalliques

H2914 Réalisation et montage en tuyauterie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	5/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Fabriquer des éléments métalliques en atelier

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent de fabrication d'ensembles métalliques fabrique des produits et des ouvrages relevant des domaines de la chaudronnerie, de la tôlerie, de la tuyauterie industrielle et des structures métalliques. Il intervient à tous les niveaux de la fabrication jusqu'à l'obtention (fabrication – réalisation, assemblage et contrôle) des produits et des ouvrages (ouvrages chaudronnés, ouvrages de tôlerie, tuyauteries industrielles et structures métalliques).

Il réalise tout ou partie d'éléments chaudronnés en travaillant le métal et en lui donnant la forme souhaitée. À partir des plans de fabrication, il identifie les assemblages des différentes parties, prépare les tâches de débit, de découpe, roulage et de pliage. C'est avec l'aide de machines spécifiques qu'il découpe, forme et assemble les différentes parties du produit à réaliser.

Le travail est méticuleux et peu routinier puisque chaque pièce métallique élaborée est unique en fonction du matériau utilisé et de l'épaisseur des feuilles travaillées. La mise en œuvre requiert des techniques et l'enchaînement de plusieurs opérations pour arriver au résultat souhaité : découpe, traçage, cintrage, roulage, rétreinte, ouverture, emboutissage, etc.

Il fabrique des structures métalliques (type bâti, châssis, encadrement, mât, etc.) capables de supporter les charges verticales ; cette ossature se compose généralement d'un assemblage de tubes, de tôles, de plats en acier de construction et de profilés. Ils sont assemblés le plus fréquemment par soudage en atelier et rendus solidaires sur site au moyen d'assemblages boulonnés. Pour les soudures soumises à réglementation, il a recours à une personne qualifiée.

Aussi, il réalise des lignes de tuyauterie industrielle simples pour le transfert des fluides ; lorsqu'il fabrique des lignes de tuyauterie plus complexes, il procède à l'assemblage de tubes, de bride ou de vannes de différents diamètres.

Il travaille les métaux en atelier en fonction d'un plan de définition, d'un croquis, d'une nomenclature et d'un relevé dimensionnel réalisé en amont. C'est sur la base de ces documents techniques qu'il a recours à des procédés traditionnels (usinage, formage, assemblage, ajustage, soudage) depuis le débit la matière première jusqu'au produit fini.

Le soudage est le dernier maillon du processus de fabrication d'un ensemble métallique. Ce travail demande habileté et précision dans le maniement des outils et adaptabilité due aux développements technologiques des procédés de soudage. Le soudage permet, au final, l'obtention d'une continuité de qualité entre les matériaux assemblés. Les techniques de soudage les plus utilisées sont la soudure TIG (Tungsten Inert Gas) et la soudure MAG (Metal Active Gas). Chaque procédé de soudage est un savoirfaire à part entière avec ses propres spécificités.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	6/32

Toujours réalisée en atelier, la fabrication des éléments métalliques ne doit pas subir les aléas des conditions atmosphériques et des contextes spécifiques de chantier. Les opérations réalisées dans l'atelier se décomposent en cinq phases principales. Les produits métalliques de base sont débités, usinés, formés, assemblés et protégés des effets de la corrosion.

Pour les mises à longueur, les découpes et la préparation des bords à souder, les perçages et les poinçonnages..., l'utilisation de machines traditionnelles reste fréquente même si les machines à commande numérique tendent à se généraliser.

L'agent travaille seul sur tous les postes, mais sous les directives d'un chef d'atelier. Suivant les commandes ou le type d'organisation de l'entreprise, il peut occuper un poste de travail défini. Les horaires sont, en général, réguliers, directement liés à la charge de travail. Les méthodes de travail actuelles et la modernisation du parc machine peuvent contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes. Pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. La protection régulière concerne les yeux et les mains : lunettes pour le soudage et le meulage ainsi que des gants adaptés pour les manutentions, le soudage et la manipulation d'outillage tranchant. Il réalise ses activités dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé.

Dans le cadre de son activité industrielle, il est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels rigoureux lors des phases du processus de fabrication. S'il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable ou chef d'équipe.

Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Les manipulations de charges lourdes aux postes de travail, dans l'atelier ou sur les chantiers sont des opérations réglementées nécessitant des moyens de levage et de déplacement (Chariot élévateur, transpalette, pont roulant, nacelle, etc.). Ils sont soumis à des autorisations relevant de l'entreprise ou d'un organisme agréé par l'état.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer

Fabriquer des éléments de tôlerie

Fabriquer des éléments de structures métalliques

Fabriquer des tronçons de tuyauterie

Souder à plat selon les procédés MAG et TIG

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses tâches et son poste de travail

Appliquer les procédures et les modes opératoires

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	7/32

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser le montage d'éléments métalliques sur site

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent de fabrication intervient sur site dans le montage d'ensembles métalliques préassemblés (pointés) ou livrés en kit avec ses plans, sa nomenclature et sa notice d'assemblage. L'exercice de l'activité apparaît presque toujours comme une opération simple, cependant il peut devenir rapidement très compliqué s'il faut réaliser le même montage qu'à l'atelier avec des contraintes et dans les conditions suivantes :

- lieu de montage sur site ;
- nécessité de préparer en amont du chantier et préalablement au montage, certains composants à assembler à partir d'éléments de base livrés en vrac ;
- nécessité de faire appel à des spécialistes auxquels sont sous-traités certains travaux ;
- non-disponibilité de la totalité des divers composants avant de commencer l'assemblage ;
- étalement dans le temps des livraisons avec une disponibilité pas forcément en harmonie avec la logique de montage ;
- notice de montage fractionnée en plusieurs parties : elle ne permet pas d'avoir d'emblée une vue d'ensemble et omet de surcroît certains détails, ce qui oblige à imaginer et à reconstituer les séquences de montage ; de plus, elle peut comporter des erreurs qui conduisent à des impossibilités d'assemblage ;
- ensemble à monter comportant une partie dynamique ;
- nécessité de réaliser le montage dans un temps donné ;
- contraintes d'environnement imposant des méthodes de travail et des moyens spécifiques sans compter des mesures de sécurité parfois sévères.

Quel que soit le volume de travaux à réaliser, la fabrication et le montage des ensembles métalliques comportent tout ou partie de ces difficultés, qui sont évidemment amplifiées par l'effet de taille et la nature des techniques à mettre en œuvre sur site.

Pour le bon déroulement de la mission, le responsable d'équipe et l'agent de fabrication préparent le chantier pour fixer les priorités et faciliter la mobilisation et la mise en œuvre des moyens d'exécution.

L'agent rassemble et conditionne tous les éléments spécifiés dans les plans et la nomenclature de l'ouvrage à réaliser (éléments en pièces détachées, boulonnerie, visserie, joints, robinetterie, vannes, réducteur de pression, matériels mécaniques ou électroportatifs de chantier, outillage pour la manutention) ; l'objectif de cette préparation est d'assurer sur le terrain la réalisation d'un ensemble industriel avec le minimum de contraintes et d'aléas, ce qui sous-entend que le chantier subira le moins de gêne possible. La préparation de chantier assure le respect de la qualité, des délais et des coûts.

À partir des plans, des gammes de montage, d'instructions et de consignes, il procède à l'assemblage ordonné de l'ouvrage chaudronné et/ou de la structure métallique. Dans le cadre de la construction d'une ligne de tuyauterie, il exploite des plans isométriques pour repérer et identifier les éléments et les accessoires. Sur la base de ces documents, il débite les tronçons, procède à l'accostage des différentes parties avant de les souder entre elles. Lors de ce processus de fabrication, il détermine les points fixes et les possibilités d'ajustements avant le raccordement définitif sur les appareils existants. Si des informations sont manquantes sur les plans, il réalise des relevés dimensionnels sur site.

Pour la découpe de la tôle, des profilés ou des tubes, il utilise des outillages tels que la meuleuse, la scie sabre, l'oxycoupeur ou le plasma. Pour la mise en forme, il utilise des machines portatives telles que la cintruse hydraulique, la petite rouleuse et le chalumeau pour rendre plus malléable la matière à travailler.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	8/32

Il perce et taraude selon les consignes spécifiées dans les documents techniques.

Pendant les phases d'assemblage par soudage, il arrive assez souvent que des déformations soient provoquées par les contraintes thermomécaniques très élevées du soudage. En effet, les outillages de maintien ne peuvent jamais annuler totalement les déformations créées par une opération de soudage, ils ne suppriment pas non plus les contraintes résiduelles dans la zone de la soudure. Dans ce cas, pour assurer la qualité de la fabrication, l'agent redresse les parties de l'ouvrage impactées par les opérations de soudage.

À la fin du chantier, la dernière étape consiste à vérifier la conformité des travaux considérés terminés.

À partir des plans de définition et d'instruments de mesure dédiés, il passe en revue les spécifications géométriques et dimensionnelles de l'ensemble monté et raccordé. Les vérifications se limitent à la partie statique des installations (ex. : contrôle du raccordement de l'ouvrage au réseau) ou à quelques

vérifications dynamiques simples comme la vérification de l'étanchéité des lignes de tuyauterie et des cuves (non soumis à haute pression). L'ouvrage est préparé via la mise en place des joints d'épreuve, des brides pleines, des manomètres puis mis sous pression pour contrôler l'étanchéité. Si une anomalie est constatée, alors une action corrective sera engagée sous couvert du chef de chantier pour mettre en conformité l'ouvrage avant la livraison.

Sur site, l'agent travaille en équipe sous les directives d'un chef de chantier. Les horaires sont, en général, réguliers, directement liés à la charge de travail. Les méthodes de travail sur site et la spécificité des outillages et des machines peuvent engendrer des conditions de travail parfois exigeantes : travail en hauteur, manutention des charges lourdes. Pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. La protection

régulière concerne les yeux et les mains : lunettes pour le soudage et le meulage ainsi que des gants adaptés pour les manutentions, le soudage et la manipulation d'outillage tranchant.

Pour la réalisation des travaux en hauteur, l'agent est équipé d'un harnais pour éviter les chutes. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents sur site, il applique les règles de l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de son activité industrielle, il est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels rigoureux lors des phases du processus de fabrication et d'assemblage.

Si il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique qui décidera des actions correctives à mettre en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Les manipulations de charges lourdes aux postes de travail, dans l'atelier ou sur les chantiers sont des opérations réglementées nécessitant des moyens de levage et de déplacement (Chariot élévateur, transpalette, pont roulant, nacelle, etc.). Ils sont soumis à des autorisations relevant de l'entreprise ou d'un organisme agréé par l'état.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	9/32

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser un relevé dimensionnel sur site

Réaliser des éléments métalliques sur site

Assembler des éléments métalliques sur site

Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses tâches et son poste de travail

Appliquer les procédures et les modes opératoires

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	10/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Réaliser des tracés simples de pièces à fabriquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier de fabrication et des instructions, réaliser des tracés d'éléments métalliques de base simples (carter, cadre, cylindre, cône, pyramide, etc.).

Extraire dans les documents, les données nécessaires au traçage. Tracer sur tôle, profilés ou tubes, la géométrie des futurs éléments qui seront obtenus par découpage et/ou façonnage puis assemblés pour former le produit fini.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence nécessite l'utilisation d'outils et de matériels tels que :

- le marbre qui sert de support à la pièce à tracer et à l'utilisation de l'outillage de traçage ;
- le vé qui sert d'appui à la pièce à tracer. Ses entailles en forme de V permettent de positionner, avec précision, des pièces cylindriques de différents diamètres ;
- l'équerre à chapeau qui sert de guide pour le traçage à plat ;
- le réglet qui sert à mesurer et à reporter des cotes sur la pièce à tracer ;
- le rapporteur pour le traçage d'angle ;
- la pointe à tracer.

Ces outils étant précis et onéreux, il les utilise avec respect et sur un plan de travail parfaitement propre.

Le traçage s'effectue souvent sur des pièces présentant des arêtes tranchantes. Il est donc nécessaire de

prendre toutes les précautions pour ne pas se couper.

L'agent travaille seul sur ce poste, mais sous les directives d'un chef d'atelier. La modernisation du parc machine peut contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes. Toutefois, pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation de ponts roulants ainsi que le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de son activité industrielle, il est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels lors des phases de traçage. S'il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés.

Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés.

Les calculs des développés sont justes.

Les tracés permettent de réaliser les mises en forme attendues.

Les temps alloués pour l'exécution des tracés sont respectés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre des consignes orales

Lire et interpréter des plans de fabrication

Identifier dans une liasse de plans les données nécessaires au traçage

Réaliser et dimensionner des tracés géométriques simples

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	11/32

Déterminer la chronologie des opérations de traçage
 Réaliser des tracés
 Contrôler une épure
 Optimiser l'imbrication des éléments à développer
 Réaliser des développés de tôle sur matière d'œuvre
 Reproduire un contour sur un support métallique à l'aide de gabarit
 Respecter les procédures et les gammes de fabrication
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance des gammes de fabrication
 Connaissance en dessin industriel
 Connaissance des symboles relatifs au plan
 Connaissance de la structure d'un dossier de fabrication
 Connaissance des règles de représentation d'un plan d'ensemble et/ou de détail
 Connaissance des matières, de l'outillage et des outils de contrôle
 Connaissance de la chronologie des opérations de traçage
 Connaissance des techniques et des outils de traçage
 Connaissance des mathématiques en géométrie plane
 Connaissance des moyens de contrôle du travail réalisé
 Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
 Connaissance d'optimisation de la mise en tôle
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	12/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Fabriquer des éléments de tôlerie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de dossier de fabrication, fabriquer des pièces primaires et des sous-ensembles chaudronnés en tôle métallique qui serviront à la réalisation de contenants (exemple : cuves, réservoirs, etc.) ou capotages.

Tracer en grandeur nature sur la tôle les indications de forme fournies par les dessins ou à l'aide d'un gabarit. Débiter les flancs capables puis découper les contours des éléments de tôlerie. Réaliser la mise en forme de ces éléments, par différents procédés : pliage, cintrage, roulage. Plus rarement planage, emboutissage, etc. Procéder à l'assemblage à blanc pour diverses vérifications si cela est demandé par un responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'agent fabrique à l'unité ou en petite série, des pièces primaires et des sous-ensembles chaudronnés en tôle métallique de moyenne épaisseur pour une grande variété de domaines d'application.

Ces équipements sont destinés aux secteurs des industries métallurgiques, de la manutention et de l'acheminement des liquides (installations non soumises à réglementation) et de leurs stockages (cuves et réservoirs de stockages), mais aussi des capots ou carter.

La fabrication d'éléments de tôlerie (ou chaudronnés) est une activité industrielle nécessitant l'utilisation des machines conventionnelles et des outils divers et variés pour couper, rouler, plier, redresser et assembler des tôles plus ou moins épaisses.

L'exercice de cette compétence requiert de la réflexion, minutie et dextérité manuelle. La résistance physique est également une condition d'exercice, car souvent, il travaille debout dans des ateliers assez bruyants.

Selon la taille des éléments de tôlerie à travailler, l'agent travaille seul ou en équipe sur ce poste, mais sous les directives d'un chef d'atelier. La modernisation du parc machine peut contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes.

Pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation de ponts roulants ainsi que le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles

en matière d'hygiène et de sécurité. Dans le cadre de sa production, il est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels à chaque étape du processus de fabrication à l'aide d'un autocontrôle régulier. S'il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés.

Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés.

Les instructions sont respectées.

Les débits sont réalisés avec justesse.

Les éléments chaudronnés fabriqués sont conformes aux plans de définition.

Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité.

Les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont prises en compte.

Les temps alloués pour la fabrication des éléments sont respectés.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	13/32

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre des consignes orales

Lire et interpréter des plans de fabrication

Calculer des développés de tôles

Débiter des tôles sur machines conventionnelles (exemples : cisaille guillotine, encocheuse)

Débiter des tôles à partir de procédés thermiques (exemples : oxycoupage, plasma, laser)

Régler les paramètres des machines conventionnelles (exemples : cisaille guillotine, rouleuse, presse plieuse...)

Reporter sur un support métallique un tracé issu d'un logiciel de traçage

Mettre en œuvre les techniques de découpe

Mettre en œuvre les techniques de mise en forme des tôles (exemples : roulage, pliage)

Utiliser les outils manuels et les machines de fabrication

Utiliser les moyens de levage manuel

Utiliser des instruments de mesure

Corriger après contrôles, les paramètres d'exécution d'un pli ou d'un cintrage

Calibrer et redresser des éléments métalliques

Contrôler la qualité du produit fini

Renseigner les supports qualité et de suivi de production

Maintenir son environnement de travail propre et ordonné

Respecter les procédures et les gammes de fabrication

Organiser son poste de travail

Rendre compte de l'avancée des travaux

Signaler une anomalie ou une incompréhension

Communiquer avec son environnement de travail

Connaissance du dessin industriel

Connaissance des métaux et alliages et de leur désignation

Connaissance des procédés de transformation des tôles

Connaissance des outillages et de leur cadre d'utilisation

Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage

Connaissance des instruments de mesure dimensionnelle

Connaissance des risques relatifs aux procédés de fabrication et/ou de transformation

Connaissance des gestes et postures à adopter dans le cadre de son travail

Connaissance des procédés de découpe

Connaissance des règles de calculs en géométrie

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	14/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Fabriquer des éléments de structures métalliques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un dossier de fabrication, de plans et de croquis, fabriquer des ossatures métalliques constituées de profilés, de barres ou poutres métalliques reliées entre elles par des assemblages. Débiter les matières, mettre en forme (pliage, cintrage) et assembler des éléments de structures métalliques en tenant compte des indications fournies et de la grande variété des sections et profilés utilisés.

Une fois les éléments de structures métalliques fabriqués et déclarés conformes aux plans de fabrication, procéder à l'assemblage à blanc pour diverses vérifications si cela est demandé par un responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence varie selon le secteur d'activité, le type d'équipement (conventionnel, numérique) et de produits fabriqués.

La fabrication de structures métalliques emploie, en particulier, des profilés et des tôles (exemple : bardage). Elles nécessitent des opérations préalables de découpe, de perçage et de préparation au soudage en usine.

La réalisation de structures métalliques en acier suppose des méthodes de travail et d'organisation différentes de celles consistant à fabriquer des ouvrages chaudronnés. Des particularités sont propres aux constructions métalliques avec la fabrication de structures telles que des rampes, des garde-corps, des escaliers, etc. Ces composants, une fois préassemblés, peuvent nécessiter l'utilisation de moyens de levage ou de manutention.

Souvent réalisée en atelier, la fabrication des structures métalliques ne subit pas les aléas des conditions atmosphériques et des contextes spécifiques de chantier. Les produits sidérurgiques de base sont débités, usinés, assemblés et protégés des effets de la corrosion.

Pour les mises à longueur, les découpes et la préparation des bords à souder, les chanfreinages, les grugeages, les perçages, les taraudages et les poinçonnages, l'agent utilise des machines et des outillages conventionnels même si l'utilisation de machines à commande numérique tend à se généraliser.

Selon la taille des éléments à travailler, l'agent travaille seul ou en équipe sur ce poste, sous les directives d'un chef d'atelier. La modernisation du parc machine peut contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes. Toutefois, pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation de ponts roulants ainsi que le port des équipements de protection individuelle (EPI).

La protection auditive est systématique. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de sa production, il est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels à chaque étape du processus de fabrication. S'il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés.

Les documents de fabrication sont correctement analysés et décodés.

Les instructions sont respectées.

Les débits sont réalisés avec justesse.

Les éléments de structure métallique fabriqués sont conformes aux plans de définition.

Les opérations de perçage et de taraudage assurent l'assemblage de la structure métallique.

Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité.

Les temps alloués pour la fabrication sont respectés.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	15/32

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les instructions écrites
Comprendre des consignes orales
Lire et interpréter des plans de fabrication
Calculer des longueurs en tenant compte des rayons et des épaisseurs
Réaliser des travaux à partir d'une gamme de fabrication
Régler les paramètres des machines conventionnelles de découpe (exemples : scie à ruban, tronçonneuse)
Régler les paramètres des machines conventionnelles de forme (exemples : rouleuse, presse plieuse)
Régler les paramètres des machines conventionnelles d'usinage (exemple : perceuse à colonne)
Débitier des éléments métalliques sur des machines conventionnelles (exemples : scie, tronçonneuse)
Mettre en oeuvre les techniques de découpe, de traçage et d'assemblage
Mettre en oeuvre les techniques de mise en forme des profilés
Utiliser les outils manuels et les machines de fabrication
Exploiter des abaques dans le cadre d'une fabrication
Percer et ébavurer des trous
Tarauder manuellement selon les indications figurant sur le plan
Mettre en forme des profilés sur machines conventionnelles (exemples : cintreuse, rouleuse)
Contrôler la géométrie et les dimensions des formes réalisées
Corriger les paramètres d'exécution d'un pli ou d'un cintrage
Redresser et calibrer les éléments métalliques
Préparer les bords à souder
Utiliser des instruments de mesure
Vérifier la conformité des éléments fabriqués
Utiliser des moyens de levage manuel
Maintenir son environnement de travail propre et ordonné
Respecter les procédures et les gammes de fabrication
Organiser son poste de travail
Rendre compte de l'avancée des travaux
Signaler une anomalie ou une incompréhension
Communiquer avec son environnement de travail
Connaissance du dessin industriel
Connaissance des métaux et alliages et leur désignation
Connaissance des procédés de transformation des profilés
Connaissance des outillages et de leur cadre d'utilisation
Connaissance des risques relatifs à l'utilisation des procédés de fabrication et/ou de transformation
Connaissance des procédés d'assemblage
Connaissance technique des machines-outils
Connaissance des règles de calculs en géométrie
Connaissance des abaques de réglage
Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud
Connaissance des instruments de mesure dimensionnelle
Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	16/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Fabriquer des tronçons de tuyauterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un plan d'ensemble de l'installation, des plans de définition et des plans en perspective isométrique, réaliser des tronçons qui serviront à fabriquer des lignes de tuyauterie pour le transport des fluides liquides, à des pressions et températures plus ou moins élevées. Pour cela, préparer la fabrication d'éléments de tuyauterie, débiter et ajuster des tubes, préparer les bords des tronçons pour les opérations de soudage, assembler des brides par boulonnage et contrôler la conformité de la ligne de tuyauterie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre de la fabrication des tronçons de tuyauterie, il utilise des machines conventionnelles pour réaliser les opérations de découpe et de cintrage. Il assure la manutention des éléments de tuyauterie préfabriqués et leur montage sur les supports. Il pose les accessoires et assemble tous les éléments par boulonnage avec les joints d'étanchéité ou par vissage. Concernant les opérations de pointage pour un montage à blanc, il a recours à un soudeur qualifié.

Souvent les différentes pièces sont préparées en atelier pour ensuite être acheminées et assemblées sur chantier. Si l'agent constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Après l'assemblage des tronçons et les raccordements sur appareils (ex. : pompes), l'agent prépare les supports ainsi que les matériels nécessaires pour les épreuves d'étanchéité. Il utilise des instruments spécifiques pour contrôler le bon alignement des tuyauteries et l'étanchéité. Il est organisé et travaille en équipe ; il est souvent amené à pratiquer avec des chaudronniers et des soudeurs.

L'agent travaille seul sur ce poste, sous les directives d'un chef d'atelier. La modernisation du parc machine peut contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes. Pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation de ponts roulants ainsi que le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de sa production, l'agent est garant de la qualité de sa prestation ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels à chaque étape du processus de fabrication à l'aide d'un autocontrôle régulier. Il communique sur l'avancement des travaux et s'il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés.

Les documents pour la fabrication des tronçons de tuyauterie sont analysés et décodés.

La préparation des tronçons assure l'assemblage de la ligne de tuyauterie.

Les débits sont réalisés avec justesse.

Les mises en forme sont conformes aux plans de définition.

Les tolérances dimensionnelles et géométriques sont respectées.

Les éléments sont fabriqués dans le respect des exigences qualité, sécurité et environnement.

Les temps alloués pour la fabrication sont respectés.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	17/32

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites
Comprendre des consignes orales
Lire et interpréter un plan isométrique (représentation unifilaire et bifilaire)
Préparer la fabrication d'éléments de tuyauteries
Exploiter les abaques des machines conventionnelles
Débiter des tubes sur machines conventionnelles (exemples : scie à ruban, tronçonneuse)
Débiter des tubes thermiquement (exemple : oxy-coupage)
Redresser et calibrer les éléments de tuyauterie
Corriger après contrôles, les paramètres d'exécution d'un cintrage
Cintrer des tubes sur machine
Préfabriquer des tronçons de tuyauterie
Préparer par chanfreinage, les bords des tubes pour des opérations de soudage
Assembler par vissage des lignes de tuyauterie simples
Utiliser des instruments de mesure
Contrôler la géométrie et les dimensions des formes réalisées
Vérifier la conformité des éléments fabriqués
Utiliser des moyens de levage manuel
Maintenir son environnement de travail propre et ordonné
Respecter les procédures et les gammes de fabrication
Organiser son poste de travail
Rendre compte de l'avancée des travaux
Signaler une anomalie ou une incompréhension
Communiquer avec son environnement de travail
Connaissance du dessin industriel
Connaissance des plans isométriques en tuyauterie
Connaissance des matériaux et alliages et de leur désignation
Connaissance des accessoires de tuyauterie à visser ou à souder
Connaissance des symboles associés aux appareils et aux accessoires de tuyauterie
Connaissance des supports de tuyauterie industrielle
Connaissance des risques relatifs aux procédés de fabrication et/ou de transformation
Connaissance de la technologie des machines-outils en tuyauterie
Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	18/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Souder à plat selon les procédés MAG et TIG

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des instructions écrites ou orales fournies, réaliser l'opération de soudage permettant d'assembler des éléments ou produits semi-finis.

Préparer la géométrie des bords et l'état des surfaces des pièces avant soudage, sélectionner le procédé de soudage, régler le poste à souder et réaliser des soudures de qualité pour garantir la conformité dimensionnelle et la tenue de l'assemblage en service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Selon le type de matériaux à assembler, l'agent a la possibilité de souder selon le procédé MAG ou TIG.

Le choix du procédé s'effectue à partir des indications figurant dans le dossier de fabrication. Si ces informations ne sont pas fournies, le choix du procédé de soudure à mettre en œuvre relève de la responsabilité du chef d'atelier.

En atelier, il soude des produits semi-finis, lesquels regroupent l'ensemble des laminés et profilés simples ou complexes de grande longueur, élaborés généralement de façon continue ou par sections : tubes, tôles, profilés, etc., servant ensuite à d'autres constructions soudées ou non. Les soudures dont il a la charge ne sont pas soumises à réglementation.

Les installations de soudage doivent satisfaire la réglementation en vigueur notamment sur les règles d'hygiène et de sécurité. Dans l'exercice de cette compétence, il existe des risques spécifiques : électrique, rayonnement, émission de fumées, troubles musculo-squelettiques.

Rigoureux et habile dans ses gestes, il est respectueux des méthodes opérationnelles et des règles de sécurité. Résistant physiquement (positions inconfortables, port de charges, etc.), il travaille dans des conditions assez bruyantes.

L'agent travaille seul sur ce poste, sous les directives d'un chef d'atelier. La modernisation du parc machine peut contribuer à la réduction des exigences physiques, notamment pour la manutention des charges lourdes. Pour l'exercice de l'emploi, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation de ponts roulants ainsi que le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. Pour sa propre sécurité ainsi que celles des personnes et des biens présents dans l'atelier, il applique les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de sa production, il est garant de la qualité des soudures qu'il a réalisées ; en effet, il opère des contrôles visuels et dimensionnels à chaque étape du processus de soudage à l'aide d'un autocontrôle régulier. Si toutefois, il constate une anomalie ou un défaut de soudure, il la répare.

Critères de performance

Le poste de travail ainsi que les opérations de travail sont préparés.

Les documents pour le soudage des éléments sont analysés.

La préparation des surfaces à assembler est conforme aux plans de définition.

Les assemblages par soudage (TIG – MAG) sont conformes aux plans de définition.

Le poste à souder est correctement réglé.

Les tolérances dimensionnelles et géométriques sont respectées.

Les éléments sont soudés dans le respect des exigences qualité, sécurité et environnement.

Les temps alloués pour la réalisation des soudures sont respectés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre les consignes orales

Lire et interpréter des plans de fabrication

Identifier les éléments à souder sur un plan

Préparer et sécuriser son poste de travail

Préparer les bords des pièces pour des opérations de soudage

Respecter les dimensions et les tolérances

Mettre en service un générateur de soudage TIG et MAG

Régler les paramètres de soudage à partir d'un DMOS

Accoster et maintenir en position des éléments métalliques à pointer et à souder

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	19/32

Réaliser des soudures bout à bout (TIG - MAG)
 Réaliser des soudures d'angle (TIG - MAG)
 Réaliser des soudures par points (TIG - MAG)
 Réaliser des soudures en monopasse à plat (TIG - MAG)
 Réaliser des soudures en multipasses à plat (TIG - MAG)
 Définir le séquençement de soudage et les reprises éventuelles
 Réaliser un contrôle visuel des soudures
 Contrôler la géométrie et les dimensions de l'ouvrage réalisé
 Redresser les éléments déformés après une opération de soudage
 Utiliser des instruments de mesure
 Utiliser les moyens de levage manuel
 Renseigner les documents relatifs aux opérations de soudage pour assurer la traçabilité
 Respecter les procédures et les gammes de fabrication
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance de la lecture de plan en perspective ou orthogonale
 Connaissance de la composition d'un dossier de fabrication
 Connaissance des métaux et alliages et de leur désignation
 Connaissance des symboles de soudures
 Connaissance des données contenues dans un DMOS
 Connaissance des consommables de soudage
 Connaissance du procédé de soudage TIG
 Connaissance du procédé de soudage MAG
 Connaissance des gaz de soudage TIG
 Connaissance des gaz de soudage MAG
 Connaissance des risques associés à la mise en œuvre du soudage
 Connaissance des défauts de soudure et de leur origine
 Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud
 Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage
 Connaissance des instruments de mesure dimensionnelle
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs et postures pénibles)
 Connaissance des risques liés à l'environnement de travail

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	20/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser un relevé dimensionnel sur site

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la fabrication, l'assemblage et l'implantation d'éléments métalliques sur site, réaliser des relevés dimensionnels simples sur site pour assurer le raccordement d'un produit fini à un réseau existant. Reporter sur les plans les données nécessaires à la mise en place des appareils ainsi que tous les renseignements indispensables au montage de l'ouvrage ou des lignes de tuyauterie.

L'objectif des relevés dimensionnels est de transposer sur le papier d'une manière précise, l'ensemble des mesures de l'ouvrage à implanter et raccorder ; ainsi en cas d'anomalie observée, les travaux concernés peuvent faire l'objet d'adaptation ou de modification.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Pour que les ouvrages métalliques soient exécutés conformément au cahier des charges, il est important de relever et de vérifier l'emplacement où ils seront installés. Que ce soit sur un plan ou sur le chantier, le relevé se fait par apport à des référentiels. L'agent exploite des plans parfois incomplets, dans ce cas pour fiabiliser son intervention, il les complète pour travailler avec justesse, et ainsi exécuter sereinement les opérations d'installation, de renforcement, de modification ou de remplacement.

Il utilise des instruments spécifiques comme :

- le décamètre ;
- le mètre rigide pliant et mètre ruban ;
- l'équerre, le niveau, le fil à plomb ;
- une planchette sur laquelle sera fixé le papier à dessin ;
- un distanciomètre ;

Les dimensions qu'il relève sont précises, complètes, mais sans cotes superflues, car au montage les plans doivent indiquer :

- la position des appareils par rapport à la structure du bâtiment ;
- les origines et aboutissements des lignes de tuyauterie ;
- la position de la robinetterie et des accessoires occupant une situation imposée par le site ;
- le repérage des plans de chaque tronçon, le niveau, les caractéristiques et orientations des tubulures de raccordement ;
- la position des éléments de supportage.

Il relève les dimensions au sol, en hauteur, seul ou en binôme en fonction des contraintes liées au lieu ou aux instruments de mesure utilisés.

Il travaille en équipe sous les directives d'un chef d'atelier. Sur le chantier, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique.

Il est le garant de la qualité de ses relevés dimensionnels.

Critères de performance

Les opérations de mesure sont préparées.

Le positionnement des points de références sur plan est vérifié avant la prise de cotes.

La précision des mesures permet de définir les tolérances de fabrication les plus justes.

Les relevés dimensionnels permettent de réaliser les travaux attendus.

Les règles de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre les consignes orales

Lire et interpréter des plans de fabrication

Repérer la fabrication d'éléments à souder, à boulonner et à visser

Repérer les cotes ou les informations manquantes

Utiliser des instruments de mesure dans un contexte donné

Repérer l'orientation des éléments métalliques

Relever une distance entre deux points donnés (tronçon de tuyauterie à concevoir)

Déterminer des valeurs angulaires (propriétés métriques dans le triangle)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	21/32

Réaliser un croquis d'une ligne de tuyauterie
 Reporter sur un croquis les informations collectées
 Utiliser les moyens matériels permettant de travailler en hauteur sur site
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Renseigner les supports qualité et de suivi de fabrication
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance en dessin industriel
 Connaissance des tracés géométriques simples
 Connaissance de tracés en tuyauterie
 Connaissance des règles de calculs en géométrie et des relations métriques dans un triangle
 Connaissance des unités de mesure dimensionnelle
 Connaissance des angles remarquables
 Connaissance des instruments de mesure dimensionnelle (mécaniques et électroniques)
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site
 Connaissance des risques liés à l'environnement de travail

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	22/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser des éléments métalliques sur site

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un dossier de fabrication complet, réaliser sur site des éléments chaudronnés, des éléments de tuyauterie et des structures métalliques conformément au dossier de fabrication. Débiter, usiner, mettre en forme les éléments en vue de l'assemblage par soudage ou boulonnage (accessoirement par rivetage et boulons sertis). Ajuster ou adapter les productions (avec l'accord de son supérieur) selon les contraintes rencontrées sur les chantiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La réalisation des ouvrages métalliques sur site implique des méthodes de travail, des moyens matériels et des organisations différentes de celles rencontrées dans les ateliers de fabrication industriels. Les pratiques professionnelles diffèrent dans la mesure où l'agent utilise des moyens matériels différents (outillages électroportatifs et mécaniques). Les postes de travail peuvent être inconfortables, exigus et parfois dangereux. La coactivité est fréquente avec des intervenants divers et variés.

L'agent travaille avec des contraintes d'environnement imposant des méthodes et des moyens spécifiques. Il doit respecter des mesures de sécurité très strictes, notamment dans les sites à hauts risques.

Quel que soit le volume de travaux à réaliser, la fabrication sur site peut comporter des difficultés, qui sont évidemment amplifiées par l'effet de taille et la nature des techniques à mettre en œuvre sur site.

Pour le bon déroulement de la mission, le responsable d'équipe et l'agent :

- préparent le chantier pour fixer les priorités et faciliter la mobilisation et la mise en œuvre des moyens d'exécution ;
- rassemblent et conditionnent tous les éléments spécifiés dans les plans et la nomenclature de l'ouvrage à réaliser (éléments en pièces détachées, boulonnerie, visserie, joints, robinetterie, vannes, réducteur de pression, matériels mécaniques ou électroportatifs de chantier, l'outillage pour la manutention), l'objectif étant d'assurer sur le terrain la réalisation d'un ensemble industriel avec le minimum de contraintes et d'aléas.

À la fin de chaque réalisation, il vérifie la conformité des travaux réalisés à l'aide d'un autocontrôle régulier.

À l'aide des plans de définition et d'instruments de mesure dédiés, il passe en revue les spécifications géométriques et dimensionnelles des éléments fabriqués. Il est garant de la qualité de sa prestation. Si il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Sur site, tous les intervenants sont concernés par la prévention des risques professionnels : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs de sécurité, entreprises (y compris sous-traitants) et travailleurs indépendants.

De plus, les chantiers de construction étant considérés comme des lieux où se superposent de nombreux risques, une obligation générale d'organisation et de coordination de la prévention s'applique à chacun de ces acteurs. L'agent est donc tenu, en ce qui le concerne, de connaître les risques professionnels et de définir les mesures de prévention à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux et pour la maintenance des ouvrages métalliques.

Il travaille en équipe sous les directives d'un chef d'atelier. Sur le chantier, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique.

Critères de performance

Les règles de prévention des risques sont appliquées.

Le travail est préparé et organisé.

Les éléments métalliques fabriqués sont conformes aux plans de définition.

Les coupes ne présentent ni bavures ni morsures.

Les temps de fabrication sont respectés.

Le poste de travail est rangé et laissé propre après l'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre les consignes orales

Aménager et sécuriser son poste de travail dans le respect des règles de sécurité sur site

Lire et interpréter des plans de fabrication

Repérer la fabrication d'éléments à souder, à boulonner et à visser

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	23/32

Repérer les cotes ou les informations manquantes
 Débiter à l'aide de machines portatives (exemple : tronçonneuse, meuleuse, coupe-tube, scie-sabre)
 Débiter à l'aide de procédés thermiques (exemple : oxycoupage, plasma)
 Réaliser la mise en forme d'éléments métallique
 Utiliser des instruments de mesure pour vérifier les travaux réalisés
 Identifier l'orientation des éléments métalliques
 Relever une distance entre deux points donnés (tronçons de tuyauterie à concevoir)
 Déterminer des valeurs angulaires (propriétés métriques dans le triangle)
 Préparer des bords de tôle, tubes, ou profilés en vue des assemblages soudés
 Contrôler la géométrie et les dimensions des pièces réalisées
 Corriger après contrôles, les paramètres d'exécution d'un pli ou d'un cintrage
 Redresser et calibrer les éléments ou ensembles réalisés
 Utiliser les moyens de levage manuel
 Renseigner des documents pour assurer la traçabilité des travaux réalisés
 Maintenir son environnement de travail propre et ordonné
 Respecter les procédures et les gammes de fabrication
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance du dessin industriel
 Connaissance des règles de calculs en géométrie
 Connaissance des tracés géométriques simples
 Connaissance des plans isométriques en tuyauterie
 Connaissance des métaux et alliages et de leur désignation
 Connaissance des procédés de transformation des tôles et des profilés
 Connaissance des outillages et de leur cadre d'utilisation
 Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud
 Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage
 Connaissance des procédés de découpe à l'aide d'appareils portatifs
 Connaissance des instruments de mesure dimensionnelle
 Connaissance des risques relatifs à l'utilisation des procédés de fabrication
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site
 Connaissance des gestes et postures à adopter dans le cadre de son travail

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	24/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Assembler des éléments métalliques sur site

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un plan d'ensemble et d'instructions de montage, réaliser sur site l'assemblage d'un ouvrage métallique par fixation mécanique ou par soudage.

Pour cela, identifier sur les documents les éléments et les types de fixations : boulonnage, vissage ou procédés de soudage. Utiliser des outillages pour tarauder, percer, visser. Mettre en œuvre les techniques de soudage sur chantier. Contrôler visuellement et avec des instruments de mesure la conformité de la réalisation avec les critères qualité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre de l'assemblage d'ensembles métalliques, l'agent utilise principalement les moyens d'assemblages traditionnels que sont le boulonnage et le soudage. Ces moyens d'assemblage sont classés en deux grandes catégories :

- ceux qui permettent la transmission d'efforts par contacts mécaniques ;
- ceux qui assurent une continuité du métal et qui consistent en divers procédés de soudage.

Sur site, l'activité de l'agent peut comporter une part d'événements imprévisibles qui parfois nécessitent la réalisation ou la modification de supports provisoires.

Les procédés mécaniques qu'il utilise présentent l'avantage d'une réelle possibilité de démontage avec récupération intégrale des composants initiaux à condition que les couples de serrage aient été respectés. Parmi les procédés de soudage existant, il a recours au soudage manuel qui reste le seul moyen possible pour réaliser des soudures dont l'accès est parfois difficile.

Dans l'exercice de cette compétence, il travaille au sol et en hauteur. Parfois, il doit réaliser des tâches dans des endroits exigus et difficiles d'accès. Les moyens matériels utilisés sur site sont fonction du lieu et de la nature du chantier. Il peut être exposé à des risques si les règles en matière de sécurité ne sont pas scrupuleusement respectées.

Il travaille seul ou en équipe, sous les directives d'un chef de chantier. Sur le chantier, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). La protection auditive est systématique. Pour la manutention des charges lourdes, la réglementation impose une autorisation délivrée par l'entreprise pour l'utilisation des moyens à usage réglementé.

Pour garantir la qualité des assemblages, il opère régulièrement des contrôles visuels et dimensionnels à chaque étape du processus de fabrication à l'aide d'un autocontrôle régulier. Si toutefois il constate une anomalie ou un défaut, il en réfère à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Le travail est préparé et organisé.

Les instructions sont respectées.

L'ouvrage métallique est conforme aux plans de définition.

L'ouvrage est exempt de marque profonde de martelage, ou de brûlure du métal.

Les règles de sécurité sont respectées.

Le poste de travail est rangé et laissé propre après l'intervention.

Les temps de fabrication sont respectés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les instructions écrites

Comprendre des consignes orales

Aménager et sécuriser son poste de travail

Lire et interpréter des plans de montage

Repérer les éléments à positionner, à souder, à boulonner et à visser

Régler un poste à souder (SAEE – TIG – MAG)

Accoster et maintenir en position des éléments à pointer

Positionner manuellement, ou à l'aide de moyens de levage, les éléments à pointer ou à visser

Assembler les éléments métalliques par soudage, boulonnage et vissage

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	25/32

Réaliser des perçages et des taraudages
 Respecter les couples de serrage
 Contrôler la géométrie et les dimensions des éléments ou accessoires
 Effectuer des calages de consoles et de supports provisoires
 Effectuer les opérations de finition, nettoyage et ébavurage
 Assurer des jeux de joints conformes aux spécifications du dossier technique de soudage
 Contrôler visuellement les soudures en regard des critères d'acceptation
 Redresser les éléments déformés après soudage
 Utiliser des instruments de mesure pour vérifier les travaux réalisés
 Utiliser les moyens de levage manuel
 Travailler en binôme avec un soudeur qualifié en tenant compte de ses recommandations
 Respecter les procédures et les gammes de fabrication
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance du dessin industriel
 Connaissance des procédés de soudage (SAEE – MAG – TIG)
 Connaissance des gaz utilisés en soudage TIG et MAG
 Connaissance des consommables de soudage
 Connaissance des données contenues dans un DMOS
 Connaissance des procédés de perçage et de taraudage
 Connaissance des instruments de contrôle et de mesure
 Connaissance des moyens d'accostage
 Connaissance des méthodes de redressage des métaux à froid et à chaud
 Connaissance des moyens de levage
 Connaissance du procédé d'assemblage par boulonnage (liaisons démontables)
 Connaissance des outils permettant de réaliser des filetages
 Connaissance des règles de sécurité et recommandations spécifiques au site.
 Connaissance des équipements propres à la tuyauterie (vannes, brides, robinetterie, réducteur)
 Connaissance des règles de fixation au sol d'éléments métalliques
 Connaissance des règles de sécurité et de protection de l'environnement sur site
 Connaissance des risques associés à la mise en œuvre du soudage

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	26/32

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Vérifier la conformité des travaux réalisés sur site

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un plan de définition d'un produit manufacturé, vérifier sous la supervision du chef de chantier, la conformité d'un montage d'éléments métalliques et les outillages associés.

Contrôler selon des modes opératoires, des instructions et des gammes, que les éléments fabriqués sont conformes aux spécifications du dossier de fabrication. S'assurer que l'ouvrage ne comporte pas de défauts susceptibles de générer des défaillances lors des phases d'exploitation.

Lorsque le montage des éléments métalliques est terminé, réaliser une série d'examens pour s'assurer qu'aucun défaut jugé dangereux ne subsiste (contrôle des formes, des aspects, des dimensions, des niveaux, des étanchéités, des fixations, du fonctionnement).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'agent réalise sur site une série de contrôles qui dépendent de la nature de la production (pièce unitaire ou série) et de la dimension des pièces. Pour vérifier la conformité d'un montage d'éléments métalliques, il utilise les procédures ainsi que les gammes de contrôle définies par le service des méthodes ou de la qualité qui précisent la nature des contrôles, la méthodologie de leur mise en œuvre, les outillages de contrôle à utiliser.

Il réalise des contrôles dimensionnels, géométriques, de surface et d'aspect des ensembles métalliques selon les standards de la chaudronnerie et de la tuyauterie. Dans le cadre du contrôle l'agent sélectionne les outils en fonction des types de fabrication, mais aussi des méthodes de contrôle adaptées à l'entreprise. Ces contrôles ne sont pas soumis à la réglementation. Ils sont cependant nécessaires pour valider la conformité et la qualité d'un produit fini. En revanche, les travaux soumis à réglementation sont suivis par un technicien qualifié.

Il utilise des checklists de contrôle pour réduire la probabilité d'apparition d'une non-conformité sur une caractéristique essentielle d'un produit. En cas de non-respect, cela peut engendrer une perte de temps et un surcoût. Lorsque des non-conformités sont détectées, il en réfère à son supérieur hiérarchique qui décidera des actions correctives à mettre en œuvre. Il est le garant de la qualité de sa prestation.

La mise en œuvre de cette compétence requiert de la réflexion et de l'objectivité. Sur le chantier, la réglementation impose le port des équipements de protection individuelle (EPI). Les protections auditives sont obligatoires.

Lors des vérifications, des précautions sont prises pour assurer la sécurité des personnes et éviter les dommages aux biens et matériels installés.

Critères de performance

Le travail est préparé et organisé.

Les gammes de contrôle sont correctement exploitées.

L'ouvrage métallique ne présente aucun dommage visible pouvant affecter la sécurité.

L'assemblage de l'ouvrage est conforme aux plans de définition.

Les éléments de supportage sont correctement fixés et assurent leur rôle.

Les raccordements au réseau sont conformes.

Les dimensions de l'ouvrage sont conformes au plan de définition.

Les non-conformités sont identifiées et signalées.

La traçabilité des contrôles est assurée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des instructions écrites

Comprendre des consignes orales

Lire et interpréter des plans de fabrication

Utiliser des gammes de contrôle

Respecter les exigences techniques

Contrôler les travaux réalisés

Signaler des dysfonctionnements et des non-conformités

Décrire objectivement une situation à risque

Participer à la mise en service des équipements

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	27/32

Respecter les procédures et les gammes de fabrication
 Organiser son poste de travail
 Rendre compte de l'avancée des travaux
 Signaler une anomalie ou une incompréhension
 Communiquer avec son environnement de travail
 Connaissance des appareils de contrôle
 Connaissance des appareils de mesure
 Connaissance de dessin industriel en chaudronnerie
 Connaissance de dessin industriel en tuyauterie
 Connaissance de dessin industriel en structure métallique
 Connaissance des modes opératoires de contrôle
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité, de qualité et d'environnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	28/32

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser ses tâches et son poste de travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Placé généralement sous la responsabilité d'un agent de qualification supérieure, l'agent planifie néanmoins son activité de la journée. Ainsi, dans la limite de ses responsabilités, il choisit ses modes opératoires, combine et hiérarchise ses opérations en fonction des objectifs de production à atteindre et des délais à respecter.

Critères de performance

L'ordonnancement des tâches répond aux contraintes de temps et de coûts sans dégrader la qualité du produit fini.

Les objectifs planifiés sont atteints.

Le travail réalisé répond aux exigences définies dans le dossier de fabrication.

Le client final est satisfait du produit fini et de la prestation.

Appliquer les procédures et les modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un dossier de fabrication, appliquer les procédures et les modes opératoires pour la fabrication et le montage des ensembles ou des sous-ensembles métalliques.

Critères de performance

Le travail réalisé est conforme au dossier de fabrication.

Les moyens mis à disposition sont utilisés conformément aux prescriptions.

Les procédures et les gammes de fabrication sont respectées et appliquées.

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent s'assure de la conformité d'un élément ou d'un ensemble métallique au regard d'un dossier technique précisant les tolérances dimensionnelles et géométriques. Il vérifie les cotes aux instruments de mesure, apprécie visuellement ou au gabarit un défaut. Il doit également consigner ses relevés sur une fiche d'autocontrôle.

Critères de performance

Le travail réalisé est conforme au dossier de fabrication.

Les moyens à disposition sont utilisés conformément aux prescriptions.

Les procédures et les gammes de fabrication sont respectées et appliquées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	29/32

Glossaire Technique

Distanciomètre

Appareil servant à mesurer les distances.

DMOS

Descriptif de **M**ode **O**pératoire de **S**oudage

EPI

Equipement de **P**rotection **I**ndividuelle

Flanc capable

C'est la surface nécessaire pour accueillir la pièce. On part d'une tôle appelée « **flanc capable** ». Cette tôle est ensuite découpée, puis formée et enfin soudée selon les besoins de production.

MAG

Le **M**etal **A**ctif **G**az est un procédé de soudage semi-automatisé répandu dans de nombreux secteurs industriels. Ce procédé utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité d'un fil électrode fusible. Le bain de fusion est protégé par un gaz actif.

Notice d'assemblage

Document technique dans lequel sont référencés tous les procédés nécessaires à l'assemblage d'ensembles ou sous-ensembles métalliques.

Notice de montage

Document dans lequel sont décrites pas à pas le montage des éléments entre eux afin d'en faire un ensemble ou sous-ensemble.

SAEE

Le procédé **S**oudage à l'**A**rc avec **E**lectrode **E**nrobée est un procédé répandu sur chantier. Il utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité de l'électrode fusible. La chaleur dégagée par l'arc, crée un bain de fusion. Cette chaleur fond l'électrode enrobée créant ainsi le cordon de soudure.

TIG

Le **T**ungsten **I**nert **G**as est un procédé de soudage à l'arc électrique dominant en tuyauterie industrielle où l'arc électrique est constitué entre la pièce à souder et une électrode réfractaire en tungstène protégé par un flux de gaz inerte. Le métal d'apport est amené manuellement dans le bain de fusion pour créer le cordon de soudure.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	30/32

Glossaire Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	31/32

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AFMC	Référentiel Professionnel	TP- 01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	32/32

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203094DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « Soudeur TIG électrode enrobée » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « soudeur TIG électrode enrobée (STEE) » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Soudeur TIG électrode enrobée	STEE	TP-01294

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « SOUDEUR TIG ÉLECTRODE ENROBÉE » NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
STEE	Référentiel de Certification	TP – 01294	Soudeur TIG électrode enrobée	Page 1/20

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Soudeur TIG électrode enrobée

Sigle du titre à finalité professionnelle : STEE

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 254s - Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier

Équivalent code(s) Rome : H2913

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 2/20
STEE	Référentiel de Certification	TP – 01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 3/20

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle STEE

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée	07 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases. Phase 1 : (durée : 3 h) En présence d'un surveillant d'examen, à partir d'un dossier technique, le candidat effectue le pointage des joints soudés, met en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG puis réalise le soudage à plat d'une série de joints soudés avec cette installation : • un joint soudé uniquement avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée ou accompagné du procédé TIG, • un joint soudé avec le procédé TIG. Phase 2 : (durée : 4 h 00) En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat effectue le pointage des joints soudés puis réalise le soudage en toutes positions d'une série de joints soudés avec cette installation : • un joint soudé uniquement avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée ou accompagné du procédé TIG, • un joint soudé avec le procédé TIG
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	00 h 10 min	Cet entretien technique se déroule individuellement en présence du jury après le questionnaire professionnel. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées au questionnaire professionnel.
Questionnaire professionnel	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	00 h 20 min	Tous les candidats répondent individuellement et simultanément au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant d'examen. Le questionnaire a lieu avant la mise en situation professionnelle.

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 4/20

Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	07 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat réalise un ouvrage comprenant un mur, un élément coffré en traditionnel, un plancher préfabriqué, tout ou partie d'enduit traditionnel, un élément de finition préfabriqué ou réalisé en traditionnel.

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

- étudie les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- met en service les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- règle les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- réalise le pointage des joints soudés ;
- réalise les soudures, en respectant les instructions des descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- assure l'autocontrôle de ses prestations et réalise des réparations si nécessaires.

A l'issue du temps imparti (3h), le candidat restitue au surveillant :

- les joints soudés ;
- les DMOS renseignés (paramètres de soudage utilisés) ;

Phase 2 de la mise en situation professionnelle :

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

- réalise les soudures, en respectant les instructions des descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- assure l'autocontrôle de ses prestations et réalise des réparations si nécessaires ;
- réalise les contrôles (visuels, essais destructifs des joints soudés) ;
- renseigne les fiches de contrôles.

Sur les joints soudés pour lesquels un contrôle de compacité est requis, le contrôle par radiographie ou le contrôle de texture pourront s'appliquer.

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 5/20

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie					
Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation TIG est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures réalisées avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée	☒	☐	☐	☐
Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation à l'Arc Electrode Enrobée est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures réalisées à l'Arc Electrode Enrobée sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée.	☒	☐	☐	☐

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 6/20

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie					
Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation de soudage TIG est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.	☒	☐	☐	☐
Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures réalisées à l'Arc Electrode Enrobée sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée	☒	☐	☐	☐

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 7/20

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. Les règles garantissant la qualité des soudures sont appliquées. Les informations précisant le travail sont respectées La norme des opérations de soudage est respectée. Les variables de l'opération de soudage sont définies et pertinentes. La préparation des joints de la pièce est définie. Les paramètres de soudage sont déterminés. La répartition des cordons est établie. Les contrôles aux différentes étapes du soudage sont réalisés	☐	☒	☒	☐
<u>Obligations réglementaires le cas échéant</u>					

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 8/20

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG
Maintenir son attention de façon continue	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée
	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG

Sigle STEE	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP – 01294	Intitulé de la formation Soudeur TIG électrode enrobée	Page 9/20

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre STEE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient pendant la deuxième phase de la mise en situation professionnelle, l'entretien technique et l'entretien final.

Il observe l'organisation des postes de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés, ainsi que dans l'enchaînement des opérations de contrôle et de leur durée.

Deux membres du jury peuvent observer jusqu'à 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le responsable de session prévoit :

- un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (00 h 20 min) et pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle (3 h). Un des membres de jury peut éventuellement jouer le rôle de surveillant, mais durant cette modalité, sa mission se limite à une simple surveillance sans rôle d'évaluation.
- un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique d'évaluation, à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique ou pour des points de sécurité au cours de la mise en situation professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/20
STEE	Référentiel de Certification	TP – 01294	Soudeur TIG électrode enrobée	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

SOUDEUR TIG ÉLECTRODE ENROBÉE

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
STEE	Référentiel de Certification	TP – 01294	Soudeur TIG électrode enrobée	Page 11/20

CCP 1

Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée	04 h 00 min	En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat met en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG puis réalise le soudage à plat d'une série de joints : • un joint soudé uniquement avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée ou accompagné du procédé TIG, • un joint soudé avec le procédé TIG.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

- étudie les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- met en service les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- règle les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- réalise le pointage des joints soudés ;
- renseigne les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- réalise les soudures, en respectant les instructions des descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- assure l'autocontrôle de ses prestations et réalise des réparations si nécessaires ;
- réalise les contrôle (visuels, essais destructifs des joints soudés) ;
- renseigne les fiches de contrôles.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Souder à plat avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury assiste à la totalité de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'organisation du poste de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés et sa durée.

Deux membres du jury peuvent observer et évaluer 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Pendant la mise en situation professionnelle, le responsable de session prévoit un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique d'évaluation, à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique ou pour des points de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

CCP 2

Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée	05 h 00 min	En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat met en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG puis réalise le soudage en toutes positions d'une série de joints : • un joint soudé uniquement avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée ou accompagné du procédé TIG, • un joint soudé avec le procédé TIG.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	00 h 10 min	Cet entretien technique se déroule individuellement en présence du jury après le questionnaire professionnel. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées au questionnaire professionnel.
▪ Questionnaire professionnel	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	00 h 20 min	Tous les candidats répondent individuellement et simultanément au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant d'examen. Le questionnaire a lieu avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

- étudie les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- met en service les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- règle les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- réalise le pointage des joints soudés ;
- renseigne les modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- réalise des soudures, en respectant les instructions des modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- assure l'autocontrôle de ses prestations et réalise des réparations si nécessaires ;
- réalise les contrôle (visuels, essais destructifs des joints soudés) ;
- renseigne les fiches de contrôles.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury assiste à la totalité de la mise en situation professionnelle (05 h) et de l'entretien technique (0 h 10 min).

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'organisation du poste de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en

œuvre des procédés et sa durée.

Deux membres du jury peuvent observer et évaluer 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats

assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers

candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session prévoit :

- un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (00 h 20 min). Un des membres de jury peut éventuellement jouer le rôle de surveillant, mais durant cette modalité, sa mission se limite à une simple surveillance sans rôle d'évaluation.
- un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique d'évaluation, à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique ou pour des points de sécurité au cours de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Soudeur TIG électrode enrobée

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier standard, type atelier de formation, ou atelier d'une entreprise de soudage équipé d'un espace de montage par candidat.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les machines devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres pour permettre la libre circulation du candidat et du jury.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Sans objet
Questionnaire professionnel	Un local fermé permettant le passage simultané du questionnaire professionnel par l'ensemble des candidats.	Les tables et chaises devront être suffisamment dégagées et espacées les unes des autres pour respecter la confidentialité des écrits.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Poste de travail par candidat, constitué d'un espace d'assemblage équipé : • d'un système d'extraction des fumées, • des moyens de protection, • d'une potence, • des sources d'énergie à proximité : o air comprimé dans le cas d'utilisation de meuleuses à air o électricité pour soudage et/ou meuleuse o gaz de soudage (bouteilles)	1	Sans objet
Machines	1	Touret à meuler	14	Sans objet
	1	Générateur de soudage TIG Electrode Enrobée	1	Sans objet
	1	Presse hydraulique	14	Pour la réalisation des contrôles destructifs et le redressage de la structure mécanosoudée
	1	Scie à ruban ou alternative ou une machine à tronçonner	14	S
Outils / Outillages	1	Caisse à outils conventionnelle de soudeur composée principalement d'une pince à gaz, d'un marteau rivoir, d'une brosse métallique, d'un burin	1	Sans objet
	1	Meuleuse à renvoie d'angle diam 230	4	Sans objet
	1	Meuleuse en bout	4	Sans objet
	1	Meuleuse portative diam 125	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

Équipement de protection (EPI) ou collective	1	Équipement de protection individuel : • 1 masque de soudeur, • 1 paire de lunette de meulage • 1 protection auditives, • 1 paire de gants de protection • 1 veste ou tablier en cuir • 1 paire de chaussures de sécurité	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Débit préparé suivant descriptif fourni dans le DTE organisateur	1	Prévoir une marge de sécurité en cas d'imprévu
	1	Mise à disposition en continu de gaz de soudage (bouteilles)	1	Sans objet
	1	Produit de contrôle pour ressuage et macrographie	7	sans objet
	1	Lot de disques à ébarber et à tronçonner diam 125 et 230	1	Sans objet
	1	Série de métal d'apport TIG diam 1.6 -2 - 2.4	1	sans objet
	1	Lot d'électrodes enrobées rutile diam 2.5-3.2-4	1	Sans objet
	1	Lot d'électrodes enrobées Basique diam 2.5-3.2-4	1	Sans objet
Documentations	1	Cahier des charges des critères d'acceptation des défauts	4	Sans objet
	1	Dossier technique fourni dans le DTE dossier candidat	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Soudeur TIG électrode enrobée est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Soudeur(se)		Soudeur TIG électrode enrobée
CCP	Souder à plat des ouvrages métalliques	CCP	Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie
CCP	Souder en toutes positions des ouvrages métalliques	CCP	Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/20
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
STEE	Référentiel de Certification	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	Page 20/20



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« SOUDEUR TIG ÉLECTRODE ENROBÉE »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	1/24

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le titre à finalité professionnelle "Soudeur", a été créé par arrêté du 30 avril 2010 et est paru au JO du 18 mai 2010. Il est issu d'une analyse des emplois dans le secteur de la transformation des métaux par déformation et assemblage.

L'analyse du travail conduite auprès d'entreprises de différents secteurs en 2019 a permis d'identifier deux profils de soudeurs. C'est pourquoi le titre soudeur en vigueur se scinde en deux titres :

Un titre plus polyvalent : Soudeur assembleur industriel (SAI) ; Il s'agit de la création d'un nouveau titre.

Il se décline en deux activités :

- « Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG »
- « Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG »

Un titre plus spécialisé : Soudeur TIG Electrode Enrobée (STEE) (ce référentiel) ; il s'agit de la révision de l'ancien titre « Soudeur ».

Il se décline en deux activités :

- « Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »
- « Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Des travaux de veille ont été réalisés sur le titre professionnel en étudiant les évolutions des technologies dans le secteur de la soudure. Un questionnaire auprès des entreprises a complété ces travaux de veille.

Des publications ont été analysées telles que :

- Métal industries, Soudage et techniques connexes, l'Observatoire de la métallurgie, l'Usine nouvelle,
- Dossier Note d'opportunité 2017,
- Sites internet : www.pole-emploi.fr, www.ouestfrance-emploi.com, www.indeed.fr, www.jobfeed.fr.

De plus, une analyse du travail a été conduite par une enquête réalisée en présentiel ou à distance auprès de 40 entreprises du secteur du soudage.

L'analyse de ces données a permis de préciser les points suivants :

- Le titre professionnel révisé ne correspond plus aux besoins actuels et à venir.
- Les produits et les services se concrétisent de plus en plus par une certification.
- Les cahiers des charges en lien avec les secteurs d'activité évoluent peu.
- La norme EN 1090 applicable à tous les types de constructions métalliques depuis le 1 juillet 2014 précise que tout fabricant doit disposer de soudeurs qualifiés.
- Le soudeur peut avoir plusieurs profils. Les besoins varient selon le secteur d'activité.

Cependant deux profils se distinguent :

- Un soudeur maîtrisant les opérations de soudage semi-automatique (MAG) et Tungstène Inert Gas (TIG), l'assemblage d'éléments métalliques et la lecture de plan industriels. Pour des raisons de productivité et qualité, les procédés les plus utilisés sont le semi-automatique (MAG) et le Tungstène Inert Gas (TIG), engendrant une diminution du soudage à l'électrode enrobée. De plus, la polyvalence s'impose dans les entreprises de type PME et TPE où le soudeur ne se cantonne pas à l'unique action de soudage mais intervient sur des activités d'assemblage d'éléments métalliques. La création du titre soudeur assembleur industriel (SAI) répond à cette polyvalence. Un soudeur maîtrisant le soudage TIG et à l'Arc l'Electrode Enrobée (AEE), et la lecture de plans industriels. En effet, le procédé à l'Arc Electrode Enrobée (AEE) reste indispensable dans les secteurs de la pétrochimie, la tuyauterie, le nucléaire et la réparation sur site. Il est généralement combiné avec le procédé TIG. La révision du titre « Soudeur » en soudeur TIG électrode enrobée (STEE) correspond à ce profil. Il est décrit dans ce référentiel.

Les modifications apportées au titre « Soudeur » révisé en « STEE » portent sur les points suivants :

Activités :

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	2/24

L'ancien intitulé « Souder à plat des ouvrages métalliques » devient « Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie ».

L'ancien intitulé « Souder en toutes positions des ouvrages métalliques » devient « Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »

Compétences :

Les compétences sont entièrement reconfigurées par réorganisation et regroupement, passant de 11 à 5, afin de donner une meilleure lisibilité et mieux correspondre aux réalités de l'activité d'un soudeur.

Liste des activités

Ancien TP : Soudeur(se)

- Souder à plat des ouvrages métalliques
- Souder en toutes positions des ouvrages métalliques.

Nouveau TP : Soudeur TIG électrode enrobée

- Souder à plat avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie ;
- Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	3/24

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Souder à plat avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie	1	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG
		2	Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'arc d'électrode enrobée
2	Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des	3	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG
		4	Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Électrode Enrobée
		5	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	4/24

FICHE EMPLOI TYPE

Soudeur TIG électrode enrobée

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le soudeur TIG électrode enrobée participe à la réalisation d'ensembles unitaires et/ou de petite série, chaudronnés et de tuyauterie pour différents secteurs d'activités mettant en œuvre le travail des métaux en tuyauterie et/ou chaudronnerie industrielle.

Il procède à l'assemblage de tubes et d'accessoires de tuyauterie par soudage avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée (AEE) et Tungstène Inert Gas (TIG) en respectant des instructions et des critères qualitatifs définis.

Cette technique d'assemblage par soudage s'exerce soit « à plat », les pièces et la soudure à effectuer se présentant toujours à l'horizontale, soit « en position », le soudeur devant adapter sa posture en fonction des pièces à souder.

L'emploi s'exerce aussi bien en atelier, pour des travaux de préfabrication, que sur chantier, impliquant des déplacements pour les travaux de montage sur site.

Le soudeur TIG électrode enrobée intervient généralement debout. Il travaille au sol, parfois dans des endroits exigus (en fouille) ou en hauteur sur des échafaudages. Les conditions de travail ne doivent pas avoir d'influence sur la qualité de la soudure. Il s'agit d'un travail varié, exigeant une attention soutenue. Certains risques comme la fatigue visuelle, les brûlures, les fumées ou vapeurs nocives, ou encore le bruit imposent l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective. Pour les travaux de soudage sur chantier ou en extérieur, le soudeur doit protéger les soudures contre les intempéries.

Selon l'organisation de l'entreprise, le travail peut s'effectuer en horaires réguliers de jour ou postés (2X8). En intervention sur site, son activité peut dépendre d'arrêts d'usine ou de tranche.

Le travail peut être répétitif ou varié exigeant une attention soutenue et exposant à certains risques (fatigue visuelle, brûlures, fumées ou vapeurs nocives, bruit...) qui imposent le port d'équipements de protection à ces risques.

Autonome dans la mise en œuvre de son installation de soudage et des équipements connexes, le soudeur TIG électrode enrobée respecte les instructions d'un descriptif de mode opératoire de soudage (DMOS) : préparation du joint, réglages, répartition des cordons de soudure, position de soudage... obligatoire pour des travaux soumis à réglementation ou réalisés dans le cadre d'un système d'assurance de la qualité. Pour des travaux non couverts par une procédure, il définit tout ou partie de l'opération de soudage en fonction d'une norme et intervient sur le choix du procédé, la préparation des joints à souder, des consommables, des modes opératoires et des paramètres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	5/24

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Fabrication de constructions métalliques, de réservoirs et citernes métalliques, de générateurs de vapeur, de matériel de levage et de manutention,
- Chaudronnerie-tuyauterie,
- Construction navale et maritime,
- Nucléaire,
- Chimie.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Soudeur, soudeur industriel, soudeur TIG, soudeur électrode enrobée.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Pour information, certifications similaires sans équivalence reconnues

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée

2. Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s--Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier, ...

Fiche(s) Rome de rattachement

H2913 Soudage manuel

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	6/24

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1

Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre d'une production en atelier ou sur site, le soudeur TIG électrode enrobée participe à la réalisation des pièces préalablement assemblées. Il soude à plat sur tubes selon les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et TIG sur acier carbone des pièces unitaires ou de série en suivant les exigences d'un dossier technique.

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il :

- étudie le travail à réaliser, en exploitant les documents techniques : plan, DMOS (descriptif de mode opératoire de soudage) ;
- vérifie les approvisionnements suivant le dossier technique ;
- sélectionne les équipements de protection individuelle et collective en fonction du procédé de soudage ;
- choisit et met en service l'installation de soudage adaptée, à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- aménage et sécurise le poste de travail, de façon à optimiser le temps de travail et à éliminer les risques comme les chutes de plain-pied, les risques d'incendie ;
- s'assure de la conformité de la préparation et peut proposer le cas échéant des mesures correctives ;
- vérifie, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription ;
- soude à plat en suivant des séquences définies pour chaque fabrication ;
- manutentionne les pièces pour les positionner ou les évacuer ;
- réalise des opérations de gougeage ;
- contrôle la soudure visuellement au fur et à mesure des opérations ;
- élimine d'éventuels défauts et reprend le cordon ;
- effectue les opérations de finition ou de parachèvement du cordon ;
- veille au bon état de fonctionnement de l'installation ;
- rend compte de l'avancement de son travail et alerte en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur TIG électrode enrobée est placé sous l'autorité de son hiérarchique, dont il reçoit les instructions de travail, complétées de schémas, plans ou autres documents techniques.

C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au soudage et de s'assurer de la qualité par autocontrôle.

Il est en permanence attentif aux risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il s'assure de bien connaître la nature de ces risques, et veille à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les principes généraux de prévention et consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	7/24

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 2

Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Électrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre d'une production en atelier ou sur site, le soudeur TIG électrode enrobée participe à la réalisation des pièces préalablement assemblées et ne pouvant être manutentionnées. Il réalise des pièces soudées unitaires ou de petites séries en suivant les exigences d'un dossier technique. Lors d'interventions sur site, ou à l'occasion d'opérations de construction ou de maintenance d'unités de production, il soude sur tubes en toutes positions souvent avec des postures inconfortables (au sol, couché, espaces réduits, confinés...) et selon les procédés de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas.

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il :

- étudie le travail à réaliser défini par un hiérarchique, en exploitant les documents techniques : plan, DMOS (descriptif de mode opératoire de soudage) ;
- sélectionne les équipements de protection individuelle et collective en fonction du procédé de soudage ;
- choisit et met en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée et TIG ;
- aménage et sécurise le poste de travail, de façon à optimiser le temps de travail et à éliminer les risques comme les chutes de plain-pied, les risques d'incendie ;
- définit certaines variables de l'opération de soudage telles que la nature et le diamètre du métal d'apport, la méthode de soudage, propose une modification de mode opératoire ;
- s'assure de la conformité de la préparation et peut proposer, le cas échéant, des mesures correctives ;
- vérifie, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription ;
- soude en toutes positions dans un ordre et un sens prescrit en tenant compte des déformations ;
- réalise des opérations de gougeage ;
- contrôle la soudure visuellement au fur et à mesure des opérations ;
- élimine d'éventuels défauts et reprend le cordon ;
- veille au bon état de fonctionnement de l'installation ;
- rend compte de l'avancement de son travail et alerte en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur TIG électrode enrobée est contraint physiquement en fonction des positions de soudage et du procédé utilisé Tungstène Inert Gas et à l'Arc Electrode Enrobée. Le soudage en toutes positions exige une correction permanente du geste de soudage et une excellente condition physique.

Il est placé sous l'autorité de son hiérarchique dont il reçoit les instructions de travail, complétées de schémas, plans ou autres documents techniques.

C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au soudage et de s'assurer de la qualité par autocontrôle.

Il est en permanence attentif aux risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il s'assure de bien connaître la nature de ces risques, et veille à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les principes généraux de prévention et les consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	8/24

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie

Compétences transversales de l'activité type

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	9/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage TIG

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques et d'instructions écrites ou orales, mettre en service le générateur de soudage TIG, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en rotation sur des éléments de tuyauterie en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site, pour le soudage de tuyauterie de fines et fortes épaisseurs et généralement sur des diamètres allant jusqu'à 114.3 mm.

Les pièces à souder peuvent être unitaires ou de petites séries.

Le poste de travail équipé d'une installation de soudage TIG est approvisionné en pièces de type tuyauterie chaudronnerie, constituées d'assemblages en angle et en bout à bout, préalablement assemblées et pointées. Le soudeur TIG électrode enrobée intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un tuyauteur pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en rotation, en mono-passe ou en multi-passes.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation TIG est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures réalisées avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service pour repérer les anomalies :

câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche TIG endommagé.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrisation.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au TIG.

Equiper et mettre en service une installation de soudage TIG : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Déterminer le cycle de soudage en courant continue : pré gaz, rampe de montée, régime permanent, évanouissement de l'arc, palier de fin, post gaz.

Réaliser des points de soudures avec le procédé TIG.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	10/24

Souder avec le procédé de soudage TIG en mono-passe en rotation.
 Souder avec le procédé de soudage TIG en multi-passes en rotation.
 Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages à plat : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.
 Coordonner l'alimentation du bain de fusion par le métal d'apport avec l'avance de la torche TIG.
 Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portative.
 Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portative.
 Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.
 Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes, réparation d'un cordon avec des défauts.
 Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.
 Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.
 Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchants, défauts internes.
 Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.
 Effectuer des opérations de finition : brossage de la soudure et de la zone soudée.
 Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage TIG.
 Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.
 Organiser son intervention.
 Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.
 Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...)
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques du soudage en espace confiné.
 Connaissance des risques liés aux opérations de meulage.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...)
 Connaissance de la composition d'un dossier technique.
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective, orthogonal et isométrique.
 Connaissance de la symbolisation des soudures.
 Connaissance des données contenues dans un DMOS.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance du procédé de soudage TIG.
 Connaissance des différents types d'électrodes de tungstène.
 Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.
 Connaissance des différents modes opératoires de soudage TIG en rotation.
 Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	11/24

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2

Souder en rotation sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Électrode Enrobée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques et d'instructions écrites ou orales, mettre en service le générateur de soudage à l'Arc Electrode Enrobée, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en rotation sur des éléments de tuyauterie en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site, pour le soudage d'éléments de tuyauterie de forte épaisseur et généralement sur des diamètres supérieurs à 114.3 mm.

Les pièces à souder peuvent être unitaires ou de petites séries.

Le poste de travail équipé d'une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est approvisionné en éléments de tuyauterie, constitués d'assemblages en angle et en bout en bout, préalablement assemblés et pointés. Le soudeur TIG électrode enrobée intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un tuyauteur pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en rotation et en multi-p

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation à l'Arc Electrode Enrobée est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures réalisées à l'Arc Electrode Enrobée sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service pour repérer les anomalies : câble d'alimentation endommagé, pince porte électrode et connecteur de pièce dénudés.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures à l'Arc Electrode Enrobée.

Equiper et mettre en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée : mise en place des câbles pince porte électrode, connecteur de pièce, réglage de l'installation.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle des chanfreins.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Réaliser des points de soudure avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée.

Souder avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée en multi-passes en rotation.

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages à plat : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Maintenir une vitesse, un angle et une hauteur d'arc de l'électrode enrobée appropriée pour le soudage à l'Arc Electrode Enrobée en rotation.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portable.

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	12/24

Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.
 Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes (élimination du laitier), réparation d'un cordon avec des défauts.
 Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.
 Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.
 Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchants, défauts internes.
 Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.
 Effectuer des opérations de finition : brossage de la soudure et de la zone soudée, élimination des projections.
 Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée.
 Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.
 Organiser son intervention.
 Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral d'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.
 Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques du soudage en espace confiné.
 Connaissance des risques liés aux opérations de meulage.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).
 Connaissance de la composition d'un dossier technique.
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective, orthogonal et isométrique.
 Connaissance de la symbolisation des soudures.
 Connaissance des données contenues dans un DMOS.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance du procédé à l'Arc Electrode Enrobée.
 Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.
 Connaissance des différents modes opératoires de soudage à l'Arc Electrode. Enrobée en rotation sur tuyauterie.
 Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	13/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage TIG

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques et d'instructions écrites ou orales, mettre en service le générateur de soudage TIG, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en toutes positions sur des éléments de tuyauterie en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site, pour le soudage de tuyauterie de fines et fortes épaisseurs généralement sur des diamètres allant jusqu'à 114.3 mm, lorsque qu'il est impossible de les manutentionner.

Le soudage s'effectue sur des pièces unitaires.

Le poste de travail équipé d'une installation de soudage TIG est approvisionné en éléments de tuyauterie, préalablement assemblés et pointés. Le soudeur TIG électrode enrobée intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un tuyauteur pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en toutes positions, en mono-passe, en multi-passes et souvent dans des postures contraignantes (au sol, couché, espaces réduits, confinés...).

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation de soudage TIG est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service pour repérer les anomalies : câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche TIG endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur... Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrisation.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au TIG.

Equiper et mettre en service une installation de soudage TIG : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Déterminer le cycle de soudage en courant continue : pré gaz, rampe de montée, régime permanent, évanouissement de l'arc, palier de fin, post gaz.

Réaliser des points de soudures avec le procédé TIG.

Souder avec le procédé de soudage TIG en mono-passe en toutes positions.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	14/24

Souder avec le procédé de soudage TIG en multi-passes en toutes positions.
 Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages en toutes positions : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.
 Coordonner l'alimentation du bain de fusion par le métal d'apport avec l'avance de la torche TIG.
 Adapter son geste à la conduite du bain de fusion en toutes positions : angle torche, temps d'arrêt, méthodes de balayages, dépôt du métal d'apport.
 Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portable.
 Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portable.
 Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.
 Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes, réparation d'un cordon avec des défauts.
 Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.
 Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.
 Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchants, défauts internes.
 Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.
 Effectuer des opérations de finition en toutes positions : brossage de la soudure et de la zone soudée.
 Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage TIG.
 Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.
 Organiser son intervention .
 Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.
 Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...)
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques du soudage en espace confiné.
 Connaissance des risques liés aux opérations de meulage.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...)
 Connaissance de la composition d'un dossier technique.
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective, orthogonal et isométrique.
 Connaissance de la symbolisation des soudures.
 Connaissance des données contenues dans un DMOS.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance du procédé de soudage TIG.
 Connaissance de la préparation des bords et des joints.
 Connaissance des différents modes opératoires de soudage TIG en positions sur tuyauterie.
 Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	15/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4

Souder en toutes positions sur tube avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques et d'instructions écrites ou orales, mettre en service le générateur de soudage l'Arc Electrode Enrobée, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en toutes positions sur des éléments de tuyauterie en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site, pour le soudage d'éléments de tuyauterie de forte épaisseur généralement sur des diamètres supérieurs à 114.3 mm et lorsque qu'il est impossible de les manutentionner.

Le soudage s'effectue sur des pièces unitaires.

Le poste de travail équipé d'une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est approvisionné en éléments de tuyauterie, préalablement assemblés et pointés. Le soudeur TIG électrode enrobée intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un tuyauteur pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en toutes positions (corniche, vertical montant) et en multi-passes, souvent dans des postures contraignantes (au sol, couché, espaces réduits, confinés...).

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures réalisées à l'Arc Electrode Enrobée sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage à l'Arc Electrode Enrobée est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service pour repérer les anomalies :

câble d'alimentation endommagé, pince porte électrode et connecteur de pièce dénudé.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures à l'Arc Electrode Enrobée.

Equiper et mettre en service une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée : mise en place des câbles pince porte électrode, connecteur de pièces, réglage de l'installation.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Réaliser des points de soudures avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée.

Souder avec le procédé de soudage à l'Arc Electrode Enrobée en multi-passes en toutes positions.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	16/24

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages en toutes positions : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Adapter son geste à la conduite du bain de fusion en toutes positions : angle de l'électrode enrobée, temps d'arrêt, méthodes de balayages, hauteur d'arc, vitesse.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portable.

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portable.

Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.

Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passe (élimination du laitier), réparation d'un cordon avec des défauts.

Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.

Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.

Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchant, défauts internes.

Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.

Effectuer des opérations de finition : brossage de la soudure et de la zone soudée, élimination des projections.

Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage à l'Arc Electrode Enrobée.

Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Organiser son intervention.

Alterner les tâches.

Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.

Informier et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Rendre compte de l'avancement de son travail.

Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.

Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.

Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.

Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).

Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.

Connaissance des risques du soudage en espace confiné.

Connaissance des risques liés aux opérations de meulage.

Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective, orthogonal et isométrique.

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS.

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé à l'Arc Electrode Enrobée.

Connaissance de la préparation des bords et des joints.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage à l'Arc Electrode. Enrobée en positions sur tuyauterie.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	17/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En respectant les consignes et les règles de sécurité et à partir d'informations précisant le travail à réaliser et en référence à la norme des opérations de soudage, déterminer les variables d'une opération de soudage en l'absence d'un DMOS sur un ensemble de tuyauterie. Définir la préparation des joints en fonction de la pièce à souder, déterminer les paramètres de soudage (intensité, diamètre et nature des produits d'apport, gaz...), établir la répartition des cordons, réaliser les contrôles aux différentes étapes du soudage pour garantir la conformité de la fabrication.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce, en atelier ou sur site, pour le soudage d'éléments de tuyauterie de fines ou fortes épaisseurs.

En l'absence de DMOS et de documents techniques, le soudeur TIG électrode enrobée détermine le déroulement des opérations, le choix des instruments et des méthodes de travail (autogène, protection gazeuse, CO₂, arc...), sélectionne les outils et appareils de soudage appropriés.

Il détermine également toute une partie des variables d'une opération de soudage, évalue la qualité de ses soudures par rapport aux critères d'acceptation des cahiers des charges. Il doit être en mesure de situer son niveau de performance en fonction des exigences rencontrées dans les différents secteurs d'activité.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

Les règles garantissant la qualité des soudures sont appliquées.

Les informations précisant le travail sont respectées.

La norme des opérations de soudage est respectée.

Les variables de l'opération de soudage sont définies et pertinentes.

La préparation des joints de la pièce est définie.

Les paramètres de soudage sont déterminés.

La répartition des cordons est établie.

Les contrôles aux différentes étapes du soudage sont réalisés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Identifier le niveau de qualité des soudures.

Appliquer les règles garantissant la qualité des soudures par rapport à une norme.

Choisir le procédé de soudage TIG ou à l'Arc Electrode Enrobée.

Choisir la préparation des bords et du joint en soudage TIG ou à l'Arc Electrode Enrobée.

Choisir les consommables en soudage à l'électrode enrobée.

Choisir les consommables en soudage TIG.

Déterminer les paramètres en soudage à l'Arc Electrode Enrobée.

Déterminer les paramètres en soudage TIG.

Déterminer la séquence de soudage.

Définir l'ordre des opérations d'assemblage.

Définir les méthodes d'assemblage d'un ensemble de tuyauterie.

Proposer une modification de mode opératoire.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	18/24

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.
 Informer et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des variables des joints de soudure.
 Connaissance des différents niveaux de qualité dans la soudure.
 Connaissance des critères d'acceptation des soudures.
 Connaissance des tolérances des défauts.
 Connaissance de l'origine des défauts.
 Connaissance des procédés de soudage TIG et à l'Arc Electrode Enrobée.
 Connaissance de la désignation des produits d'apports.
 Connaissance des électrodes enrobées.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance des gaz dans le soudage.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance sur l'influence des paramètres.
 Connaissance des principales normes de qualification de soudeur.
 Connaissance des modes opératoires de réparation.
 Connaissance des environnements normatif et réglementaire des fabrications soudées.
 Connaissance de l'origine des déformations et retraits.
 Connaissance des formules de calcul pour les intensités de soudage avec les procédés TIG et à l'Arc Electrode Enrobée

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	19/24

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer et installer son poste de travail en fonction des objectifs de production à atteindre et des délais à respecter, dans la limite de ses responsabilités. Le soudeur TIG électrode enrobée est généralement placé sous la responsabilité d'un hiérarchique, il planifie néanmoins son activité de la journée.

Critères de performance

Le cahier des charges défini dans le dossier technique est respecté.

La préparation du poste de travail facilite la mise en production.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'opérations de soudage, respecter et faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité d'environnement et de protection de la santé au travail applicables dans le milieu considéré. Pour les opérations de soudage et les travaux connexes, le soudeur TIG électrode enrobée met en œuvre des équipements comportant des risques importants compte tenu des matières à souder, des procédés de soudage à appliquer. Le soudeur TIG électrode enrobée doit identifier les risques électriques, d'incendie, d'asphyxie pendant les phases de soudage. L'application de ces règles constitue l'élément prioritaire et obligatoire de toutes ses actions aussi bien pour lui que pour son environnement.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés

Le choix et le port des équipements de protection individuelle sont adaptés aux travaux à réaliser.

Les règles de sécurité spécifiques à chaque machine ou équipement sont appliquées.

Maintenir son attention de façon continue.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Maintenir sa concentration de façon continue lors des opérations de soudage et des travaux annexes pour assurer un geste technique régulier sur l'ensemble des activités, afin de garantir un ensemble de soudures conforme à la norme en vigueur, repérer les problèmes, et les aléas.

Critères de performance

La régularité du geste technique garantit des soudures conformes.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	20/24

Glossaire technique

Glossaire technique

DMOS

Descriptif du Mode Opérateur de Soudage

C'est un document qui regroupe l'ensemble des informations pour réaliser le soudage : préparation avant soudage, réglages du générateur de soudage, informations sur les matériaux mis en œuvre, gaz...

EPC (Equipements de Protection Collective)

Les équipements de protection collective (EPC) sont des dispositifs techniques qui isolent du danger des personnes potentiellement exposées. Le recours à un EPC protège toute personne se trouvant à proximité du danger. Les équipements de protection collective ont une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- éviter l'accès à une zone de danger : veiller à ce que des personnes ou des parties du corps (les mains, par exemple) ne puissent se trouver à un endroit dangereux ;
- recueillir les matériaux, éléments et liquides projetés ;
- réduire les émissions de bruit, de rayonnement, de produits dangereux, de poussière, de gaz...
- éliminer le danger avant que la zone de danger soit atteinte.

Par exemple : les installations d'aspiration de substances dangereuses, les capots de protection des parties mobiles des machines, les enceintes de confinement des sources de bruit.

EPI (Equipement de Protection individuelle)

Equipement de protection individuelle qui protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer (tel que cagoule de soudage, masque, lunettes, gants, chaussures de sécurité...).

Equipement de travail

Les équipements de travail sont constitués de tout le matériel nécessaire à l'exercice de l'activité de l'entreprise :

- meuleuse à renvoi d'angle,
- générateur de soudage,
- marteau...

Gougeage

Le gougeage est une opération qui permet de faire une reprise à l'envers mais aussi de réparer des soudures externes ou internes qui ont pu être décelées non conforme aux rayons X ou à l'ultra-son. Cette opération peut être réalisée soit par des procédés mécaniques soit par des procédés thermiques.

Joint de soudure

Désigne l'espace à remplir de métal entre deux parties à assembler dont les bords ont été convenablement préparés à cet effet.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	21/24

SAEE

Le procédé SAEE (Soudage Arc Electrode Enrobée) est un procédé répandu dans les applications les plus exigeantes (pétrochimie, nucléaire...). Il utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité de l'électrode. La chaleur dégagée par l'arc, crée un bain de fusion. Cette chaleur fond l'électrode enrobée créant ainsi le cordon de soudure.

soudage en espace confiné

Un espace confiné est un volume totalement ou partiellement fermé (cuves, bâtiment, équipement, matériel...) qui n'a pas été conçu pour être occupé en permanence par le personnel. Les soudeurs peuvent intervenir de façon temporaire pour effectuer des travaux d'entretien ou de réparation.

Soudage sur fine épaisseur

Le soudage sur fine épaisseur est réalisé sur des tubes ou tôles d'épaisseur inférieure à 5mm.

Les technologies de soudage (semi-automatique ou TIG) permettent une pénétration suffisante sur toute l'épaisseur du tube ou de la tôle en une seule passe (soudage mono-passe). Le chanfreinage du tube ou de la tôle n'est généralement pas obligatoire.

Soudage sur forte épaisseur

Le soudage sur forte épaisseur est réalisé sur des tubes ou des tôles d'épaisseur supérieure à 5mm. Un chanfrein est réalisé pour permettre au soudeur de réaliser la pénétration (racine) et ensuite recouvrir par une ou plusieurs passes pour reconstituer le joint de soudure. (Soudage multi passe)

Souder

Assurer de façon permanente la continuité de la matière par fusion entre les parties constitutives d'un assemblage.

TIG (Tungstène Inert Gas)

Le TIG est un procédé de soudage répandu dans les applications les plus exigeantes (pétrochimie, nucléaire, pharmaceutique, agroalimentaire...). Un arc électrique est établi entre la pièce à souder et une électrode réfractaire en tungstène protégé par un flux de gaz inerte. Le soudeur apporte le métal d'apport manuellement dans le bain de fusion pour créer le cordon de soudure.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	22/24

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	23/24

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
STEE	Référentiel Professionnel	TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	24/24

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203084DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « maçon » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « maçon (MAC) » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Maçon	MAC	TP-00221

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« MACON »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 1/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Maçon

Sigle du titre à finalité professionnelle : MACON

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 232s – Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros œuvre

Équivalent code(s) Rome : F1703

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 2/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle MACON

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels Poser un plancher poutrelles hourdis Mettre en place les armatures de dallages et planchers	13h00 min	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes (excepté l'annexe du questionnaire professionnel), est remis à chaque participant.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers Réaliser les aspects de surface et chapes	00h50 min	L'annexe « Questionnaire professionnel » est remise aux candidats Le questionnaire doit être réalisé collectivement par l'ensemble des candidats. La planification concernant la réalisation du questionnaire est laissée à l'appréciation de l'organisateur. Le surveillant rassemble l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour remise au jury.
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	14 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat réalise un ouvrage comprenant un mur, un élément coffré en traditionnel, un plancher préfabriqué, tout ou partie d'enduit traditionnel, un élément de finition préfabriqué ou réalisé en traditionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel					
Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables	Les coffrages sont correctement implantés Les coffrages sont solides, stables, étanches et conçus pour faciliter le décoffrage Les altimétries sont repérées dans le coffrage conformément aux indications portées sur les plans d'exécution Le matériel « manportable » est assemblé conformément à la notice et aux recommandations du fabricant	☒	☐	☒	☐
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel	Les armatures sont conformes aux plans de ferrailage Les cales d'enrobage sont en place. Les ligatures sont solides et en nombre suffisant Les aciers d'attente sont mis en place et les protections positionnées	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Construire des ouvrages en maçonnerie					
Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces	Les maçonneries sont conformes au plan et aux consignes Les tolérances d'aplomb, niveau, côtes sont conformes aux textes normatifs Les chaînages horizontaux et verticaux sont incorporés dans les ouvrages conformément aux plans, aux DTU et aux règles de construction parasismique en vigueur Les aléas climatiques sont anticipés Les techniques de pose spécifiques à chaque matériau sont connues et mises en œuvre	☒	☐	☒	☐
Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre	Les éléments sont positionnés aux bonnes altitudes et dimensions, conformément aux plans et coupes Les éléments sont correctement étayés et calés Les liaisons au bâti sont conformes aux préconisations de pose	☒	☐	☒	☐
Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis	Les coffrages sont solides et conçus pour faciliter le décoffrage Les altimétries sont respectées, les ouvrages sont conformes aux plans en dimensions et niveaux Les aspects de surface sont conformes au descriptif et de bonne facture	☒	☐	☒	☐

Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels	Les menuiseries et ouvrages environnants sont correctement protégés des projections d'enduits Les dosages en liants des mortiers traditionnels sont respectés et dégressifs selon les couches Le délai de séchage entre chaque couche est respecté L'épaisseur de chaque couche est conforme aux textes normatifs Les aléas climatiques sont pris en compte dans la réalisation des enduits Les points singuliers tels que tableaux, linteaux, angles font l'objet d'un soin particulier pour assurer une bonne qualité de finition Les aspects de finition des enduits sont uniformes, réguliers et esthétiques	☒	☐	☐	☐
Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages	L'environnement et les ouvrages existants à proximité sont protégés Le matériel de démolition est utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu L'implantation des murs est conforme au plan ou croquis donné Le chevalement, l'étalement complémentaire et les contreventements de baies supérieures sont correctement mis en œuvre La démolition ne met pas les intervenants en danger Les délais de séchage avant décoffrage sont respectés conformément aux consignes du chef d'équipe ou chef de chantier Le décoffrage est assuré dans le respect des modes opératoires	☐	☐	☒	☐
Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis					
Poser un plancher poutrelles hourdis	L'étalement est conforme au plan de pose Les poutrelles sont positionnées conformément au plan de pose Les hourdis sont posés à l'avancement, les hourdis borgnes sont positionnés aux extrémités Les armatures (treillis, chaînages, chapeaux) sont posées conformément au plan de pose Les planelles sont posées en périphérie de dalle avant coulage (délai de séchage du mortier) Les altimétries et niveaux sont respectés et conformes aux plans	☒	☐	☐	☐

Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales	Les tuyaux en attente sont implantés conformément au plan et provisoirement bouchés Les assemblages sont corrects, les tuyaux collés avec la colle adaptée Les pentes sont conformes et régulières Les regards sont en nombre suffisant et conformes au plan Les réseaux enterrés sont signalés par un grillage avertisseur qui possède la couleur normalisée	☐	☐	☒	☐
Mettre en place les armatures de dallages et planchers	Les aciers sont positionnés et conformes au plan d'armatures Les ligatures sont correctement réalisées et en nombre suffisant Les aciers en attente sont sécurisés par la mise en place de protections de sécurité Les aciers de couture, de liaison, de renfort d'angle sont présents et correctement fixés	☒	☐	☐	☐
Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers	Les modes opératoires sont respectés Le béton est conforme en termes de dosage et de plasticité Le coulage est réalisé de manière progressive sans surcharge des planchers Le béton est correctement vibré Le béton est réglé en altimétrie conformément aux plans et coupes La planéité est conforme aux tolérances fixées dans les textes normatifs	☐	☐	☒	☐
Réaliser les aspects de surface et chapes	Les modes opératoires sont respectés Les produits de finition sont répartis sur toute la surface de manière régulière et en épaisseur conforme à l'avis technique Les phases de lissage respectent l'ouvrabilité du béton Les ouvrages sont protégés des intempéries et des passages intempestifs Le travail est continu, sans reprise Les joints de dilation sont en place	☐	☐	☒	☐
Obligations réglementaires le cas échéant : En cas d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
	Mettre en places les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
	Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé

Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Travailler et coopérer au sein d'un collectif
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
	Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
Respecter des règles et des procédures	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en oeuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
	Respecter manuellement des enduits hydrauliques traditionnels

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MACON

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de la dernière heure de la mise en situation professionnelle, pour observer le candidat (gestes professionnels, respect des procédures et règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du jury, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

La fin de la mise en situation professionnelle étant constatée, le jury peut procéder à la correction des questionnaires professionnels des candidats. Il termine par l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Néant

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des jurys.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

MAÇON

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/25
MAC	Référentiel de Certification	TP – 00221	Maçon	

CCP 1

Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel	03 h 40 min	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes (excepté l'annexe du questionnaire professionnel), est remis à chaque participant. En cas d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel	00 h 20 min	L'annexe « Questionnaire professionnel » est remise aux candidats Le questionnaire doit être réalisé collectivement par l'ensemble des candidats. La planification concernant la réalisation du questionnaire est laissée à l'appréciation de l'organisateur. Le surveillant rassemble l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour remise au jury.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat réalise un ouvrage comprenant, un élément coffré en traditionnel

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du jury, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le surveillant s'assure du bon déroulement de la session jusqu'à l'arrivée du jury

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

CCP 2

Construire des ouvrages en maçonnerie

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels	06 h 30 min	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes (excepté l'annexe du questionnaire professionnel), est remis à chaque participant. En cas d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages	00 h 30 min	L'annexe « Questionnaire professionnel » est remise aux candidats Le questionnaire doit être réalisé collectivement par l'ensemble des candidats. La planification concernant la réalisation du questionnaire est laissée à l'appréciation de l'organisateur. Le surveillant rassemble l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour remise au jury
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat réalise un ouvrage comprenant un mur, tout ou partie d'enduit traditionnel, un élément de finition préfabriqué ou réalisé en traditionnel.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Construire des ouvrages en maçonnerie

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du jury, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session, jusqu'à l'arrivée du jury

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

CCP 3

Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser un plancher poutrelles hourdis Mettre en place les armatures de dallages et planchers	03 h 30 min	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes (excepté l'annexe du questionnaire professionnel), est remis à chaque participant. En cas d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Réaliser la fabrication de vêtements féminins sur mesure et de retouches

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de l'épreuve pour lui permettre d'observer et de questionner les candidats.

Pour un jury composé de deux membres, le nombre maximum de candidats à évaluer par session est limité à 12.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Néant

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le jury ou le responsable de session peut solliciter un référent technique, par exemple un formateur, pour intervenir sur les machines et autres équipements en cas de dysfonctionnement

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Maçon

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un atelier ou une plateforme extérieure couverte	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Surface de travail d'environ 9 m ² par candidat matérialisée par traçage avec accès et voies de circulation
Questionnaire professionnelle	Une salle équipée de tables et chaises en quantité suffisante pour 16 candidats	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	9 m ²	1	Les tables peuvent être individuelles ou collectives La quantité de tables dépend de leurs dimensions et du nombre de candidats
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Scie circulaire électroportative	8	Présence sur les zones de découpes des consignes de sécurité et notices d'utilisation
	1	Tronçonneuse à matériaux avec disque diamant	16	Sans objet
Outils / Outillages	1	Auge de maçon	1	Sans objet
	1	Balais de cantonnier	4	Sans objet
	1	Boucharde à rouleau (pointe de diamant ou mosaïque)	8	Sans objet
	1	Cordex, cordeau, crayon, double mètre	1	Sans objet
	1	Coupe boulon capacité 12 mm	8	Sans objet
	1	Équerre de maçon	1	Sans objet
	1	Fer à bordure	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Griffe à couder 6-8 et 10-12	1	Sans objet
	1	Marteau coffreur, massette	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 0.60	1	Sans objet
	1	Pelle ronde col de cygne	1	Sans objet

	1	Règle alu de 2 mètres	1	Sans objet
	1	Sceau de maçon 10 litres	1	Sans objet
	1	Scie égoïne	1	Sans objet
	1	Taloche bois ou plastique	1	Sans objet
	1	Taloche éponge de façadier	1	Sans objet
	1	Tenaille russe	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat	1	Sans objet
	1	Truelle rectangulaire	1	A bâtir
	1	Truelle ronde		A lisser
Équipements	1	Brouette	2	Sans objet
	5	Etais de 0.60 et 1.00	1	Sans objet
	5	Etais de 1.50 à 2.60	1	Sans objet
	5	Fourches d'étais	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique 20 mètres	8	Sans objet
	6	Serres joints de maçon	1	Sans objet
	5	Trépieds d'étais	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti bruit	4	Sans objet
	1	Casque de chantier	1	Sans objet
	1	Chaussures de sécurité	1	Sans objet
	1	Gants de manutention	1	Sans objet
	1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Ciment CEM II B 32.5 R en 35 kg		
	1	Couvertine pour mur de 0.20 (longueur 0.50)		
	1	Environ 0.2m3 de sable 0/2		
	1	Environ 0.2 m3 de sable 0/5		
	1	Environ 1 kg de pointes tête plate 55 mm	1	Sans objet
	1	Environ 1 kg de pointes tête plate en 70 mm	1	Sans objet
	1	12 agglos ou briques d'angles 20X20X50	1	Sans objet

Matières d'œuvre	1	25 cales d'enrobage pour armatures	1	Sans objet
	1	2 panneaux manportables de type coffreco	1	Sans objet
	1	Environ 2.5 m² de contreplaqué CTBX ou CTBH épaisseur : 3 mm	1	Sans objet
	1	Environ 2.5 m² de planches de coffrage en 27 mm	1	Sans objet
	1	Environ 20 kg de Chaux	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'armature standard linteau 15X20	1	Sans objet
	1	Environ 35 kg de liant à maçonner	1	Sans objet
	1	4 bastaings 8X16X200	1	Sans objet
	1	Environ 4 liteaux 27X40X200	1	Sans objet
	1	Environ 4 ml de fil à ligaturer	1	Sans objet
	1	5 chevrons 6X8X200	1	Sans objet
	1	Environ 5 planelles à talon de 0.16 ou 0.20	1	Sans objet
	1	Environ 6 blocs chaînage U agglos ou briques 20X20X50	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml d'armature standard chaînage 8X8	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml HA 10	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml HA 8	1	Sans objet
	10	Environ 10 hourdis borgne agglos ou briques (12X20x50)	1	Sans objet
	12	Environ 12 hourdis agglos ou briques (12X20x50)	1	Sans objet
	60	60 agglos ou briques 20X20X50	1	Sans objet
	6	Environ 6 poutrelles de planchers préfabriqués en 1.10 ml	1	Sans objet
	1	Pré-linteau béton de 1.20	1	Sans objet
	1	Treillis soudé ST10	1	Sans objet
	1	Appui préfabriqué en 1 ml adapté à une maçonnerie de 0.20	1	Sans objet
Documentations	1	Notice technique scie circulaire	8	Sans objet
	1	Notice technique tronçonneuse à matériaux	16	Sans objet
	1	Procédure de sécurité du plateau technique	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 23/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

	Maçon (Ancien Titre)		Maçon (Nouveau Titre)
CCP	Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel	CCP	Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
CCP	Construire des ouvrages en maçonnerie	CCP	Construire des ouvrages en maçonnerie
CCP	Réaliser des enduits et des éléments de finition		
CCP	Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis	CCP	Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 24/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 25/25
MAC	Référentiel de Certification	TP-00221	Maçon	



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« MACON »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	1/39

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le titre à finalité professionnelle de Maçon, de niveau 3, révisé en 2016 comportait quatre activités. Il est prévu en 2020 un passage à trois activités identifiées comme des blocs de compétences adaptés à l'évolution des pratiques du métier.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Sur l'ensemble du territoire, le secteur est constitué de petites et moyennes entreprises et de quelques majors. Le marché est divisé en deux parts égales (50% en construction neuve, 50% en rénovation).

La veille sectorielle et les enquêtes menées auprès des entreprises nous ont permis de :

- vérifier la cohérence des activités du REAC par rapport à l'évolution des pratiques du métier et des marchés.
- identifier et quantifier la mise en œuvre des compétences du cœur de métier.
- identifier les nouvelles compétences ou les évolutions à intégrer dans le nouveau REAC.

Constat :

- la maçonnerie de petits éléments hourdés au mortier demeure le cœur du métier de maçon, cependant la maçonnerie d'éléments manufacturés (brique monomur, bloc polystyrène, etc.), se développe et gagne des parts de marché significatives.
- la réalisation d'ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel reste une activité importante du métier de maçon.
- la sous-traitance des travaux d'application des enduits extérieurs (enduits monocouche), à des entreprises spécialisées (façadiers), est quasiment systématique.

Les principaux facteurs d'évolution du métier et leurs conséquences :

- La réglementation thermique et la transition énergétique

Le professionnel se doit de maîtriser les nouvelles techniques permettant de satisfaire aux exigences consécutives à l'évolution des réglementations en la matière (le traitement des ponts thermiques, l'emploi de matériaux innovants, etc.).

- L'évolution des matériaux et leurs règles de mise en œuvre.

Le professionnel doit acquérir de nouveaux savoir-faire et adapter ses pratiques de mise en œuvre pour satisfaire aux exigences des avis techniques.

- Le respect de l'environnement

Le professionnel respecte le tri des déchets, maîtrise les consommations d'énergies et d'eau et limite les nuisances du chantier (bruit, poussière, etc.).

- La transition numérique :

Le développement du BIM (consulter des plans, des détails techniques, des vues 3D, des documents techniques de mise en œuvre numérisés, process de commande des matériaux informatisés), impose au professionnel d'être capable d'utiliser de manière simple un matériel informatique (tablette, smartphone, plus rarement un ordinateur), et de savoir naviguer sur internet.

Au regard de ces évolutions constatées, le nouveau titre est constitué de trois blocs de compétences.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	2/39

Liste des activités

Ancien TP : Maçon

- Construire des ouvrages en maçonnerie
- Réaliser des enduits et des éléments de finition
- Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Nouveau TP : Maçon

- Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
- Construire des ouvrages en maçonnerie
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	3/39

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel	1	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuportables
		2	Mettre en place les armatures d'un ouvrages en béton armé coffré en traditionnel
		3	Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
2	Construire des ouvrages en maçonnerie	4	Bâtir des maçonneries hourdés au mortier ou à joints minces
		5	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
		6	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
		7	Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
		8	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
3	Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis	9	Poser un plancher poutrelles hourdis
		10	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
		11	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
		12	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
		13	Réaliser les aspects de surface et chapes

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	4/39

FICHE EMPLOI TYPE

Maçon

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le maçon est chargé de construire à partir de plans et de consignes, les fondations, les murs, les planchers et les éléments en béton armé constitutifs de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées (logements individuels, petits collectifs, tertiaires, industriels, agricoles ou techniques). Il peut réaliser également des aménagements extérieurs tels que murs de clôture, terrasses, trottoirs, etc. Selon les commandes ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon peut travailler sur des constructions neuves ou sur des chantiers de rénovation. A ce titre, il adapte sa pratique en fonction des particularités de ces deux types de chantiers et notamment en matière de sécurité.

Le maçon construit des murs par assemblage manuel d'éléments manufacturés (agglomérés de ciment, briques traditionnelles et/ou à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de pierre volcanique, etc.), en respectant les règles de sécurité. Il est quelquefois amené à réaliser des enduits, et des éléments de finition de manière traditionnelle ou préfabriquée. Il réalise les éléments de structure en béton armé (poteaux, poutres, planchers, murs de soutènement, etc.). Pour cela, il réalise des coffrages traditionnels, et utilise des systèmes coffrant de type banches manuportables, des coffrages prêts à l'emploi en carton. Pour la réalisation des planchers, il met en œuvre des systèmes préfabriqués de type « poutrelles hourdis ». Le maçon exerce son activité principalement en extérieur, de fait il est exposé aux intempéries. Il travaille souvent en hauteur sur des échafaudages de pied ou une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL), et dans des conditions parfois difficiles (poussière, bruit). Il doit être doté d'une bonne condition physique, car le port de charges répété, la marche et la station debout rythment son quotidien. Toutefois depuis de nombreuses années, les entreprises sont engagées dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, la mécanisation des manutentions, l'utilisation d'équipement de protection collectives et individuelles performants. De fait les innovations permanentes n'ont cessé de diminuer la pénibilité et les risques professionnels dans les activités du maçon.

Le maçon est formé et habilité par son employeur. Il connaît et applique scrupuleusement la législation en vigueur en matière de sécurité au travail et porte systématiquement ses Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il prend connaissance du document unique et du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes. Les entreprises utilisatrices sont principalement des petites et moyennes structures qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour le professionnel des déplacements sur la journée voir sur la semaine.

Le maçon travaille en équipe, il doit posséder des qualités relationnelles qui lui permettent de réaliser ses activités de manière sécurisée et productive.

La législation et les préoccupations environnementales des entreprises imposent au maçon le respect systématique du tri des déchets de chantier mais également la maîtrise des nuisances (bruit, poussière, vibrations), de la consommation d'eau, d'électricité et de carburant.

La transition énergétique et les nouvelles réglementations demandent au professionnel l'adaptation de ses compétences de bases à des matériaux innovants, plus efficaces en termes de résultats. Pour cela le maçon respecte les règles de mise en œuvre des avis techniques spécifiques à chaque type de matériaux ou technique.

La plupart du temps ces matériaux plus performants demandent une mise en œuvre plus soignée et plus technique, les tolérances sont moindres que les matériaux "traditionnels".

Les évolutions numériques impactent les métiers de la construction. Pour consulter des plans, des détails techniques, des vues 3D, des documents fournisseur, passer des commandes et assurer le suivi des livraisons, le professionnel est amené à utiliser de manière simple une tablette, un smartphone ou plus rarement un ordinateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	5/39

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- La construction de pavillons individuels
- La réalisation de logements collectifs
- La construction industrielle ou agricole
- La réalisation de constructions dédiées au tertiaire
- La réalisation des aménagements extérieurs

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Maçon
- Maçon façadier

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CCP « Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel » du titre Coffreur bancheur

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuportables

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

2. Construire des ouvrages en maçonnerie

Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces

Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre

Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	6/39

3. Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Poser un plancher poutrelles hourdis
Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Mettre en place les armatures de dallages et planchers
Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
Réaliser les aspects de surface et chapes

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Communiquer
Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Conventions collectives du bâtiment
Code(s) NSF :
232s--Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros œuvre

Fiche(s) Rome de rattachement

F1703 Maçonnerie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	7/39

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1

Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de son chef d'équipe, du chef de chantier et selon des plans, de croquis d'exécution, de plans d'armatures, le professionnel réalise en équipe des ouvrages en béton armé tels que poteaux, poutres, murs de soutènement, escaliers, etc. Il réalise des coffrages traditionnels bois et emploie des coffrages manportables.

Il met en place et assemble les armatures qui sont généralement préfabriquées. Il coule le béton dans les coffrages après l'avoir fabriqué sur le chantier ou en utilisant du Béton Prêt à l'Emploi (BPE). A cette occasion, il peut utiliser un béton auto-plaçant et le manutentionner à la pompe à béton. Dans le cas de bétons classiques, il pratique la vibration au moyen d'une aiguille vibrante dont il maîtrise l'utilisation. Il peut également employer des bétons « techniques », tels que béton à hautes performances, béton poreux, béton à prise rapide, réfractaire, etc.. Une fois les délais de séchage respectés, il procède au décoffrage des pièces coulées, et remise le matériel de façon rationnelle en vue d'un nouvel emploi.

Le tenant de l'activité veille à sa sécurité et à celle de ses coéquipiers présents sur le chantier. Il prend connaissance et respecte le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou le plan de prévention. Dans le cas de travaux de rénovation, il peut être amené à travailler à proximité de matériaux amiantés. Il doit anticiper les aléas climatiques et mettre en œuvre les solutions adaptées (risque de gel, de chaleur excessive, de pluie, de vent, etc.).

Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (déchets industriels banals (DIB) tels que le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI) tels que les gravats, etc.); les déchets dangereux tels que les huiles de décoffrage et sont évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Il utilise les énergies et matières premières avec rationalité et soucis d'économie

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	8/39

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manutables

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	9/39

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 2

Construire des ouvrages en maçonnerie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise, de plans ou de croquis d'exécution, le professionnel réalise les maçonneries. Il intègre tous les éléments spécifiques nécessaires à la rigidité de l'édifice (notamment chaînages verticaux, horizontaux, blocs linteaux, etc.), de manière à respecter les règles des Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur.

Il pose (éléments préfabriqués) ou réalise (éléments coffrés), les éléments tels qu'appuis, seuils, chaperons, génoises, prélinteau, poutres, etc. Il réalise les enduits traditionnels prévus au marché.

Les tolérances sont respectées et le professionnel procède à l'auto vérification de sa production.

Dans le cas de chantiers de rénovation, il peut être amené à réaliser des ouvertures dans des murs existants. Il respecte les procédures de sécurité spécifiques et réalise la structure en béton armé de l'ouverture (jambages et linteau). Pour l'ensemble de l'activité, il trie les déchets de déconstruction conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité est principalement réalisée à l'extérieur. Les aléas climatiques sont à prendre en compte dans la réalisation des ouvrages : la pluie, le gel, la chaleur et le vent peuvent avoir des incidences importantes sur l'esthétique et la durabilité des ouvrages.

Il veille au respect de la législation en matière de sécurité des chantiers de maçonnerie ou de gros œuvre. Il adapte le port de ses EPI en fonction de ses activités : lunettes dans le cas de sciages, tronçonnages, masque anti poussières si nécessaire, protections anti-bruit. Dans tous les cas, il porte des vêtements adaptés, des chaussures de sécurité, des gants et un casque de chantier.

L'activité nécessite l'emploi de matériels de manutention lourds tels que grue, chariot élévateur, grue auxiliaire de chargement / déchargement avec leur conducteur dédié.

Lors des travaux en hauteur, le matériel et son utilisation seront conformes aux recommandations de la R 408 de la CNAM Risques professionnels (montage, démontage et utilisation d'un échafaudage de pied ou une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL).

Le professionnel doit être formé au type de matériel qu'il utilise et être habilité par son employeur.

Il prend connaissance du document unique et du PPSPS quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes. Dans le cas de travaux à proximité de matériaux amiantés (rénovation), il devra acquiescer l'attestation de compétences réglementaire « Opérateur SS4 » conformément à l'arrêté du 23/02/2012. Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (déchets industriels banals (DIB), tels que le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI), tels que les gravats, etc., et sont évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Il utilise les énergies et matières premières avec rationalité et soucis d'économie

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	10/39

d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces

Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre

Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	11/39

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 3

Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de son chef de chantier ou du chef d'entreprise, de plans d'exécution et/ou de pose et sous la responsabilité de son chef d'équipe, le professionnel met en place l'étalement, réalise la pose des poutrelles et hourdis et les coffrages additionnels. Il réalise les réseaux d'évacuation d'eaux usées ou pluviales, met en place les armatures et coule le béton qui peut être fabriqué sur place ou livré sous forme de Béton Prêt à l'Emploi (BPE).

Une fois les délais de séchage respectés, et sous la responsabilité de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise, le professionnel procède à l'enlèvement de l'étalement.

Il veille au strict respect des consignes et du mode opératoire, cette opération présentant des risques importants de blessures par effondrement des files d'étais ou des coffrages.

Il réalise également des dallages de sol (garage, cave, terrasse extérieure). Pour cela il prépare les sols supports (terrassement, réglage altimétrique, mise en œuvre de hérissons de pierres), met en œuvre les canalisations d'évacuation, mets en place le film polyane, l'isolant, les armatures et coule le béton en réalisant les aspects de surface demandés (brut, talochés, lissés, etc.).

Les aléas climatiques doivent être pris en compte, afin d'éviter des désordres dus à la chaleur, au gel à la pluie et au vent (fissures dues au retrait, dégradation des aspects de surface).

Les moyens mis en œuvre peuvent intégrer des pompes à béton, des bétons techniques (auto plaçant), et des moyens de manutention (grues, chariot élévateur).

Le professionnel maîtrise l'utilisation de lasers rotatifs, règles vibrantes et vibreurs.

Il peut également lui être demandé de mettre en œuvre des produits de cure.

Dans le cas de construction de planchers préfabriqués pour les étages, les équipements de protection collective seront en place en périphérie de la dalle et autour des trémies, afin d'empêcher les chutes de hauteur. Les accès à la dalle seront sécurisés de la même manière. L'utilisation de matériels électroportatifs tels qu'une scie circulaire ou une scie sur table induit le respect des procédures de sécurité relatives à ces matériels.

Le professionnel respecte toutes les consignes, et veille constamment à sa sécurité et à celle de ses coéquipiers présents sur le chantier. Il prend connaissance du document unique et du PPSPS, quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes.

Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (Déchets industriels banals (DIB), tels que le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI), tels que les gravats, etc., et sont évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Il utilise les énergies et matières premières avec rationalité et soucis d'économie.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	12/39

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser un plancher poutrelles hourdis

Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

Mettre en place les armatures de dallages et planchers

Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers

Réaliser les aspects de surface et chapes

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	13/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Coffret en traditionnel bois ou en éléments manuyportables

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser le coffrage d'éléments en béton armé tels que poutres, poteaux, longrines, murs de soutènement, escalier, etc. Réaliser seul ou en équipe l'implantation de l'ouvrage. Selon le type d'ouvrage et les moyens matériels mis à sa disposition, préparer et assembler les coffrages de manière rationnelle et stable afin de faciliter le décoffrage ultérieur. Repérer les altimétries dans le coffrage, en vue du coulage. Une fois les ouvrages coulés et les délais de séchage respectés, décoffrer les ouvrages, nettoyer, ranger le matériel de manière sécurisée pour un futur réemploi.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est réalisée à partir de plans ou de consignes de son chef d'équipe ou du chef de chantier, et mise en œuvre sur des chantiers de construction neuve ou de rénovation, voire sur des chantiers de génie civil. Le professionnel exerce la compétence sous la responsabilité de son chef d'équipe ou parfois en autonomie, selon l'importance des ouvrages.

Il s'organise de manière rationnelle et sécurise son espace de travail. La découpe des pièces de bois est réalisée avec des outils manuels ou avec des machines électroportatives. La manutention des éléments et l'assemblage des coffrages privilégient des méthodes ergonomiques. Il est amené à travailler au sol ou en hauteur.

Pour le coffrage traditionnel bois, le matériau est sous forme de planches, chevrons, bastaings et liteaux. Les coffrages manuyportables constituent un système constructif qui intègre des panneaux préfabriqués en bois ou matériaux composites (selon le niveau exigé de finition des parements), et également l'écartement et la tenue des coffrages. Ces systèmes rationnels permettent un rendement plus élevé que le coffrage traditionnel, à condition que les ouvrages soient adaptés à cette technique (murs de soutènement, vide sanitaire en béton armé, poteaux en béton répétitifs, etc.).

Critères de performance

Les coffrages sont correctement implantés

Les coffrages sont solides, stables, étanches et conçus pour faciliter le décoffrage

Les altimétries sont repérées dans le coffrage conformément aux indications portées sur les plans d'exécution*

Le matériel « manuyportable » est assemblé conformément à la notice et aux recommandations du fabricant

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Exploiter, une notice, un plan, une coupe

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL)

Utiliser en sécurité du matériel électroportatif

Concevoir un coffrage adapté, étanche, résistant et stable

Débiter des bois

Assembler, étayer des éléments de coffrage

Utiliser des produits facilitant le décoffrage

Pratiquer l'autocontrôle

Maîtriser les volumes d'énergies et de matériaux utilisés

Après coulage, décoffrer en sécurité les éléments d'un coffrage

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	14/39

Nettoyer le matériel
 Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
 Nettoyer et ranger le chantier
 Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production
 Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
 Respecter un mode opératoire
 Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
 Organiser les espaces de découpe et d'assemblage des matériaux
 Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités
 Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
 Connaître les principes et les règles du coffrage traditionnel
 Connaître les différents types de bois de coffrage et leur rôle
 Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL.
 Connaître les règles de sécurité liées au poste (découpe des bois, utilisation des matériels électroportatifs
 Connaître les techniques liées au coffrage manuable

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	15/39

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer l'emplacement des armatures et les mettre en place dans le coffrage. Réaliser les armatures sur place à partir de barres brutes de plusieurs diamètres ou adapter des armatures préfabriquées en usine. Dans tous les cas réaliser le liaisonnement des divers éléments et mettre en place les cales d'enrobages pour éviter tout déplacement lors de la mise en œuvre du béton. Pour des raisons de sécurité mettre en place les cabochons de couleur sur les aciers en attentes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

A partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier et du plan de ferrailage, le professionnel organise l'aire de fabrication des armatures de façon rationnelle et sécurisée, il s'équipe et emploie les EPI spécifiques adaptés (lunettes, gants de manutention, protections anti-bruit). Les manutentions peuvent être manuelles ou mécanisées (grue, chariot élévateur, etc.). Il est amené à travailler au sol ou en hauteur.

Critères de performance

Les armatures sont conformes aux plans de ferrailage
Les cales d'enrobage sont en place.
Les ligatures sont solides et en nombre suffisant
Les aciers d'attente sont mis en place et les protections positionnées

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée
Maîtriser les calculs de base
Exploiter, une notice, un plan, une coupe
Repérer les différents éléments et armatures sur un plan de ferrailage
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une PIRL conformément à la R 408
Utiliser en sécurité de l'électroportatif
Débiter des aciers à l'aide d'un outillage adapté
Réaliser des ligatures à la tenaille russe
Adapter et liaisonner des armatures préfabriquées en usine
Mettre en place des cales d'enrobage adaptées
Pratiquer l'autocontrôle
Nettoyer et ranger le chantier
Maîtriser les volumes des matières d'œuvres utilisées
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Adapter ses EPI aux conditions et aux risques liés au chantier
Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur les bons de livraison
Respecter un mode opératoire de réalisation
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Organiser les espaces de découpe et d'assemblage des matériaux
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités
Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
Connaître les différentes ligatures (simple, double, double croisée, avec tour mort, etc.)
Connaître le rôle des aciers dans une structure béton armé
Connaître les mesures de sécurité liées à la réalisation et pose d'armatures
Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	16/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3

Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Humidifier les coffrages, fabriquer le béton en respectant les dosages ou réceptionner le Béton Prêt à l'Emploi (BPE), livré sur le chantier. Lors du coulage du béton dans les coffrages, respecter les modes opératoires prédéfinis afin d'éviter l'éclatement du coffrage. Guider le grutier ou l'opérateur de pompe de manière efficace et compréhensible. Pervibrer ou vibrer le béton afin d'en assurer le serrage, l'enrobage des armatures et la bonne qualité du parement. Respecter les repères d'altitudes positionnés dans le coffrage. Après coulage, vérifier les dimensions, aplomb, et niveaux, nettoyer et ranger le matériel. Protéger l'ouvrage des intempéries (froid, pluie, chaleur et vent), et rendre compte à sa hiérarchie d'éventuelles anomalies constatées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à partir des consignes de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise ou en autonomie.

La manutention du béton sur le chantier (dalles, planchers, coffrages), est effectuée à la grue, au chariot élévateur, à la pompe ou au camion tapis.

Le professionnel est amené à travailler au sol ou en hauteur selon les éléments à réaliser.

Pour la préparation du béton, les dosages des divers composants (ciment, sable, gravier, eau et adjuvants), respectent les exigences des textes normatifs.

L'ajout d'eau dans les bétons prêts à l'emploi est soumis à l'accord du responsable de chantier.

Selon les conditions météorologiques, le professionnel met en œuvre les techniques de protection des ouvrages (Adjuvants, antigel ou humidifications des ouvrages par exemple.)

Critères de performance

La préparation du béton répond aux textes normatifs

Le professionnel guide l'opérateur de pompe ou le grutier de manière efficace et compréhensible

Les coffrages sont remplis dans le respect des modes opératoires et de manière progressive

Le béton est pervibré ou vibré efficacement et sans excès

Après coulage, les dimensions, l'aplomb et le niveau des ouvrages sont vérifiés et conformes aux textes normatifs

Les altimétries du béton sont respectées

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée

Maîtriser les calculs de base

Exploiter, une notice, un plan sur une tablette

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une PIRL conformément à la R 408

Fabriquer un béton au dosage et à la plasticité requise

Utiliser un vibreur électrique ou pneumatique

Suivre un mode opératoire de coulage

Araser les niveaux de remplissage des coffrages

Vérifier une fois le béton coulé l'aplomb, les niveaux, les dimensions, remédier si nécessaire

Nettoyer le matériel (benne, pelles, sceaux, truelles)

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Guider par radio ou gestes conventionnels les manœuvres de l'opérateur de pompe à béton, de la grue, du chariot élévateur

Coordonner la livraison sur le chantier des matériaux nécessaires ou du béton prêt à l'emploi

Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison

Respecter un mode opératoire

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	17/39

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités.
Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
Connaître les modes opératoires de coulage d'un ouvrage en béton armé
Connaître les méthodes et règles de fabrication du béton
Connaître les règles de sécurité liées à la mise en œuvre du béton dans les coffrages
Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL
connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	18/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4

Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Anticiper les aléas climatiques. Repérer les côtes et les caractéristiques de l'ouvrage sur les plans fournis, puis participer ou réaliser l'implantation au sol. Fabriquer le mortier ou la colle adapté aux éléments à maçonner (briques, agglomérés de ciment, brique à joint mince, etc.). Répartir le mortier ou la colle en couches homogènes et régulières. Planter, plomber les éléments d'extrémité et tendre un cordeau entre ces derniers afin de poser les éléments intermédiaires de façon rectiligne.

Pour renforcer la cohérence et la stabilité des maçonneries, prendre soin de décaler les éléments de chaque rangée. Planter l'emplacement des baies en tenant compte des finitions à venir (enduits extérieurs).

Avec des blocs de chaînage et linteaux, réaliser une ossature béton armé conformément aux règles du DTU, de la construction parasismique et des avis techniques en vigueur.

Pour définir les points de référence d'altimétrie, déterminer et tracer un trait de niveau en cours d'élévation de la maçonnerie. Araser les maçonneries conformément aux plans.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

A partir des consignes de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise, le professionnel exerce cette compétence sur des chantiers de construction neuve ou de rénovation, principalement en extérieur. L'organisation et la réalisation de son travail sont liées aux conditions atmosphériques, pour cela il prend les dispositions nécessaires pour garantir la qualité des ouvrages.

Il exerce cette compétence sous la responsabilité de son hiérarchique (chef d'entreprise, chef d'équipe), en autonomie ou en équipe.

Il bâtit avec des matériaux traditionnels (briques, agglomérés), et des matériaux techniques (Monomur, béton cellulaire, etc.). Il maîtrise les techniques de construction avec ces différents matériaux et respecte leurs exigences de mise en œuvre. Il pratique l'autocontrôle et respecte les tolérances fixées par les textes normatifs en vigueur. Il incorpore selon les cas des éléments spécifiques tels que blocs baies, coffre de volet roulant, génoises préfabriquées, etc.

Pour réaliser l'élévation des maçonneries, le professionnel monte, utilise et démonte des échafaudages de pied ou une PIRL conformément à la recommandation R 408 de la CNAM Risques professionnels

La sécurité des chantiers est omniprésente et doit être une priorité pour le professionnel. Il doit être conscient de la sécurité au sein de l'équipe avec laquelle il travaille, mais également de celle des autres corps d'état qui peuvent être présents sur le chantier

Critères de performance

Les maçonneries sont conformes au plan et aux consignes

Les tolérances d'aplomb, niveau, côtes sont conformes aux textes normatifs

Les chaînages horizontaux et verticaux sont incorporés dans les ouvrages conformément aux plans, aux DTU et aux règles de construction parasismique en vigueur

Les aléas climatiques sont anticipés

Les techniques de pose spécifiques à chaque matériau sont connues et mises en œuvre

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un plan, un croquis d'exécution, une notice de montage etc., sur papier ou numérique

Utiliser ses EPI

Réaliser des implantations de murs

Fabriquer un mortier ou une colle adaptée au matériau de construction

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	19/39

Utiliser en sécurité l'outillage collectif et le matériel électroportatif (bétonnière, meuleuse, scie diamant sur table, scie Aligator, malaxeur)

Réaliser le montage des maçonneries conformément aux règles de construction et dans les tolérances des textes normatifs (DTU)

Incorporer les chaînages verticaux, horizontaux, les blocs linteaux avec les éléments spécifiques

Mettre en place les armatures adaptées et les liaisons spécifiques dans les chaînages et linteaux

Couler le béton dans les chaînages et linteaux en respectant les dosages

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une PIRL conformément à la R 408

Tracer un trait de niveau

Définir des altitudes d'arasement des maçonneries

Araiser les maçonneries (de niveau ou en pente)

Bâtir des pointes de pignon et les stabiliser en présence de vent

Bâtir des conduits de fumée dans le respect des normes de construction

Bâtir des blocs à bancher

Bâtir des blocs d'agglomérés colorés et apparents

Bâtir des maçonneries de briques apparentes

Bâtir des maçonneries de briques « monomur » à joints minces, des blocs de béton cellulaire, de pouzzolane

Incorporer des blocs baies ou des coffres de volets roulants dans les maçonneries

Réaliser des ouvertures dans des murs existants

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Définir un mode opératoire de construction

Intégrer la sécurité dans les étapes de la construction

Prendre en compte les aléas climatiques dans l'organisation de son travail

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise

Connaître la terminologie et la technologie des maçonneries

Connaître les méthodes et règles de fabrication du mortier, du béton, de colle spécifique, etc.

Connaître les techniques d'assemblage des éléments de maçonnerie et de leurs accessoires (Blocs coffreurs, blocs linteaux, etc.)

Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL

Connaître les règles de sécurité liées à la réalisation de maçonneries en élévation

Connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	20/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5

Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier et vérifier la qualité des éléments préfabriqués (appui de baie, couronnement de mur ou de cheminée, bandeau, encorbellement, génoise, etc.). Etayer et caler les éléments. Fabriquer le mortier de pose ou la colle. Conformément aux plans, implanter en prenant comme référence d'altimétrie le trait de niveau, positionner et incorporer les éléments préfabriqués à la structure du bâtiment. Réaliser les liaisons au bâti et une fois la pose des éléments terminée, nettoyer les espaces de travail.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence sous la responsabilité de son chef d'équipe ou en autonomie. Il peut selon les cas monter et utiliser des échafaudages de pied ou une PIRL. Cette compétence peut être exercée sur des chantiers de construction neuve et en rénovation. Selon les dimensions et le poids de la pièce, les manutentions sont manuelles ou avec des moyens de levage tels que grues ou chariots élévateurs.

Un étaie provisoire ou un calage est souvent nécessaire. La solidarisation avec le bâti impose dans la plupart des cas la réalisation d'un lissage coffré et coulé une fois l'élément positionné. L'enlèvement des étais et des coffrages est soumis au respect des délais de séchage et aux consignes du chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise

Critères de performance

Les éléments sont positionnés aux bonnes altitudes et dimensions, conformément aux plans et coupes

Les éléments sont correctement étayés et calés

Les liaisons au bâti sont conformes aux préconisations de pose

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un texte

Exploiter un plan, une coupe

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied ou une PIRL

Tracer un trait de niveau

Définir une altitude en tenant compte des cotes brutes

Manutentionner des éléments préfabriqués en toute sécurité

Guider un grutier, un conducteur d'engin

Mettre en place des étalements, des coffrages simples

Réaliser des liaisons en béton armé

Fabriquer du mortier, du béton.

Pratiquer l'autocontrôle

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter

Se coordonner avec les autres corps d'états

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation de pose d'éléments préfabriqués

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	21/39

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
 Connaître les méthodes et règles de fabrication du mortier, du béton, de colle spécifique...
 Connaître les techniques et modes opératoires liés à la pose d'éléments préfabriqués.
 Connaître les règles d'étalement d'un élément en béton armé préfabriqué.
 Connaître les techniques et règles de sécurité liées à la manutention d'éléments préfabriqués
 Connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	22/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°6

Réaliser des ouvrages de finitions de type seuils et appuis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier l'emplacement, les dimensions et les altimétries des éléments à réaliser. Préparer et mettre en place les coffrages bois ou métalliques, Positionner les armatures nécessaires et couler le béton en respectant les dosages et la plasticité nécessaire pour réaliser une finition de qualité généralement lissée ou bouchardée. Les délais de séchage respectés, décoffrer les éléments, nettoyer et remiser les coffrages pour un emploi ultérieur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité du chef d'équipe ou de chantier, ou en autonomie. La compétence peut être réalisée sur des chantiers de construction neuve ou de rénovation. Le professionnel mobilisera ses EPI en fonction des particularités du chantier, il peut travailler au sol ou en hauteur. Il anticipe les aléas climatiques (froid, pluie, chaleur et vent), et met en œuvre, les dispositifs et les procédures nécessaires à la protection des ouvrages.

Critères de performance

Les coffrages sont solides et conçus pour faciliter le décoffrage

Les altimétries sont respectées, les ouvrages sont conformes aux plans en dimensions et niveaux

Les aspects de surface sont conformes au descriptif et de bonne facture

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base.

Exploiter un plan, une coupe

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied ou une PIRL conformément à la R 408

Tracer un trait de niveau

Utiliser un niveau laser

Définir une altitude en tenant compte des cotes brutes

Concevoir, fabriquer et mettre en place des coffrages d'appui de baie

Fabriquer et couler du béton conforme à l'élément à réaliser

Réaliser un regingot sur un appui ou seuil de baie

Réaliser une finition sur un appui ou un seuil

Décoffrer un appui, nettoyer les éléments du coffrage, huiler et entretenir les moules métalliques

Pratiquer l'autocontrôle

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Adapter ses EPI aux conditions et aux risques liés au chantier

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter

Se coordonner avec les autres corps d'états

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise

Connaître les méthodes et règles de fabrication du mortier, du béton.

Connaître les techniques de finition sur béton ou mortier frais (lissage, bouchardage)

Connaître les techniques de coffrage d'éléments de finition tels que seuils ou appuis.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	23/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

Réaliser de la compétence – processus de mise en œuvre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Monter un échafaudage de pied ou une PIRL conformément aux exigences stipulées dans la R 408 de la CNAM. Protéger les ouvrages et les équipements en place (fenêtres, grilles de défense, sols, couverture, etc.). Fabriquer des mortiers dont les liants et la granulométrie des sables varient selon les couches. En prenant en compte les aléas climatiques, réaliser dans les règles de l'art le gobetis, le corps d'enduit et la couche de finition et respecter le délai de séchage entre chaque couche. L'enduit peut être projeté manuellement ou mécaniquement (machine à projeter). La finition de l'enduit est généralement talochée. Une fois les enduits réalisés, nettoyer le chantier, procéder au repli du chantier, au rangement du matériel et au tri des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à partir des consignes de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise ou en autonomie. Souvent en extérieur, le professionnel est soumis aux aléas climatiques et à ce titre il se doit d'anticiper ses réalisations pour les protéger des risques induits par une trop forte chaleur, du vent, du gel ou de la pluie. Il monte et utilise des échafaudages de pied de type pré-cadres, multidirectionnels, voire roulants, dans certains cas.

Il porte ses EPI et les adapte en fonction des particularités du chantier. Il a été formé à l'utilisation du matériel qu'il emploie pour installer les échafaudages de pied de types pré-cadre ou multidirectionnel, ou roulant et est habilité par son employeur pour toutes les composantes d'utilisation de ces matériels. Le professionnel respecte les règles de mise en œuvre des enduits décrites dans les DTU (dosages, épaisseur des couches, délais de séchage, réception des supports).

Critères de performance

Les menuiseries et ouvrages environnants sont correctement protégés des projections d'enduits

Les dosages en liants des mortiers traditionnels sont respectés et dégressifs selon les couches

Le délai de séchage entre chaque couche est respecté

L'épaisseur de chaque couche est conforme aux textes normatifs

Les aléas climatiques sont pris en compte dans la réalisation des enduits

Les points singuliers tels que tableaux, linteaux, angles font l'objet d'un soin particulier pour assurer une bonne qualité de finition

Les aspects de finition des enduits sont uniformes, réguliers et esthétiques

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un texte

Exploiter un plan de façade

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied ou une PIRL conformément à la R 408

Installer des protections d'ouvrages existants

Fabriquer des mortiers traditionnels en bétonnière

Projeter manuellement des mortiers traditionnels

Réaliser les finitions d'une façade (tableaux arêtes, linteaux)

Réaliser les aspects de finition pour un enduit traditionnel (taloché)

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter

Se coordonner avec les autres corps d'états

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation d'enduits traditionnels et monocouches

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise

Connaître la terminologie et technologie des enduits traditionnels

Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL

Connaître les techniques de protection des éléments environnants (menuiseries, dessous de toit, couverture, etc.)

Connaître les mesures de sécurité relatives à la réalisation d'enduits traditionnels.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	24/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 8

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser des ouvertures (portes, fenêtres, réservations), dans des murs porteurs extérieurs ou de refends existants. Déconstruire des dallages, des murs de clôture et des escaliers.

Procéder à la protection des ouvrages environnants (bâche anti poussière, protection des sols), baliser et sécuriser l'espace de travail et participer à l'implantation des baies. Mettre en place les étalements, les chevalements et les dispositifs anti-déformation de baies. Réaliser la démolition des ouvrages (murs, dallage, enduits). Coffrer et couler des poteaux et des linteaux en béton armé, réemployer des pierres d'encadrement, des briques ou des pièces de bois. Trier les gravats et les déchets, Après respect des délais de séchage, Décoffrer les éléments en béton armé. Nettoyer et ranger le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

A partir des consignes du chef d'équipe et des indications portées sur le plan d'exécution,

La compétence est généralement mise en œuvre pour des chantiers de rénovation ou lors d'une modification sur un chantier neuf. L'environnement est généralement poussiéreux et bruyant, le professionnel mobilise ses EPI en fonction des nuisances et des risques présents sur le chantier. Il utilise du matériel électroportatif ou pneumatique dont il connaît les particularités et procédures d'usage. Il utilise également des outils traditionnels tels que masses, massettes, poinçons, barre à mine, etc.

Critères de performance

L'environnement et les ouvrages existants à proximité sont protégés

Le matériel de démolition est utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu

L'implantation des murs est conforme au plan ou croquis donné

Le chevalement, l'étalement complémentaire et les contreventements de baies supérieures sont correctement mis en œuvre

La démolition ne met pas les intervenants en danger

Les délais de séchage avant décoffrage sont respectés conformément aux consignes du chef d'équipe ou chef de chantier

Le décoffrage est assuré dans le respect des modes opératoires.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un texte

Exploiter un plan

Installer des protections d'ouvrages existants

Utiliser les EPI adéquats

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied ou une PIRL conformément à la R 408

Identifier et mettre en œuvre un mode opératoire de démolition

Participer à l'implantation d'une baie

Tracer un trait de niveau

Utiliser du matériel de démolition de type électroportatif ou pneumatique

Coffrer des poteaux béton armé, des linteaux sur le bâti existant

Mettre en place des armatures de poteaux de linteau

Fabriquer et couler un béton adapté au cas et particularités du coffrage

Vibrer le béton et assurer un remplissage et un aspect correct du béton dans les coffrages

Décoffrer les coffrages de manière sûre

Replier les étalements conformément aux règles de sécurité

Nettoyer et ranger le matériel de manière rationnelle

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	25/39

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
 Définir un mode opératoire de déconstruction et le respecter
 Se coordonner avec les autres corps d'états
 Intégrer la sécurité dans les étapes de la déconstruction
 Anticiper les étapes de construction pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
 Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
 Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL
 Connaître les principes de l'étalement et de reprise en sous-œuvre
 Connaître les méthodes et règles de fabrication du mortier, du béton.
 Connaître les principes et les règles du coffrage traditionnel
 Connaître les différents types de bois de coffrage et leur rôle
 Connaître les différentes ligatures (simple, double, double croisée, avec tour mort, etc.)
 Connaître le rôle des aciers dans une structure béton armé
 Connaître les modes opératoires de coulage d'un ouvrage en béton armé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	26/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 9

Poser un plancher poutrelles hourdis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lire et exploiter le plan de pose. Réceptionner et mettre en œuvre les éléments manufacturés constitutifs d'un plancher (poutrelles et hourdis.). Réaliser l'étalement, la pose des poutrelles et hourdis, mettre en place les armatures et planelles périphériques, coffrer les trémies et réservations.

Préalablement au bétonnage de la dalle de compression, contrôler la quantité, les dimensions et le référencement des composants.

Une fois le plancher coulé et les délais de séchage respectés, déposer et replier l'étalement dans le respect des règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée sous la responsabilité du chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise. Dans le cas de plancher en élévation, les équipements de protection collective doivent être présents en périphérie et autour des réservations ou trémies, ils seront conformes aux textes réglementaires ou recommandations en vigueur. L'étalement sera conforme au plan de préconisation de pose. Le plancher aura fait l'objet d'une étude de la part du fabricant, un plan de préconisation de pose étant systématiquement fourni, le professionnel se doit de suivre toutes les indications contenues dans ce document.

La technicité de ce type de plancher ne cessant d'évoluer, le professionnel peut manutentionner des poutrelles béton de types pleines ou allégées, des hourdis béton, céramique, ou polystyrène. Des matériaux innovants peuvent également compléter la gamme (tels que coques plastiques, matériaux composites, bois, etc.).

Le professionnel mobilise les moyens de manutention les plus adaptés à la configuration du chantier (grue, chariot élévateur, grue auxiliaire de chargement / déchargement avec leurs conducteurs).

Cette compétence doit faire l'objet d'une application rigoureuse des règles de sécurité, le travail en élévation, l'utilisation de hourdis béton fragiles, la présence de trémie et de réservations étant des sources de danger permanent pour le professionnel.

Critères de performance

L'étalement est conforme au plan de pose

Les poutrelles sont positionnées conformément au plan de pose

Les hourdis sont posés à l'avancement, les hourdis borgnes sont positionnés aux extrémités

Les armatures (treillis, chaînages, chapeaux) sont posées conformément au plan de pose

Les planelles sont posées en périphérie de dalle avant coulage (délai de séchage du mortier)

Les altimétries et niveaux sont respectés et conformes aux plans

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Exploiter une notice

Exploiter un plan de pose de plancher préfabriqué

Mettre en œuvre des garde-corps périphériques (équipements de protection collectifs)

Utiliser des EPI adaptés

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied ou une PIRL conformément à la R 408

Mettre en place un étalement conformément au plan de pose

Guider un opérateur de camion-grue, de grue, de chariot élévateur

Mettre en place des poutrelles préfabriquées

Poser des hourdis en matériaux divers

Mettre en place des armatures pour béton armé

Réaliser les coffrages de trémie d'escalier, de réservations

Vérifier les dimensions, niveaux et altitudes

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	27/39

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
 Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur les bons de livraison
 Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
 Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
 Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités
 Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
 Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL
 Connaître la terminologie et technologie des planchers en béton armé préfabriqués
 Fabriquer des mortiers traditionnels en bétonnière
 Connaître les principes d'étalement d'un plancher en béton armé préfabriqué
 Connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier
 Connaître les mesures de sécurité liées à la pose d'un plancher en béton armé préfabriqué

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	28/39

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 10

Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser la pose de drains, de canalisations d'eaux usées et pluviales enterrées, ou aériennes (vide sanitaire). Repérer sur le plan et implanter conformément aux indications fournies. Parfois, réaliser manuellement les terrassements nécessaires ou complémentaires puis assembler les tuyaux, et leurs composants particuliers (coudes, T, Y, manchons, etc.), à l'aide de colle spécifique. Mettre en œuvre des regards en béton ou PVC. Respecter les pentes préconisées par les normes en vigueur, protéger les tuyaux en attente de toute pénétration accidentelle de corps étrangers et positionner un grillage avertisseur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise ou en autonomie, le professionnel intervient sur des chantiers neufs comme en rénovation, sur des constructions individuelles ou du petit collectif.

Pour réaliser les réseaux, il utilise de l'outillage individuel (tel que mètre, cordeau, niveau, scie à métaux, etc.). Le professionnel peut être amené à travailler dans des tranchées, si la hauteur de celles-ci est supérieure à 1,30 m, un blindage devra être présent. Dans le cas de réseaux enterrés, il signalera la nature des réseaux par la pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée (Marron pour l'assainissement).

Critères de performance

Les tuyaux en attente sont implantés conformément au plan et provisoirement bouchés

Les assemblages sont corrects, les tuyaux collés avec la colle adaptée

Les pentes sont conformes et régulières

Les regards sont en nombre suffisant et conformes au plan

Les réseaux enterrés sont signalés par un grillage avertisseur qui possède la couleur normalisée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un texte, une notice

Exploiter un plan de réseaux

Vérifier l'implantation, les niveaux et les dimensions

Découper des tuyaux PVC

Assembler et coller des tuyaux PVC

Poser et raccorder des regards préfabriqués

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison

Respecter un mode opératoire préconisé

Communiquer avec un conducteur d'engin de terrassement

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise

Connaître la terminologie et technologie des réseaux d'eaux usées, vannes, pluvial.

Connaître les techniques d'assemblage des tuyaux PVC.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	29/39

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Mettre en place les armatures de dallages et planchers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le plan de pose du plancher, identifier l'emplacement et réaliser la pose des éléments d'armatures d'un dallage ou plancher en béton armé. Positionner les treillis en tenant compte des normes de croisement. Positionner les chaînages, mettre en place et ligaturer les renforts d'angles ou les aciers de liaison ainsi que les chapeaux. Façonner et fixer les aciers en attente et prendre soin de fixer les bouchons de protection.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise sur des chantiers neufs de petits collectifs ou tertiaires ou en rénovation. Selon le cas, il peut évoluer au sol (dallage sur terre-plein), ou en élévation (plancher d'étage). Dans le deuxième cas, les protections collectives périphériques et de trémies sont obligatoirement présentes et les accès au poste de travail sont sûrs et sécurisés.

Les planchers peuvent être constitués de poutres et/ou de chevêtres coulés en place ou préfabriqués. Toutes les armatures nécessaires à la tenue de l'ouvrage seront posées préalablement au coulage du béton.

Le professionnel mobilise ses EPI en fonction des risques auxquels il peut être exposé, notamment des gants adaptés à la manutention manuelle des aciers.

Une attention particulière doit être portée à la présence sans interruption des garde-corps périphériques et de trémie empêchant toute chute de hauteur.

Critères de performance

Les aciers sont positionnés et conformes au plan d'armatures

Les ligatures sont correctement réalisées et en nombre suffisant

Les aciers en attente sont sécurisés par la mise en place de protections de sécurité

Les aciers de couture, de liaison, de renfort d'angle sont présents et correctement fixés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité

Maîtriser les calculs de base

Exploiter un texte, une notice

Mettre en place des protections collectives

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une PIRL conformément à la R 408

Exploiter un plan d'armatures

Réceptionner une livraison d'aciers, identifier les différents éléments sur le bon de livraison

Débiter des treillis, chaînages, barres

Poser les différentes armatures d'un dallage ou plancher dans le respect des textes normatifs

Sécuriser les aciers en attente

Façonner et fixer par ligatures des renforts d'angles, des aciers de liaison

Stocker les aciers de manière rationnelle

Communiquer avec un conducteur d'engin de levage

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	30/39

Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
 Connaître les différentes ligatures (simple, double, double croisée, avec tour mort, etc.)
 Connaître le rôle des aciers dans une structure en béton armé
 Connaître les mesures de sécurité liées à la réalisation et pose d'armatures
 Connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier
 Connaître les mesures de sécurité liées à la pose d'un plancher en béton armé préfabriqué

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	31/39

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réceptionner et mettre en œuvre le Béton Prêt à l'Emploi (BPE). Avant le coulage, vérifier la présence des protections collectives et la bonne tenue des éléments de coffrage. Si nécessaire, humidifier les supports pour éviter les phénomènes de retrait (fissures superficielles du béton). Respecter le mode opératoire de coulage et mettre en œuvre le béton de manière régulière et uniforme, sans « paquets » de manière à ne pas créer de surcharges ponctuelles nuisibles à la tenue de l'ouvrage. Il peut utiliser un BPE « autoplaçant » ou classique. Selon le cas vibrer le béton de manière à assurer un parfait enrobage des aciers, sans excès pour éviter la ségrégation. Le nivellement et le réglage du béton se font à l'avancement et à la règle (manuelle ou vibrante), sur des guides préalablement disposés ou par points, au laser rotatif et cellule de détection. Si nécessaire, nettoyer les coulures sur le niveau inférieur et protéger l'ouvrage des intempéries.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise, sur des chantiers de constructions neuves ou de rénovation, le professionnel coule le BPE au camion-pompe, à la grue ou au tapis. Le rajout d'eau dans les BPE ne peut se faire sans l'accord du chef de chantier, compte tenu du risque de diminution des résistances mécaniques du béton. Les aléas climatiques sont à prendre en compte, les trop fortes chaleurs, périodes de gel, de pluie ou de vent peuvent engendrer des désordres immédiats, à court ou moyen terme (le retrait, le gel superficiel du béton, lavage des surfaces bétonnées, fluage, etc.). La continuité du coulage doit être assurée, ce qui peut générer des amplitudes horaires élargies. Dans certains cas, le béton peut être fabriqué sur place (petites surfaces, rénovation, etc.). En fin de coulage, dans le cas de planchers en élévation, le professionnel prendra soin de nettoyer le niveau inférieur des coulures de béton avant complet séchage de ces dernières. Dans le cas de plancher en élévation, une attention particulière sera apportée à l'état et la tenue des protections collectives (échafaudages, garde-corps périphériques), afin d'éviter les chutes de hauteur.

Critères de performance

Les modes opératoires sont respectés
Le béton est conforme en termes de dosage et de plasticité
Le coulage est réalisé de manière progressive sans surcharge des planchers
Le béton est correctement vibré
Le béton est réglé en altimétrie conformément aux plans et coupes
La planéité est conforme aux tolérances fixées dans les textes normatifs

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réceptionner les matériaux, vérifier leur quantité et qualité, les stocker de manière rationnelle et sécurisée
Maîtriser les calculs de base
Exploiter un texte, une notice
Mettre en place des protections collectives
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied, une PIRL conformément à la R 408
Répartir le béton de manière uniforme et régulière
Vibrer le béton
Régler le béton à la règle
Maîtriser l'usage d'une règle vibrante
Prendre des points de niveau
Guider un opérateur de pompe à béton, un grutier
Nettoyer le matériel
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer et ranger le chantier
Anticiper et suivre un cycle de coulage
Anticiper et organiser une livraison de béton sur plusieurs heures
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	32/39

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités
Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
Connaître les gestes conventionnels de guidage du grutier
Connaître les méthodes de montage, d'utilisation et de démontage d'un échafaudage de pied, une PIRL
Connaître les modes opératoires de coulage d'un plancher en béton armé préfabriqué
Connaître les techniques de réglage en altimétrie des bétons
Connaître les mesures de sécurité spécifiques au coulage d'un plancher en béton armé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	33/39

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Réaliser les aspects de surface et chapes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser les finitions de surface avant la prise du béton préalablement mis en œuvre. Il peut utiliser des produits dédiés et conditionnés en sacs composés de sables fins et de différents adjuvants qui permettent une coloration des surfaces et une finition lissée. Pour réaliser le lissage, utiliser une taloche mécanique (thermique ou électrique). Il peut également pulvériser des produits de cure (anti évaporation, durcisseurs de surfaces). Au terme d'un temps de séchage préalablement défini, procéder au sciage du dallage et intégrer les joints de dilatation. Pour la réalisation des chapes, mettre en place des guides repères sur lesquels et tirer la règle afin d'égaliser le mortier à la bonne altimétrie et assurer la planéité attendue. Prévoir et mettre en place les joints de dilatation, tirer la chape à la règle et réaliser les aspects de surface (lisse, talochée), suivant les exigences du cahier des charges à l'aide d'outils manuels (truelle, lisseuse, taloche).

Sur consigne du chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise, il peut incorporer au mortier une armature de type fibres ou treillis

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à partir des consignes de son chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise. La compétence demande une certaine expérience, le béton ne doit être ni trop sec, ni trop mou, les conditions climatiques ont une grande influence sur les temps de séchage et conditionnent l'amplitude de la journée de travail. La réalisation de la finition doit être consécutive et continue au coulage. L'utilisation d'une taloche mécanique nécessite un apprentissage, car elle présente certains dangers dus à la technique de déplacement de l'engin lors du lissage. De plus, l'inclinaison et la nature des pales sont différentes lors des différentes phases. La finition étant terminée, selon les cas et les consignes, un produit de cure ou un durcisseur de surface (locaux industriels), peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur. Les produits de finition sont soumis, pour leur mise en œuvre, au respect de l'avis technique les concernant.

Critères de performance

Les modes opératoires sont respectés

Les produits de finition sont répartis sur toute la surface de manière régulière et en épaisseur conforme à l'avis technique

Les phases de lissage respectent l'ouvrabilité du béton

Les ouvrages sont protégés des intempéries et des passages intempestifs

Le travail est continu, sans reprise

Les joints de dilation sont en place.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les calculs de base

Exploiter une notice

Exploiter un avis technique

Epandre de manière régulière un produit de finition prêt à l'emploi en sac

Utiliser une taloche mécanique ou électrique

Apprécier la prise et l'ouvrabilité d'un béton

Protéger un ouvrage des intempéries

Mettre en œuvre un produit de cure

Nettoyer le matériel

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer et ranger le chantier

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	34/39

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités
Communiquer et rendre compte au chef d'équipe, de chantier ou au chef d'entreprise
Connaître les techniques de réalisation des aspects de surface sur béton frais ou chape.
Connaître les techniques d'emploi d'une taloche mécanique.
Connaître les techniques de mise en œuvre d'un produit de cure
Connaître les mesures de sécurité spécifiques à la réalisation des aspects de surface des bétons.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	35/39

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel travaille au sein d'une équipe de production, il est amené à échanger régulièrement avec ses collègues et son chef d'équipe. En effet la sécurité, les méthodes de productions variées et les impératifs de rentabilité impose une communication efficace des membres de l'équipe entre eux

Critères de performance

L'équipe fonctionne dans un environnement maîtrisé et sécurisé, la production est assurée de manière quantitative et qualitative satisfaisante.

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel travaille très souvent en équipe. Les équipes sont composées par le responsable. Le professionnel change fréquemment d'équipe, pour cela il est amené à :
 - Travailler en sécurité ;
 - Développer le respect et la confiance de ses équipiers ;
 - Participer à l'organisation collective du poste de travail ;
 - Produire en respectant les délais et la qualité de l'ouvrage.

Critères de performance

L'équipe établit une organisation claire et regroupe des habiletés complémentaires.

L'équipe travail en sécurité, assure une bonne communication et développe le respect et la confiance des équipiers.

Les objectifs de production et de qualité sont atteints.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le tri sélectif des déchets, le respect des consignes de sécurité, les procédures de mise en œuvre ont une incidence forte sur l'organisation du travail. Cette compétence transversale couvre l'ensemble des compétences professionnelles et favorise l'autonomie professionnelle.

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail. Il ordonnance ses tâches, met en place des moyens techniques de levage, de montage et de contrôle.

Critères de performance

Les EPI répondent aux conditions et aux risques liés au chantier.

Les échafaudages de pied ou roulants sont montés, les protections antichute coffrage outil sont déployés.

La Pplate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL) est déployée conformément à la notice du constructeur.

Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (déchets industriels banals (DIB), tels que le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI), tels que les gravats, etc.

La zone de travail est propre, nettoyée et rangée.

L'ordonnancement des tâches permet la continuité du travail.

Le matériel de type étaie ou élingage est utilisé conformément à la notice du constructeur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	36/39

Glossaire technique

Glossaire technique

EPI : équipement de protection individuel

EPC : équipement de protection collective

PIRL : Plateforme individuelle roulante légère

PPSPS : plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Trait de niveau : Trait de référence en altitude tracé sur les maçonneries par le maçon, permet de définir les hauteurs d'étages, de sol fini, la position des baies, etc.

Produit de cure : produit permettant les traitements de surface des bétons (durcisseur de surface, retardateur de prise, etc.)

BPE : béton prêt à l'emploi

Hourdis : Élément de remplissage creux pouvant être composé de terre cuite, agglomérés de ciment, polystyrène, plastique, bois, etc. posé entre deux poutrelles béton dans le cas de réalisation de plancher en béton armé préfabriqué

Hourdis borgne : Hourdis dont une face est fermée afin d'éviter lors du coulage que du béton remplissage les parties creuses de la rangée d'hourdis.

Cabochon de sécurité : Pièce en matière plastique de couleur vive permettant de recouvrir les extrémités des aciers en attente afin d'éviter les risques de blessures.

Avis technique : Document précisant les règles de mise en œuvre de produits techniques non traditionnels
(Briques à joints minces, joints de dilatation plastique, etc.)

Chapeau : Armature de plancher venant ancrer la poutrelle au chaînage horizontal.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	37/39

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	38/39

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
MAC	Référentiel Professionnel	TP-00221	Maçon	39/39

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203120DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« agent de maintenance des bâtiments » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« agent de maintenance des bâtiments » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Agent de maintenance des bâtiments	AMB	TP-00361

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 1/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Agent de Maintenance des Bâtiments

Sigle du titre à finalité professionnelle : AMB

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 230r – Entretien général des bâtiments

Équivalent code(s) Rome : I1203

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle AMB	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00361	Intitulé de la formation Agent de maintenance des bâtiments	Page 2/35

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat (e) au titre à finalité Professionnelle Agent de maintenance des bâtiments

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment	07 h 00 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise : la construction et la réparation d'un ouvrage à base de plâtre sec, la pose d'éléments menuisés manufacturés, la pose ou changement d'un équipement de serrurerie, la mise en peinture de différents subjectiles, la pose ou réparation d'un revêtement mural, la pose et/ou déplacement d'un appareil électrique et la pose et/ou déplacement d'un appareil sanitaire.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle, il comprend trois phases : Phase 1 , durée 00 h 10 min : le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation électrique. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury. Phase 2 , durée 00 h 10 min : le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation thermique et sanitaire. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury. Phase 3 , durée 00 h 10 min : le jury demande au candidat de commenter oralement les fiches d'intervention produites lors de la Mise en situation professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 4/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment		
Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	01 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	09 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanée, sur deux demi-journées en présence d'un surveillant quand le jury n'est pas présent. Elle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé de manière individuelle dans une salle prévue à cet effet, en présence du jury. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle. Le centre organisateur veille à éviter la communication entre les candidats ayant déjà passé l'Entretien technique et ceux en attente de le passer.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé pour tous les candidats en simultanée dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel avant d'observer le candidat durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 6/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment					
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	Les principes de déconstruction d'un ouvrage de second œuvre sont connus. L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées. Les principes de construction d'ouvrage à base de plâtre sec sont connus. Le montage de l'ouvrage à base de plâtre sec respecte les règles professionnelles (aplombs, niveaux et planéités). L'utilisation des machines électroportatives se fait en toute sécurité. La pose des éléments menuisés manufacturés respecte les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations). Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment.	L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité. Les opérations de mise en œuvre des matériaux et produits de finitions sont connues. Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées. La pose du revêtement mural respecte les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition). La mise en peinture des différents subjectiles respecte les règles professionnelles (qualité de finition B). Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☒	☒	☒	☐
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment	Les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément) des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment sont connues. Les principes de mise à jour de l'organigramme de serrurerie sont connus. Les principes de montage de meuble en kit sont connus. La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable	☐	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	Les principes de maintenance corrective d'un ouvrage du second œuvre (cloison, plafond, sol, menuiserie, fermeture, accessoire d'aménagement, petit mobilier) sont connus. La remise en état de l'ouvrage respecte les règles professionnelles de chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification). Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☒	☒	☒	☐
Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements d'un bâtiment					
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment	Les principes de fonctionnement d'une installation électrique sont connus. Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et le descriptif sont respectées. Le déplacement ou la pose de l'appareillage électrique (commande, prise, point lumineux) et son raccordement au tableau de distribution respectent les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation). Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué. Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique sont connues. Les contrôles des équipements du réseau électrique sont connus. Les procédures de mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée sont connues. La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☐	☒	☒	☐
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée. La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☐	☒	☐	☐
Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment	Les principes de fonctionnement d'une installation sanitaire sont connus. Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées. Le déplacement ou la pose de l'appareil sanitaire et son raccordement aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau respectent les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité). Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué. Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable	☒	☒	☒	☐
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique et sanitaire sont connues. Les contrôles des équipements d'un réseau thermique et sanitaire sont connus. Les procédures de mise en sécurité d'un réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée sont connues. La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☐	☒	☒	☐
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée. La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.	☐	☒	☐	☐
Obligation règlementaires le cas échéant : Avoir obtenu un avis favorable de fin de formation à un niveau minimum B1 pour la prévention du risque électrique sur les ouvrages intérieurs d'un bâtiment.					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 11/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Organiser ses actions	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements

Sigle AMB	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00361	Intitulé de la formation Agent de maintenance des bâtiments	Page 12/35

	thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Respecter des règles et des procédures	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser les environnements numériques	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AMB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique.

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 30 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Entretien final : le jury mène l'Entretien final (00 h 20 min), y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel (00 h 10 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats, ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le Questionnaire professionnel est organisé sous le contrôle d'un surveillant.

La Mise en situation professionnelle est organisée sous le contrôle d'un surveillant les premières 06 h 00 min. Dès que le jury débute son intervention, le surveillant se retire.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de maintenance des bâtiments

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

CCP 1

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment	04 h 00 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise : la construction et réparation d'un ouvrage à base de plâtre sec, la pose d'éléments menuisés manufacturés, la pose ou changement d'un équipement de serrurerie, la pose d'un revêtement mural à peindre, la mise en peinture de différents subjectiles, la pose ou réparation d'un revêtement dur mural.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury demande au candidat de commenter oralement les fiches d'intervention produites lors de la Mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment	00 h 40 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence du jury. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle. Le jury mène l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10).

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique.

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 30 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

CCP 2

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment	01 h 30 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose et/ou déplacement d'un appareil électrique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation électrique. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	00 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé en présence du jury dans une salle prévue à cet effet. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10 min).

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 10 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 20/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

CCP 3

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment	01 h 30 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose ou la modification d'une installation sanitaire
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation thermique et sanitaire. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé en présence du jury dans une salle prévue à cet effet. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 21/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10 min)

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 10 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 22/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de maintenance des bâtiments

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier disposant d'autant de postes de travail que de candidats. La zone de préparation et de nettoyage est équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Les phases 1, 2 et 3 de l'Entretien technique se déroulent dans le local. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle pouvant recevoir l'ensemble des candidats et dont la disposition des tables permet un travail individuel et confidentiel et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 23/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Surface individuelle de travail d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m. • Cette surface individuelle comprendra un solivage ou un plafond permettant la fixation d'éléments de construction (hauteur sous solives ou plafond et sol fini, comprise entre 2,45 m et 2,55 m)	1	L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement de l'épreuve Le sol de chaque poste de travail devra être soit : agglomérés (type OSB) Dans les deux cas, le sol devra être plan et de niveau.
Machines	1	Fontaine de nettoyage pour brosses et rouleaux	16	Sans objet
	1	Perforateur électrique + jeu de forets béton	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Augette	1	Sans objet
	1	Balai de chantier	2	Sans objet
	1	Boîte à coupes + scie à dos	4	Sans objet
	1	Brosse à encoller	1	Sans objet
	1	Camion de peintre	1	Sans objet
	1	Carrelette	4	Sans objet
	1	Chasse – clous	1	Sans objet
	1	Ciseaux de tapissier	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 24/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Clé à molette	1	Sans objet
	1	Coupe tube cuivre + ébavureur	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon	1	Sans objet
	1	Cutter à lame fractionnable	1	Sans objet
	1	Dispositif de cintrage de tube cuivre Ø12x1	4	Sans objet
	1	Écran pare flamme	1	Sans objet
	1	Éponge	1	Sans objet
	1	Équerre de menuisier	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Foret à étages	4	Sans objet
	1	Grignoteuse ou cisaille	1	Sans objet
	1	Jeu de brosses à réchampir	1	Sans objet
	1	Jeu de clés plates adaptées aux différents montages	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire	1	Sans objet
	1	Jeu de forets bois	4	Sans objet
	1	Jeu de scies cloches (bois/plâtres sec)	4	Sans objet
	1	Jeu de tournevis cruciformes	1	Sans objet
	1	Jeu de tournevis plats	1	Sans objet
	1	Lampe à souder + cartouche gaz + décapant + brasure tendre	1	Sans objet
	1	Lime queue de rat	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 25/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Manchon pour peinture acrylique 180 mm	1	Sans objet
	1	Maroufle plastique	1	Sans objet
	1	Marteau de menuisier	1	Sans objet
	1	Matrice à collet battu	4	Sans objet
	1	Mètre multiple à ruban	1	Sans objet
	1	Monture pour rouleau peinture 180 mm	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle	1	Sans objet
	1	Peigne à colle carrelage mural	1	Sans objet
	1	Pince à dénuder	1	Sans objet
	1	Pince coupante d'électricien	1	Sans objet
	1	Pince multiprise	1	Sans objet
	1	Pince pour chevilles expansives métalliques	4	Sans objet
	1	Pistolet extrudeur	4	Sans objet
	1	Platoir	1	Sans objet
	1	Pompe d'épreuve sur bac ou tuyau d'arrosage avec raccords	8	Sans objet
	1	Rabot type surform	1	Sans objet
	1	Raclette manuelle à joint	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique 25 ml	4	Sans objet
	1	Rape à bois 1/2 ronde	1	Sans objet
	1	Riflard multi-usages	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 26/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rouleau ou peigne à encoller	1	Sans objet
	1	Scie à guichet	1	Sans objet
	1	Scie à métaux	1	Sans objet
	1	Scie égoïne	4	Sans objet
	1	Seau	1	Sans objet
	1	Table à tapisser	8	Sans objet
	1	Tenaille russe	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat	1	Sans objet
	1	Visseuse + embouts de vissage adaptés	1	Sans objet
	1	Jeu de ciseaux à bois	1	Sans objet
Équipements	1	Imprimante	16	Sans objet
	1	Équipement numérique mobile équipé des moyens pour la gestion de fiches d'intervention, vidé de tout autre fichier de travail et déconnecté d'internet.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Chaussure de sécurité	1	Sans objet
	1	Gants de protection	1	Sans objet
	1	Lunettes de protection	1	Sans objet
	1	Masque à poussière	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 poteaux + chaîne (ou ruban) de signalisation	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 27/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Bande à joint - 10 ml	1	Sans objet
	1	Serrure satandard encastrable NF Cylindre européen	1	Sans objet
	1	Bande armée à joint - 4 ml	1	Sans objet
	1	Chevilles à frapper - Boîte	16	Sans objet
	1	Chevilles autoforeuses - Fixation plaque de plâtre - Boîte	16	Sans objet
	1	Enduit à joint - 3 kg	1	Sans objet
	10	Montant M48 - L 2,50 m	1	Sans objet
	1	Chiffons	16	Sans objet
	5	Plaque de Plâtre BA13 (2,50x1,20)	1	Sans objet
	3	Rail R48 - L 3,00 m	1	Sans objet
	1	Vis TRPF - Boîte	16	Sans objet
	1	Vis TTPC 25 - Boîte	16	Sans objet
	1	Vis TTPC 35 - Boîte	16	Sans objet
	1	Bloc Porte Chant Droit (72/56) 63x204 - Poussant Droite	1	Sans objet
	3	Champlat - L 2,40 m	1	Sans objet
	1	Colle acrylique de fixation pour plinthe - 310 ml	4	Sans objet
	1	Cylindre double entrée profil européen	1	Sans objet
	1	Ensemble de porte - Clé I	1	Sans objet
	1	Ensemble de porte - Clé L	1	Sans objet
	2	Plinthe MDF ou bois brut - L 2,40 m	1	Sans objet
	1	Pointes tête homme - Boîte	16	Sans objet
	1	Tablette bois 30 x 80 cm	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 28/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Tasseau raboté - L 2,4 m	2	Sans objet
	1	Verrou à bouton - cylindre 40 mm	1	Sans objet
	1	Vis à bois 30 mm - Boîte	16	Sans objet
	1	Colle pour toile de verre - 2 kg	1	Sans objet
	1	Faïence mur 20 x 20 - 1 m ²	1	Sans objet
	1	Peinture impression - 2 L	1	Sans objet
	1	Joint poudre carrelage - 1 kg	1	Sans objet
	1	Enduit de rebouchage - 1 kg	1	Sans objet
	1	Mortier colle poudre - 3 kg	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satinée - 2 L	1	Sans objet
	1	Peinture boiserie acrylique brillant - 1 L	1	Sans objet
	1	Revêtement à peindre - toile de verre (largeur 1 m) - L 10 m	1	Sans objet
	2	Ampoule E 27	1	Sans objet
	4	Boîte d'encastrement cloison sèche Ø 67	1	Sans objet
	2	Boîte d'encastrement DCL applique	1	Sans objet
	2	Boîte dérivation encastrable	1	Sans objet
	1	Bornes connection rapide - 2 entrées - Boîte	16	Sans objet
	1	Bornes connection rapide - 3 entrées - Boîte	16	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Bleu - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Noir - 5 ml	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 29/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Orange - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Rouge - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Vert/Jaune - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Bleu - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Rouge - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Vert/Jaune - 5 ml	1	Sans objet
	1	Convecteur électrique	1	Sans objet
	2	Ensemble interrupteur SA/VV - encastrable	1	Sans objet
	2	Ensemble Prise 2P+T - encastrable	1	Sans objet
	2	Fiche DCL et douille électrique E27	1	Sans objet
	1	Gaine ICTA Ø 20 - 5 ml	1	Sans objet
	1	Interrupteur automatique avec détecteur de mouvement	1	Sans objet
	1	Réglette fluo	1	Sans objet
	1	Bonde à grille pour lave-mains	1	Sans objet
	2	Bouchon laiton à visser F 1/2	1	Sans objet
	1	Chevilles à expansion avec patte à vis - Boîte	16	Sans objet
	1	Colle PVC	4	Sans objet
	1	Colliers PVC Ø 100 - Boîte	16	Sans objet
	1	Colliers PVC Ø 32 - Boîte	16	Sans objet
	1	Colliers type Atlas double Ø12 - Boîte	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 30/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Colliers type Atlas Simple Ø12 - Boîte	16	Sans objet
	4	Coude cuivre 90° à souder FF Ø 12	1	Sans objet
	1	Coude PVC 87°30° FF Ø 100	1	Sans objet
	4	Coude PVC 87°30° FF Ø 32	1	Sans objet
	1	Croisillons épaisseur 2 mm - Sachet	16	Sans objet
	4	Ecrou laiton à collet battu 12x17 Ø 12	1	Sans objet
	1	Kit robinet d'arrêt WC équerre + flexible + joint	1	Sans objet
	1	Lave-mains	1	Sans objet
	1	Joints d'étanchéité suivant montages - Sachet	16	Sans objet
	1	Lot de 2 chevilles clips pour fixation WC 6x70	1	Sans objet
	1	Lot de 2 fixations pour lave-mains parois creuse + cheville	1	Sans objet
	1	Lot de 2 fixations pour lave-mains parois pleine + cheville	1	Sans objet
	4	Manchon cuivre à souder FF Ø 12	1	Sans objet
	1	Manchon de dilatation PVC H Ø 100	1	Sans objet
	4	Manchon mâle 243 CGU Ø 12 - M 12x17	1	Sans objet
	2	Manchon mâle 243 CGU Ø 12 - M 15x21	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 100	1	Sans objet
	2	Manchon PVC Ø 32	1	Sans objet
	1	Mélangeur pour lave-mains + Flexibles de raccordement	1	Sans objet
	1	Pack WC à poser sortie horizontale	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 31/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Panneau bois (OSB ou aggloméré) - 63 x 250 cm	2	Sans objet
	1	Pates à vis - Boîte	16	Sans objet
	1	Pipe coudée WC 90° 110 mm	1	Sans objet
	1	Pipe droite WC 110 mm	1	Sans objet
	1	Planche de coffrage 25x 150 mm - L 3 m	1	Sans objet
	1	Robinet simple pour lave-mains + flexible de raccordement	1	Sans objet
	1	Rosaces coniques H19 - Boîte	16	Sans objet
	1	Siphon lavabo/lave-mains à visser sortie Ø 32	1	Sans objet
	1	Tampon de réduction simple PVC Ø 100/40	1	Sans objet
	1	Tampon de visite PVC avec bouchon M/F Ø 100	1	Sans objet
	1	Tampon de visite PVC avec bouchon M/F Ø 32	1	Sans objet
	2	Té égal cuivre à souder FFF Ø 12	1	Sans objet
	1	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 100	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 32	1	Sans objet
	1	Tube cuivre Ø 12 - 3 ml	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 100 - 2 ml	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 32 - 2 ml	1	Sans objet
	2	Vanne d'arrêt MF 1/4 de tour - 12x17	1	Sans objet
	1	Portemanteau mural bois 2 têtes	1	Sans objet
	1	Etagère bois 20 x 60	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 32/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Papier de verre grain 80	16	Sans objet
	1	Papier de verre grain 120	16	Sans objet
	1	Lot de colorants universels de peintre	16	Sans objet
	1	Système de vidage PVC pour machine à laver	1	Sans objet
	1	Robinet de puisage de lave-linge + platine de fixation	1	Sans objet
	4	Collier PVC Ø 40	1	Sans objet
	2	Coude PVC 87°30° FF Ø 40	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 40- 2 ml	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Réduction PVC Ø 40/32	1	Sans objet
	1	Serrure standard en L encastrable	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Papier de verre grain 80	16	Sans objet
	1	Papier de verre grain 120	16	Sans objet
	1	Lot de colorants universels de peintre	16	Sans objet
	1	Système de vidage PVC pour machine à laver	1	Sans objet
	1	Robinet de puisage de lave-linge + platine de fixation	1	Sans objet
	4	Collier PVC Ø 40	1	Sans objet
	2	Coude PVC 87°30° FF Ø 40	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 40- 2 ml	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Réduction PVC Ø 40/32	1	Sans objet
	1	Serrure standard en L encastrable	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 40	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 33/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Agent de maintenance des bâtiments est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Agent d'entretien du bâtiment (ancienne version)		Agent de maintenance des bâtiments (nouvelle version)
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment		
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
CCP	Réaliser les travaux courant d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 34/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 35/35



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	1/38

Référentiel Professionnel du Titre à Finalité Professionnelle : « AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

INTRODUCTION

Rappel des activités liées au titre à finalité professionnelle

La révision en 2020 du titre à finalité professionnelle AEB dont le dernier arrêté date du 20/04/2016 présente une configuration en quatre activités types. Ces activités ont été réorganisées dans leur contour d'emploi afin de maintenir la cohérence avec les besoins du marché du travail. L'intitulé du titre à finalité professionnelle devient « Agent de Maintenance des Bâtiments » (AMB), et sa nouvelle configuration se décompose en trois activités types.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

Tableau des activités

Ancien TP Agent d'Entretien du Bâtiment	Nouveau TP Agent de Maintenance des Bâtiments
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment.	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment.	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment.	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	2/38

Vue synoptique de l'activité-type

N° fiche AT	Activités-types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	1	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
		2	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
		3	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
		4	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	5	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
		6	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
		7	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	8	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
		9	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
		10	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	3/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE

Agent de Maintenance des Bâtiments

Définition de l'activité type et des conditions d'exercice

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce majoritairement dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des personnes pendant et après son intervention. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).

L'agent de maintenance des bâtiments est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les intervenants extérieurs et les résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il tient compte de ce contexte dans la préparation et ses interventions de maintenance courante de premiers niveaux.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

L'agent de maintenance des bâtiments, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Avant toute intervention sur différents supports (murs/sols), pour percer, poncer etc., il doit prendre connaissance, par l'intermédiaire de son responsable hiérarchique, de la nature et de la composition de ces derniers, afin d'être informé de la présence éventuelle d'amiante (et/ou de plomb).

Enfin, il participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques et des conditions de sécurité des autres collaborateurs, des occupants, résidents, etc.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	4/38

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité (suivi du cahier sanitaire, suivi du cahier de sécurité et de prévention incendie), de son établissement recevant du public (ERP).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Structures ou institutions d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap ;
- Établissements de soins ;
- Hôtels et pensions de famille ;
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement ;
- Établissements de plein air ;
- Administrations, banques, bureaux ;
- Magasins de vente, centres commerciaux ;
- Entreprises.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	5/38

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

Niveau et/ou domaine d'activité national équivalent

Niveau : V (3) (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Sans objet.

Code(s) NSF national équivalent :

230r – Entretien général des bâtiments.

Fiche(s) Rome de rattachement

I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	6/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité, l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état d'utilisation les aménagements intérieurs d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il réalise les opérations de maintenance programmées (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, un mobilier, etc.) fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du désordre et/ou dégradation (état d'usage). Il définit une méthode d'intervention et la met en œuvre en préservant l'ensemble de l'ouvrage.

Dans le cadre de la maintenance améliorative (reconditionnement intérieur d'un local par exemple), à partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif de travaux, il déconstruit tout ou partie d'ouvrage non structurel. Il construit des ouvrages d'aménagements (cloison et/ou plafond). Il pose et installe des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.). En finitions, il pose au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Il pose au mur des carreaux de céramiques et/ou de revêtements muraux et met en peinture (finition de qualité B), différents supports. Il assemble, met en place et entretien du petit mobilier en kit.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, menuisier, peintre, carreleur, solier. Il doit avoir une bonne connaissance des bases techniques et opérationnelles de maintenance de premiers niveaux de chaque métier.

Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux mis en œuvre en fonction de la nature et de l'état des supports.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	7/38

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures
Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	8/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement l'installation et les équipements électriques d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'intervention corrective fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur l'installation électrique. Il réalise les opérations de maintenance et de réparation en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation électrique.

Lors d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et de descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il déplace ou réalise une installation d'un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), d'une installation électrique monophasée.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers,

maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier d'électricien. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de maintenance n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à une mise en sécurité de l'installation électrique, effectue un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	9/38

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	10/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance maintient en état de fonctionnement l'installation thermique et sanitaire d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements de l'installation sanitaire et/ou de chauffage afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur le réseau sanitaire et/ou de chauffage et réalise les opérations de maintenance de premiers niveaux en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation sanitaire et/ou de chauffage.

Lors d'une restructuration intérieure d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et d'un descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il équipe, pose et raccorde des appareils sanitaires (lavabo, lave-main, w.c., chauffe-eau, bac à douche, urinoir, etc.).

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	11/38

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures
Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	12/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'aménagements de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Déconstruire tout ou partie de cloison de distribution ou de plafond en plaque de plâtre. Modifier ou créer des ouvrages à base de plâtre sec selon les règles professionnelles (aplomb, niveau et fixation). Utiliser en toute sécurité des machines électroportatives.

Poser des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.), selon les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

Les principes de déconstruction d'un ouvrage de second œuvre sont connus.

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Les principes de construction d'ouvrage à base de plâtre sec sont connus.

Le montage de l'ouvrage à base de plâtre sec respecte les règles professionnelles (aplombs, niveaux et planéités).

L'utilisation des machines électroportatives se fait en toute sécurité.

La pose des éléments menuisés manufacturés respecte les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	13/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant
Déconstruire tout ou partie d'ouvrage en matériaux secs à base de plâtre
Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur ouvrage à construire
Construire l'ouvrage en respectant les normes de mise en œuvre
Poser des éléments menuisés
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différents matériaux et produits utilisés pour construire des cloisons et des plafonds en matériaux secs à base de plâtre
Connaissance des règles de sécurité concernant les travaux en site occupé
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	14/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux de finitions de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Poser au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Poser au mur de revêtements muraux selon les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition), mettre en peinture différents supports selon les règles professionnelles (qualité de finition B).

Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation des finitions. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de peintre, de carreleur et de solier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les opérations de mise en œuvre des matériaux et produits de finitions sont connues.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

La pose du revêtement mural respecte les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition).

La mise en peinture des différents subjectiles respecte les règles professionnelles (qualité de finition B).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	15/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité
Consulter un catalogue fournisseur
Préparer les supports (égrenage, lessivage par exemple)
Réaliser les travaux d'apprêts (impression, rebouchage par exemple)
Mettre en peinture les murs, les plafonds et les boiseries
Poser par collage au sol et au mur des carreaux de céramiques
Poser des dalles, des lés de revêtements souples
Poser des revêtements muraux ordinaires
Préparer, apprêter et appliquer de la peinture (qualité de finition B), sur différents supports.
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Utiliser le matériel de travail en hauteur
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de pose au sol et au mur de revêtements durs
Connaissance des familles courantes de colles, adhésifs et revêtements durs
Connaissance des différents produits et leurs utilisations pour effectuer des travaux courants de pose au sol de revêtements souples
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements souples
Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de peinture et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour poser au sol des revêtements souples
Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
Connaissance des pathologies courantes des supports
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements muraux
Connaissance des règles et les techniques courantes pour poser au sol et au mur des revêtements durs
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	16/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention fournie, réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément, gestion des déchets suivant leurs classes), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre. Tenir à jour l'organigramme de serrurerie. Monter et entretenir du mobilier en kit. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), en signalant toutes anomalies.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de serrurier et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Critères de performance

Les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément) des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment sont connues.

Les principes de mise à jour de l'organigramme de serrurerie sont connus.

Les principes de montage de meuble en kit sont connus.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	17/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant
Réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), sur une menuiserie et/ou fermetures d'un bâtiment classé ERP
Choisir l'outillage adapté pour effectuer les contrôles
Remplacer des éléments de serrurerie
Monter du mobilier en kit
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différentes menuiseries intérieures et extérieures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des différentes fermetures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des serrures équipant les menuiseries d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément)
Des menuiseries et fermetures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	18/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, une fermeture, un accessoire d'aménagement, un petit mobilier), identifier et diagnostiquer la cause du désordre d'un ouvrage du second œuvre. Remettre en état l'ouvrage en respectant les règles professionnelles liées à chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).

Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, de peintre, de carreleur, de solier, de menuisier et de serrurier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

Les principes de maintenance corrective d'un ouvrage du second œuvre (cloison, plafond, sol, menuiserie, fermeture, accessoire d'aménagement, petit mobilier) sont connus.

La remise en état de l'ouvrage respecte les règles professionnelles de chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant

Diagnostiquer l'état d'un ouvrage existant endommagé

Diagnostiquer le dysfonctionnement de l'élément menuisé ou de l'accessoire à réparer

Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage endommagé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	19/38

Réparer l'élément d'ouvrage endommagé en respectant les normes de mise en œuvre
 Evaluer les travaux d'entretien et de réparation à effectuer sur des éléments menuisés ou sur les accessoires associés
 Déposer les parties d'éléments menuisés ou les accessoires à réparer (battant de porte, serrure, poignée, système de fermeture par exemple)
 Réaliser la réparation de l'élément menuisé ou de l'accessoire (remplacement, ajustement, réglage, graissage)
 Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'élément menuisé ou l'accessoire
 Réparer l'élément menuisé en le rendant fonctionnel
 Réaliser le montage et la maintenance de petits mobiliers
 Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants (changement de dalles)
 Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements durs existants (changement de carreaux, faïence)
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des pathologies courantes des supports
 Connaissance des principes d'identification des désordres sur le bâti et les équipements d'aménagement à l'intérieur d'un bâtiment
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	20/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'ordre électrique.

Déplacer ou installer un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), et le raccorder au tableau de distribution en respectant les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).

Contrôler le fonctionnement du circuit électrique. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée consigné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation électrique sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et le descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareillage électrique (commande, prise, point lumineux) et son raccordement au tableau de distribution respectent les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	21/38

Appliquer les règles de pose des appareillages électriques
 Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants électriques entre eux
 Réaliser la pose et le raccordement des équipements électriques terminaux
 Réaliser les vérifications électriques de ses raccordements à une installation monophasée
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de base de l'électricité
 Connaissance des principes de fonctionnement du matériel électrique
 Connaissance des principes d'installation du matériel électrique
 Connaissance des normes des installations électriques des bâtiments recevant du public
 Connaissance des risques électriques pour assurer sa sécurité
 Connaissance des principes de vérification avant mise sous tension d'une installation électrique monophasée
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	22/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique sont connues.

Les contrôles des équipements du réseau électrique sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	23/38

Identifier le type d'équipement à contrôler
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique
 Connaissance des procédures d'urgence de mise en sécurité d'une installation électrique
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	24/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur le réseau électrique.

Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation électrique

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	25/38

Définir une procédure d'intervention
 Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures
 Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques
 Remettre en fonction une installation électrique
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation électrique
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	26/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux sur une installation sanitaire. Déplacer ou poser un appareil sanitaire et le raccorder aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau en respectant les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité). Vérifier le fonctionnement de l'appareil sanitaire. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée consigné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation sanitaire sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareil sanitaire et son raccordement aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau respectent les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Equiper et monter des appareils et accessoires sanitaires

Raccorder des appareils sanitaires au réseau d'alimentation EF/EC et d'évacuation EU/EV

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	27/38

Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance du principe d'évacuation d'un réseau EU/EV
 Connaissance du principe d'alimentation d'un réseau EF/EC
 Connaissance des principes de fonctionnement des appareils sanitaires
 Connaissance des différents composants et leur utilisation d'une installation sanitaire
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	28/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau thermique et sanitaire afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité du réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique et sanitaire sont connues.

Les contrôles des équipements d'un réseau thermique et sanitaire sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages thermiques et sanitaires

Identifier le type d'équipement à contrôler

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	29/38

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique et sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	30/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur l'installation thermique et sanitaire. Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation thermique et sanitaire

Définir une procédure d'intervention

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	31/38

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle
 Appliquer les règles de pose et de remplacement d'équipement thermique et sanitaire
 Remettre en fonction une installation thermique et sanitaire
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation sanitaire
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation sanitaire
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation thermique
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	32/38

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans ses activités de maintenance à l'intérieur des bâtiments, transmettre des renseignements oralement et/ou par écrit à son responsable hiérarchique, les collaborateurs de différents services, des occupants, résidents et différents intervenants spécialisés.

Les informations communiquées oralement par le professionnel doivent être claires, exactes techniquement et argumentées réglementairement. Ces informations peuvent engager la responsabilité de l'établissement.

Critères de performance

Les renseignements fournis à son responsable hiérarchique et aux intervenants spécialisés, d'un point de vue technique et réglementaire sont clairs et exacts.

Les informations transmises aux occupants, résidents du site lors de l'intervention sont sans ambiguïtés et claires (lieux, date, horaire, durée de l'intervention).

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir pris connaissance des fiches d'interventions prévues pour la journée, l'agent de maintenance des bâtiments collecte, si besoin, des informations complémentaires (auprès des résidents, autres collaborateurs, historique), planifie ses interventions par ordre de priorité, prépare les matériels et les accessoires nécessaires, puis réalise l'intervention. L'agent de maintenance des bâtiments, dans certains cas, accompagne et suit les interventions d'entreprises spécialisées.

Critères de performance

Les trajets sont optimisés.

Les informations complémentaires portées sur la fiche d'intervention sont exactes.

Le matériel et les documentations sélectionnées sont adaptés aux interventions.

L'accompagnement et le suivi des interventions d'entreprises spécialisées sont pris en compte dans l'organisation de la journée.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler en sécurité avec des matériels et des produits comportant des risques pour soi-même, les autres collaborateurs ainsi que les personnes pouvant se trouver à proximité de l'intervention. Respecter la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP), les consignes de son responsable hiérarchique ainsi que les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation des matériels, des équipements et des produits mis en œuvre. Respecter l'environnement.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	33/38

Critères de performance

La réglementation et la législation concernant les établissements recevant du public (ERP) sont connues.

Les EPI correspondent aux risques et sont portés.

Les éléments de protection collective sont mis en place.

Les consignes et recommandations du responsable hiérarchique sont comprises et appliquées.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Mobiliser les environnements numériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de ses activités de maintenance courante, utiliser l'outil numérique pour exploiter et renseigner les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), équipé des logiciels de gestion de maintenance (GMAO). Utiliser internet et/ou l'intranet pour rechercher des informations techniques ou réglementaires. Echanger des informations avec son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les différents services et les différents intervenants spécialisés. Imprimer un document.

Critères de performance

Les renseignements notés sur la fiche d'intervention d'un point de vue technique, réglementaire et de planning, sont clairs et exacts.

L'action de maintenance réalisée est clairement notifiée dans la fiche d'intervention.

Les informations récoltées sur internet sont utiles à l'intervention programmée

Les documents renseignés sont adressés à la bonne personne.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	34/38

Glossaire Technique

Glossaire technique

E R P

Etablissement recevant du public

GMAO

Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

Maintenance courante

La maintenance courante recouvre des interventions qui ont un caractère répétitif et relativement fréquent sur une année. Ces interventions sont effectuées par l'équipe de maintenance du site immobilier ou une société spécialisée extérieure. Elle comprend 3 types de maintenance de niveaux 1, 2 et 3.

Types de maintenance :

- Préventive :

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

- Corrective :

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

- Améliorative :

Maintenance exécutée pour modifier et améliorer la sûreté de fonctionnement du bien sans changer sa fonction.

Niveaux de maintenance (Norme européenne homologuée NF EN 13306)

- Niveau 1 :

Intervention : réglages simples - ronde de surveillance d'état.

Lieu : sur place.

Exemples : remplacement de lampe.

- Niveau 2 :

Intervention : dépannage par échange standard - opérations mineures de maintenance préventive – réglages simples.

Lieu : sur place.

Exemples : changement d'un contacteur - contrôle de fusibles - réarmement de disjoncteur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	35/38

- Niveau 3 :

Intervention : identification et diagnostic de pannes - réparation par échange standard ou fonctionnellement équivalent - réparations mineures - maintenance préventive à l'aide de procédure détaillées.

Lieu : sur place.

Exemples : identification d'un élément défaillant et recherche de la cause, élimination de la cause.

- Niveau 4 :

Travaux importants de maintenance corrective et préventive, à l'exception de la rénovation et de la reconstruction.

- Niveau 5 :

Réparation, reconstruction ou exécution de réparations importantes

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	36/38

Glossaire Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	37/38

ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	38/38

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203498DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	CLVUL	TP-00299

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
« CONDUCTEUR LIVREUR SUR VÉHICULE
UTILITAIRE LÉGER »
NIVEAU V (3)**

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	1/21

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : **Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger**

Sigle du titre à finalité professionnelle : **CLVUL**

Niveau : **V (3)**

Équivalent code(s) NSF national équivalent : **311u – Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage**

Équivalent code(s) Rome : **N4104, N4105**

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	2/21

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	3/21

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle CLVUL

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident	02 h 45 min	La mise en situation professionnelle comporte trois parties : Partie 1 : Préparation d'une opération de transport Durée : 1 h 10 min Le candidat tire au sort : • un numéro correspondant à une tournée dans un secteur géographique déterminé, avec une liste de clients fictifs ; • un numéro correspondant à un client réel, à proximité du centre organisateur. En présence d'un surveillant, le candidat organise la tournée dans le secteur géographique déterminé. Il organise l'itinéraire pour la livraison du client réel à l'aide de plans et de cartes des environs du centre organisateur. A l'aide d'un lecteur optique, il saisit les envois de la tournée. Il édite un bordereau de livraison, rédige un document de transport et prépare la marchandise en vue du chargement. Partie 2 : Chargement du véhicule et livraison Durée : 1 h 10 min En présence du jury, le candidat prend en charge le véhicule. Il effectue les contrôles de sécurité et vérifie les documents. Il positionne le véhicule à proximité du quai ou de la plateforme de tri ou de manutention. Il charge la marchandise, la répartit et l'arrime. Par téléphone, il informe le client de l'horaire prévisionnel de livraison. À l'aide d'un système de navigation, de cartes ou de plans, il se rend chez le client en conduisant le véhicule dans le respect des règles de sécurité et du code de la route. Pendant le trajet, à la demande du jury, le candidat effectue un rangement en bataille ou un créneau sur un emplacement matérialisé d'un parking. Il se présente au client, livre la marchandise, fait émarger les documents ou supports numériques, rentre au dépôt et décharge le véhicule. En fin de prestation, il remise le véhicule et restitue les documents au jury.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	4/21

			Partie 3 : Renseigner ou analyser un constat européen d'accident ou rédiger un compte rendu d'accident Durée : 0 h 25 min Le candidat tire au sort un numéro correspondant à un scénario d'accident. En présence d'un surveillant, selon le scénario, il renseigne un constat européen d'accident ou il analyse et complète un constat européen d'accident pré-rempli ou il rédige un compte rendu d'accident.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après le questionnaire et la mise en situation. Le jury interroge le candidat sur ses choix concernant l'organisation de la tournée, les réponses au questionnaire, ainsi que sur la compétence : « Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain. »
Questionnaire professionnel	Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident	00 h 30 min	La session d'examen commence obligatoirement avec le questionnaire professionnel. Ce questionnaire à choix multiples comporte 20 questions concernant : • l'environnement social et économique du transport routier en véhicule utilitaire léger ; • la réglementation du transport léger de marchandises ; • la réglementation et la circulation en milieu urbain ; • la gestion de situations difficiles ; • les perturbateurs de conduite et l'hygiène de vie. Un surveillant est présent.
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury conduit l'entretien sur l'ensemble des

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	5/21

			compétences nécessaires à l'exercice de l'activité. Il interroge le candidat sur la mise en œuvre des compétences transversales
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	04 h 05 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A compter du 1^{er} septembre 2021, pour la mise en œuvre de la partie 1, la rédaction du document de transport est effectuée à l'aide d'une application dématérialisée.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire porte sur les thèmes suivants : l'environnement social et économique du transport routier en véhicule utilitaire léger, la réglementation du transport léger de marchandises, la réglementation et la circulation en milieu urbain, la gestion de situations difficiles, les perturbateurs de conduite et l'hygiène de vie.

Le questionnaire est corrigé par le jury à l'aide d'un corrigé-type immédiatement après l'épreuve.

A compter du 1^{er} septembre 2021, cette épreuve sera évaluée sous format dématérialisé et la correction sera automatisée.

Précisions pour le candidat VAE :

A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury :

- l'original de son permis de conduire de la catégorie B

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	6/21

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger					
Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général	Les contrôles sont effectués tout au long du service Les anomalies sont signalées oralement ou par écrit aux services concernés La propreté intérieure du véhicule satisfait aux exigences des normes en vigueur au regard de la marchandise transportée La propreté intérieure de la cabine et extérieure du véhicule est commercialement satisfaisante Les principes de prévention des risques physiques sont appliqués	☒	☒	☐	☐
Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs	L'organisation du parcours est optimisée La ou les livraisons, le ou les enlèvements de marchandises sont programmés Les contraintes de livraison sont prises en compte Le dispositif de lecture optique est utilisé Le bordereau de livraison est imprimé et contrôlé Les documents d'accompagnement sont contrôlés et renseignés	☒	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/21
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	

Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule	Le véhicule est chargé en fonction de la course ou en fonction de la chronologie de livraison La marchandise est répartie de manière équilibrée La marchandise est calée La marchandise est arrimée Les moyens de manutention sont adaptés en fonction de la marchandise Les procédures spécifiques inhérentes à la nature de la marchandise transportée sont respectées Le véhicule est sécurisé Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont respectés	☒	☒	☒	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique	Le code de la route et les réglementations sont respectés La conduite est préventive et anticipée Les manœuvres du véhicule sont effectuées avec précision et aisance Les aides à la conduite et à la manœuvre sont utilisés Les caractéristiques et le gabarit du véhicule sont pris en compte Les principes de l'éco-conduite sont mis en œuvre Les principes de prévention des risques liés à l'activité physique sont adaptés à l'exercice de l'activité et mis en œuvre	☒	☐	☒	☐
Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain	Le parcours est adapté en fonction des impératifs Le parcours est adapté en fonction des aléas Le partage de l'espace urbain est pris en compte Les techniques de gestion de stress sont appliquées L'attitude vis-à-vis des interlocuteurs et des autres usagers de la route est adaptée	☐	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/21
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	

Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial	La remise ou l'enlèvement de la marchandise chez le client sont opérées Les reprises d'emballages ou de marchandises auprès des clients sont effectuées Les documents de transports sont renseignés Le contrôle des émargements sur les documents de transports est effectué Le statut du colis dans la chaîne de livraison est modifié suivant les instructions Le comportement permettant la diminution de la pollution sonore est adopté	☒	☒	☒	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur	Les documents relatifs au conducteur sont présents et valides Les documents relatifs au véhicule sont présents et valides Les documents relatifs à la marchandise et aux enregistrements sont présents et valides Le livret individuel de contrôle est renseigné Les supports d'enregistrement de l'activité sont remis au service concerné	☒	☒	☐	☐
Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident	Le comportement et l'attitude sont adaptés dans les situations difficiles Les procédures d'alerte et de secours sont appliquées lors d'incidents ou d'accidents Le constat européen d'accident est renseigné et transmis dans les délais prévus Les effets liés à la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil sont connus Les effets liés aux addictions et aux distracteurs de conduite	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/21
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	

	tels que le téléphone, les écrans sont pris en compte				
Obligations règlementaires le cas échéant : A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury : l'original de son permis de conduire de la catégorie B.					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	10/21

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi	Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial
	Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect de sécurité routière de façon écologique et économique
	Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs
	Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur
	Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule
	Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain
	Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident
	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général
Contrôler à l'amélioration de la qualité de service	Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial
	Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique
	Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs
	Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur
	Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule
	Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain
	Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident
	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général
Valoriser l'image de marque de l'entreprise	Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial
	Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique
	Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs
	Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	11/21

	relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur
	Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule
	Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain
	Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident
	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	12/21

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CLVUL

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

- Mise en situation professionnelle :

- Partie 1 et partie 3 : la présence du jury n'est pas requise ;
- Partie 2 : la présence du jury est requise

Avant l'utilisation du véhicule, le jury contrôle la détention par le candidat de l'original du permis de conduire de la catégorie B.

Le jury porte une attention particulière au caractère sécuritaire de la prestation de conduite du candidat, au regard du contexte professionnel de mise en œuvre de la compétence.

- Questionnaire professionnel :

- La présence du jury n'est pas requise.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	13/21

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

5.1 Protocole d'intervention du surveillant :

L'un des membres du jury peut être surveillant.

- Mise en situation professionnelle :

- Partie 1 et partie 3 : la présence d'un surveillant est requise ;

- Partie 2 : la présence d'un surveillant n'est pas requise.

- Questionnaire professionnel :

- La présence d'un surveillant est requise pendant la durée du questionnaire.

5.2 Utilisation d'un téléphone portable ou support numérique :

Quel que soit le type d'épreuve, hormis le téléphone ou support numérique qui sera confié au candidat, la consultation ou l'utilisation de téléphone personnel et de tout objet connecté personnel par le candidat, même à usage d'horloge ou de calculatrice, est interdite.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	14/21



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

CONDUCTEUR LIVREUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	15/21

CCP 1

Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Sans objet Sans objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	16/21

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

Annexe 1 Plateau technique d'évaluation Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un quai ou une aire de chargement de dimensions suffisantes pour permettre la manipulation des charges et leur manutention en sécurité au moyen des équipements prévus. Un espace équipé d'une table et d'une chaise permettant au candidat de préparer sa tournée et de renseigner le constat amiable européen. Un point permettant la livraison dans des conditions proches des conditions réelles.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. EPI disponibles pour les jurys
Entretien technique	Un espace équipé d'une table et de 3 chaises au minimum, permettant la conduite de l'entretien.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle comportant autant de chaises que de candidats et une table ou un bureau avec chaise pour le surveillant. Les candidats sont espacés d'au moins 1 mètre.	La salle doit être équipée d'un signal WIFI si le mode "On-Line" de collecte des réponses est mis en œuvre.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	17/21

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Lecteur Poste de travail	1	Poste informatique relié à une imprimante et disposant d'un accès internet, connecté à un dispositif de projection	1	Lecteur CD-Rom requis jusqu'au 31 août 2021
	1	Logiciel ou application permettant l'édition d'un bordereau de livraison	1	Sans objet
	1	Imprimante	1	Sans objet
	1	Vidéoprojecteur, support de projection + matériel de sonorisation relié au poste informatique	16	Sans objet
	1	Logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel et pour la mise en œuvre de la mise en situation professionnelle (système Quizzbox)	1	Système Quizzbox retenu après consultation
	16	Supports interactifs d'enregistrement des réponses au questionnaire professionnel : - Soit boîtiers (système Quizzbox) - Soit tablettes (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth), définition de l'écran 1200 X 800, navigateur Google	16	Passation du questionnaire en mode collectif

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	18/21

		Chrome ou équivalent. - Soit smartphones (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth).		
Machines	1	Véhicule utilitaire léger type fourgon, équipé au minimum de 3 places assises (conducteur compris), disposant d'un volume minimum de la caisse de 7m3 lesté à 75% de la charge utile	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Dispositif de saisie par lecture optique	1	Sans objet
	1	Matériels de calage ou d'arrimage des marchandises adaptés au véhicule	1	Sans objet
Équipements	1	Moyens de manutention : diable et roll	1	Sans objet
	1	Lot de colis correspondant aux caractéristiques suivantes : - Type A : 15 cartons de 4 à 10 kg, dimensions 30 cm x 40 cm x 55 cm (tolérance + ou – 10 cm) ; - Type B : 6 sacoches de poids divers en format A4 ; - Type C : 5 colis divers tels que tubes, diamètre 10 cm x longueur 1 m, pneus de voiture de tourisme, cartons avec pictogrammes ; - Type D : 4 bidons remplis de 10 à 20 litres d'eau ; - Type E : 3 cartons de marchandises dangereuses de 25 kg (+ ou – 5kg), dimensions 30 cm x 40 cm x 55 cm (tolérance + ou – 10 cm) portant les étiquettes en rapport avec un code matière soumis à la catégorie de transport ; - Type F : Colis pour la livraison : 3 cartons, 3 sacoches, 2 tubes, 2 bidons.	1	Sans objet
	2	Téléphones de type smartphone ou tablettes (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, application photo, WIFI, Bluetooth), permettant la communication avec le client réel et la rédaction du document support. Les téléphones ou tablettes doivent être équipés d'un accès internet et d'une application de lecture de code barre ou QR code pour la rédaction du document de transport, à compter du 1 ^{er} septembre 2021.	1	1 téléphone pour le jury et 1 téléphone pour le candidat Ces objets peuvent être ceux déjà énoncés à la rubrique poste de travail
	1	Dispositif de navigation intégré au véhicule ou dispositif nomade, ou application sur smartphone / tablette	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants de manutention	1	A fournir par le candidat
	1	Paire de chaussures de sécurité	1	A fournir par le candidat
	1	Vêtement de haute visibilité	1	Doit être porté dès lors que le candidat est en dehors d'une salle ou de la cabine du véhicule

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	19/21

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Documentations	1	Liste constituée à minima de quatre clients réels situés à 15, 20 minutes du centre organisateur	1	Sans objet
	1	Carte routière nationale au 1/1 000 000ème	1	De moins de 3 ans, vierge de toute annotation
	1	Plan de ville spécifique à la tournée de livraison prévue par le centre organisateur pour la livraison du client réel	1	Vierge de toute annotation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	20/21

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	21/21

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel de Certification	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	22/21



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« CONDUCTEUR LIVREUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	1/25

Introduction

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

La configuration proposée en 2012 du titre à finalité professionnelle de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (CLVUL) est toujours adaptée à l'emploi visé. Les compétences se trouvent enrichies par l'accroissement de l'utilisation et des fonctionnalités des outils numériques. Le suivi des véhicules, de la marchandise et des documents nécessaires au transport sont de plus en plus dématérialisés.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Depuis quelques années, le secteur des transports de marchandises connaît des évolutions qui modifient les perspectives de l'emploi et des compétences qui le constituent.

En effet, les perspectives de création d'emploi dans ce secteur sont très favorables, notamment par le biais du développement du e-commerce qui génère des besoins importants en livraison sur courte distance. Par ailleurs, les activités de livraison sur courtes distances sont transversales à de nombreux secteurs d'activité tels que le secteur des transports et entreposage, le commerce, les secteurs de l'hébergement restauration, le BTP et enfin, celui des activités de services et de soutien.

En parallèle, un phénomène est venu bouleverser le marché du travail, celui du développement de l'entrepreneuriat individuel qui a favorisé la mise en relation quasi-instantanée des clients et des livreurs. Cette « ubérisation » du marché a été rendue possible par l'accessibilité de ces métiers sans formation et sans certification particulière.

En outre, selon le bilan énergétique de la Polynésie Française, édition 2020, les transports routiers représentent 80 % de la consommation de carburants du secteur des transports. Par ailleurs, ils représentent à eux seuls 52 % de la consommation d'énergie finale de la Polynésie.

Aussi, selon le bilan statistique de la Caisse de Prévoyance Sociale de 2020, les secteurs d'activités surreprésentés dans les accidents de trajets sont ceux qui génèrent des activités de livraison sur courtes distances représentant ainsi plus de la moitié (56.7%) des accidents de trajet, selon la répartition suivante : les activités de services (16.5%), le secteur du BTP (11%), le commerce (18.7%) et le secteur des transports et entreposages (10.5%).

A la lecture de ces données et compte tenu de l'évolution de ce secteur d'activité, l'enjeu est donc de développer les compétences professionnelles des conducteurs livreurs, afin de répondre aux besoins de ce secteur, de sécuriser leurs déplacements et ceux des autres usagers de la route et de contribuer au développement d'une mobilité durable.

Le titre à finalité professionnelle de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger a pour vocation de favoriser le développement des compétences nécessaires à la réalisation des missions qui incombent au conducteur livreur de manière conforme, dans le respect des réglementations et des procédures de l'entreprise, et, d'une manière générale, dans le respect du code de la route. Ainsi, le titre à finalité de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger permet d'acquérir les compétences qui habilleront le conducteur à assurer le transport de marchandises dans les meilleures conditions tout en adoptant les principes d'éco-conduite.

La mise en place de la formation au titre à finalité professionnelle de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger en Polynésie française permettra de développer les compétences et de qualifier de futurs conducteurs livreurs de marchandises localement et, ainsi, de permettre à ce secteur d'activité de se développer de manière pérenne.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	2/25

Liste des activités

Ancien Titre à finalité professionnelle : Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger

Activité :

- Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger

Activité :

- Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	3/25

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger	1	Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général
		2	Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs
		3	Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule
		4	Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique
		5	Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain
		6	Assurer livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial
		7	Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur
		8	Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile incident ou accident

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	4/25

FICHE EMPLOI TYPE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Dans le respect du code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise, le conducteur livreur conduit des véhicules utilitaires légers (VUL) d'une masse en charge du véhicule (MCV) inférieure ou égale à 3,5 tonnes. Il effectue des opérations ponctuelles ou régulières de transport de marchandises dans un faible rayon d'action, avec un retour quotidien au lieu de stationnement du véhicule. Tout au long du service, il veille à sa propre sécurité et la sécurité des autres usagers de la route. Le conducteur livreur conduit généralement le même véhicule.

Le conducteur livreur vérifie les documents nécessaires au transport. Il contrôle leur présence, leur validité et les renseigne si nécessaire. Il adapte sa conduite suivant le gabarit, la motorisation et le type de véhicule utilitaire léger utilisé, les conditions météorologiques et l'environnement. Il veille à minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'éco-conduite. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

Il prend en charge la marchandise, la manutentionne et utilise les outils numériques afin d'assurer la traçabilité des envois. Il veille au respect des délais attendus par le client et à la qualité du service.

L'activité du conducteur livreur est fortement encadrée. Le suivi de son activité, comme celui du véhicule sont contrôlés par différents moyens, souvent informatisés. Dans certaines situations, il peut faire preuve d'initiative, notamment quand il s'agit d'adapter son parcours prédéfini en fonction des livraisons et enlèvements à effectuer, des conditions de circulation et des contraintes extérieures. Il peut promouvoir les services de l'entreprise.

Le conducteur livreur applique les consignes du service exploitation et lui rend compte de son activité. Il fait face aux aléas de parcours ou de livraisons et en informe les interlocuteurs concernés.

En cas de danger, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des personnes et des biens. Il est responsable du chargement, de l'arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise. En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Sa responsabilité professionnelle se limite au respect des consignes et des procédures.

Le conducteur représente l'entreprise de transport ou de services dans la mesure où il est le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire.

Il respecte les règles de courtoisie au volant et adopte une posture commerciale vis à vis des clients.

Il reçoit de leur part l'émargement matérialisant la réalisation de l'opération de livraison ou d'enlèvement.

Dans l'entreprise, le conducteur fréquente les collègues conducteurs et d'autres collaborateurs tels que les agents de quai ou préparateurs de commande. En externe, le conducteur livreur a pour interlocuteur des agents chargés du contrôle routier ou du contrôle douanier.

L'emploi s'exerce pour la partie conduite dans l'espace public, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Il requiert une bonne condition physique. Le conducteur livreur est susceptible d'exercer son activité les week-ends. Le contexte d'exercice du métier, notamment en ville, peut être source de stress. Les conditions d'exercice du métier varient en fonction de la taille de l'entreprise et la nature des marchandises ou des prestations.

La tenue vestimentaire du conducteur livreur est compatible avec ses fonctions et ses conditions de travail. Selon l'entreprise, le conducteur livreur peut être soumis au port d'une tenue spécifique ainsi qu'au port d'équipements de protection individuelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	5/25

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- la livraison de petits envois, organisée dans le cadre de tournées préétablies ou non ; ce type de service est proposé majoritairement par des entreprises de transport pour compte d'autrui ;
- la course ponctuelle dans le cadre de laquelle le conducteur gère un envoi unique sur toutes distances avec des délais impératifs d'acheminement.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- conducteur livreur exerçant son métier dans une entreprise de transport public de marchandises agissant pour compte d'autrui ;
- conducteur livreur exerçant son métier dans une entreprise industrielle ou commerciale d'un autre secteur professionnel livrant ses marchandises par ses propres moyens, ou dans une société de service à la personne.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général

Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs

Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule

Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique

Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain

Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial

Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur

Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident

Compétences transversales de l'emploi

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Valoriser l'image de marque de l'entreprise

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

N4104 Courses et livraisons express

N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	6/25

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect du code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise, le conducteur livreur conduit des véhicules utilitaires légers (VUL) d'une masse en charge du véhicule (MCV) inférieure ou égale à 3,5 tonnes. Il effectue des opérations ponctuelles ou régulières de transport de marchandises dans un faible rayon d'action, avec un retour quotidien au lieu de stationnement du véhicule. Tout au long du service, il veille à sa propre sécurité et la sécurité des autres usagers de la route. Le conducteur livreur conduit généralement le même véhicule.

Le conducteur livreur vérifie les documents nécessaires au transport. Il contrôle leur présence, leur validité et les renseigne si nécessaire. Il adapte sa conduite suivant le gabarit, la motorisation et le type de véhicule utilitaire léger utilisé, les conditions météorologiques et l'environnement. Il veille à minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'éco-conduite. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

Il prend en charge la marchandise, la manutentionne et utilise les outils numériques afin d'assurer la traçabilité des envois. Il veille au respect des délais attendus par le client et à la qualité du service.

L'activité du conducteur livreur est fortement encadrée. Le suivi de son activité, comme celui du véhicule sont contrôlés par différents moyens, souvent informatisés. Dans certaines situations, il peut faire preuve d'initiative, notamment quand il s'agit d'adapter son parcours prédéfini en fonction des livraisons et enlèvements à effectuer, des conditions de circulation et des contraintes extérieures. Il peut promouvoir les services de l'entreprise.

Le conducteur livreur applique les consignes du service exploitation et lui rend compte de son activité. Il fait face aux aléas de parcours ou de livraisons et en informe les interlocuteurs concernés.

En cas de danger, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des personnes et des biens. Il est responsable du chargement, de l'arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise. En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Sa responsabilité professionnelle se limite au respect des consignes et des procédures.

Le conducteur représente l'entreprise de transport ou de services dans la mesure où il est le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire.

Il respecte les règles de courtoisie au volant et adopte une posture commerciale vis à vis des clients.

Il reçoit de leur part l'émargement matérialisant la réalisation de l'opération de livraison ou d'enlèvement. Dans l'entreprise, le conducteur fréquente les collègues conducteurs et d'autres collaborateurs tels que les agents de quai ou préparateurs de commande. En externe, le conducteur livreur a pour interlocuteur des agents chargés du contrôle routier ou du contrôle douanier.

L'emploi s'exerce pour la partie conduite dans l'espace public, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Il requiert une bonne condition physique. Le conducteur livreur est susceptible d'exercer son activité les week-ends. Le contexte d'exercice du métier, notamment en ville, peut être source de stress. Les conditions d'exercice du métier varient en fonction de la taille de l'entreprise et la nature des marchandises ou prestations.

La tenue vestimentaire du conducteur livreur est compatible avec ses fonctions et ses conditions de travail. Selon l'entreprise, le conducteur livreur peut être soumis au port d'une tenue spécifique ainsi qu'au port d'équipements de protection individuelle.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le conducteur doit justifier de la détention de la catégorie B du permis de conduire valide, correspondant à la conduite des véhicules légers.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	7/25

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général

Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs

Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule

Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique

Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain

Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial

Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur

Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident

Compétences transversales de l'activité type

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Valoriser l'image de marque de l'entreprise

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	8/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour conserver le véhicule en bon état et transporter la marchandise dans des conditions commerciales optimales, effectuer les contrôles et identifier les dysfonctionnements pour permettre la maintenance, dans le respect des consignes de l'entreprise et des règles de sécurité routière. Signaler oralement ou par écrit tout dysfonctionnement ou anomalie auprès des services concernés. Nettoyer l'intérieur du véhicule dans le respect des normes ou réglementations en vigueur au regard de la nature des marchandises transportées.

Veiller à la propreté de l'intérieur de la cabine et à l'état de l'extérieur du véhicule tout au long du service, dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité, pour contribuer à la bonne image de l'entreprise. Afin de préserver sa propre sécurité, appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence s'inscrit dans une démarche de sécurité préventive. Elle s'exerce sur le lieu de stationnement du véhicule, lors de la prise de service, tout au long du parcours et en fin de service dans des conditions météorologiques parfois difficiles, de jour comme de nuit.

Critères de performance

Les contrôles sont effectués tout au long du service

Les dysfonctionnements sont identifiés

Les anomalies sont signalées oralement ou par écrit aux services concernés

La propreté intérieure du véhicule satisfait aux exigences des normes en vigueur au regard de la marchandise transportée

La propreté intérieure de la cabine et extérieure du véhicule est commercialement satisfaisante

Les principes de prévention des risques physiques sont appliqués

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler les voyants, ordinateur de bord et indicateurs de maintenance

Vérifier les niveaux et faire l'appoint

Effectuer le plein du véhicule en carburant, additifs ou énergie

Réaliser le lavage et le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule

Appliquer une norme ou réglementation en fonction de la nature des marchandises transportées

Trier les déchets selon leur nature

Adopter le comportement approprié à la nature de l'anomalie

Rendre compte oralement aux services compétents

Rendre compte par écrit aux services compétents

Connaissance de la normalisation des ampoules

Connaissance des principaux organes constitutifs du véhicule

Connaissance des différents fluides et leur destination

Connaissance des procédures relative au transport de denrées alimentaires et autres produits spécifiques

Connaissance des principes de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Compréhension du manuel du constructeur

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	9/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Identifier l'envoi ou les envois et adapter l'organisation de la course et de la tournée en fonction des impératifs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des impératifs de la course ou de la tournée, du système de tri des envois en vigueur dans l'entreprise, optimiser le parcours en se basant sur le schéma habituel de tournée, la connaissance du terrain, la consultation de cartes et de plans. Y intégrer si nécessaire les enlèvements de marchandises. Le cas échéant, saisir les coordonnées du parcours sur un outil de navigation numérique. Afin de garantir la traçabilité de la prestation, utiliser un dispositif de lecture optique, imprimer ou rédiger une lettre de voiture électronique ou manuscrite ou un bordereau de livraison. Lors de la prise en charge de la marchandise et suivant la procédure programmée en vigueur dans l'entreprise, signaler les anomalies liées aux envois, telles que litiges, souffrances.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce habituellement seul sur un quai ou dans un espace dédié, dans l'entreprise ou chez un sous-traitant.

Critères de performance

L'organisation du parcours est optimisée
La ou les livraisons, le ou les enlèvements de marchandises sont programmés
Les contraintes de livraison sont prises en compte
Le dispositif de lecture optique est utilisé
Le bordereau de livraison est imprimé et contrôlé
Les documents d'accompagnement sont contrôlés et renseignés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser des cartes et des plans
Utiliser un outil de navigation adapté au véhicule
Prendre en compte les limites de l'outil de navigation pour adapter le parcours
Prendre en compte les capacités de chargement du véhicule
Utiliser un dispositif de lecture optique
Renseigner les documents de transports numériques et manuscrits
Trier les envois suivant la procédure en vigueur dans l'entreprise
Optimiser le parcours
Prendre des décisions dans les limites de ses attributions
Assurer la traçabilité en renseignant les documents numériques ou manuscrits
Signaler les anomalies liées aux envois
Connaissance de la procédure d'organisation de la tournée en vigueur dans l'entreprise
Connaissance de la géographie et du secteur à desservir
Connaissance de la notion d'échelle d'un plan ou d'une carte
Connaissance des systèmes de navigation numériques
Connaissance des systèmes de codage courants
Connaissance de la notion de masse et de volume
Connaissance liée aux capacités de chargement du véhicule
Connaissance de la notion de charge utile
Connaissance des pictogrammes liés au stockage et à la manutention
Connaissance de la signalétique relative aux marchandises et produits dangereux
Connaissance des notions relatives au chapitre 1.3 de l'A.D.R.
Connaissance des capacités du véhicule telles que la masse, les dimensions, le volume
Connaissance du processus de signalement d'anomalies lié à l'entreprise

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	10/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En appliquant les consignes du protocole de sécurité, préparer la marchandise à charger dans le véhicule. Charger le véhicule en fonction de la course ou en tenant compte du nombre de positions à livrer et de la chronologie de livraison. Veiller à la préservation de la marchandise afin de respecter les engagements commerciaux de l'entreprise vis-à-vis du client. Évaluer la charge embarquée dans le véhicule pour prévenir les risques de surcharge. En cas de risque de surcharge, rendre compte au donneur d'ordre. Répartir, caler et arrimer la marchandise.

Respecter les procédures de manutention et les procédures spécifiques inhérentes à la nature de la marchandise transportée.

Lors des opérations de chargement et de déchargement, utiliser le cas échéant des moyens légers de manutention tels que diable ou roll. Utiliser les équipements spécifiques du véhicule tels que groupe frigorifique ou hayon élévateur.

Pour sa propre sécurité, appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle. Utiliser les dispositifs susceptibles de contribuer à sa sécurité, tels que les équipements de protection individuelle (EPI). Faire preuve de vigilance lors de l'utilisation des moyens de manutention et d'arrimage. Sécuriser le véhicule et surveiller la marchandise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce habituellement seul, sur un quai, une plateforme ou sur la voie publique, après la prise en charge du véhicule, lors d'enlèvements ou de livraisons chez le client, lors du retour en fin de course ou en fin tournée. Le cas échéant, le conducteur peut être assisté d'un manutentionnaire ou d'un autre conducteur livreur.

Critères de performance

Le véhicule est chargé en fonction de la course ou en fonction de la chronologie de livraison

La marchandise est répartie de manière équilibrée

La marchandise est calée

La marchandise est arrimée

Les moyens de manutention sont adaptés en fonction de la marchandise

Les procédures spécifiques inhérentes à la nature de la marchandise transportée sont respectées

Le véhicule est sécurisé

Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont respectés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer le protocole de sécurité

Respecter les positions à livrer et la chronologie de livraison

Charger le véhicule

Évaluer le risque de surcharge

Préserver la marchandise

Répartir la marchandise

Caler la marchandise

Arrimer la marchandise

Utiliser les dispositifs de manutention

Utiliser les équipements spécifiques du véhicule

Utiliser les dispositifs permettant de veiller à sa propre sécurité

Garantir la sécurisation du véhicule

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	11/25

Respecter les procédures de manutention
 Respecter les procédures spécifiques inhérentes à la nature de la marchandise transportée
 Appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle
 Rendre compte en cas de risque de surcharge
 Respecter les engagements commerciaux vis-à-vis du client
 Connaissance du protocole de sécurité
 Connaissance des principes de chargement d'un véhicule
 Connaissance de la signalétique relative aux marchandises et produits dangereux
 Connaissance des notions relatives au chapitre 1.3 de l'A.D.R.
 Connaissance des principes d'organisations d'une tournée
 Connaissance des moyens et règles de sécurisation du véhicule et de la marchandise
 Connaissance des principes de centre de gravité et ballant
 Connaissance de la norme 12-195 relatif à l'arrimage des charges
 Connaissance des notions de surcharge
 Connaissance des risques inhérents à la surcharge d'un véhicule
 Connaissance des sanctions encourues en cas de surcharge
 Connaissance de la notion de masse et de volume
 Connaissance liée aux capacités de chargement du véhicule
 Connaissance de la notion de charge utile
 Connaissance des techniques de calage
 Connaissance des techniques d'arrimage
 Connaissance des différents dispositifs de manutention
 Connaissance du contrat-type général
 Connaissance des équipements spécifiques d'un véhicule
 Connaissance des principes de déchargement d'un véhicule
 Connaissance des principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle
 Être sensibilisé aux troubles musculo squelettiques (TMS) dans l'exercice de son activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	12/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

Conduire et manœuvrer un véhicule utilitaire léger dans le respect des règles de sécurité routière de façon écologique et économique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'acheminer la marchandise dans des conditions optimales de sécurité, conduire, manœuvrer, arrêter et stationner le véhicule dans le respect des règles du code de la route et des réglementations. Le cas échéant, utiliser les aides à la conduite et les systèmes visuels et sonores d'aide au stationnement. Tenir compte du gabarit, des caractéristiques des véhicules, des impératifs et des contraintes des courses et livraisons, du type de chargement, des conditions météorologiques et de l'environnement. Adapter sa conduite selon la motorisation du véhicule. Mettre en œuvre une conduite éco-citoyenneté en utilisant les techniques d'anticipation de conduite. Tenir compte de l'horaire de service. Le cas échéant, manipuler le tachygraphe. Durant la conduite, maintenir une attention soutenue. Anticiper les comportements des autres usagers de la route, particulièrement les usagers vulnérables. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels. Appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle adaptés à l'exercice de l'activité

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur tous types d'infrastructures routières, majoritairement en desserte locale et régionale, le cas échéant, nationale voire internationale, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

Le conducteur peut être amené à conduire différents types de matériels de la gamme des véhicules utilitaires légers.

Critères de performance

Le code de la route et les réglementations sont respectés

La conduite est préventive et anticipée

Les manœuvres du véhicule sont effectuées avec précision et aisance

Les aides à la conduite et à la manœuvre sont utilisés

Les caractéristiques et le gabarit du véhicule sont pris en compte

Les principes de l'éco-conduite sont mis en œuvre

Le tachygraphe est correctement manipulé

Les principes de prévention des risques liés à l'activité physique sont adaptés à l'exercice de l'activité et mis en œuvre

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Procéder au réglage du siège, volant, des rétroviseurs et de tout autre équipement de façon à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Appliquer les règles de sécurité routière et respecter le code de la route

Respecter la réglementation concernant l'arrêt et le stationnement du véhicule

Mettre en œuvre une conduite préventive et économique

Manœuvrer en sécurité tout type de véhicule utilitaire léger

Conduire en tout lieu et par tout temps

Conduire en situation nocturne

Conserver une attention soutenue durant les phases de conduite

Adapter l'allure aux conditions de circulation

Anticiper les comportements des usagers vulnérables

Apprécier les distances de sécurité

Utiliser le dispositif d'enregistrement des activités du conducteur

Utiliser rationnellement les commandes du véhicule

Utiliser une carte routière

Utiliser un dispositif de navigation

Utiliser les aides à la conduite

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	13/25

Utiliser les aides au stationnement
 Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable
 S'adapter à des matériels divers
 Analyser les situations de conduite
 Anticiper ses actions en tenant compte de l'environnement
 Rester calme et courtois
 Conserver une attitude professionnelle en toutes circonstances
 Percevoir les réactions des autres usagers de la route
 Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers
 Adopter un comportement visant à prévenir les risques psychologiques et sociologiques (RPS)
 Connaissance des règles du code de la route
 Connaissance des principes de la sécurité routière
 Connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation
 Connaissance du fonctionnement des tachygraphes numériques
 Connaissance des spécificités du stationnement des véhicules de livraison
 Connaissance des principes de l'éco-conduite
 Connaissance des spécificités de la conduite par intempéries
 Connaissance des spécificités de la conduite de nuit
 Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule utilitaire léger
 Connaissance des autres catégories d'usagers de la route
 Connaissance des particularités des usagers vulnérables
 Connaissance des forces physiques s'appliquant à un véhicule en mouvement
 Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau
 Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels
 Connaissance des différentes motorisations (diesel, électrique, gaz, hybride...)
 Connaissance des principes d'utilisation d'une carte routière
 Connaissance des principes d'utilisation d'un dispositif de navigation
 Connaissances relatives à l'utilisation de dispositifs électroniques et mécaniques tels que le programme électronique de stabilité (ESP), les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS), le système de freinage antiblocage (ABS), les systèmes de contrôle de traction (TCS), les systèmes de surveillance des véhicules (IVMS) et autres systèmes d'aide et automation dont l'utilisation est approuvée
 Connaissance des principes de prévention des troubles musculo-squelettiques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	14/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

Prendre en compte les spécificités de la course ou de la tournée dans un contexte urbain

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des réglementations locales de circulation et de stationnement, selon la densité de circulation, la fréquentation des commerces ou sites, adapter son parcours en tenant compte des impératifs liés à la livraison, tels qu'un horaire de rendez-vous, l'urgence d'une livraison, un délai à respecter. Rechercher activement les sources possibles de perturbations et d'informations. En cas d'aléas ou de modification de trajet, se mettre en liaison avec l'entreprise et prendre contact avec les clients. Partager l'infrastructure urbaine. En toutes circonstances, adopter une attitude respectueuse et commerciale envers le client et les autres catégories d'utilisateurs, particulièrement les utilisateurs vulnérables de l'espace urbain. Prévenir les risques de conflits. Prévenir l'apparition du stress lié aux aléas et contraintes de la circulation en milieu urbain.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés, décalés, les fins de semaine ou jours fériés.

La saisonnalité de la fréquentation des commerces, sites touristiques ou culturels peut augmenter les aléas.

Critères de performance

Le parcours est adapté en fonction des impératifs

Le parcours est adapté en fonction des aléas

Le partage de l'espace urbain est pris en compte

Les techniques de gestion de stress sont appliquées

L'attitude vis-à-vis des interlocuteurs et des autres utilisateurs de la route est adaptée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les aides à la conduite favorisant la réduction des émissions polluantes

Utiliser les plans urbains en prenant en compte les légendes spécifiques

Utiliser un outil de navigation adapté au véhicule

Prendre en compte les limites de l'outil de navigation pour adapter le parcours

Prendre en compte les contraintes environnementales de la circulation urbaine

Respecter les réglementations en matière de circulation urbaine

Respecter les règles liées au stationnement en milieu urbain

Optimiser le parcours en milieu urbain

Prendre des décisions dans les limites de ses attributions

Rester calme et courtois

Conserver une attitude professionnelle en toutes circonstances

Connaissance de la typologie des activités de coursier urbain

Connaissance du protocole de communication en vigueur dans l'entreprise

Connaissance des sources d'informations pertinentes pour identifier les perturbations

Connaissance des différents types de clientèle

Connaissance des particularités des utilisateurs vulnérables

Connaissance des réglementations en vigueur en milieu urbain

Connaissance des infractions et sanctions en milieu urbain

Connaissance du protocole de retour en fin de mission ou de service

Connaissance de la géographie du secteur à desservir

Connaissance de la notion d'échelle d'un plan urbain

Connaissance des systèmes de navigation numériques

Connaissance des spécificités de la signalisation en milieu urbain

Connaissance du processus de l'entreprise lié au signalement d'anomalies

Connaissance des principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle

Connaissance des contraintes environnementales liées à la circulation des véhicules en zone urbaine

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	15/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des engagements commerciaux et des procédures de l'entreprise, remettre ou enlever la marchandise chez le client, en B to B ou B to C au sein de la chaîne logistique (supply chain). Faire émarger les clients sur un support numérique ou papier. Renseigner les documents de transport. Effectuer des échanges ou des reprises d'emballages ou de marchandises auprès des clients. Selon les termes du contrat et la nature de l'activité, procéder à un encaissement ou réaliser des prestations complémentaires. Suivant les instructions, modifier le statut des colis dans la chaîne de livraison. Pour le respect des riverains, adopter un comportement contribuant à la réduction des nuisances sonores, principalement la nuit. Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service. Après une course, prendre contact avec sa hiérarchie pour s'informer de l'évolution des consignes, rendre compte.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre chez l'expéditeur ou chez le destinataire de jour comme de nuit dans tous lieux et par tous temps. Le conducteur livreur est régulièrement en contact direct avec les clients. Une tenue professionnelle peut lui être imposée. L'environnement et la fréquence des arrêts peuvent présenter des risques potentiels pour la sécurité du conducteur livreur, du matériel et de la marchandise.

Critères de performance

La remise ou l'enlèvement de la marchandise chez le client sont opérées
Les reprises d'emballages ou de marchandises auprès des clients sont effectuées
Les documents de transports sont renseignés
Le contrôle des émargements sur les documents de transports est effectué
Les encaissements effectués sont exacts
Le statut du colis dans la chaîne de livraison est modifié suivant les instructions
Le comportement permettant la diminution de la pollution sonore est adopté

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remettre ou enlever la marchandise dans le respect des règles en vigueur dans l'entreprise
Effectuer des échanges et des reprises d'emballage ou de marchandises
Identifier les différents types de marchandises et produits dangereux
Renseigner les documents de transport
Faire émarger les clients sur un support électronique ou manuscrit
Maîtriser les opérations arithmétiques de base
Procéder aux encaissements auprès de la clientèle
Réaliser des prestations complémentaires
Appliquer les procédures relatives aux accès chez les clients
Appliquer les procédures relatives aux absences des clients
Appliquer les procédures relatives à la gestion des litiges
Modifier le statut des colis dans la chaîne de livraison suivant les instructions
Assurer la diminution des nuisances sonores, notamment la nuit
Rendre compte aux services compétents et faire remonter d'éventuels dysfonctionnements
Adopter une posture neutre, propice à l'instauration d'un climat de confiance
Adapter son comportement au client
Porter une tenue professionnelle
Connaissance de la signalétique relative aux marchandises et produits dangereux
Connaissance des notions relatives au chapitre 1.3 de l'A.D.R.
Connaissance des articles du code de commerce relatif à la garde de la marchandise
Connaissance des aspects juridiques du contrat de transport
Connaissance du contrat type marchandises générales
Connaissance des différents profils d'interlocuteurs

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	16/25

Connaissance des techniques de base de communication
Connaissance de base des techniques de gestion des situations difficiles
Connaissance de base des règles à appliquer en cas de litige
Connaissance de base des modalités de règlement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	17/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

Identifier, contrôler et renseigner les supports numériques ou les documents relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En partant des procédures et des obligations réglementaires en matière de transport léger, s'assurer de la présence et du fonctionnement des supports numériques et ou de l'ensemble des documents nécessaires et vérifier leur validité. Les renseigner ou les faire renseigner puis les transmettre aux services concernés. Utiliser les moyens appropriés pour assurer la traçabilité des envois. Pour le suivi des activités, renseigner le livret individuel de contrôle, une fiche d'activités ou manipuler le tachygraphe. A la fin de chaque course ou en fin de service, procéder à une restitution des données ou documents.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès la prise en charge du véhicule et tout au long du service, quel que soit le lieu d'exécution.

Critères de performance

Les documents relatifs au conducteur sont présents et valides
Les documents relatifs au véhicule sont présents et valides
Les documents relatifs à la marchandise et aux enregistrements sont présents et valides
Le livret individuel de contrôle est renseigné
Le tachygraphe est manipulé
Les supports d'enregistrement de l'activité sont remis au service concerné

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier la présence et la validité des documents
Renseigner les documents de transport
Renseigner un livret individuel de contrôle
Manipuler un tachygraphe
Imprimer un ticket de tachygraphe
Effectuer les tâches administratives
Rendre compte succinctement par oral ou par écrit en cas d'anomalie
Travailler en relation avec d'autres services
Rester calme et courtois en toutes circonstances
Connaissance des opérations mathématiques de base
Connaissance de base de la réglementation du travail
Connaissance liée à l'utilisation du tachygraphe
Connaissance des moyens de contrôle des temps de conduite
Connaissance des documents relatifs au conducteur
Connaissance des documents relatifs à la circulation du véhicule
Connaissance des documents d'accompagnement de la marchandise
Connaissance de base des fonctions d'un outil informatisé de saisie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	18/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 8

Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour sa propre sécurité, appliquer les principes de prévention des risques physiques et psychologiques liés à l'activité professionnelle. Dans le souci de la sécurité de toute partie prenante au déplacement, adopter un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles.

En cas d'incident ou d'accident, appliquer les procédures d'alerte et de secours et porter assistance aux personnes. Protéger les biens, le matériel et informer les services concernés. Renseigner le constat européen d'accident, les rapports concernant les victimes et dommages et les transmettre dans les délais prescrits.

Maintenir une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi, avant, pendant et après l'activité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès lors qu'une situation difficile est observée par le conducteur ou se révèle à lui. Elle s'exerce dès la prise en charge du véhicule et tout au long du service. Elle se complexifie dans un contexte de forte densité de circulation.

Critères de performance

Le comportement et l'attitude sont adaptés dans les situations difficiles

Les procédures d'alerte et de secours sont appliquées lors d'incidents ou d'accidents

Les biens et le matériel sont protégés

Le constat européen d'accident est renseigné et transmis dans les délais prévus

Les préconisations pour la prévention des risques liés à l'activité physique sont respectées

Les effets liés à la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil sont connus

Les effets liés aux addictions et aux distracteurs de conduite tels que le téléphone, les écrans sont pris en compte

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser le moyen de lutte contre l'incendie présent à bord du véhicule

Maîtriser son stress

Adopter un comportement visant à prévenir les risques musculo squelettiques (TMS)

Adopter un comportement visant à prévenir les risques psychosociaux (RPS) dans l'exercice de son activité

Protéger un accident pour éviter son aggravation

Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention

Porter secours en fonction des nécessités et dans la limite de ses capacités

Renseigner le constat européen d'accident et autres formulaires

Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant l'arrivée des secours

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier

Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi

Appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle

Dans le contexte de livraisons spécialisées, appliquer les procédures spécifiques

Mettre en œuvre les procédures de sécurisation nécessaires à la préservation de la marchandise et du véhicule

Transmettre le constat européen d'accident et les formulaires au service concerné

Refuser les propositions incompatibles avec les règles de la sécurité routière et du travail

Rester calme et courtois

Connaissance du code de la route

Connaissance des effets de l'alcool, de la drogue et des médicaments sur l'organisme

Connaissance des mesures de répression de la consommation d'alcool et de stupéfiants

Connaissance des risques liés à l'utilisation des distracteurs de conduite

Connaissance des règles d'utilisation de la téléphonie embarquée

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	19/25

Connaissance des notions de base de secourisme
 Connaissance du principe de rédaction du constat européen d'accident européen d'accident
 Connaissance des principes de base des techniques de gestion du stress
 Connaissance des principes de base des techniques de gestion des situations difficiles
 Connaissance des procédures à mettre en œuvre en cas de panne
 Connaissance des techniques d'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie, présents à bord
 Connaissance de base des principes d'ergonomie au poste de travail
 Connaissance des principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle
 Connaissance des principes de sécurité à mettre en œuvre lors d'incident ou d'accident en tunnel

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	20/25

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'ensemble des missions qui sont confiées au conducteur livreur, adopter un comportement éco responsable véhicule en circulation comme à l'arrêt, lors des livraisons et enlèvements de marchandises.

Critères de performance

Le comportement éco responsable est adopté en circulation

Le comportement éco responsable est adopté lors de l'arrêt

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service en faisant remonter toute information, remarque ou suggestion venant de la clientèle. Transmettre les dysfonctionnements et les réclamations au service concerné.

Critères de performance

Les informations relatives à la prestation sont relatées aux interlocuteurs appropriés

Les dysfonctionnements et les réclamations sont transmis au service concerné

La contribution du conducteur à l'évolution de l'entreprise est effective

Valoriser l'image de marque de l'entreprise

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Valoriser l'image de marque de l'entreprise auprès des différents interlocuteurs ainsi qu'auprès des autres usagers de la route par un comportement adapté aux diverses situations.

Critères de performance

Les produits et services de l'entreprise sont connus

Dans le respect des consignes et procédures internes à l'entreprise, les attentes et souhaits des clients sont pris en compte.

La dimension commerciale est prise en compte dans la relation du conducteur avec les interlocuteurs internes et externes.

La dimension commerciale est prise en compte dans la relation du conducteur avec les autres usagers de la route

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	21/25

Glossaire technique

ADR / chapitre 1.3

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

Chapitre 1.3 : tout personnel employé par des entreprises dont les activités comprennent le stockage, la manipulation, le transport et la distribution de marchandises dangereuses doit être formé conformément au chapitre 1.3.2 de l'ADR avant d'assurer des responsabilités liées à son activité. La formation doit traiter des prescriptions générales de la réglementation des MD, des prescriptions liées aux activités de l'entreprise ainsi que des dispositions spécifiques s'appliquant à la sûreté du transport des matières dangereuses.

B to B

Business to business interentreprises correspond, en transport, à une livraison d'une entreprise vers une autre entreprise. Elle s'adresse exclusivement aux professionnels. Un client peut représenter une part importante du chiffre d'affaires d'une entreprise B to B (grand compte). Les entreprises clientes disposent souvent d'un acheteur professionnel, destiné à rationaliser les coûts et à s'assurer de la qualité des prestations. Le rôle du conducteur apparaît primordial quant à l'image de marque de l'entreprise qu'il représente et la fidélisation de la clientèle.

B to C

Business to Consumer correspond, en transport, à une livraison d'une entreprise vers un particulier. C'est ce type de relations marchandes qui constitue le marché de la Vente Par Correspondance et de la Vente à distance.

La vente aux particuliers est par définition plus complexe pour les transporteurs. En effet, le particulier est fréquemment en dehors de son domicile et ses horaires ne correspondent pas à ceux de la livraison de colis. D'où un développement de la livraison en relais colis pour pallier l'essor de la vente à distance (avec Internet) et de la vente par correspondance (traditionnellement par téléphone et par courrier). C'est aussi en raison de cette difficulté à livrer le particulier que les transporteurs facturent aux entreprises un supplément livraison résidentielle.

Course

Le service coursier d'une société de transport a pour objectif d'acheminer des colis pour des professionnels ou des particuliers en zone urbaine.

Un coursier a pour mission de transporter rapidement des plis et des colis en utilisant des véhicules légers.

Les prestations types généralement proposées par les sociétés sont les courses express et les transports personnalisés.

– Les courses express sont des commandes de transport urgent qui doivent être réalisées en moins de deux heures généralement.

– Les transports personnalisés sont des livraisons dont le champ d'action géographique peut être plus grand (France entière) et dont les délais d'exécution sont réduits (transport d'un colis à un destinataire unique).

Les livraisons sont facturées en fonction de la distance, des délais demandés par le client, mais aussi du poids et des dimensions des colis.

PRAP

Prévention des risques liés à l'activité physique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	22/25

Supply chain

La chaîne logistique définit l'ensemble des ressources, moyens, méthodes, outils et techniques destiné à piloter le plus efficacement possible la chaîne globale d'approvisionnement depuis le premier fournisseur jusqu'au client final.

Transport express

Ce type d'expédition désigne un transport sans rupture de charge entre un point d'enlèvement et un point de livraison. L'exécution est rapide et les délais sont déterminés à l'avance. Les tarifs de ces prestations sont plus élevés que les transports en messagerie car les délais d'acheminement sont réduits.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	23/25

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (R.P)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	24/25

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CLVUL	Référentiel Professionnel	TP - 00299	Conducteur livreur sur véhicule léger	25/25

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203501DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « Conducteur de transport en commun sur route » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur de transport en commun sur route » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Conducteur de transport en commun sur route	CTCR	TP-00071

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

**« CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR
ROUTE »**

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 1/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Conducteur de transport en commun sur route

Sigle du titre à finalité professionnelle : CTRC

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 311u – Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Équivalent code(s) Rome : N4103

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 2/28
CTRC	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle CTCR

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun	03 h 45 min	La mise en situation du TP CTCR se compose de 2 parties, appelées ci-après « Mise en situation professionnelle n°1 » et « Mise en situation professionnelle n°2 ». La mise en situation professionnelle n° 1 se déroule en deux temps : • « temps 1 » : prise en charge du véhicule • « temps 2 » : conduite. Mise en situation professionnelle n° 1 pour le candidat non titulaire de la catégorie D du permis de conduire : prise en charge du véhicule et conduite (durée : 1 h 30 min) - Temps 1 (0 h 30) : en présence du jury, le candidat effectue des vérifications courantes de sécurité et un parcours de maniabilité. Lors d'une interrogation écrite et d'une interrogation orale, le jury s'assure que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes. Cette épreuve se déroule en référence à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire. - Temps 2 (1 h 00) : en présence d'un inspecteur du permis de conduire, ci-après désigné « expert » et d'au moins un membre de jury, le candidat tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes. Mise en situation professionnelle n° 1 pour le candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire : prise en charge du véhicule et conduite (durée : 1 h 20 min) En présence du jury, sans la présence de l'expert : - Temps 1 (20 min) : le candidat prend en charge le véhicule. - Temps 2 (1 h 00) : le candidat tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes

Sigle CTCR	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00071	Intitulé de la formation Conducteur de transport en commun sur route	Page 4/28

		Mise en situation professionnelle n°2 : Réalisation d'une prestation de transport (2 h 15 min) Trois contextes sont proposés pour la réalisation d'une prestation de transport : 1. un transport occasionnel de proximité, 2. une ligne urbaine ou interurbaine, 3. une ligne régulière interurbaine nationale. Chaque contexte comporte trois études de cas. Le candidat tire au sort une étude de cas parmi neuf. La durée de l'épreuve intègre un temps de préparation et de rédaction d'au plus 60 minutes selon l'étude de cas. Chaque étude de cas comporte les éléments communs suivants - la mise en œuvre de l'éthylotest anti-démarrage (E.A.D.) et le démarrage du véhicule ; - la mise en œuvre du dispositif permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant (montée, installation et descente du client) ; - la rédaction d'un constat européen d'accident ou d'un compte rendu d'accident, ou l'analyse un constat européen d'accident à partir d'une situation d'accident ; - l'explication au jury, à partir d'une situation donnée, d'un dysfonctionnement du véhicule ; la description de l'ensemble de la procédure, de l'apparition de l'anomalie jusqu'à l'information des passagers et du service d'exploitation ; la transmission du message de manière écrite ou verbale, avec ou sans téléphone ; - un questionnement du jury sur les fonctionnalités et, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe <u>Informations concernant les études de cas du contexte n°1</u> L'étude de cas porte sur la réalisation d'un service occasionnel. Au moyen d'une carte routière régionale et d'un dispositif de navigation, le candidat établit son itinéraire. Il renseigne un billet collectif de manière manuscrite. A partir du 1er septembre 2021, le candidat renseigne ce document à l'aide d'une application dématérialisée. Il transcrit l'itinéraire établi sur le dispositif de navigation. À bord du véhicule, il se place dans une posture d'accueil d'un groupe représenté par un responsable (ce rôle est tenu par un membre du jury). Il procède à une présentation du parcours et du déroulement de la journée d'excursion. Puis, le candidat effectue une manœuvre de rangement en bataille.

Sigle CTCR	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/28
	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

		<u>Informations concernant les études de cas du contexte n°2</u> L'étude de cas porte sur la réalisation d'une ligne urbaine. Sur une aire de manœuvre, à bord de l'autocar, le candidat met en service la girouette, démarre pour prendre un arrêt commercial. Le candidat délivre un ou plusieurs titres de transport à la demande d'un client (rôle joué par le jury). Puis, le candidat renseigne une fiche de recette et contrôle son fonds de caisse. À partir de l'énoncé d'une situation difficile relative à l'accueil de la clientèle ou à la réalisation du transport, le candidat fait une annonce aux passagers représentés par le jury et énonce la manière dont il prend en compte cette situation. Le membre du jury jouant le rôle des passagers réagit à cette annonce. Un membre du jury joue le rôle d'un passager et demande un renseignement au candidat sur un lieu situé dans le périmètre d'un réseau local, urbain ou interurbain. A l'aide d'un support numérique, le candidat situe ce lieu sur un plan du site internet du réseau de transport ou un plan de l'application smartphone du réseau. <u>Informations concernant les études de cas du contexte n°3</u> L'étude de cas porte sur la réalisation d'une ligne interurbaine nationale. A l'aide d'une carte routière nationale, le candidat identifie l'itinéraire et les différents arrêts de la ligne. Il présente aux passagers (rôle tenu par le jury) les arrêts et horaires prévisionnels, les dispositifs de sécurité présents à bord, ainsi que les éléments de confort prévus dans l'étude de cas. Selon une anomalie de parcours définie, le candidat rend compte de la situation au service d'exploitation, (rôle tenu par le jury). Il explique ensuite les consignes reçues aux passagers (rôle tenu par le jury). Le candidat délivre de manière manuscrite un titre de transport en fonction de l'énoncé de l'étude de cas. A partir du 1er septembre 2021, le candidat délivre ce titre à l'aide d'une application dématérialisée. Il imprime ensuite celui-ci sur une imprimante embarquée. Le candidat effectue une manœuvre de rangement en épi.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :		

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 6/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Entretien technique	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun	00 h 30 min	La mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique sont indissociables. L'entretien technique se déroule <i>immédiatement</i> après la mise en situation professionnelle n°2. Le jury interroge le candidat : • sur la prestation accomplie sur l'aire de manœuvre ; • sur les propositions de réponses à l'étude de cas ; • sur les fonctionnalités et la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe ; • sur le questionnaire professionnel destiné à vérifier la connaissance des spécificités du transport en commun sur route
Questionnaire professionnel	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun	02 h 30 min	Le questionnaire professionnel est scindé en 2 questionnaires identifiés n°1 et n°2. • <u>Questionnaire professionnel n°1</u> : (2 h 00) Le questionnaire professionnel n°1 (Epreuve Théorique Générale) porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et la connaissance des bons comportements du conducteur. Il est programmé lors des épreuves anticipées • <u>Questionnaire professionnel n°2</u> : (30 min) Le questionnaire professionnel n°2 porte sur les connaissances de l'environnement économique et social des transports de voyageurs, les connaissances des matériels et équipements spécifiques, les incivilités, le vandalisme, les perturbateurs de conduite et l'hygiène de vie
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		000 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat		07 h 05 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Mise en situation professionnelle n°1 : « temps 1 » Prise en charge et « temps 2 » Conduite.

Les conditions de passage des épreuves temps 1 et temps 2 de la mise en situation n°1 du titre professionnel sont différentes de celles relatives au permis de conduire.

Pour tout candidat non titulaire de la catégorie D du permis de conduire, les épreuves temps 1 et temps 2 de la mise en situation professionnelle n°1 sont anticipées. Elles se déroulent à l'issue d'une durée de formation d'au moins 175 heures. Elles se terminent, hors rattrapage de l'épreuve de la mise en situation n°1 temps 2 (conduite), avant la 280e heure de formation.

L'ordre des épreuves anticipées résulte d'une concertation entre le responsable de session et l'interlocuteur du service du délégué à l'éducation routière. Il est préconisé d'organiser l'épreuve temps 1 (prise en charge du véhicule) avant l'épreuve temps 2 (conduite).

Pour tout candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire, les épreuves temps 1 et temps 2, de la mise en situation professionnelle n°1, se déroulent à l'issue de l'ensemble du parcours de la formation.

Mise en situation professionnelle n°2 « Réalisation d'une prestation de transport »

Tout candidat non titulaire ou titulaire de la catégorie D du permis de conduire réalise la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

À partir d'une étude de cas tirée au sort, le candidat exécute successivement des opérations inhérentes à la réalisation d'une mission de transport de voyageurs. Il utilise les équipements à sa disposition en respectant les règles de sécurité. Il répond à des situations proposées par le jury concernant la technologie du véhicule, une situation difficile et une situation d'accident. Il manipule un dispositif destiné à la montée, l'installation et la descente d'une personne à mobilité réduite. Le candidat effectue une manœuvre en fonction du contexte de l'étude de cas.

Le jury observe la prestation du candidat et recueille les éléments qui lui serviront lors de l'entretien technique.

Par exception, les candidats peuvent manipuler le dispositif destiné à la montée, l'installation et la descente d'une personne à mobilité réduite les uns après les autres. **Dans ce cas, cette opération doit être programmée obligatoirement en amont de toutes les autres épreuves de la mise en situation professionnelle n°2.**

La mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique sont indissociables.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2.

Le jury interroge le candidat :

- sur la prestation accomplie sur l'aire de manœuvre ;
- sur les propositions de réponses à l'étude de cas ;
- sur les fonctionnalités et la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe ;
- sur le résultat au questionnaire professionnel n°2 en exploitant la fiche de résultats du candidat.

Le résultat au questionnaire professionnel n°2, l'observation de la mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique donnent un résultat global.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est scindé en 2 questionnaires identifiés n°1 et n°2 :

• Questionnaire professionnel n°1 :

Le questionnaire professionnel n°1 (Epreuve Théorique Générale - ETG) concerne **tout candidat non titulaire** de la catégorie D du permis de conduire.

Ce questionnaire, organisé en référence à l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les conditions de délivrance et de validité du permis de conduire, porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et des bons comportements du conducteur.

Le questionnaire professionnel n°1 (ETG) fait partie des épreuves anticipées. Il est organisé à tout moment des épreuves anticipées. La planification du questionnaire professionnel n°1 résulte d'une concertation entre le responsable de session et l'interlocuteur du service du délégué à l'éducation routière.

Les conditions de passage du questionnaire professionnel n°1 du titre sont différentes de celles relatives à l'épreuve (ETG) du permis de conduire. Tout candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire est dispensé du questionnaire professionnel n°1 (ETG).

• Questionnaire professionnel n°2 :

Ce questionnaire professionnel est destiné à vérifier la connaissance des spécificités du transport en commun sur route.

Il porte sur les thèmes suivants : connaissances de l'environnement économique et social du TRV et du TUV, les connaissances des matériels et équipements spécifiques (type SAEIV, girouettes, électronique embarquée...), les incivilités, le vandalisme, les perturbateurs de conduite et l'hygiène de vie.

À compter du 1^{er} septembre 2021, cette épreuve sera évaluée sous format dématérialisé et la correction sera automatisée.

Le questionnaire professionnel n°2 est passé avant la mise en situation professionnelle n°2 et l'entretien technique.

Précisions pour le candidat VAE :

À l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury les originaux des documents, en cours de validité, justifiant la détention :

- de la catégorie D du permis de conduire ;
- d'une carte de qualification de conducteur (CQC) réglementairement définie par l'arrêté du 31 décembre 2010 fixant les conditions de délivrance de la carte de qualification de conducteur ou d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou valant FIMO telle qu'une attestation d'exercice, de reprise du métier, une dispense d'obligation de formation, une attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel, complétée éventuellement d'une attestation de formation continue obligatoire (FCO).

Le candidat VAE est dispensé de fournir :

- une attestation "Prévention et Secours Civique" de niveau 1 (PSC1)
- ou
- un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- ou
- un certificat « Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Voyageurs » (APS TRV),

et l'attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun					
Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun	La procédure de prise en charge est appliquée La mise en œuvre de l'EAD est effectuée L'extérieur et l'intérieur du véhicule sont vérifiés Le fonctionnement du tachygraphe est vérifié le cas échéant La présence des documents nécessaires est vérifiée Les trajets, les arrêts et les horaires sont respectés en fonction de la réglementation applicable L'activité est régulée en concertation avec le service concerné Les procédures de retour sont respectées Les dysfonctionnements ou anomalies sont signalés, oralement et par écrit auprès des services concernés	☒	☒	☒	☐
Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun	Le code de la route et les réglementations sont respectés La conduite est préventive et souple Les manœuvres du véhicule sont effectuées avec précision et aisance Les départs et arrêts commerciaux sont effectués en sécurité, avec souplesse et précision Le contrôle visuel régulier du comportement des passagers est effectué Les caractéristiques du type de véhicule sont prises en compte Les principes de l'éco-conduite sont mis en œuvre Le tachygraphe numérique ou analogique est correctement utilisé Les équipements assurant le confort et la tranquillité des personnes sont utilisés à bon escient Les principes de prévention des risques liés à l'activité physique sont adaptés à l'exercice de l'activité et mis en œuvre	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun	Les personnes sont accueillies avec bienveillance Les renseignements et informations donnés au client sont précis Les risques liés à la montée et la descente des clients sont pris en compte Les équipements (suspension, rampe d'accès, plate-forme) permettant l'accès des personnes sont utilisés à bon escient Les réclamations de la clientèle sont transmises aux services concernés	☒	☒	☒	☐
Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun	La détention et la validité du titre de transport sont vérifiées Les informations données par le système d'information embarqué (SAEIV) sont prises en compte La réglementation tarifaire est appliquée La caisse et le stock sont justes ou les éventuels écarts sont justifiés En service occasionnel, le comptage des passagers est effectué, l'accueil et la présentation sont assurés, le billet collectif est vérifié et complété Les informations visuelles et sonores destinées à la clientèle sont vérifiées Les réclamations de la clientèle sont transmises aux services concernés	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 11/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun	Les conséquences de la consommation de produits et de l'utilisation d'équipements incompatibles avec la conduite d'un véhicule sont connues du conducteur Le comportement vise à minimiser les situations difficiles, les incivilités et le vandalisme Les procédures de protection et les techniques d'évacuation sont appliquées en toutes circonstances Le constat européen d'accident et autres rapports concernant les victimes et dommages sont renseignés et transmis dans les délais prévus Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont respectés	☒	☒	☒	☐
Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun	Les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements sont décelés Les consignes sont respectées Le véhicule est immobilisé en sécurité La clientèle est informée L'origine du dysfonctionnement est localisée Le système est réinitialisé Les informations sont transmises de manière précise au service concerné Les documents concernant le dysfonctionnement sont renseignés de manière précise	☒	☒	☐	☐

Obligations réglementaires le cas échéant :

Tout candidat (hors candidat issu d'un parcours V.A.E.) produit une attestation de formation :

- À la manipulation du matériel de lutte contre les incendies

- À l'unité d'enseignement : "Prévention et Secours Civique" de niveau 1 (PSC1) ou un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou un certificat « Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Voyageurs » (APS TRV).

Pour tout candidat n'ayant satisfait à cette obligation, mais ayant réussi les épreuves du titre professionnel, la délivrance du titre est suspendue. Le candidat dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date du procès-verbal pour présenter l'original dudit certificat ou de l'attestation, à l'unité départementale.

Tout candidat non titulaire à l'entrée en formation de la catégorie D du permis de conduire doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 399 heures. Ce parcours intègre 30 heures pour la pratique de conduite individuelle sur route, comprenant 25 heures* de conduite effectives et 5 heures représentées par les différents temps affectés aux commentaires pédagogiques. 8 heures des 25 heures de conduite prévues peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.

Le candidat titulaire à l'entrée en formation de la catégorie D du permis de conduire doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 315 heures au total. Ce parcours intègre 24 heures pour la pratique de conduite individuelle sur route, comprenant 20 heures* de conduite effectives et 4 heures représentées par les différents temps affectés aux commentaires pédagogiques. 8 heures des 20 heures de conduite prévues peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.

Le candidat titulaire à l'entrée en formation de la catégorie D du permis de conduire et de la carte de qualification de conducteur (CQC) doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 210 heures au total. Ce parcours intègre 16 heures pour la pratique de conduite individuelle sur route, comprenant 13 heures* de conduite effectives et 3 heures représentées par les différents temps affectés aux commentaires pédagogiques. 2 heures des 13 heures de conduite prévues peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur haut de gamme.

* Dont 2 heures de conduite nocturne, effectuées à partir de l'heure de coucher du soleil et jusqu'à l'heure du lever du soleil.

Ces heures effectives de conduite nocturne peuvent être réalisées sur un simulateur haut de gamme.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
	Conduire et manœuvre en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
	Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité	Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
	Conduire et manœuvre en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
	Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun
	Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
Contribuer à l'amélioration de la qualité de service	Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
	Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
	Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
	Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun
	Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CTCR

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 05 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

- Mise en situation professionnelle

Mise en situation professionnelle n°1 - Temps 1 : « Prise en charge du véhicule »

L'évaluation de tout candidat non titulaire de la catégorie D du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert.

Le jury évalue les compétences du candidat en matière de vérifications de sécurité et de maniabilité en référence à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.

A la fin de la prestation réalisée par le candidat, les membres de jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. Ils notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

L'évaluation de tout candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert. Le jury évalue les compétences du candidat en matière de vérifications courantes de sécurité.

A la fin de la prestation réalisée par le candidat, les membres de jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. Ils notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

Mise en situation professionnelle n°1 - Temps 2 : « Conduite »

L'évaluation de tout candidat non titulaire de la catégorie D du permis de conduire est effectuée par un expert et au moins un membre du jury, dans la limite de deux. A la fin de la prestation réalisée par le candidat, l'expert et le jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation.

En cas de désaccord, dès lors que le comportement du candidat a constitué une erreur éliminatoire au sens des textes régissant la délivrance du permis de conduire, la décision de l'expert est prépondérante.

L'expert et le jury notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

L'évaluation de tout candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert. Pour des raisons de sécurité, un formateur titulaire de la catégorie D du permis de conduire prend place aux doubles commandes. Ce formateur ne participe pas à l'évaluation.

A la fin de la prestation réalisée par le candidat, les membres de jury se concertent afin de décider du résultat de l'évaluation. Ils notifient ce résultat sur la grille d'évaluation et sur la fiche individuelle de suivi.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Mise en situation professionnelle n°2 : « Réalisation d'une prestation de transport »

L'évaluation de tout candidat, non titulaire ou titulaire de la catégorie D du permis de conduire, est effectuée par le jury, sans la présence de l'expert.

Le jury remet au candidat les consignes, documents et supports numériques nécessaires au déroulement de la prestation de transport préalablement aux différentes phases de l'épreuve

Les membres de jury assurent le rôle de l'exploitant, d'un responsable de groupe ou d'un client.

Le jury échange avec le candidat sur une situation d'accident et un dysfonctionnement.

• Entretien technique :

L'entretien technique de tout candidat, non titulaire ou titulaire de la catégorie D du permis de conduire, est mené par le jury sans la présence de l'expert.

• Questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel n°1 se déroule en présence de l'expert, sans la présence du jury.

Le questionnaire professionnel n°2 se déroule en présence d'un surveillant ou d'un membre du jury.

• Délibération :

La délibération est menée par le jury. La présence de l'expert à la délibération est autorisée. Le temps consacré à la délibération est d'environ deux heures.

Le jury s'assure que le candidat issu d'un parcours de formation produit :

- une attestation "Prévention et Secours Civique" de niveau 1 (PSC1)

ou

- un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

ou

- un certificat « Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Voyageurs » (APS TRV),

et l'attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Le procès-verbal de la session reprend strictement les résultats issus de la concertation entre l'expert et le jury et, lorsque le candidat y est soumis, celui du questionnaire professionnel (ETG).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Dès lors que des épreuves anticipées (questionnaire professionnel (ETG) et mise en situation professionnelle n°1) sont terminées, l'expert pour le questionnaire professionnel et le jury pour les temps 1 et 2 de la mise en situation professionnelle n°1 communiquent les résultats au responsable de session. Le responsable de session communique ces résultats à chaque candidat.

Lorsque plusieurs candidats préparent simultanément leur production en réponse au questionnement induit par les études de cas, la présence d'un surveillant est obligatoire.

Quel que soit le type d'épreuve, la consultation ou l'utilisation de téléphone, smartphone, support numérique ou autre outil de communication personnel, même à usage d'horloge ou de calculatrice est interdite.

Rattrapages :

Seul le candidat non titulaire de la catégorie D du permis de conduire est concerné par les rattrapages.

Concernant la 1ère session :

- Le rattrapage du test de maniabilité passé lors du temps 1 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu immédiatement après l'échec au premier essai.
- Le rattrapage de la conduite passée lors du temps 2 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu au cours du parcours de formation restant ou au moment des épreuves de fin de formation. Ce rattrapage est fixé en concertation avec le service du délégué à l'éducation routière.

Concernant la 2ème session :

- Le rattrapage du test de maniabilité passé lors du temps 1 de la mise en situation professionnelle n°1 a lieu immédiatement après l'échec au premier essai.
- Il n'y a pas de rattrapage en cas d'échec à la présentation à l'épreuve conduite temps 2 de la mise en situation professionnelle n°1.

Situations d'échec :

En cas d'échec au titre de conducteur de transport en commun sur route lors de la première session, le candidat conserve, pour une **présentation à une deuxième session**, le bénéfice des épreuves réussies en première session dans les conditions suivantes :

1° Pendant un an, à compter du dernier jour de la première session, les résultats :

- du questionnaire professionnel n°1 correspondant à l'épreuve théorique générale (ETG) ;
- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 1 ;
- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 2.

2° Pendant trois mois, à compter du dernier jour de la première session, le résultat global des épreuves du questionnaire professionnel n°2, de la mise en situation professionnelle n°2 et de l'entretien technique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Lors de la deuxième session, le candidat passe les épreuves non réussies en première session et les épreuves dont il ne conserve pas le bénéfice ainsi que l'entretien final. L'épreuve de mise en situation professionnelle n°1 temps 2 (conduite) se déroule sans rattrapage

En cas d'échec à une deuxième session, le candidat titulaire de la catégorie D du permis de conduire (ayant été obtenu avant la présentation à la première session) **peut se présenter à une troisième session d'examen**. Dans le cadre d'une présentation à une troisième session, le candidat ne conserve pas le bénéfice des épreuves réussies précédemment. Il passe la totalité des épreuves prévues au référentiel d'évaluation.

N.B. : Le candidat n'ayant pas obtenu la validation du titre professionnel ne garde pas le bénéfice de la réussite à tout ou partie des épreuves relatives au questionnaire professionnel n°1 destiné à vérifier les connaissances relatives au code de la route, à la prise en charge du véhicule (temps 1) et à la conduite (temps 2) pour se présenter à une des catégories du permis de conduire.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

CCP 1

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle ou Présentation d'un projet en amont de la session	Sans objet Sans objet		Sans objet
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 20/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Conducteur de transport en commun sur route

Locaux

[illegible]

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 21/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

	Une aire de manœuvre conforme aux spécifications de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié du ministère de l'intérieur relatif aux modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.	
Entretien technique	Un espace équipé d'une table et de 3 chaises au minimum, permettant la conduite de l'entretien	Sans objet
Questionnaire professionnel	Questionnaire professionnel n°1 : Une salle permettant l'organisation de l'épreuve ETG comportant une chaise par candidat et une table ou un bureau avec chaise pour l'expert. Questionnaire professionnel n°2 : Une salle permettant l'organisation de l'épreuve de questionnaire de réglementation professionnelle, comportant autant de chaises que de candidats et une table ou un bureau avec chaise pour le surveillant. Les candidats sont espacés d'au moins 1 mètre	Possibilité de passer ce questionnaire n°1 dans les locaux des services de l'Éducation Routière. La salle doit être équipée d'un signal WIFI si le mode « On-Line » de collecte des réponses est mis en œuvre
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 22/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Poste informatique disposant d'un accès Internet, relié à une imprimante et connecté à un dispositif de projection.	1	Sans objet
	1	Caisse de bord et fonds de caisse	1	Valeur totale comprise entre 30 et 50 € . Prévoir 20 € pour le jury. Pour plus de détails, consulter le DTE de l'épreuve
	1	Logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel n°2 et pour la mise en œuvre des études de cas de la mise en situation professionnelle n°2 (système Quizzbox).	1	Système Quizzbox retenu après consultation
	1	Supports interactifs d'enregistrement des réponses au questionnaire n°2 et d'accès aux documents dématérialisés : - Soit boîtiers (système Quizzbox) ; - Soit tablettes (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth), définition écran 1200 x 800, navigateur Google Chrome ou équivalent ; - Soit smartphones (Processeur 2 GHz, RAM 2 Go, version Android 8 mini, Stockage 16 Go, appareil photo, WIFI, Bluetooth).	20	Passation du questionnaire en mode collectif

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 23/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Machines	1	<u>Véhicule pour l'épreuve "prise en charge" et l'épreuve "conduite" :</u> Véhicule de transport en commun répondant à minima aux normes définies par la réglementation applicable pour la catégorie D du permis de conduire complétées comme suit : - longueur mini 11 mètres ; - largeur mini 2,5 mètres ; - longueur du porte à faux avant au moins égale à 2 mètres ; - boîte de vitesses à changement manuel, automatique ou automatisé.	1	Sans objet
	1	<u>Véhicule pour l'épreuve « réalisation d'une prestation de transport » :</u> Caractéristiques identiques à celles du véhicule de conduite sur route complétées : - d'un dispositif permettant la montée, la descente et le transport en commun en fauteuil roulant - d'une imprimante (+ consommables en quantité suffisante) équipée Raw BT printer, pouvant être connecté à un téléphone de type smartphone ainsi qu'un support assurant leur fixation au tableau de bord (exemple : EPSON TM-P20 ou GOOJPRT PT-210)	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Questionnaire professionnel n°1 : un vidéoprojecteur + un matériel de sonorisation adapté au matériel fourni par l'expert	40	Sans objet si cette épreuve se déroule dans les locaux des services de l'Éducation Routière.
	1	Questionnaire professionnel °2 : un vidéoprojecteur + un matériel de sonorisation relié à un poste informatique.	20	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 24/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Équipement	1	Téléphone de type smartphone ou tablette, accès internet avec application lecture code barre ou QR code	1	Cet objet peut être celui déjà énoncé à la rubrique poste de travail.
	1	Dispositif de navigation intégré au véhicule ou dispositif nomade, ou application sur smartphone / tablette	1	Sans objet
	1	Girouette et pupitre associé	1	Sans objet
	32	Obstacles ou piquets pour constructions rectilignes	1	Prévoir des gabarits d'une hauteur supérieure à celle des porte-à-faux du véhicule
	1	Structure matérialisant un abribus	1	Dimensions du socle : 160 cm x 120 cm
	17	Piquets et socles de piquets tels que définis à l'annexe 1 § III-7 de l'arrêté du 23 avril 2012 <i>modifié</i> du ministère de l'intérieur fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de gants de manutention	1	À fournir par le candidat
	1	Vêtement de haute visibilité	1	Doit être porté dès lors que le candidat est en dehors d'une salle ou du véhicule
Documentations	1	Manuel d'utilisation du véhicule	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 25/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

	1	Manuel d'utilisation du dispositif permettant la montée, la descente et le transport de personnes à mobilité réduite	1	Sans objet
	1	Carte routière au 1/200 000e du secteur	1	Présente dans les documents de bord
	1	Carte routière nationale au 1/1 000 000e de moins de 3 ans	1	Sans objet
	1	Cartes routières régionales de moins de 3 ans, au 1/200 000e ou atlas routier de critères identiques	1	En cas d'utilisation d'un jeu de cartes routières, celles-ci devront être de marques et de modèles identiques.
	1	Préalablement à la session d'examen, les itinéraires sont soumis à l'avis du délégué départemental à l'Éducation Routière. Ils présentent les caractéristiques suivantes : - faire état d'une durée de 45 minutes de conduite effective pour une durée d'épreuve de 60 minutes ; - avoir une répartition de 50 % en zone urbaine ou périurbaine et 50 % sur un itinéraire roulant permettant d'atteindre la vitesse maximale autorisée pour la catégorie du véhicule utilisé ; - préciser les routes à emprunter pour joindre les points de passage indiqués ; - préciser les emplacements de 3 ou 4 arrêts réservés aux véhicules de transport en commun desservant une ligne régulière, sur lesquels le candidat immobilisera le véhicule pour simuler les arrêts commerciaux.	1	Sans objet
	1	Matériels et documents nécessaires à la réalisation de l'épreuve « prise en charge » : · Un jeu de plaquettes pour tirage au sort · Un classeur par candidat pour l'interrogation écrite · Un classeur réponses pour le jury · Un lot de 4 fiches maniabilité permis D · Un lot de fiches interrogation orale · Un chronomètre	1	Ces documents doivent porter la marque du ministère chargé de l'emploi. Si l'interrogation écrite est menée de manière collective, le nombre de classeurs correspond au nombre de candidats évalués simultanément.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 26/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 27/28
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
CTCR	Référentiel de Certification	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	Page 28/28



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	1/24

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

La version 2018 du titre professionnel élargit le champ d'intervention du conducteur de transport en commun sur route dans la dimension des services réguliers et occasionnels et la restreint pour les autres services.

Les versions antérieures couvraient le champ d'intervention du conducteur du transport interurbain de voyageurs en s'étendant jusqu'aux services touristiques par le biais du CCS. Désormais, le titre couvre l'ensemble des compétences nécessaires aux services réguliers (urbain et interurbain) et services occasionnels du transport en commun sur route. En conséquence, l'intitulé « Conducteur de transport en commun sur route » remplace l'ancien intitulé « Conducteur / conductrice du transport routier interurbain de voyageurs ».

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Depuis quelques années, le secteur des transports en commun de l'île de Tahiti connaît des évolutions qui modifient les perspectives de l'emploi et des compétences qui le constituent.

La mise en place du Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (*Délibération n° 2017-73 APF du 17_08_2017*) a enclenché un certain nombre d'actions qui visent, notamment, à faciliter les déplacements des usagers et à moderniser le réseau des transports en commun.

Ainsi, le Territoire s'est engagé à renforcer l'offre de transport régulier des voyageurs, et, à structurer et valoriser le réseau auprès des usagers dans le but de rendre son utilisation plus attractive. Un des enjeux de ce projet vise également l'amélioration de certains aspects du transport scolaire et du transport des personnes à mobilité réduite. Les actions prévues dans le cadre de ce changement portent notamment sur l'aménagement du réseau, sur la modernisation du parc matériel, de la démarche commerciale et du système d'information et, sur le développement des déplacements durables.

Au vu de ces dernières évolutions, l'enjeu est donc de développer les compétences professionnelles des conducteurs, qui font de la route leur métier, afin de répondre, au mieux, aux besoins de ce secteur d'activité en plein essor.

Le titre à finalité professionnelle de Conducteur de Transport en Commun sur Route a pour vocation de favoriser le développement des compétences nécessaires à la réalisation des missions qui incombent au conducteur dans le respect du code de la route, des réglementations et des procédures de la structure qui l'emploie. Ainsi, le Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur Route permet d'acquérir les compétences qui habilitent le conducteur à assurer le transport des personnes dans les meilleures conditions tout en adoptant les principes d'éco-conduite.

La mise en place de la formation au titre à finalité professionnelle de Conducteur de Transport en Commun sur Route en Polynésie française permettra de développer les compétences et de qualifier de futurs conducteurs de transport en commun localement et, ainsi, de s'ancrer dans la dynamique de changement portée par le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	2/24

Liste des activités

- **Ancien Titre à finalité professionnelle:** Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs

Activités :

- Réaliser en sécurité le transport routier interurbain de personnes avec un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises

CCS :

- Réaliser un transport routier de voyageurs dans le cadre d'un voyage touristique

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Conducteur de transport en commun sur route

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	3/24

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun	1	Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
		2	Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
		3	Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
		4	Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
		5	Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
		6	Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	4/24

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur de transport en commun sur route

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le conducteur de transport en commun sur route conduit un véhicule de type autobus ou autocar dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Dans le respect du code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise, il conduit sur tout type de parcours, selon des horaires prescrits et sur des itinéraires comportant des points d'arrêt définis.

Les caractéristiques des services et des lignes sont variées. L'emploi de conducteur de transport en commun sur route couvre une multitude de missions :

Lignes régulières urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de transport en commun à mobilité réduite (TPMR), prestations de transport « à la carte » ou énoncées par la commande d'un donneur d'ordre, excursions ponctuelles et de courtes durées organisées par un transporteur.

Dans toutes les situations, le conducteur de transport en commun sur route doit tenir compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement. Il veille à minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'éco-conduite.

Le conducteur de transport en commun sur route accueille les clients et les renseigne sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. Il délivre des titres de transport, gère la caisse et les stocks de titres, et s'assure que le passager détient un titre de transport valide. Dans le cadre d'un service occasionnel pour une excursion d'un ou plusieurs jours, il participe à la manutention et au chargement des bagages, établit et renseigne tout document administratif en lien avec le transport, ce, quelle que soit la destination.

Il programme et met en service l'outil de navigation, conformément au parcours prescrit.

Il adopte un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles et le vandalisme.

Il veille à informer les clients de toute modification d'itinéraire et d'horaire.

Il peut avoir à s'exprimer en anglais de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

En cas de conflit, Le conducteur de transport en commun sur route cherche à le désamorcer et il alerte les services concernés.

Il décèle les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements. En cas de perturbation du service, il informe la clientèle de manière précise. Lorsqu'un incident ou accident survient au cours du service, il applique les procédures de protection et d'alerte et porte assistance aux personnes.

Le conducteur de transport en commun sur route rend compte de son activité auprès de son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation, oralement et/ou par écrit, ou à l'aide d'un système d'information embarqué système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (SAEIV).

Le respect des critères du service peut être contrôlé par les autorités organisatrices (AO).

Le conducteur de transport en commun sur route fréquente ponctuellement ses collègues conducteurs et les collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs ou vérificateurs, les agents de médiation, le cas échéant les personnels du service de maintenance, les forces de l'ordre et les services de secours.

L'emploi s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, Le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente. En toutes circonstances, il doit faire preuve de maîtrise de soi, calme et courtoisie. En fonction des besoins du service, Le conducteur de transport en commun sur route peut être amené à passer une ou plusieurs nuits hors domicile.

L'exercice de l'emploi requiert une bonne condition physique et une présentation personnelle soignée. Une tenue professionnelle peut être exigée.

Par sa conduite et son attitude, il valorise l'image de marque de l'entreprise

SIGLE	Type de document	Code titre	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	5/24

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- une entreprise de transport public de voyageurs (un transporteur) agissant pour « compte d'autrui » ;
- une régie agissant pour le compte d'une autorité organisatrice ;
- une structure dont le transport de voyageurs n'est pas l'activité principale et qui assure ses besoins en transport de personnes avec ses propres moyens (entreprise, collectivité, association agissant pour compte propre)

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux ;
- conducteur affecté à des services de transport scolaire (CPS) ;
- conducteur de navettes de gares, d'aéroports ou de personnel d'entreprises ainsi que du transport à la demande (TAD) ;
- machinistes receveurs ;
- conducteur receveur ;
- conducteur / conductrice de petit train touristique.

De niveau V, le conducteur peut évoluer vers les métiers de l'exploitation, du commercial ou du contrôle du transport de voyageurs. Il peut devenir tuteur, moniteur d'entreprise voire formateur ou responsable d'une équipe.

Pour les réseaux exploitant également des lignes de tramways, il peut diversifier son activité en conduisant ce type de matériel sous réserve d'une habilitation.

Il peut s'orienter vers un emploi de conducteur de tourisme ou de grand tourisme, ou se spécialiser dans l'évènementiel.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatifs à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D)

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28

Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12

Ce métier est encadré sur le plan réglementaire. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession (21 ans)
- de la détention de la catégorie D du permis de conduire valide (visite médicale) correspondant à la conduite des véhicules de transport en commun
- de la détention de la carte de qualification de conducteur (cf. décret 1340-2007 du 11 septembre 2007 modifié par le décret 2010 – 931 du 24 août 2010)
- pour la conduite de certains véhicules, éventuellement de la détention d'une carte individuelle de conducteur pour l'utilisation d'un tachygraphe numérique.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	6/24

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

N4103 Conduite de transport en commun sur route

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	7/24

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de transport en commun sur route conduit un véhicule de type autobus ou autocar dans des conditions de sécurité et de confort optimales pour les passagers comme pour lui-même. Dans le respect du Code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise il conduit sur tout type de parcours, selon des horaires prescrits et sur des itinéraires comportant des points d'arrêt définis. Dans le cadre d'une excursion, il parcourt toute distance dans le respect de l'itinéraire prescrit par le donneur d'ordre.

L'activité couvre la pratique en lignes urbaines, scolaires, navettes d'aéroports, les services librement organisés, (SLO), les lignes internationales et les transports de personnes à mobilité réduite (TPMR), ainsi que l'ensemble des prestations de transports « à la carte », énoncés par la commande d'un donneur d'ordre ou d'excursions ponctuelles et de courtes durées, organisées par un transporteur.

Dans tous les cas, le conducteur de transport en commun sur route tient compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement. Il veille à minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes de l'éco-conduite.

Le conducteur de transport en commun sur route accueille le client et le renseigne sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. Il délivre des titres de transport, gère la caisse, les stocks de titres et s'assure que le passager détient un justificatif valide. Dans le cadre d'une excursion d'un ou plusieurs jours, il participe à la manutention et au chargement des bagages, établit et renseigne tout document administratif en lien avec le transport, ce, quelle que soit la distance.

Il programme et met en service l'outil de navigation, conformément au parcours prescrit.

Il adopte un comportement et une attitude visant à endiguer les situations difficiles, les incivilités et le vandalisme.

En cas de conflit, Le conducteur de transport en commun sur route cherche à le désamorcer et alerte les services concernés.

Il décèle les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements. En cas de perturbation du service, il informe la clientèle de manière précise. En présence d'incident ou d'accident au cours du service, il applique les procédures de protection et d'alerte et porte assistance aux personnes.

Le contexte varie selon les caractéristiques des lignes, du type de service et de la clientèle. Il peut avoir à s'exprimer en anglais de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le conducteur de transport en commun sur route rend compte de son activité auprès de son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation, oralement ou par écrit, ou à l'aide d'un système embarqué d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

La qualité de service peut être contrôlée par les autorités organisatrices (AO).

L'activité s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends et/ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il peut être amené à passer une ou plusieurs nuits hors domicile. Il peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente.

Le port d'une tenue professionnelle peut être exigé. Dans tous les cas, l'exercice de l'activité requiert une condition physique et une présentation personnelle conforme aux exigences de la profession comme de l'entreprise.

Le conducteur de transport en commun sur route côtoie ponctuellement ses collègues conducteurs, les collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs ou vérificateurs, les agents de médiation, le cas échéant les personnels du service de maintenance, les forces de l'ordre et les services de secours.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	8/24

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatifs à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D)

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28

Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12

Ce métier est encadré sur le plan réglementaire. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession (21 ans)
- de la détention de la catégorie D du permis de conduire valide (visite médicale) correspondant à la conduite des véhicules de transport en commun
- de la détention de la carte de qualification de conducteur (cf. décret 1340-2007 du 11 septembre 2007 modifié par le décret 2010 – 931 du 24 août 2010)
- pour la conduite de certains véhicules, éventuellement de la détention d'une carte individuelle de conducteur pour l'utilisation d'un tachygraphe numérique

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	9/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'assurer le transport en sécurité, suivant les instructions du service d'exploitation, appliquer la procédure de prise en charge du véhicule en tenant compte de ses caractéristiques et du type de service.

Vérifier l'extérieur et l'intérieur du véhicule. S'installer au poste de conduite. Si le véhicule en est équipé, vérifier le fonctionnement du tachygraphe, le mettre en service et s'assurer de la présence des documents requis.

Si nécessaire, vérifier les niveaux et effectuer l'appoint des différents fluides.

Le cas échéant, mettre en service et utiliser l'éthylotest antidémarrage (EAD). De la prise de service jusqu'à la fin, veiller au bon fonctionnement du véhicule, des équipements et des dispositifs de sécurité.

Respecter les trajets, les arrêts et les horaires. En cas d'imprévu, interroger le service concerné et suivre ses instructions. En fin de service, appliquer les consignes de l'exploitation et remettre le véhicule. Rendre compte de son activité et signaler oralement ou par écrit les éventuels dysfonctionnements ou anomalies auprès des services concernés.

Effectuer les opérations de nettoyage intérieur et extérieur du véhicule selon les consignes de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence s'inscrit dans une démarche de sécurité préventive. Elle s'exerce sur l'aire de stationnement, parfois au terminus ou en tête de ligne lors d'une relève, et tout au long du parcours en fonction du type de service dans des conditions météorologiques parfois difficiles, de jour comme de nuit.

Critères de performance

La procédure de prise en charge est appliquée

La mise en œuvre de l'EAD est effectuée

L'extérieur et l'intérieur du véhicule sont vérifiés

Le fonctionnement du tachygraphe est vérifié le cas échéant

La présence des documents nécessaires est vérifiée

Les trajets, les arrêts et les horaires sont respectés en fonction de la réglementation applicable

L'activité est régulée en concertation avec le service concerné

Les procédures de retour sont respectées

Les dysfonctionnements ou anomalies sont signalés, oralement et par écrit auprès des services concernés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les réglementations en vigueur

Le cas échéant, mettre en œuvre et manipuler le tachygraphe

Interpréter les informations des témoins et indicateurs du tableau de bord

Inspecter l'intérieur du véhicule

Vérifier le fonctionnement des équipements du véhicule (portes, oblitérateurs, plateforme adaptée

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	10/24

aux personnes à mobilité réduite (PMR)
 Procéder au réglage du siège, volant, des rétroviseurs et de tout autre équipement de façon à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)
 Procéder à la mise en œuvre de l'éthylotest anti démarrage (EAD)
 Utiliser les systèmes embarqués de communication et la girouette
 Utiliser la téléphonie embarquée
 Utiliser les systèmes de communication et d'information embarqués
 Vérifier les niveaux et faire l'appoint
 Effectuer le lavage intérieur et extérieur du véhicule
 Effectuer le plein du véhicule en carburant, additifs ou énergie
 Localiser les éléments à contrôler, les équipements et vérifier leur fonctionnement
 Procéder aux essais de freinage
 Selon la situation géographique, identifier et inspecter les zones du véhicule potentiellement propices à la criminalité et au trafic de clandestins
 Interpréter un tableau de roulement et une planchette d'horaires
 Opérer la régulation nécessaire pour adapter l'horaire réel à l'horaire théorique
 Signaler par oral ou écrit les anomalies avant, pendant ou après le service
 Transmettre les supports d'enregistrement et les documents enregistrés aux services d'exploitation
 Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise de transport routier de voyageurs (TRV) et d'une entreprise de transport urbain de voyageurs (TUV)
 Connaissance de la procédure d'utilisation des systèmes embarqués de communication et de la girouette
 Connaissance de la procédure de démarrage du véhicule à l'aide de l'éthylotest anti démarrage (EAD)
 Connaissance des conséquences d'une mauvaise prise en compte du véhicule
 Connaissance de la procédure de signalement d'anomalies
 Connaissance du tableau de bord du véhicule
 Connaissance des principaux organes constitutifs du véhicule
 Connaissance des équipements de sécurité du véhicule
 Connaissance des différents fluides et de leur destination
 Connaissance des équipements facilitant l'accès de personnes à mobilité réduite
 Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic de clandestins, au vu de la législation en vigueur
 Connaissance du fonctionnement des tachygraphes numérique et analogique
 Connaissance des réglementations concernant les équipements de sécurité du véhicule
 Connaissance de la réglementation sociale européenne
 Connaissance de la réglementation relative à l'utilisation du tachygraphe
 Connaissance des principes de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	11/24

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des règles du code de la route et des réglementations, conduire le véhicule et le manœuvrer, en marche avant et arrière, afin d'acheminer les passagers dans des conditions optimales de sécurité et de confort. Assurer les départs et arrêts commerciaux en sécurité, avec souplesse, justesse et précision. Tenir compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement. Minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'écoconduite. Le cas échéant, manipuler le tachygraphe numérique ou analogique. Utiliser les équipements assurant le confort et la tranquillité des passagers. Contrôler visuellement et de façon régulière le comportement des passagers. Durant les phases de conduite, conserver une attention soutenue. Anticiper les comportements des autres usagers de la route. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels. Appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle adaptés à l'exercice de l'activité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur tous types d'infrastructures routières, en desserte locale, régionale, nationale voire internationale, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Le conducteur est amené à emprunter des voies réservées, éventuellement à contre sens, des sites propres et à traverser des zones piétonnières ou fréquentées par des vélos.

Au regard du confort, sa pratique de conduite doit prendre en compte le type de motorisation utilisé, notamment lorsque les réservoirs ou batteries sont placés sur le toit du véhicule. Le conducteur est amené à conduire différents types de matériels : autobus standards, articulés, trolleybus, minibus et autocars. Les trajets "haut le pied", réalisés en service non commercial, sont généralement effectués sur des parcours imposés.

Critères de performance

Le code de la route et les réglementations sont respectés

La conduite est préventive et souple

Les manœuvres du véhicule sont effectuées avec précision et aisance

Les départs et arrêts commerciaux sont effectués en sécurité, avec souplesse et précision

Le contrôle visuel régulier du comportement des passagers est effectué

Les caractéristiques du type de véhicule sont prises en compte

Les principes de l'éco-conduite sont mis en œuvre

Le tachygraphe numérique ou analogique est correctement utilisé

Les équipements assurant le confort et la tranquillité des personnes sont utilisés à bon escient

Les principes de prévention des risques liés à l'activité physique sont adaptés à l'exercice de l'activité et mis en œuvre

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre une conduite préventive et économique

Conduire en situation nocturne

Utiliser rationnellement les commandes du véhicule

Utiliser les commandes avec souplesse (accélérateur, freins, direction, ralentisseurs)

Appliquer les règles de sécurité routière et respecter le code de la route

Utiliser une carte routière

Utiliser un dispositif de navigation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	12/24

Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable
 Apprécier les distances de sécurité
 Adapter l'allure aux conditions de circulation, à la position des clients
 S'adapter à des matériels divers
 Prendre et quitter un arrêt commercial
 Se positionner aux arrêts avec précision
 Circuler dans un couloir réservé à la circulation des services réguliers
 Prendre en compte les dangers spécifiques de la conduite, notamment dans un couloir à contre-sens
 Prendre les dispositions pour manœuvrer en sécurité
 Manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
 Mettre en œuvre les équipements de confort
 Utiliser l'avertisseur de présence au moment opportun
 Conserver une attention soutenue durant les phases de conduite
 Franchir en sécurité les infrastructures à risques
 Franchir en sécurité les tunnels
 Franchir en sécurité les passages à niveau
 Analyser les situations de conduite
 Anticiper ses actions en tenant compte de l'environnement
 Rester calme et courtois et conserver une attitude professionnelle en toutes circonstances
 Être attentif aux usagers vulnérables
 Percevoir les réactions des autres usagers de la route
 Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers
 Connaissance des règles du code de la route
 Connaissance des principes de la sécurité routière
 Connaissance des spécificités de la conduite de nuit
 Connaissance des spécificités de la conduite par intempéries
 Connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation
 Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule de transport en commun
 Connaissance des autres catégories d'usagers de la route
 Connaissance des principes de l'éco-conduite
 Connaissance du principe de fonctionnement des ralentisseurs
 Connaissance du principe de fonctionnement des dispositifs de freinage
 Connaissance des forces physiques s'appliquant à un véhicule en mouvement
 Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau
 Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels
 Connaissance des procédures à mettre en œuvre dans des contextes particuliers de conduite tels que les couloirs à contre sens, zones piétonnes et zones de rencontre
 Connaissance des différentes motorisations (diesel, électrique, gaz, hybride...)
 Connaissance des principes d'utilisation d'une carte routière
 Connaissance des principes d'utilisation d'un dispositif de navigation
 Connaissances relatives à l'utilisation de dispositifs électroniques et mécaniques tels que le programme électronique de stabilité (ESP), les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS), le système de freinage antiblocage (ABS), les systèmes de contrôle de traction (TCS), les systèmes de surveillance des véhicules (IVMS) et autres systèmes d'aide et automation dont l'utilisation est approuvée
 Connaissance des principes de prévention des troubles musculo-squelettiques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	13/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de la typologie de la clientèle et de ses attentes, ainsi que du type de service, accueillir avec bienveillance et sans discrimination toute personne, particulièrement celles nécessitant une prise en charge spécifique. Renseigner la clientèle sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. En cas de perturbation du service, informer la clientèle de manière précise. Prendre en compte les risques liés à la sécurité de la clientèle lors des opérations de montée et de descente. Utiliser les équipements (suspension, rampe d'accès, plate-forme) permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. Transmettre aux services concernés les réclamations de la clientèle. Le cas échéant, fournir à la clientèle les coordonnées de l'interlocuteur approprié au sein de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès l'approche de l'arrêt, à la montée comme à la descente du client, durant toute la durée du service et concerne tout type de clientèle. Le conducteur est amené à utiliser un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

Il peut avoir à s'exprimer en anglais de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Critères de performance

Les personnes sont accueillies avec bienveillance

Les renseignements et informations donnés au client sont précis

Les risques liés à la montée et la descente des clients sont pris en compte

Les équipements (suspension, rampe d'accès, plate-forme) permettant l'accès des personnes sont utilisés à bon escient

Les réclamations de la clientèle sont transmises aux services concernés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de surveillance lors de la montée et descente des clients

Mettre en œuvre les équipements permettant la montée, l'installation et la descente des personnes à mobilité réduite (PMR)

Utiliser les systèmes embarqués de communication

Identifier et utiliser les sources d'informations relatives au réseau

Communiquer de manière adaptée avec tout type de public

Rester courtois et disponible en toutes circonstances

S'exprimer dans un langage clair et compréhensible, y compris en anglais

Accueillir la clientèle

Connaissance des règles de sécurité

Connaissance de l'entreprise et de sa gamme de service

Connaissance du réseau, des horaires et des correspondances

Connaissance des différentes formes de handicap

Connaissance des techniques de base de la communication

Connaissance des techniques de base de la prise de parole en public

Connaissance des procédures applicables en cas de non-respect des obligations faites au client

Connaissance de la typologie des publics

Connaissance des techniques de gestion du stress

Connaissance de la réglementation concernant les droits des passagers (cf. annexe 2a du règlement européen n° 181/2011 concernant le droit des passagers)

Être sensibilisé à la communication de base en anglais

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	14/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4

Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'un service régulier et selon les nécessités du service, lors de la montée, s'assurer de la détention et de la validité des titres de transport par la clientèle. Délivrer des titres de transport en appliquant la réglementation tarifaire, le cas échéant au moyen d'outils numériques. Gérer la caisse et les stocks de titres de transport. Etre vigilant quant au comportement des clients et informer le service d'exploitation en cas d'éléments inhabituels et suivre les instructions. Utiliser et exploiter les informations transmises par le système embarqué (SAEIV) ou par le service d'exploitation. Vérifier que les informations visuelles et sonores destinées à la clientèle correspondent au service. Informer la clientèle de toute modification d'itinéraire et d'horaire.

Dans le cadre d'un service occasionnel, lors de la montée, procéder au comptage des passagers et compléter le billet collectif. Selon les consignes de l'entreprise, se présenter au groupe. Avec le responsable du groupe, faire le point sur l'itinéraire et les prestations inhérentes au contrat de transport. Le cas échéant, transmettre toute anomalie aux services de l'exploitation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès l'approche de l'arrêt, à la montée comme à la descente du client, durant toute la durée du service et concerne tout type de clientèle. Le conducteur est amené à utiliser un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

Il peut être amené à participer au chargement et déchargement des bagages.

Il peut avoir à s'exprimer en anglais de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Critères de performance

La détention et la validité du titre de transport sont vérifiées

Les informations données par le système d'information embarqué (SAEIV) sont prises en compte

La réglementation tarifaire est appliquée

La caisse et le stock sont justes ou les éventuels écarts sont justifiés

En service occasionnel, le comptage des passagers est effectué, l'accueil et la présentation sont assurés, le billet collectif est vérifié et complété

Les informations visuelles et sonores destinées à la clientèle sont vérifiées

Les réclamations de la clientèle sont transmises aux services concernés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les systèmes embarqués relatifs à la délivrance de titres de transport

Utiliser les systèmes embarqués de communication pour échanger avec l'exploitation

Utiliser les systèmes embarqués de communication pour informer la clientèle de tout événement affectant le voyage

Identifier et utiliser les sources d'informations relatives au réseau

Appliquer la réglementation tarifaire

Maîtrise des opérations arithmétiques de base

Être capable de suivre les instructions fournies par le service en charge de l'exploitation

Prendre les dispositions appropriées en présence d'un colis ou bagage suspect

Se présenter au groupe dans le cadre d'un service occasionnel

Présenter les prestations de l'entreprise

Se concerter avec un responsable de groupe quant aux modalités de l'itinéraire et prestations convenues

Informers le service d'exploitation en cas d'éléments inhabituels ou de comportements suspects

S'exprimer dans un langage clair et compréhensible, y compris en anglais

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	15/24

Connaissance de l'environnement économique du transport routier de voyageurs (TRV), du transport urbain de voyageurs (TUV) et de ses évolutions
 Connaissance des différentes activités du TRV et du TUV
 Connaissance de l'organisation du marché du TRV et du TUV
 Connaissance des règles de sécurité
 Connaissance de l'entreprise et de sa gamme de service
 Connaissance du réseau, des horaires et des correspondances
 Connaissance des règles de tarification et des procédures d'aide au contrôle
 Connaissance des différents titres de transport et leur validité
 Connaissance des procédures applicables en cas de non fonctionnement de la billettique
 Connaissance arithmétiques de base
 Connaissance des documents attestant de l'identité d'une personne
 Connaissance des techniques de base de la communication
 Connaissance des techniques de base de la prise de parole en public
 Connaissance des principales fonctionnalités d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)
 Être sensibilisé à la communication de base en anglais

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	16/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le souci de la sécurité de toute partie prenante au déplacement, adopter un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles, les incivilités et le vandalisme. A l'apparition d'une situation conflictuelle, chercher à la désamorcer et alerter les services concernés. En toutes circonstances, veiller à la sécurité des passagers. En présence d'incident ou d'accident au cours du service, appliquer et faire appliquer les procédures de protection, d'alerte, d'évacuation et porter assistance aux personnes.

Informers les passagers. Renseigner le constat européen d'accident et autres rapports concernant les victimes et dommages et les transmettre dans les délais prévus.

Pour sa propre sécurité, appliquer les principes de prévention des risques physiques et psychologiques liés à l'activité professionnelle. Utiliser les dispositifs susceptibles de contribuer à sa sécurité, faire preuve de vigilance quant au contexte de mise en œuvre des compétences (nettoyage intérieur, extérieur, montée

descente du véhicule, utilisation des soutes, de la plateforme PMR, ...).

En toutes circonstances, conserver une attitude professionnelle et maintenir une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi, avant, pendant et après l'activité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce tout au long du service. La mise en œuvre varie en fonction du véhicule, de la clientèle et du type de service. Le véhicule peut être équipé d'un dispositif de vidéo surveillance et d'écoute. La vigilance du conducteur est requise, véhicule à l'arrêt comme en circulation. Le trafic, l'obligation du respect des horaires et la vigilance portée à la clientèle peuvent être générateurs de stress et de fatigue.

Critères de performance

Les conséquences de la consommation de produits et de l'utilisation d'équipements incompatibles avec la

conduite d'un véhicule sont connues du conducteur

Le comportement vise à minimiser les situations difficiles, les incivilités et le vandalisme

Les procédures de protection et les techniques d'évacuation sont appliquées en toutes circonstances

Le constat européen d'accident et autres rapports concernant les victimes et dommages sont renseignés

et transmis dans les délais prévus

Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont respectés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser le moyen de lutte contre l'incendie présent à bord du véhicule

Porter assistance aux personnes en fonction des nécessités et de ses connaissances

Maîtriser son stress

Être sensibilisé aux troubles musculo squelettiques (TMS) ou risques psychosociaux (RPS) dans l'exercice de son activité

Renseigner le constat européen d'accident et autres formulaires

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	17/24

Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi
Appliquer les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle

Appliquer les règles internes d'utilisation du boîtier d'appel ou pupitre en cas de situation anormale ou difficile

Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant les secours

Faire appliquer les règles de sécurité

Mettre en œuvre les procédures de sécurité nécessaires à l'évacuation des passagers et à la préservation du véhicule

Rester calme et courtois

Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention

Transmettre le constat européen d'accident et les formulaires aux services concernés

Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale, les circonstances de l'accident et ses conséquences

Connaissance du code de la route

Connaissance des mesures de répression de la consommation d'alcool et de stupéfiants

Connaissance des procédures d'alerte

Connaissance des gestes de premiers secours

Connaissance du constat européen d'accident et des consignes pour le renseigner

Connaissance des principes de base des techniques de gestion du stress

Connaissance des principes de base des techniques de gestion des situations difficiles

Connaissance des procédures à mettre en œuvre en cas de panne

Connaissance des principes d'évacuation d'un véhicule de transport en commun

Connaissance des techniques d'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie, présents à bord

Connaissance des principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle

Connaissance des principes de sécurité à mettre en œuvre lors d'incident ou accident en tunnel

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	18/24

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°6

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de garantir la sécurité des passagers et celle des autres usagers de la route, déceler les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements, en tenant compte du type de véhicule et de son état général.

Dans le respect des consignes, immobiliser le véhicule en sécurité et informer la clientèle. A partir des indications fournies par le tableau de bord, des bruits, odeurs ou fumées, localiser l'origine du dysfonctionnement et, si nécessaire, réinitialiser un système. Transmettre les informations au service concerné de manière précise. Renseigner de manière précise les supports ou documents concernant le dysfonctionnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès lors qu'une anomalie de fonctionnement du véhicule ou de ses équipements est observée par le conducteur ou se révèle à lui. Cette compétence s'exerce, lors de la prise de service ou en service commercial, avec ou sans clientèle.

Critères de performance

Les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements sont décelés

Les consignes sont respectées

Le véhicule est immobilisé en sécurité

La clientèle est informée

L'origine du dysfonctionnement est localisée

Le système est réinitialisé

Les informations sont transmises de manière précise au service concerné

Les documents concernant le dysfonctionnement sont renseignés de manière précise

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Repérer les différents circuits

Identifier les organes d'un véhicule et apprécier leur état

Mesurer les conséquences potentielles de l'aggravation d'une panne

Hierarchiser les éléments à prendre en compte lors de la détection d'anomalie

Adopter un comportement commercial face à la clientèle en cas de dysfonctionnement du véhicule

Communiquer l'anomalie au service concerné

Employer un vocabulaire adapté selon l'interlocuteur

Informers les clients de la nature d'un dysfonctionnement et des conséquences qui les concernent

Connaissance de l'emplacement, du rôle et du principe de fonctionnement des circuits permettant le fonctionnement du véhicule

Connaissance de l'emplacement, du rôle et du principe de fonctionnement des circuits et équipements permettant d'assurer le confort des passagers

Connaissance de l'emplacement, du rôle et du principe de fonctionnement des divers organes équipant le véhicule

Connaissance des indicateurs et témoins du tableau de bord

Connaissance des procédures de communication à mettre en œuvre en cas d'anomalie

Connaissance des procédures de sécurité à mettre en œuvre en cas d'anomalie et renseigner, le cas échéant, les documents relatifs

Connaissance de la procédure de réinitialisation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	19/24

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En prenant en compte le type de véhicule, les spécificités du parcours et les conditions météorologiques, adapter sa conduite afin d'optimiser la consommation d'énergie ou de carburant, tout en préservant la sécurité et le confort des passagers. Veiller au quotidien au bon état du véhicule et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement au service concerné.

Critères de performance

La conduite est préventive et souple

Les caractéristiques du type de véhicule sont prises en compte

Les principes de l'éco-conduite sont mis en œuvre

Les caractéristiques du véhicule et du type de service sont pris en compte

L'extérieur et l'intérieur du véhicule sont vérifiés

Les dysfonctionnements ou anomalies sont signalés, oralement ou par écrit auprès des services concernés

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Connaître les risques liés au métier. Observer, analyser et décrire la situation de travail afin d'en minimiser les risques et être force de propositions et d'améliorations en la matière. Etre formé aux gestes de sauveteur secouriste du travail dans le véhicule, comme dans les locaux de l'entreprise. Intervenir en situation d'accident. Alerter et mettre en œuvre une attitude adaptée afin de porter secours en toute situation jugée nécessaire. Exercer une action préventive en tant que salarié de l'entreprise de transport de voyageurs.

Critères de performance

Les obligations techniques et réglementaires liées à son activité sont connues

Les risques encourus sont identifiés

Les propositions d'améliorations dans la situation de travail sont énoncées

Les risques encourus sont maîtrisés et l'élaboration du plan de secours est réalisée

Les améliorations permanentes de la situation de travail sont apportées

En situation critique, la mise en œuvre des gestes de secours est effectuée

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service en faisant remonter toute information, remarque ou suggestion venant de la clientèle. Transmettre les réclamations au service concerné

Critères de performance

Les informations relatives au service sont relatées aux interlocuteurs appropriés

Les réclamations sont transmises au service concerné

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	20/24

Glossaire technique

AO

Autorité Organisatrice (collectivité territoriale ou nationale confiant l'exploitation d'une ligne régulière à un prestataire privé sous forme de conventionnement, conforme au code d'attribution des marchés publics.)

CECRL

Cadre européen commun de référence pour les langues (fixe le niveau (sur 6) de connaissances en langue étrangère (anglais) du niveau A1 à C2)

Signification du « niveau A1 »

Le cadre européen commun de référence pour les langues distingue six niveaux de maîtrise des langues.

Le niveau A1 correspond aux personnes définies comme « utilisateurs élémentaires ».

Savoir-faire attendus en anglais

Les situations dans lesquelles le conducteur peut être amené à utiliser l'anglais varient peu.

Pour lui, communiquer oralement en anglais au niveau A1 signifie :

- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples, qui visent à satisfaire des besoins concrets ;
- Présenter quelqu'un ou se présenter ;
- Poser des questions concernant, par exemple, son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient et répondre au même type de questions ;
- Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Source : <https://europass.cedefop.europa.eu/sites/default/files/cefr-fr.pdf> (consulté le 24 avril 2018)

PRAP

Principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle

RPS

Risques psychosociaux dans l'exercice de l'activité (pathologie fréquente lors d'une exposition importante et régulière à une situation stressante ou traumatisante)

SACEM

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

SAEIV

Service d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (affichage et suivi en temps réel des véhicules par bornes GPS intégrées)

SLO

Services librement organisés (lignes régulières nationales dites « autocars MACRON »)

TMS

Troubles musculo squelettiques (pathologie liée à une posture assise prolongée ou due

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	21/24

à des gestes fréquemment répétés)

TPMR

Transport de personnes à mobilité réduite

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	22/24

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	23/24

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
CTCR	Référentiel Professionnel	TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	24/24

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203495DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« enseignant de la conduite et de la sécurité routière » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« enseignant de la conduite et de la sécurité routière » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	ECSR	TP-01303

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

**« ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIERE »**

NIVEAU III (5)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	1/33

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : **Enseignant de la conduite et de la sécurité routière**

Sigle du titre à finalité professionnelle : **ECSR**

Niveau : **III (5)**

Équivalent code(s) NSF national équivalent : **311u – Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage**

Équivalent code(s) Rome : **K2110**

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 2/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle ECSR

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	02 h 00 min	L'évaluation comporte deux parties indépendantes : Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière. Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	01 h 00 min	Devant le jury, le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur : - sa prestation lors de la mise en situation professionnelle, - ses connaissances en matière de réglementation et sécurité routières, - ses compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
Questionnaire professionnel	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	00 h 45 min	Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementation de la profession, du code de la route et principes de sécurité routière (50 questions).
Questionnement à partir de production(s)	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation Construire et préparer une action de sensibilisation Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	01 h 00 min	Le candidat présente oralement au jury une action de sensibilisation qu'il a mise en œuvre dans le cadre d'une période en entreprise. Le jury questionne le candidat sur sa présentation orale et sur le document présentant l'analyse de cette demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a réalisée et la réponse à cette demande.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 4/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. L'entretien final porte sur la représentation du candidat du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	05 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle comporte deux parties. Elles peuvent s'organiser de façon distincte.

Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1 h 00) :

Le candidat tire au sort un sujet et prépare son animation (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation de l'animation de la séance collective de formation à la sécurité routière.

Il anime ensuite une séance de formation à la sécurité routière devant quatre élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur (40 minutes). Lorsque les élèves détiennent déjà une autre catégorie de permis de conduire, leur code ne doit pas être valide.

Les élèves conducteurs ne doivent pas être en formation avec le candidat.

Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (1 h 00) :

Le candidat peut réaliser cette partie de la mise en situation professionnelle au moyen du véhicule mis à disposition par le centre de formation agréé qui le présente. En préalable, le responsable de la session d'examen s'assure que le véhicule répond aux exigences définies en annexe 1 (plateau technique) du présent référentiel d'évaluation.

Le candidat anime une séance de formation à la conduite et évalue les acquis de l'élève conducteur.

L'élève conducteur :

- n'est pas titulaire de la catégorie B du permis de conduire ;
- est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur ;
- ne doit pas être en formation avec le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien se déroule obligatoirement après les deux parties de la mise en situation professionnelle et l'entretien technique

L'entretien se déroule en 3 étapes et dure 1 heure :

- Le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle. Puis, le jury le questionne sur sa prestation d'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière et sur ses connaissances en matière de réglementation et sécurité routières (30 minutes).
- Le jury questionne le candidat sur sa prestation d'animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (20 minutes).
- Le jury questionne le candidat afin de vérifier ses compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage (10 minutes).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementations de la profession, du code de la route et des principes de sécurité routière.

Tous les candidats de la session d'examen se présentent à cette épreuve en même temps, le questionnaire est passé en amont de l'entretien technique. Le questionnaire est corrigé de manière automatisée.

A l'aide de la fiche de résultat du candidat, le jury questionne le candidat lors de l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Deux productions sont attendues pour cette partie de l'évaluation :

- un document décrivant l'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et la réponse à cette demande,
- un document de présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité.

Ces productions sont réalisées dans le cadre d'une période en entreprise telle que définie par l'arrêté du 12/04/2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et par l'arrêté du 26/01/2021 relatif au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et réponse à cette demande.

Ce document comporte 40 000 à 45 000 caractères, espaces compris, hors annexes.

Ce document est composé :

- d'une transcription de la demande formulée, les informations nécessaires pour identifier le commanditaire, son activité et la date de la demande ;
- d'une description des enjeux, du contexte, de la finalité de l'action, de la méthodologie d'analyse et de la structuration de la réponse, des outils et techniques pédagogiques utilisés et de la posture de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- d'une démonstration de l'adéquation de la réponse à la demande du commanditaire et au public visé ;
- de l'analyse de pratique du candidat, énonçant les points forts et les points faibles de sa démarche et évoque les axes d'amélioration ;
- d'une description des modalités qu'il met en œuvre pour assurer la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

Présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière.

Cette présentation porte sur l'action de sensibilisation à la sécurité routière faisant l'objet du document d'analyse et de réponse mentionné ci-dessus.

En amont de la session d'examen, le candidat produit un support numérique projetable décrivant une action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a mise en œuvre en autonomie dans le cadre d'une période en entreprise.

La présentation comprend :

- la présentation du commanditaire ;
- le contexte de l'action de sensibilisation ;
- l'analyse de la demande et la structuration de la réponse ;
- le contenu de la réponse ;
- l'analyse de sa prestation ;
- la mise en œuvre de la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 6/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

A partir de ce support, le candidat présente oralement au jury l'action de sensibilisation qu'il a réalisée (30 minutes).

Le candidat adopte une démarche de pédagogue et se met dans une posture d'enseignant vis-à-vis du jury.

Le jury questionne le candidat sur sa présentation orale et sur le document d'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et de réponse à cette demande (30 minutes).

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière présente, en début de session, l'original de son permis de conduire en cours de validité portant mention de la catégorie B.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur					
Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation	Les objectifs de la séance sont définis et adaptés aux parcours de formation et aux apprenants Le contenu et les ressources sont adaptés aux objectifs et aux apprenants Les activités d'apprentissage sont en cohérence avec l'objectif Le scénario tient compte de la durée de la séance et des moyens matériels disponibles La sécurité des personnes et des biens est prise en compte	☒	☒	☒	☐
Animer une séance collective de formation à la sécurité routière	Les contenus sont maîtrisés Le scénario est respecté, les éventuelles modifications sont motivées La durée de la séance est respectée Les méthodes pédagogiques sont mises en œuvre à bon escient Les ressources formatives sont utilisées à bon escient La gestion des phénomènes de groupe et des situations difficiles est efficace	☒	☒	☒	☐
Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger	La durée de la séance est respectée Les objectifs de séance sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées Les techniques pédagogiques sont efficaces Les interventions verbales et physiques sont pertinentes et motivées Les règles du code de la route et les principes de sécurité routière sont appliqués La sécurité est assurée pour les occupants du véhicule, les autres usagers et pour l'enseignant	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants	L'objectif, les modalités et les critères d'évaluation sont présentés de façon précise et adaptée à l'apprenant La modalité d'évaluation correspond à l'objectif visé Les résultats de l'évaluation sont restitués de façon adaptée à l'apprenant La restitution des résultats favorise l'auto évaluation de l'apprenant L'auto évaluation des pratiques pédagogiques est pertinente Les propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques sont pertinentes	☒	☒	☐	☐
Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace Le contenu est présenté de façon adaptée aux participants Les échanges sont régulés en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière	☐	☒	☒	☐
Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier	Les difficultés d'apprentissage courantes sont prises en compte dans la préparation des séances d'apprentissage Les difficultés d'apprentissage effectives sont repérées Les causes d'une ou des difficultés d'apprentissage sont correctement identifiées La remédiation est adaptée à la difficulté d'apprentissage	☒	☒	☐	☐
Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	La prise d'informations concerne la globalité de l'environnement Les indices repérés sont pertinents Les indices sont hiérarchisés Les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement Les risques potentiels sont identifiés Les informations sont partagées avec l'apprenant Le vocabulaire est adapté à la situation d'apprentissage	☒	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement					
Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation	Les attentes spécifiques du commanditaire sont identifiées Le conseil est pertinent au regard de la demande La prestation envisagée correspond au besoin du commanditaire Les impératifs économiques, logistiques et organisationnels de l'établissement sont pris en compte Les prestations et l'expertise de l'établissement sont valorisées auprès du client	☐	☐	☐	☒
Construire et préparer une action de sensibilisation	Le scénario de l'action intègre les exigences du cahier des charges Le rôle du co-animateur et les modalités de son intervention sont définis Le contenu et les ressources sont adaptés à l'objectif et au public Les activités d'apprentissage et les espaces de formation prévus sont en cohérence avec l'objectif Le scénario tient compte de la durée et des moyens matériels	☐	☐	☐	☒
Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement	Les clauses du cahier des charges sont respectées Les techniques et supports pédagogiques sont adaptés Le langage et la communication sont adaptés au public Les contenus sont pertinents La durée de la séance est respectée La méthode favorise la participation du public	☐	☐	☐	☒
Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	La situation de formation est décrite et analysée de façon pertinente Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes Les facteurs d'efficacité et d'inefficacité des pratiques sont identifiés Les pratiques professionnelles sont décrites et analysées de façon pertinente Les sources d'information relatives à la sécurité routière sont connues et exploitées à bon escient Le bilan des interventions est pertinent Les axes d'amélioration sont réalistes	☐	☐	☐	☒

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions

Obligations règlementaires le cas échéant :

Session d'examen pour l'accès au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) et pour chacun des certificats de compétences professionnelles :

Tous les candidats doivent présenter, à l'ouverture de la session, la catégorie B de leur permis de conduire, complétée d'une attestation sur l'honneur, signée, aux termes de laquelle le candidat s'engage à :

- détenir la catégorie B du permis de conduire en cours de validité,
- informer le centre agréé pour la formation et le centre agréé pour la session d'examen de tout changement de situation intervenant en cours de formation ou de session d'examen sur la validité de leur permis de conduire (invalidation, suspension, annulation).

Conformément à l'arrêté du 12/04/2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, les candidats se présentant par la voie de la formation à une session d'examen (titre professionnel, certificat de compétences professionnelles) doivent avoir réalisé une période en entreprise d'une durée minimale de 140 heures, en continu ou discontinu, pour chacune des activités constitutives du titre professionnel ou pour l'activité du certificat de compétences professionnelles.

Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2021 relatif au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, à l'ouverture de la session, les candidats présentent une attestation produite par le centre où ils ont suivi leur formation. Cette attestation justifie de la détention par le centre de formation de l'agrément pour la formation au titre d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et ses certificats complémentaires de spécialisation et du suivi par le candidat des périodes en entreprise obligatoires pour le titre et ses certificats de compétences professionnelles

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 11/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour apporter des comportements sécuritaires.	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer
	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
	Construire et préparer une action de sensibilisation
Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière	Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer
	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
	Construire et préparer une action de sensibilisation
	Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer
	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
	Animer une séance individuelle de formation à la conduite d'un véhicule léger
	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
	Construire et préparer une action de sensibilisation
	Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ECSR

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury vérifie que le dossier du candidat comprend un document attestant de la réalisation des périodes en entreprise.

Lors du questionnement à partir de production(s), le jury n'intervient pas pendant la présentation orale de l'action de sensibilisation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Les membres de jury habilités sont titulaires de l'un des documents suivants :

- Autorisation d'enseigner en cours de validité prévue au I de l'article R. 212-1 du code de la route en lien avec le titre et le cas échéant le CCS ;
- Permis de conduire mentionnant les catégories visées par le titre et le cas échéant le CCS, associé à un certificat de travail attestant d'un emploi de formateur, pour les catégories de véhicules visées par le titre et le cas échéant le CCS, au sein d'un organisme ou établissement exonéré de l'agrément d'exploiter conformément à la cinquième partie de la circulaire n° 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Les membres du jury exercent dans différents organismes, groupements d'entreprises ou enseignes.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une surveillance est nécessaire lors de la passation du questionnaire professionnel.

Une surveillance est nécessaire pendant la préparation de l'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière de la mise en situation professionnelle si plusieurs candidats sont présents dans une même salle.

Quel que soit le type d'épreuve, la consultation ou l'utilisation de téléphone, smartphone, support numérique ou autre outil de communication personnel, même à usage d'horloge ou de calculatrice est interdite.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	13/33



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIERE

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	14/33

CCP 1

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle comporte deux parties : Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière. Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	01 h 00 min	L'entretien porte sur : - les prestations du candidat lors de la mise en situation professionnelle et résultat obtenu au questionnaire professionnel, - sur ses connaissances en matière de réglementation et sécurité routières, - sur ses compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
▪ Questionnaire professionnel	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	00 h 45 min	Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementation de la profession, du code de la route et principes de sécurité routière (50 questions).
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 45 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	15/33

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle comporte deux parties. Elles peuvent s'organiser de façon distincte.

Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1 h 00) :

Le candidat tire au sort un sujet et prépare son animation (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation de l'animation de la séance collective de formation à la sécurité routière.

Il anime ensuite une séance de formation à la sécurité routière devant quatre élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur (40 minutes). Lorsque les élèves détiennent déjà une autre catégorie du permis de conduire, leur code ne doit pas être valide.

Les élèves conducteurs ne doivent pas être en formation avec le candidat.

Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (1 h 00) :

Le candidat peut réaliser cette partie de la mise en situation professionnelle au moyen du véhicule mis à disposition par le centre de formation agréé qui le présente. En préalable, le responsable de la session d'examen s'assure que le véhicule répond aux exigences définies en annexe 1 (plateau technique) du présent référentiel d'évaluation.

Le candidat anime une séance de formation à la conduite et évalue les acquis de l'élève conducteur.

L'élève conducteur :

- n'est pas titulaire de la catégorie B du permis de conduire ;
- est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur ;
- ne doit pas être en formation avec le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien se déroule obligatoirement après les deux parties de la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel.

L'entretien se déroule en 3 étapes et dure 1 heure :

- Le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle. Puis, le jury le questionne sur sa prestation d'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière et sur ses connaissances en matière de réglementation et sécurité routières (30 minutes).
- Le jury questionne le candidat sur sa prestation d'animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (20 minutes).
- Le jury questionne le candidat afin de vérifier ses compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage (10 minutes)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	16/33

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementations de la profession, du code de la route et principes de sécurité routière.

Tous les candidats de la session d'examen se présentent à cette épreuve en même temps, le questionnaire est passé en amont de l'entretien technique.

Le questionnaire est corrigé de manière automatisée.

A l'aide de la fiche de résultat du candidat, le jury questionne le candidat lors de l'entretien technique

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Les évaluateurs vérifient que le dossier du candidat comprend un document attestant de la réalisation de la période en entreprise.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Les membres de jury habilités sont titulaires de l'un des documents suivants :

- Autorisation d'enseigner en cours de validité prévue au I de l'article R. 212-1 du code de la route en lien avec le titre et le cas échéant le CCS ;
- Permis de conduire mentionnant les catégories visées par le titre et le cas échéant le CCS, associé à un certificat de travail attestant d'un emploi

de formateur, pour les catégories de véhicules visées par le titre et le cas échéant le CCS, au sein d'un organisme ou établissement exonéré de l'agrément d'exploiter conformément à la cinquième partie de la circulaire n° 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Les membres du jury exercent dans différents organismes, groupements d'entreprises ou enseignes.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance est nécessaire lors de la passation du questionnaire professionnel.

Une surveillance est nécessaire pendant la préparation de l'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière de la mise en situation

professionnelle si plusieurs candidats sont présents dans une même salle.

Quel que soit le type d'épreuve, la consultation ou l'utilisation de téléphone, smartphone, support numérique ou autre outil de communication personnel,

même à usage d'horloge ou de calculatrice est interdite.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	17/33

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs respectueux de l'environnement

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation Construire et préparer une action de sensibilisation Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	00 h 30 min	A partir d'un support numérique projetable, le candidat présente, oralement, aux évaluateurs une action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a réalisée dans le cadre d'une période en entreprise.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation Construire et préparer une action de sensibilisation Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	00 h 30 min	Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa présentation orale.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation Construire et préparer une action de sensibilisation Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	00 h 30 min	Les évaluateurs questionnent le candidat sur le document présentant l'analyse de la demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a réalisée et la réponse à cette demande.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

En amont de la session d'examen, le candidat produit un support numérique projetable décrivant une action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a mise en œuvre en autonomie.

Cette production est réalisée dans le cadre d'une période en entreprise telle que définie par l'arrêté du 12/04/2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et par l'arrêté du 20/04/2016 relatif au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	18/33

Présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière

La présentation comprend :

- la présentation du commanditaire ;
- le contexte de l'action de sensibilisation ;
- l'analyse de la demande et la structuration de la réponse ;
- le contenu de la réponse ;
- l'analyse de sa prestation ;
- la mise en œuvre de la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

A partir de ce support, le candidat présente, oralement aux évaluateurs, l'action de sensibilisation qu'il a réalisée (30 minutes).

Le candidat adopte une démarche de pédagogue et se met dans une posture d'enseignant vis-à-vis des évaluateurs.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule immédiatement après la présentation du projet réalisé en amont de la session.

Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa présentation orale (30 minutes).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le questionnement à partir de production(s) se déroule immédiatement après l'entretien technique.

En amont de la session d'examen, le candidat produit un document présentant l'analyse de la demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière, mentionnée ci-dessus, et la réponse à cette demande.

Cette production est réalisée dans le cadre d'une période en entreprise telle que définie par l'arrêté du 12/04/2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et par l'arrêté du 26/01/2021 relatif au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et réponse à cette demande.

Ce document comporte 40 000 à 45 000 caractères, espaces compris, hors annexes.

Ce document est composé :

- d'une transcription de la demande formulée, les informations nécessaires pour identifier le commanditaire, son activité et la date de la demande ;
- d'une description des enjeux, du contexte, de la finalité de l'action, de la méthodologie d'analyse et de la structuration de la réponse, des outils et techniques pédagogiques utilisés et de la posture de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- d'une démonstration de l'adéquation de la réponse à la demande du commanditaire et au public visé ;
- de l'analyse de pratique du candidat, énonçant les points forts et les points faibles de sa démarche et évoque les axes d'amélioration ;
- d'une description des modalités qu'il met en œuvre pour assurer la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

Les évaluateurs questionnent le candidat sur ce document (30 minutes).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	19/33

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury vérifie que le dossier du candidat comprend un document attestant de la réalisation de la période en entreprise.

Lors de la présentation du projet réalisé en amont de la session, les évaluateurs n'interviennent pas pendant la présentation orale de l'action de sensibilisation à la sécurité routière.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Les évaluateurs habilités sont titulaires de l'un des documents suivants :

- Autorisation d'enseigner en cours de validité prévue au I de l'article R. 212-1 du code de la route en lien avec le titre et le cas échéant le CCS ;
- Permis de conduire mentionnant les catégories visées par le titre et le cas échéant le CCS, associé à un certificat de travail attestant d'un emploi de formateur, pour les catégories de véhicules visées par le titre et le cas échéant le CCS, au sein d'un organisme ou établissement exonéré de l'agrément d'exploiter conformément à la cinquième partie de la circulaire n° 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Les évaluateurs exercent dans différents organismes, groupements d'entreprises ou enseignes.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	20/33



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS COMPLÉMENTAIRES DE SPÉCIALISATION

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	21/33

CCS

Le titre professionnel Enseignant de la conduite et de la sécurité routière peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS)
suivant :

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation	01 h 50 min	La mise en situation comporte deux parties : • Animation d'une séance d'apprentissage « hors circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues ; • Animation d'une séance d'apprentissage « en circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
♣ Entretien technique	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues	01 h 00 min	Le candidat réalise une étude de cas tirée au sort relative à la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à deux roues. Le jury questionne le candidat sur sa maîtrise des connaissances sur le sujet. Le jury questionne le candidat sur sa prestation lors de la mise en situation professionnelle.
♣ Questionnaire professionnel	Sans objet	Sans objet	
♣ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	Sans objet	
Entretien final	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat sur sa compréhension et sa vision du métier d'enseignant de la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à deux roues.	
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 05 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 22/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat peut réaliser la mise en situation professionnelle au moyen du véhicule mis à disposition par le centre de formation agréé qui le présente. En préalable, le responsable de la session d'examen s'assure que le véhicule répond aux exigences définies en annexe 1 (plateau technique) du présent référentiel d'évaluation.

La mise en situation professionnelle comporte deux parties. Elles peuvent s'organiser de façon distincte.

Animation d'une séance d'apprentissage « hors circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues (50 minutes)

Le candidat évalue les acquis d'un élève conducteur et anime une séance de formation hors circulation comportant au minimum une démonstration.

L'élève conducteur :

- est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur et a réalisé au moins 3 heures de conduite effective,
- ne doit pas être en formation avec le candidat.

Animation d'une séance d'apprentissage « en circulation » sur un véhicule motorisé à deux roues (1 h 00)

Le candidat évalue les acquis d'un élève conducteur et anime une séance de formation en circulation à bord d'une voiture suiveuse.

L'élève conducteur :

- est détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur (compétences 1 et 2 acquises),
- ne doit pas être en formation avec le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle.

Le candidat tire au sort et prépare une étude de cas portant sur la sécurité routière, la réglementation et la technologie de cette catégorie de véhicules (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation de l'étude de cas.

Il présente au jury de manière structurée les contenus à enseigner aux élèves et argumente ses choix pédagogiques (20 minutes). Le jury s'assure par un questionnement de la maîtrise des contenus et de la cohérence de l'argumentation pédagogique et interroge le candidat sur sa prestation lors de la mise en situation professionnelle (20 minutes).

Précisions pour le candidat justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé :

Le candidat se présentant à une session d'examen du Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) doit présenter, en début de session :

- le titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de sécurité routière,

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	23/33

- l'original de son permis de conduire en cours de validité portant mention de la ou des catégories correspondant aux catégories du certificat complémentaire de spécialisation visé.

Toutefois, si le candidat est titulaire d'un titre ou diplôme prévu à l'article R. 212-3 du code de la route complété par une ou plusieurs qualifications complémentaires obtenues après avoir satisfait à des épreuves spécifiques en vue d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie « deux-roues », il obtient de droit, sans condition de durée d'expérience, par équivalence le CCS correspondant à la spécialité ou mention dont il est titulaire, à condition :-

d'avoir obtenu le titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de sécurité routière,

- de présenter l'original de son permis de conduire en cours de validité portant mention des catégories correspondant aux catégories visées par la mention dont il est titulaire,

- de présenter l'original de son titre, diplôme attestant qu'il a passé avec succès les épreuves permettant d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie « deux roues ».

L'expérience professionnelle prévue au III de l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015 susvisé dispensant de suivre une formation pour se présenter à une session en vue de l'obtention d'un certificat complémentaire de spécialisation doit avoir été réalisée soit dans une école de conduite agréée, conformément à l'article L. 213-1 du code de la route, soit dans un organisme ou un établissement exonéré de l'agrément d'exploiter, conformément à la cinquième partie de la circulaire n° 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	24/33

Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues	Les contenus sont exacts et intègrent les règles de sécurité et de circulation routières spécifiques aux véhicules motorisés à deux roues Les technologies équipant les véhicules motorisés à deux roues sont connues Les pratiques et les risques inhérents à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues sont connus Les explications et choix pédagogiques sont adaptés au contexte et aux apprenants	☐	☒	☐	☐
Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation	La sécurité des personnes présentes est assurée La durée de la séance est respectée Les équipements du conducteur sont adaptés et utilisés à bon escient Les vérifications liées au véhicule sont réalisées avec pertinence Le choix des objectifs et des exercices est pertinent Les objectifs présentés à l'apprenant sont mis en lien avec les situations de circulation Le commentaire accompagnant la démonstration est adapté au contexte et à l'apprenant La démonstration est adaptée à l'apprenant, au contexte et à l'objectif	☒	☒	☐	☐
Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation	La sécurité de l'apprenant et des autres usagers est assurée Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées La durée de la séance est respectée Les objectifs de séance sont respectés et modifiés si nécessaire Les techniques pédagogiques sont efficaces Les interventions verbales par liaison radio sont pertinentes	☒	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	25/33

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Obligations règlementaires le cas échéant : Tout candidat se présentant à une session d'examen au CCS « deux roues » doit justifier de la détention du titre professionnel ECSR, des catégories B et A du permis de conduire, complété d'une attestation sur l'honneur aux termes de laquelle le candidat s'engage à : - détenir les catégories B et A du permis de conduire en cours de validité, - informer le centre agréé pour la formation et le centre agréé pour la session d'examen de tout changement de situation de son permis de conduire intervenant en cours de formation ou de session d'examen (invalidation, suspension, annulation).					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	26/33

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Les membres de jury habilités sont titulaires de l'un des documents suivants :

- Autorisation d'enseigner en cours de validité prévue au I de l'article R. 212-1 du code de la route en lien avec le titre et le cas échéant le CCS ;
- Permis de conduire mentionnant les catégories visées par le titre et le cas échéant le CCS, associé à un certificat de travail attestant d'un emploi de formateur, pour les catégories de véhicules visées par le titre et le cas échéant le CCS, au sein d'un organisme ou établissement exonéré de l'agrément d'exploiter conformément à la cinquième partie de la circulaire n° 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Les membres du jury exercent dans différents organismes, groupements d'entreprises ou enseignes.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS

Une surveillance est nécessaire pour la préparation de l'entretien technique si plusieurs candidats sont présents dans une même salle

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	27/33

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un local fermé permettant la préparation des candidats à l'épreuve « Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière ». Un local fermé permettant d'accueillir a minima 10 personnes pour la partie « Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière ». Aire de manœuvre fermée à la circulation présentant les dimensions minimales de 130 m x 6 m permettant la réalisation des épreuves en sécurité. Aire de manœuvre fermée à la circulation présentant les dimensions minimales de 100 m x 7 m permettant la réalisation des épreuves en sécurité.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le local est équipé de tables et de chaises en nombre suffisant, d'un tableau blanc ou paper board et des feutres. Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues ». Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « groupe lourd ».
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges
Questionnaire professionnelle	Une salle comportant autant de chaises que de candidats et une table et une chaise pour le surveillant. Les candidats sont espacés d'au moins 1,50 mètre.	La salle doit être équipée d'un signal WIFI si le mode "On-Line" de collecte des réponses est mis en œuvre.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	28/33

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Poste informatique : - relié à une imprimante et disposant d'un accès internet - connecté à un dispositif de projection	1	Requis pour l'organisateur
	1	Logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel (système quizzbox)	1	Requis pour l'organisateur Système retenu à l'issue d'une consultation
	20	Supports interactifs d'enregistrement des réponses au questionnaire : - soit boîtiers (système Quizzbox) - soit tablettes (processeur 2 GHz, RAM 2 GO, version Android 8 mini, stockage 16 GO) - soit smartphones (processeur 2 GHz, RAM 2 GO, version Android 8 mini, Stockage 16 GO)	20	Passation du questionnaire professionnel en mode collectif
Machines	1	Motocyclette répondant aux caractéristiques techniques exigées pour les épreuves de la catégorie A2 du permis de conduire fixées par arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues ».
	1	Ordinateur, tablette ou autres matériels équivalents	1	Pour le questionnement à partir de production(s)
	1	Suite bureautique installée sur l'ordinateur ou autres moyens équivalents	1	Pour le questionnement à partir de production(s)
	1	Un dispositif de radio transmission de type homologué permettant une liaison permanente entre candidat et l'élève	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues »
	1	Un moyen de projection	1	Pour le questionnement à partir de production(s)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 29/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Machines	1	Un véhicule léger dont les caractéristiques sont conformes à celles énoncées à l'article 6 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.	1	Sans objet
	1	Un véhicule léger permettant au candidat de suivre l'élève conducteur	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues »
	1	Un véhicule de la catégorie CE conforme aux normes exigés pour la catégorie CE du permis de conduire	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « groupe lourd »
	1	Véhicule de la catégorie D conforme aux normes exigées pour la catégorie D du permis de conduire	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « groupe lourd »
Outils / Outillages	1	Matériel didactique adapté à l'enseignement sur une aire fermée à la circulation	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues » et du CCS « groupe lourd ».
Équipements	1	Casque homologué	1	EPI apporté par le candidat, uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues ».
	1	Paire de chaussures montantes protégeant la malléole	1	EPI apporté par le candidat, uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues ».
	1	Paire de gants manutention	1	EPI apporté par le candidat, uniquement pour les sessions d'examen du CCS « groupe lourd ».
	1	Paire de gants homologuée	1	EPI apporté par le candidat, uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues »
	1	Vêtement de haute visibilité	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues » et du CCS « groupe lourd »
	1	Vêtements couvrants adaptés à la pratique de la motocyclette.	1	EPI apporté par le candidat, uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues »
Documentations	2	Edition du code de la route comportant l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires commentées ou non. Les éditions « vulgarisées » destinées au grand public ne sont pas acceptées. 1 exemplaire pour le jury, 1 exemplaire pour le candidat.	1	Pour les sessions d'examen TP, CCP et CCS
	1	Notice d'utilisation de la motocyclette	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues »

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 30/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Autres	1	<u>Pour l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule hors circulation</u> : 1 élève conducteur détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur et ayant réalisé au moins 3 heures de conduite effective. <u>Pour l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule en circulation</u> : 1 élève conducteur détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur (compétences 1 et 2 acquises). Les élèves conducteurs ne doivent pas être en formation avec le candidat se présentant aux épreuves du TP, du CCP ou des CCS.	1	Uniquement pour les sessions d'examen du CCS « deux roues » et du CCS « groupe lourd »
	1	<u>Pour l'épreuve d'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière</u> : 4 élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur pour des candidats en formation à la catégorie B du permis de conduire. <u>Pour l'animation d'une séance individuelle de formation à la conduite d'un véhicule léger</u> : 1 élève conducteur non titulaire de la catégorie B du permis de conduire, détenteur des supports de suivi pédagogique prévus par la réglementation en vigueur.	1	Uniquement pour les sessions d'examen du Titre à Finalité Professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 31/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Ancien TP)		Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Nouveau TP)
CCP	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur	CCP	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur
CCP	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement	CCP	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Le titre à finalité professionnelle d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont:

	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Ancien TP)		Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Nouveau TP)
CCP	Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation	CCP	Aucune correspondance

	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Ancien TP)		Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (Nouveau TP)
CCP	Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation	CCP	Aucune correspondance

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	32/33

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 33/33
ECSR	Référentiel de Certification	TP -01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

NIVEAU III (5)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	1/45

Introduction

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le ministère chargé de l'emploi s'est engagé en juin 2010 à créer le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière sur la base d'une étude d'opportunité de l'ANFA commanditée par la Commission paritaire nationale des services de l'automobile.

Ce titre a été créé en avril 2016 dans une optique de revalorisation et de modernisation de la profession des enseignants de la conduite et de la sécurité routière.

Dans le cadre de la révision du titre professionnel, l'analyse des emplois réalisée en 2019 et 2020 n'a pas montré de changement notable dans les activités exercées par les enseignants de la conduite et de la sécurité routière, qu'ils soient titulaires du titre professionnel ou non, par rapport à ce qui existait avant la création de ce titre.

Au vu de la situation économique et sanitaire de 2020, les organisations professionnelles, membres de la Commission paritaire nationale (CPNE) des services de l'automobile ont demandé, par délibération paritaire n° 5 – 20 relative au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, le maintien à l'identique de l'architecture du titre professionnel ECSR dans le cadre de sa reconduction et de sa révision et ce, afin de sécuriser économiquement et socialement le secteur de l'éducation routière et donc de l'enseignement de la conduite.

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a donc proposé de ne modifier que le référentiel d'évaluation afin de prendre en compte la volonté des acteurs de mieux évaluer les connaissances théoriques des futurs enseignants.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Depuis quelques années, le secteur professionnel de la conduite automobile connaît des évolutions qui modifient les perspectives de l'emploi et des compétences qui le constituent.

Avec la mise en place du dispositif d'aide au permis de conduire (*LP 2019-32 du 05 décembre 2019*) et de la formation à la conduite en faveur des stagiaires en formation aux titres professionnels, la Polynésie française facilite l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi en rendant le permis de conduire plus accessible.

En parallèle, la réglementation relative à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière subit une réforme, dessinant ainsi de nouveaux contours aux différentes activités du secteur. Au travers de cette réforme, les notions suivantes sont définies (*LP n°2020-35 du 08 octobre 2020 et arrêté n°90/CM du 28 janvier 2021*):

- L'enseignement théorique à distance est autorisé sur l'ensemble de la Polynésie française
- Toute personne qui exploite à titre individuel, dirige ou gère un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière doit être titulaire des titres ou diplômes prévus au 2°) du I. de l'article LP 144-4 du code de la route de la Polynésie française (CAPP, CAPEC, BEPECASER, TP ECSR ou équivalents.)
- L'enseignement à titre non onéreux de la conduite et de la sécurité routière peut être dispensé dans le cadre d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou d'un organisme public de la Polynésie française qui ont pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes.
- Le directeur pédagogique d'un établissement d'enseignement doit être titulaire des titres ou diplômes prévus au 2°) du I. de l'article LP 144-4 du code de la route de la Polynésie française (CAPP, CAPEC, BEPECASER, TP ECSR ou équivalents.)
- Les actions de sensibilisation à la sécurité routière peuvent être animées par des intervenants ayant été sensibilisés à la sécurité routière par des experts en sécurité routière (niveau 1) et par des experts en sécurité routière (niveau 2 et 3). Les experts en sécurité routière, enseignants de la conduite, doivent être titulaires des titres ou diplômes prévus au 2°) du I. de l'article LP 144-4 du code de la route de la Polynésie française (CAPP, CAPEC, BEPECASER, TP ECSR ou équivalents.)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	2/45

Au vu de ces dernières évolutions, l'enjeu est donc de développer les compétences des enseignants de la conduite et de la sécurité routière afin de répondre aux mieux aux besoins de ce secteur.

Il semble alors indispensable de permettre aux citoyens polynésiens d'accéder à une formation spécifique et adaptée afin de favoriser la mise en place des actions nécessaires.

Le titre à finalité professionnelle d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière a pour vocation de favoriser le développement des compétences nécessaires à la formation de l'usager de la route, tout au long de sa vie et, de pérenniser le métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. A ce jour, il ne trouve pas son équivalent en Polynésie française, obligeant les personnes désireuses de se former, à quitter le Territoire pour la durée de la formation.

La mise en place de la formation au titre à finalité professionnelle d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière en Polynésie française permettra de développer les compétences et de qualifier de futurs enseignants de la conduite et de la sécurité routière localement, et ainsi, de favoriser la mise en place des actions qui permettront de s'ancrer dans la dynamique de changement en faveur de l'emploi local, de l'insertion professionnelle et sociale et de la sécurité routière.

Liste des activités

Ancien Titre à finalité professionnelle : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Activités :

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

CCS :

- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation
- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Activités :

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

CCS :

- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation
- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	3/45

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadre réglementaires en vigueur	1	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
		2	Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
		3	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
		4	Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
		5	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
		6	Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
		7	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
2	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement	8	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
		9	Construire et préparer une action de sensibilisation
		10	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
		11	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	4/45

Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation	1	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation
		2	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation
		3	Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues
2	Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation	1	Conduire et manœuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation
		2	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation
		3	Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation
		4	Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	5/45

FICHE EMPLOI TYPE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Il prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L.213-1 du Code de la route et contribue à son image de marque. Il assure la relation avec les différents clients. Il participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.

Il assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers.

L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il prépare des apprenants à la conduite des véhicules des catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

Selon la taille de l'établissement, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un coordinateur pédagogique. Il peut assurer des fonctions de coordination.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations.

Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille de l'établissement, de sa gamme de service et de son implantation. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière doit s'adapter en permanence à la densité de la circulation, à l'infrastructure, aux conditions topographiques et météorologiques.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	6/45

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- Les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Coordinateur d'enseignants.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Code de la route, notamment les articles L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, R. 213-1 et suivants et R. 213-2 ;
- Décret n° 2016-381 du 30 mars 2016 relatif aux modalités d'accès à la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;
- Arrêté du 18 février 2002 fixant les conditions de reconnaissance d'équivalence des titres, diplômes ou certificats d'enseignants de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivrés par les États appartenant à l'Union européenne et à l'Espace économique européen ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 relatif à l'épreuve d'aptitude pour la libre prestation de service des enseignants de la conduite et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- Arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

2. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation

Construire et préparer une action de sensibilisation

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	7/45

Compétences transversales de l'emploi

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)

3 - Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues

4 - Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

Conduire et manœuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation

Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 5 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective IDCC 1090.

Code(s) NSF :

311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

K2110 Formation en conduite de véhicules

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	8/45

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière favorise en permanence chez les apprenants des comportements en cohérence avec la sécurité routière et la préservation de l'environnement.

L'activité s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un coordinateur pédagogique. Dans le respect de la nature de la prestation, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité.

Par son discours et sa pratique, il sensibilise l'apprenant aux enjeux du développement durable. Il initie l'apprenant à une technique de conduite économique et respectueuse de l'environnement.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière prépare les apprenants à la conduite des véhicules des catégories B et BE du permis de conduire par des actions de formation visant la conduite d'un véhicule léger dans le respect des autres usagers de la route et du cadre réglementaire en vigueur. Il respecte les engagements commerciaux de l'établissement et agit dans un souci de fidéliser le client et de contribuer à la bonne réputation de l'établissement.

En fonction du contexte et des acquis des apprenants, il identifie l'objectif de la séance de formation, les méthodes pédagogiques appropriées, prépare les ressources formatives, établit le scénario et prévoit les activités d'apprentissage adaptées.

Auprès d'un groupe généralement hétérogène, il utilise des ressources formatives courantes pour concevoir et animer des séances de formation liées au Code de la route et à la sécurité routière. Il cherche à faciliter la compréhension de la réglementation par l'ensemble des apprenants.

Par des méthodes et techniques appropriées, il amène l'apprenant à la conduite en sécurité d'un véhicule. Il favorise l'autonomie de l'apprenant et exerce une vigilance constante sur l'évolution de l'environnement routier afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers de la route. Il renseigne les outils de suivi en présence de l'apprenant et sollicite sa collaboration.

Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée, il anime les rendez-vous pédagogiques et intègre l'accompagnateur dans le processus de l'apprentissage.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière évalue régulièrement les acquis des apprenants selon les modalités et avec des outils appropriés. Il analyse les résultats avec l'apprenant afin de le faire progresser. Il détecte des difficultés d'apprentissage et propose des stratégies pour les surmonter.

Régulièrement, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière analyse sa pratique et assure une veille en matière de sécurité routière.

L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adopte un comportement approprié en cas d'incidents et d'accidents.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Arrêté du 13 avril 2016 relatif à l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnée à l'article R. 212-1 du code de la route.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	9/45

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Compétences transversales de l'activité type

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.
Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière
Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	10/45

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière prépare et anime des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès de tous les publics usagers de la route. Il peut participer à l'élaboration du cahier des charges.

Dans le respect de l'engagement contractuel relatif à la prestation et des procédures internes de l'établissement, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité. Celle-ci s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un coordinateur pédagogique.

La nature de la prestation peut exiger une co-animation avec d'autres intervenants.

Les actions peuvent se dérouler en salle, dans le véhicule en circulation, en circuit fermé, dans l'établissement d'enseignement ou chez le prestataire. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adopte un comportement approprié en cas d'incidents et d'accidents.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Arrêté du 13 avril 2016 relatif à l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnée à l'article R. 212-1 du code de la route.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation

Construire et préparer une action de sensibilisation

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Compétences transversales de l'activité type

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	11/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but d'optimiser les conditions d'apprentissage pour l'ensemble des apprenants, en tenant compte de leurs acquis, du programme et des conditions de sécurité, définir les objectifs, choisir les outils, identifier les activités d'apprentissage et élaborer le scénario pédagogique de la séance.
Préparer les ressources matérielles et s'assurer de leur fonctionnement. Alerter l'interlocuteur compétent en cas de dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel et contribuer à la recherche de solutions.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une séance, le cas échéant en collaboration avec d'autres enseignants ou services de l'établissement.

Critères de performance

Les objectifs de la séance sont définis et adaptés aux parcours de formation et aux apprenants
Le contenu et les ressources sont adaptés aux objectifs et aux apprenants
Les activités d'apprentissage sont en cohérence avec l'objectif
Le scénario tient compte de la durée de la séance et des moyens matériels disponibles
La sécurité des personnes et des biens est prise en compte

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et caractériser les compétences visées par le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Déterminer des objectifs pédagogiques en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Définir les méthodes pédagogiques d'animation de la séance
Identifier et préparer les ressources pédagogiques existantes
Concevoir des ressources pédagogiques
Combiner différentes modalités pédagogiques en fonction des caractéristiques d'un groupe ou d'un apprenant
Prendre en compte les difficultés courantes d'apprentissage
Consulter le livret d'apprentissage de l'apprenant
Définir l'environnement adapté à l'animation d'une séance pratique
Identifier l'itinéraire et les objectifs de chaque apprenant lors d'un voyage pédagogique
Utiliser les outils bureautiques courants
Etablir la hiérarchie des objectifs en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Organiser les différents temps de la séance
Adapter le scénario en fonction de la durée de la séance
Envisager un scénario alternatif selon les aléas
Optimiser les ressources matérielles de l'entreprise
Tenir compte des contraintes organisationnelles
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie B et BE du permis de conduire

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	12/45

Connaissance des concepts de base de l'ingénierie pédagogique
 Connaissance des différentes méthodes pédagogiques de l'enseignement de la conduite
 Connaissance des théories et techniques d'apprentissage
 Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière
 Connaissance des ressources, outils et systèmes informatisés pédagogiques relatifs à la sécurité routière
 Connaissance des outils de suivi de formation de l'apprenant

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	13/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivant le scénario prévu, en s'appuyant sur les techniques pédagogiques et des ressources formatives, animer une séance collective afin de faciliter les apprentissages et l'atteinte des objectifs par les apprenants. Favoriser l'échange, assurer la régulation, détecter les phénomènes de groupe et assurer une médiation si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce face à des apprenants dans l'espace dédié aux séances collectives.

Critères de performance

Les contenus sont maîtrisés

Le scénario est respecté, les éventuelles modifications sont motivées

La durée de la séance est respectée

Les méthodes pédagogiques sont mises en œuvre à bon escient

Les ressources formatives sont utilisées à bon escient

La gestion des phénomènes de groupe et des situations difficiles est efficace

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Donner du sens à la réglementation routière

Prendre en compte les acquis des apprenants

Mettre en œuvre un scénario pédagogique en fonction de l'objectif, le modifier si nécessaire

Mettre en œuvre des méthodes d'animation

Utiliser les ressources formatives appropriées

Amener l'apprenant à analyser sa pratique de conduite et ses comportements

Utiliser les supports de communication

Utiliser des systèmes de suivi d'apprentissage du code de la route, y compris des systèmes informatisés

Veiller au respect des horaires de la séance

Communiquer dans le cadre d'une relation formative

Favoriser les échanges entre les apprenants et les réguler

Instaurer un climat de confiance

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissances des modes alternatifs de transport disponibles sur le territoire

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire

Connaissance des caractéristiques spécifiques de la relation formative

Connaissance des méthodes pédagogiques et des techniques d'animation

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance des facteurs impactant l'efficacité des apprentissages

Connaissance des méthodes de gestion de groupe

Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière

Connaissance des données relatives à l'accidentologie

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	14/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter l'apprentissage des situations de conduite. Utiliser à bon escient les supports et outils pédagogiques, afin d'optimiser les conditions d'apprentissage dans un environnement choisi, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule ou à proximité de celui-ci, parfois en présence d'autres apprenants ou accompagnateurs, dans toutes les conditions météorologiques, en période diurne et nocturne, sur les différentes infrastructures et dans les différents environnements requis pour l'apprentissage de la conduite.

Critères de performance

La durée de la séance est respectée
Les objectifs de séance sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées
Les techniques pédagogiques sont efficaces
Les interventions verbales et physiques sont pertinentes et motivées
Les règles du code de la route et les principes de sécurité routière sont appliqués
La sécurité est assurée pour les occupants du véhicule, les autres usagers et pour l'enseignant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Respecter et faire respecter le code de la route
Mettre en œuvre les méthodes et techniques pédagogiques et d'animation propres à l'enseignement de la conduite
Choisir l'itinéraire en fonction des objectifs, de l'horaire et du contexte de circulation
Diversifier les techniques d'apprentissage pour favoriser l'atteinte de l'objectif
Intervenir oralement en temps réel ou en temps différé
Effectuer une intervention au volant ou aux doubles commandes à bon escient
Veiller à la sécurité des personnes et des biens
Anticiper les actions de l'apprenant et des autres usagers de la route
Utiliser les ressources formatives adaptées
Amener l'apprenant à analyser ses comportements en situation de conduite
Renseigner l'outil de suivi de l'apprenant y compris à l'aide des systèmes informatisés
Adopter un comportement adapté en cas d'accident
Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant
Gérer l'itinéraire en fonction de l'horaire et du contexte de circulation
Veiller au respect des horaires de la séance
Identifier les facteurs de stress de l'apprenant ou des apprenants afin d'en réduire les effets
Etablir une relation de confiance avec l'apprenant
Favoriser l'expression de l'apprenant
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	15/45

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire
Connaissance du système homme – véhicule – environnement
Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident
Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire
Connaissance des méthodes et techniques d'enseignement de la conduite
Connaissance des principes généraux du développement durable

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	16/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but de faire progresser l'apprenant vers l'objectif de la formation, faire un diagnostic de ses acquis en utilisant les méthodes et outils appropriés et vérifier tout au long de la formation l'atteinte des objectifs en terme de connaissances et de comportements liés à la conduite. Rendre compte de la progression à l'apprenant et convenir avec lui des axes de progrès. Analyser ses propres pratiques pédagogiques et améliorer leur efficacité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans les lieux de l'établissement, dans le véhicule en circulation ou hors circulation, au début et pendant le parcours d'apprentissage.

Critères de performance

L'objectif, les modalités et les critères d'évaluation sont présentés de façon précise et adaptée à l'apprenant

La modalité d'évaluation correspond à l'objectif visé

Les résultats de l'évaluation sont restitués de façon adaptée à l'apprenant

La restitution des résultats favorise l'auto évaluation de l'apprenant

L'auto évaluation des pratiques pédagogiques est pertinente

Les propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques sont pertinentes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Procéder à l'évaluation préalable à l'entrée en formation

Participer à la conception d'outils d'évaluation et d'auto évaluation

Utiliser et construire les outils d'évaluation appropriés

Identifier les situations d'évaluation appropriées en fonction de l'objectif

Favoriser l'auto évaluation et l'autoréflexion chez l'apprenant par des techniques appropriées

Analyser ses pratiques pédagogiques, afin de les faire évoluer

Choisir l'environnement routier adapté aux situations d'évaluation en fonction de la progression de l'apprenant, des conditions de circulation et des conditions météorologiques

Expliciter les objets de l'évaluation, ses objectifs, ses modalités et ses critères de façon adaptée à l'apprenant

Restituer les résultats de manière adaptée à l'apprenant, aux accompagnateurs et aux prescripteurs
Motiver la décision de présentation de l'apprenant aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance des bases des théories d'évaluation et des concepts associés

Connaissance de la typologie des évaluations et de leurs spécificités

Connaissances de base en docimologie

Connaissance des outils d'évaluation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	17/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'optimiser les conditions d'apprentissage d'un apprenant en situation de conduite accompagnée ou supervisée, définir le rôle de l'accompagnateur, le conforter dans ce rôle et le conseiller de manière personnalisée, en tenant compte des acquis de l'apprenant. Ecouter les échanges entre apprenants et accompagnateurs, les réguler si nécessaire et apporter des connaissances dans le but de responsabiliser accompagnateurs et apprenants en tant qu'acteurs de la sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors du rendez-vous préalable après la formation initiale de l'apprenant et à l'occasion des rendez-vous pratiques ou théoriques, en véhicule ou en salle, en présence des apprenants et de leurs accompagnateurs dont les pratiques et le niveau des connaissances sont hétérogènes.

Critères de performance

Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini
Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant
La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace
Le contenu est présenté de façon adaptée aux participants
Les échanges sont régulés en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Présenter l'objectif de la séance aux participants
Echanger avec l'accompagnateur et l'apprenant sur des aspects pédagogiques et organisationnels, en présentiel et à distance
Faire émerger les représentations et animer les échanges
Faire participer les apprenants et les accompagnateurs
Favoriser l'accès à une culture partagée de la sécurité routière
Formuler des recommandations à l'accompagnateur au regard des échanges et des observations
Gérer le temps de parole des participants
Etablir le planning prévisionnel et le modifier si nécessaire
Faciliter l'expression des participants, les aider à formaliser, reformuler
Recadrer les propos dans une perspective de sécurité routière
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire
Connaissance des thèmes à traiter lors des phases « théoriques » des rendez-vous pédagogiques
Connaissance de la réglementation liée aux différentes phases de l'accompagnement

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	18/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Partant des résultats des évaluations, des comportements des apprenants et des échanges avec eux, anticiper ou repérer des difficultés d'apprentissage. Identifier la ou les causes des difficultés et y remédier individuellement ou collectivement, afin de lever des obstacles à l'acquisition des connaissances et des compétences relatives à la sécurité et à la conduite routières.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors des séances collectives et individuelles, en salle, en circulation et hors circulation.

Critères de performance

Les difficultés d'apprentissage courantes sont prises en compte dans la préparation des séances d'apprentissage

Les difficultés d'apprentissage effectives sont repérées

Les causes d'une ou des difficultés d'apprentissage sont correctement identifiées

La remédiation est adaptée à la difficulté d'apprentissage

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les composantes d'une séance de formation pouvant constituer une cause de difficulté d'apprentissage

Analyser les supports et le scénario pédagogiques et anticiper d'éventuelles difficultés en fonction du public

Repérer et identifier les difficultés d'apprentissage particulières d'un apprenant

Mettre en œuvre la remédiation appropriée

Identifier les facteurs de stress des apprenants afin d'en réduire les effets

Mener un entretien individuel

Pratiquer une écoute active, faire preuve d'empathie

Préserver la distance professionnelle

Connaissance des principales difficultés d'apprentissage liées à la conduite et de leurs causes

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance de base des techniques de remédiation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	19/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'appuyant sur l'observation de l'environnement, du contexte de circulation et, lors d'une séance de formation à la conduite, sur l'observation du comportement de l'apprenant, détecter, analyser et commenter les indices permettant d'anticiper les comportements de l'apprenant conducteur et des autres usagers de la route, afin de prévenir le risque d'accident.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule en circulation, lors d'une démonstration ou avec un apprenant au volant, parfois en présence d'autres apprenants ou d'accompagnateurs, dans des conditions météorologiques normales ou dégradées, de jour comme de nuit.

Critères de performance

La prise d'informations concerne la globalité de l'environnement
Les indices repérés sont pertinents
Les indices sont hiérarchisés
Les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement
Les risques potentiels sont identifiés
Les informations sont partagées avec l'apprenant
Le vocabulaire est adapté à la situation d'apprentissage

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Prendre des informations en périphérie du véhicule
Percevoir l'environnement routier
Identifier, analyser et hiérarchiser l'importance des indices selon le risque
Expliciter l'importance des indices en fonction du risque
Anticiper le comportement de l'apprenant en fonction des indices perçus
Exercer une vigilance permanente quant à l'évolution du contexte routier
Partager les critères d'analyse de la conduite et de l'environnement avec l'apprenant
Communiquer ses intentions aux autres usagers
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance de base de la physiologie
Connaissance de la psychologie de la perception et du traitement de l'information
Connaissance des différences intra et inter individuelles dans le traitement de l'information

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	20/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 8

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la politique commerciale de l'établissement et en fonction des informations fournies par le commanditaire, identifier, analyser et clarifier les attentes, les besoins et les motivations du commanditaire. Repérer les enjeux de la prestation par l'échange et la reformulation. Apporter un conseil adapté au contexte permettant de convenir d'un cahier des charges et de concevoir la prestation adaptée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une prestation de sensibilisation, face au commanditaire ou à distance, en collaboration avec le responsable hiérarchique et la ligne commerciale de l'établissement. Les contextes varient selon le type de commanditaire et le public visé par la prestation.

Critères de performance

Les attentes spécifiques du commanditaire sont identifiées

Le conseil est pertinent au regard de la demande

La prestation envisagée correspond au besoin du commanditaire

Les impératifs économiques, logistiques et organisationnels de l'établissement sont pris en compte

Les prestations et l'expertise de l'établissement sont valorisées auprès du client

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Présenter l'établissement et ses prestations de manière valorisante

Mener un entretien en respectant les étapes, en face à face et à distance

Recueillir des informations auprès d'un commanditaire

Utiliser des techniques de questionnement

Ecouter activement le commanditaire

Reformuler les propos du commanditaire, s'assurer de sa compréhension

Estimer la durée prévisionnelle d'une prestation en fonction d'un objectif

Apporter un conseil approprié

Contribuer à la formalisation d'un cahier des charges

Argumenter une proposition

Formuler des critères d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif

Rédiger des courriels professionnels

Rendre compte à son responsable hiérarchique

Respecter les horaires et la durée d'un rendez-vous

Faire participer le commanditaire à l'élaboration de la prestation

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente

Connaissance des principaux types de clients et de leurs problématiques relatives à la sécurité routière et à la conduite automobile

Connaissance des publics visés par les prestations courantes

Connaissance des techniques d'entretien

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	21/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 9

Construire et préparer une action de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre réglementaire et de l'engagement contractuel relatif à l'action de sensibilisation, des procédures de l'établissement et des contraintes organisationnelles, rechercher le contenu pertinent, choisir les ressources formatives et les activités. Définir le rôle d'un co-animateur le cas échéant et élaborer le scénario pédagogique de l'action afin d'optimiser les conditions d'apprentissage du public visé. Elaborer un outil d'évaluation de l'action. Préparer le matériel et les ressources documentaires en nombre suffisant et aménager l'espace de formation en fonction du scénario pédagogique prévu.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans l'établissement et les lieux destinés aux prestations de sensibilisation. La préparation peut s'effectuer en partenariat avec le commanditaire et/ou le(s) co-animateur(s).

Critères de performance

Le scénario de l'action intègre les exigences du cahier des charges
Le rôle du co-animateur et les modalités de son intervention sont définis
Le contenu et les ressources sont adaptés à l'objectif et au public
Les activités d'apprentissage et les espaces de formation prévus sont en cohérence avec l'objectif
Le scénario tient compte de la durée et des moyens matériels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Respecter l'engagement contractuel dans la conception d'une action de sensibilisation
Rechercher efficacement des informations relatives à la sécurité routière par des moyens appropriés
Identifier des modalités pédagogiques adaptées à l'objectif et aux caractéristiques d'un public
Choisir, modifier si nécessaire et préparer les ressources pédagogiques adaptées au public
Elaborer des outils d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif
Formaliser le déroulement de l'action par écrit
Respecter les procédures de l'établissement
Tenir compte des contraintes organisationnelles
Alerter sa hiérarchie en cas de difficulté
Rendre compte à sa hiérarchie
Travailler avec un commanditaire et/ou un co-animateur en amont d'une prestation
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente
Connaissance de la notion du « continuum éducatif », de son histoire et de sa traduction opérationnelle.
Connaissance des publics relevant des Attestations de Sécurité Routière
Connaissance des textes relatifs aux modalités d'organisation et d'obtention des Attestations de Sécurité Routière
Connaissance de base des caractéristiques des publics visés
Connaissance des données relatives à l'accidentologie
Connaissance des principales sources documentaires
Connaissance des principes généraux du développement durable

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	22/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 10

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de l'engagement contractuel, en tenant compte des caractéristiques du public, animer une séance de sensibilisation avec des techniques pédagogiques et des ressources formatives adaptées, afin de favoriser chez les participants l'adoption des comportements respectueux des règles de la sécurité routière, des autres usagers et de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans des environnements variables selon les contextes et les publics, dans l'établissement d'enseignement de la conduite ou chez le commanditaire, parfois en présence d'un coanimateur.

Critères de performance

Les clauses du cahier des charges sont respectées
Les techniques et supports pédagogiques sont adaptés
Le langage et la communication sont adaptés au public
Les contenus sont pertinents
La durée de la séance est respectée
La méthode favorise la participation du public

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Respecter le cahier des charges d'une prestation
Adapter son langage aux interlocuteurs
Présenter les contenus de façon adaptée au public
Utiliser à bon escient les ressources formatives
Faire émerger des représentations relatives aux comportements à risque et en faire une ressource pédagogique
Adapter le scénario en fonction du public
Analyser les comportements au volant et la conduite des participants à des fins pédagogiques
Amener les participants à analyser leurs pratiques en tant qu'usagers de la route
Tenir compte des contraintes organisationnelles
Respecter la durée de la prestation
Ecouter activement
Co-animer une prestation de sensibilisation et respecter le rôle de chacun
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance de base de la psychologie des usagers de la route
Connaître les facteurs de risque relatifs à la sécurité routière et à la conduite d'automobile
Connaissance de base des caractéristiques des publics visés
Connaissance des données relatives à l'accidentologie
Connaissance des principes généraux du développement durable
Connaissance des prestations de la formation post-permis
Connaissance des acteurs principaux et des programmes de prévention du risque routier
Connaissance des modes alternatifs de transport d'un territoire
Connaissance des techniques d'animation et de co-animation

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	23/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 11

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Analyser ses pratiques professionnelles et les confronter à celles de ses pairs, afin de repérer des pratiques efficaces et de pouvoir modifier les siennes dans le but d'améliorer son niveau de professionnalisme. Intégrer des nouveaux outils pédagogiques dans sa pratique et exercer une veille en matière de sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans un contexte formel ou informel, avec ou sans la présence d'un animateur.

Critères de performance

La situation de formation est décrite et analysée de façon pertinente
Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes
Les facteurs d'efficacité et d'inefficacité des pratiques sont identifiés
Les pratiques professionnelles sont décrites et analysées de façon pertinente
Les sources d'information relatives à la sécurité routière sont connues et exploitées à bon escient
Le bilan des interventions est pertinent
Les axes d'amélioration sont réalistes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Distinguer les faits des opinions et des émotions
Identifier les paramètres d'une situation vécue ou rapportée
Analyser les paramètres d'une situation vécue ou rapportée
Exploiter les résultats de l'évaluation d'une action de formation
Etre force de proposition pour améliorer les pratiques individuelles et collectives
Intégrer un nouvel outil pédagogique
Rechercher et exploiter des informations relatives à la sécurité routière et mettre à jour ses connaissances
Rechercher des informations sur Internet, identifier les sources fiables
Emettre des critiques constructives
Echanger avec ses pairs sur les pratiques professionnelles pour les analyser
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des limites de ses responsabilités
Connaissance de l'approche réflexive
Connaissances de base de l'analyse des situations
Connaissance des concepts de « valeur », « représentation », « rôle », « attitude », « opinion », « fait », « émotion », et « jugement »
Connaissance des sources d'information sur la réglementation et la sécurité routière

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	24/45

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour permettre aux différents apprenants usagers de la route, d'adopter des comportements sécuritaires en toutes circonstances en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE pour réduire les risques d'accidents.

Critères de performance

L'influence des différents facteurs intervenant dans la construction des comportements et du rapport personnel au risque ainsi que les interactions entre ces facteurs sont connues et comprises.

Les sources de variabilité du comportement sont connues.

Par l'auto évaluation de leur comportement, l'enseignant et l'apprenant connaissent leurs propres capacités et leurs limites et les prennent en compte.

La responsabilité juridique et les sanctions administratives ou pénales, notamment prévues dans le code de la route, sont connues.

Les conditions d'usage de la route et de déplacement sont anticipées et la conduite est apaisée en toutes circonstances.

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Se référer en permanence au code de la route et à la réglementation en vigueur, les faire respecter par un discours permettant à l'apprenant de les intégrer afin de contribuer à une culture partagée de la sécurité routière.

Critères de performance

Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées.

Les références réglementaires sont justes.

Dans l'environnement routier, les indices sont hiérarchisés par rapport aux risques potentiellement associés.

Dans l'environnement routier, les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement.

Les échanges avec les apprenants sont régulés en vue d'une adhésion à une culture partagée de la sécurité routière.

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Par la pratique et par un discours adapté, intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales de la conduite d'un véhicule dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière afin de sensibiliser l'apprenant et de développer des comportements respectueux de l'environnement

Critères de performance

Les dimensions du développement durable (environnementale, sociale, économique) sont prises en compte dans tous les contextes de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	25/45



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE
SPÉCIALISATION N°1**

DU TITRE À FIANLITÉ PROFESSIONNELLE

**ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIERE**

« Animer des actions de formation à la conduite en
sécurité des véhicules motorisés à deux roues en
circulation et hors circulation »

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	26/45

FICHE ACTIVITÉ TYPE DU CCS N° 1

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière prépare les apprenants à la conduite en sécurité des véhicules des catégories AM, A1, A2 et A du permis de conduire.

L'activité s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un directeur pédagogique. Dans le respect de la nature de la prestation, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité.

Il conçoit et anime les séances de formation dans un souci constant de faciliter, chez les apprenants, la prise de conscience des risques inhérents à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues. Il adapte son langage et ses méthodes d'animation aux apprenants, tient compte de leur âge, de leur maturité et de leurs motivations. Par son discours et sa pratique, il sensibilise l'apprenant aux enjeux du développement durable et l'initie à une technique de conduite économique.

Lors des séances de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière définit l'objectif selon les acquis de l'apprenant et les conditions météorologiques et détermine l'environnement adapté. Il veille au port d'une tenue adaptée par les apprenants. Hors circulation, en respectant les règles de sécurité, il aménage l'espace avec les équipements appropriés aux manœuvres à réaliser par l'apprenant, donne des instructions et effectue des démonstrations de conduite si nécessaire.

En circulation, il suit les apprenants dans un véhicule ou sur un véhicule motorisé à deux roues, et les guide par des consignes précises à l'aide d'un dispositif de liaison radio. Il assure en permanence leur sécurité et celle des autres usagers de la route dans le respect de la réglementation en vigueur.

En salle ou lors des séances de conduite, il apporte aux apprenants les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à deux roues. Il veille à établir le lien entre l'expérience de conduite de l'apprenant et les apports en termes de connaissances.

L'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues exige le port d'une tenue adaptée à la situation et le maintien d'une vigilance constante au regard de l'environnement routier et du comportement de l'apprenant.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues

Compétences transversales de l'activité type

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	27/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, préparer l'apprenant à adopter un comportement adapté en termes de sécurité routière aux situations de conduite d'un véhicule motorisé à deux roues. Choisir les exercices adaptés, utiliser à bon escient les supports pédagogiques et l'aire de manœuvre afin d'optimiser les conditions d'apprentissage en garantissant la sécurité de l'apprenant. Effectuer si nécessaire des démonstrations. Commenter la situation d'apprentissage en termes de sécurité routière et des dangers inhérents à la conduite de cette catégorie de véhicule dans un environnement routier donné en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur une aire fermée à la circulation, au moyen du véhicule d'apprentissage ou à proximité de celui-ci, en présence d'un ou plusieurs apprenants.

Critères de performance

La sécurité des personnes présentes est assurée
La durée de la séance est respectée
Les équipements du conducteur sont adaptés et utilisés à bon escient
Les vérifications liées au véhicule sont réalisées avec pertinence
Le choix des objectifs et des exercices est pertinent
Les objectifs présentés à l'apprenant sont mis en lien avec les situations de circulation
Le commentaire accompagnant la démonstration est adapté au contexte et à l'apprenant
La démonstration est adaptée à l'apprenant, au contexte et à l'objectif

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Veiller à sa propre sécurité et à la sécurité des apprenants
Aménager une piste de maniabilité
Effectuer et faire effectuer les contrôles avec pertinence
Conduire en sécurité un véhicule motorisé à deux ou trois roues à des fins de démonstration
Adopter et faire adopter les trajectoires correctes
Prendre en compte l'environnement
Analyser et faire analyser les situations de conduite
Anticiper le comportement de l'apprenant
Adopter un comportement adapté en cas d'accident
Appliquer et faire appliquer les principes de conduite en cohérence avec le développement durable
Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant
Commenter une démonstration de conduite
Commenter la conduite de l'apprenant
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues
Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire
Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues
Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	28/45

Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des équipements requis pour conduire un véhicule motorisé à deux ou trois roues

Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	29/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter l'apprentissage des situations de conduite des véhicules motorisés à deux roues, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE. Utiliser à bon escient la liaison radio, les supports pédagogiques et l'infrastructure routière afin d'optimiser les conditions d'apprentissage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en circulation dans le véhicule automobile suiveur en présence ou non d'autres élèves, ou sur un véhicule motorisé à deux roues.

Critères de performance

La sécurité de l'apprenant et des autres usagers est assurée
Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées
La durée de la séance est respectée
Les objectifs de séance sont respectés et modifiés si nécessaire
Les techniques pédagogiques sont efficaces
Les interventions verbales par liaison radio sont pertinentes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Veiller à sa propre sécurité, la sécurité des apprenants, des autres usagers de la route et des biens
Prendre en compte l'environnement
Utiliser un dispositif de liaison radio
Guider l'apprenant à distance
Analyser les situations de conduite
Anticiper le comportement de l'apprenant
Anticiper le comportement des autres usagers de la route
Adopter un comportement adapté en cas d'accident
Appliquer et faire appliquer les principes de conduite en cohérence avec le développement durable
Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant
Gérer l'itinéraire en fonction de l'horaire et du contexte de circulation
Communiquer par liaison radio de manière efficace
Communiquer ses intentions aux autres usagers
Prendre en compte les intentions des autres usagers de la route
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues
Connaissance des conditions de d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire
Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues
Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations
Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues
Connaissance des éléments constitutifs d'un véhicule en matière de sécurité passive et active

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	30/45

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des équipements requis pour conduire un véhicule motorisé à deux ou trois roues

Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	31/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis et des motivations des apprenants, enseigner les spécificités de la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues. Sensibiliser les apprenants aux risques inhérents à ce véhicule afin de le conduire dans des conditions optimales de sécurité en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE et adopter des comportements appropriés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre tout au long de l'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues, en circulation, hors circulation et en salle, face à un apprenant ou un groupe d'apprenants.

Critères de performance

Les contenus sont exacts et intègrent les règles de sécurité et de circulation routières spécifiques aux véhicules motorisés à deux roues

Les technologies équipant les véhicules motorisés à deux roues sont connues

Les pratiques et les risques inhérents à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues sont connus

Les explications et choix pédagogiques sont adaptés au contexte et aux apprenants

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Accompagner l'appropriation des spécificités de l'environnement et de la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues de manière adaptée au contexte et aux apprenants

Faciliter la prise de conscience relative aux risques inhérents à la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des conditions de d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire

Connaissance des conditions d'assurance des véhicules motorisés à deux et trois roues

Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues

Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations

Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues

Connaissance des éléments constitutifs d'un véhicule en matière de sécurité passive et active

Connaissance des différents types de véhicules motorisés à deux et trois roues et de leur utilisation

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des conséquences physiologiques et physiques de la vitesse

Connaissances des spécificités de la conduite de nuit et de la conduite par intempéries

Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des équipements requis pour pratiquer la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	32/45

Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules à véhicules motorisés à deux ou trois roues

Connaissance des précautions à prendre en amont d'un voyage avec un véhicule motorisé à deux ou trois roues

Connaissance des spécificités de la circulation en groupe

Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	33/45



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE
SPÉCIALISATION N°2**

DU TITRE À FIANLITÉ PROFESSIONNELLE

**ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIERE**

« Animer des actions de formation à la conduite en
sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation
et hors circulation »

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	34/45

FICHE ACTIVITÉ TYPE DU CCS N° 2

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière prépare les apprenants à la conduite en sécurité des véhicules des catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

L'activité s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant ou d'un directeur pédagogique. Dans le respect de la nature de la prestation, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est autonome dans l'exercice de l'activité.

Il conçoit et anime les séances de formation dans un souci constant de faciliter, chez les apprenants, la prise de conscience des risques inhérents à la conduite d'un véhicule du groupe lourd. Il adapte le contenu, son langage et ses méthodes d'animation aux apprenants et tient compte de leurs attentes. Par son discours et sa propre pratique, il sensibilise les apprenants aux enjeux du développement durable. Il les initie à une technique de conduite rationnelle.

Lors des séances de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière définit les objectifs selon les acquis des apprenants et détermine l'environnement adapté. Hors circulation, en respectant les règles de sécurité, il aménage l'espace avec les équipements en fonction des manœuvres à réaliser, donne des instructions et fait des démonstrations de conduite si nécessaire. Il assure en permanence sa sécurité, celle des apprenants et celle des autres usagers de la route dans le respect de la réglementation en vigueur.

En salle ou lors des séances de conduite, il apporte aux apprenants les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la conduite en sécurité d'un véhicule du groupe lourd, en fonction de la catégorie considérée du véhicule. Il veille à établir le lien entre l'expérience de conduite des apprenants et les apports en termes de connaissances.

Il applique et fait appliquer les gestes et postures appropriés lors de l'accès au véhicule, porte et fait porter les EPI (équipements de protection individuelle). Il est réactif et maintient une vigilance constante au regard de l'environnement routier et du comportement de l'apprenant.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Conduire et manœuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors circulation

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation

Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation

Compétences transversales de l'activité type

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	35/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Conduire et manœuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des règles de sécurité et de circulation routières, de l'environnement, conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie D ou CE de manière optimisée et rationnelle, afin d'enseigner la conduite à des apprenants. Prendre en compte les spécificités liées à la conduite de ces catégories de véhicule dans un environnement donné.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans tous les contextes de circulation.

Critères de performance

Les règles de sécurité et de circulation routières spécifiques aux véhicules du groupe lourd sont respectées

La conduite des véhicules du groupe lourd est maîtrisée dans tous les contextes de circulation

Les contrôles sont réalisés avec pertinence

Les équipements et accessoires du véhicule sont utilisés à bon escient

Les manœuvres sont effectuées en sécurité

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire en sécurité les véhicules du groupe lourd

Adopter des trajectoires appropriées

Manœuvrer un véhicule lourd

Effectuer les contrôles avec pertinence

Prendre en compte le gabarit des véhicules

Prendre en compte l'environnement

Appliquer les principes généraux du développement durable

Analyser les situations de conduite

Communiquer ses intentions aux autres usagers

Prendre en compte les intentions des autres usagers de la route

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des règles du code de la route et de sécurité routière spécifiques aux véhicules lourds

Connaissance des véhicules lourds, de leurs spécificités et équipements

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des différents types de véhicules du groupe lourd

Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules du groupe lourd

Connaissance des différents types de marchandises

Connaissance des principes de prévention des risques liés aux activités physiques

Connaissance des réglementations relatives à l'arrimage et au calage de la marchandise

Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules lourds

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	36/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, préparer l'apprenant à adopter un comportement adapté en termes de sécurité routière aux situations de conduite d'un véhicule du groupe lourd. Choisir les exercices adaptés, utiliser à bon escient les supports pédagogiques et l'aire de manœuvre afin d'optimiser les conditions d'apprentissage en garantissant la sécurité de l'apprenant. Effectuer si nécessaire des démonstrations. Commenter la situation d'apprentissage en termes de sécurité routière et des dangers inhérents à la conduite de cette catégorie de véhicule dans un environnement routier donné en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur une aire fermée à la circulation, dans le véhicule d'apprentissage ou à proximité de celui-ci, en présence d'un ou plusieurs apprenants.

Critères de performance

La sécurité des personnes présentes est assurée

La durée de la séance est respectée

Les équipements du conducteur sont adaptés et utilisés à bon escient

Les vérifications liées au véhicule sont réalisées avec pertinence

Le choix des objectifs et des exercices est pertinent

Les objectifs présentés à l'apprenant sont mis en lien avec l'activité de conduite d'un véhicule du groupe lourd

La démonstration est adaptée à l'apprenant, au contexte et à l'objectif

Le commentaire accompagnant la démonstration est adapté au contexte et à l'apprenant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Veiller à la sécurité des personnes et des biens en transport de voyageurs et de marchandises

Veiller au respect des consignes de sécurité, véhicule à l'arrêt et en mouvement

Aménager une piste de maniabilité

Effectuer et faire effectuer les contrôles avec pertinence

Conduire en sécurité un véhicule du groupe lourd à des fins de démonstration

Manœuvrer en sécurité un véhicule du groupe lourd à des fins de démonstration

Prendre en compte l'environnement

Faire appliquer les principes d'ergonomie spécifiques au poste de conduite

Faire procéder à l'attelage et au dételage d'une remorque ou d'une semi-remorque

Anticiper les comportements des apprenants

Adopter un comportement adapté en cas d'accident

Faire appliquer les principes de l'éco conduite

Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant

Prendre en compte le parcours de chaque apprenant et les enjeux de la formation en lien avec son projet professionnel

Communiquer de manière efficiente à distance sur une aire fermée à la circulation

Connaissance du code de la route, de la réglementation et de la sécurité routière

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance des conditions d'obtention du permis de conduire de catégorie C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE

Connaissance des normes et réglementations relatives à la conduite de poids lourds

Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	37/45

Connaissance des publics concernés par le permis de conduire du groupe lourd, de leurs attentes sociales et professionnelles, et de leurs motivations
 Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules du groupe lourd
 Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des différents types de véhicules du groupe lourd
 Connaissance des éléments spécifiques en matière de sécurité passive et active d'un véhicule du groupe lourd
 Connaissance technologique du véhicule d'enseignement et de ses équipements
 Connaissance des vérifications relatives à l'utilisation des véhicules du groupe lourd
 Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules du groupe lourd
 Connaissance de l'ergonomie du poste de conduite
 Connaissance des précautions à prendre lors du retrait et du remplacement des roues
 Connaissance des infrastructures routières empruntées par les véhicules du groupe lourd
 Connaissance des gênes occasionnées par les véhicules du groupe lourd
 Connaissance des risques d'insécurité et des nuisances induits par la conduite des véhicules du groupe lourd
 Connaissance des principes de prévention des risques liés aux activités professionnelles
 Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident
 Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	38/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter l'apprentissage des situations de conduite des véhicules du groupe lourd, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE. Utiliser à bon escient les supports pédagogiques et l'infrastructure routière afin d'optimiser les conditions d'apprentissage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule d'apprentissage en circulation, en présence d'autres apprenants.

Critères de performance

La sécurité des apprenants et des autres usagers est assurée
Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées
La durée de la séance est respectée
Les objectifs de séance sont respectés et modifiés si nécessaire
Les méthodes et techniques pédagogiques sont efficaces
Les interventions verbales et techniques sont anticipées
Les interventions verbales et techniques sont pertinentes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Veiller à la sécurité des personnes et des biens en transport de voyageurs et de marchandises
Veiller au respect des consignes de sécurité, véhicule à l'arrêt et en mouvement
Effectuer et faire effectuer les contrôles avec pertinence
Prendre en compte l'environnement
Faire appliquer les principes d'ergonomie spécifiques au poste de conduite
Anticiper les comportements des apprenants
Adopter un comportement adapté en cas d'accident
Faire appliquer les principes de l'éco conduite
Elaborer l'itinéraire en fonction du niveau de l'apprenant
Prendre en compte le parcours de chaque apprenant et les enjeux de la formation en lien avec son projet professionnel
Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant
Gérer l'itinéraire en fonction de la réglementation, de l'horaire et du contexte de circulation
Communiquer de manière efficace à distance
Communiquer ses intentions aux autres usagers
Prendre en compte les intentions des autres usagers de la route
Connaissance du code de la route, de la réglementation et de la sécurité routière
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance des conditions d'obtention du permis de conduire de catégorie C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE
Connaissance des normes et réglementations relatives à la conduite de poids lourds
Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule du groupe lourd
Connaissance des publics concernés par le permis de conduire du groupe lourd, de leurs attentes sociales et professionnelles, et de leurs motivations
Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules du groupe lourd
Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des différents types de véhicules du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	39/45

Connaissance des éléments spécifiques en matière de sécurité passive et active d'un véhicule du groupe lourd
 Connaissance technologique du véhicule d'enseignement et de ses équipements
 Connaissance des vérifications relatives à l'utilisation des véhicules du groupe lourd
 Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules du groupe lourd
 Connaissance de l'ergonomie du poste de conduite
 Connaissance des précautions à prendre lors du retrait et du remplacement des roues
 Connaissance des infrastructures routières empruntées par les véhicules du groupe lourd
 Connaissance des gênes occasionnées par les véhicules du groupe lourd
 Connaissance des risques d'insécurité et des nuisances induits par la conduite des véhicules du groupe lourd
 Connaissance des principes de prévention des risques liés aux activités professionnelles
 Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident
 Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	40/45

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 4

Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis et des motivations des apprenants, enseigner les spécificités de la conduite des véhicules de transport de voyageurs ou de marchandises. Sensibiliser les apprenants aux risques inhérents à ces véhicules afin de les conduire dans des conditions optimales de sécurité et adopter des comportements appropriés, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre tout au long de l'enseignement de la conduite des véhicules du groupe lourd, en circulation, hors circulation et en salle, face à un apprenant ou un groupe d'apprenants.

Critères de performance

Les contenus sont exacts et intègrent les règles de sécurité et de circulation routières spécifiques aux véhicules du groupe lourd

Les technologies équipant les véhicules du groupe lourd sont connues

Les pratiques et les risques inhérents à la conduite d'un véhicule du groupe lourd sont connus

Les explications et choix pédagogiques sont adaptés au contexte et aux apprenants

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Accompagner l'appropriation des spécificités de l'environnement et de la conduite des véhicules du groupe lourd de manière adaptée au contexte et aux apprenants

Faciliter la prise de conscience relative aux risques inhérents à la conduite des véhicules du groupe lourd

Connaissance du code de la route, de la réglementation et de la sécurité routière

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance des conditions d'obtention du permis de conduire des catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE

Connaissance des normes et réglementations relatives à la conduite de poids lourds

Connaissance de base de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses

Connaissance de la réglementation spécifique au transport d'enfants

Connaissance des documents réglementaires du transport routier de voyageurs et de marchandises

Connaissance de l'organisation de la profession de transporteurs routiers

Connaissance du rôle des transports routiers de voyageurs et de marchandises en France et en Europe

Connaissance du réseau routier, des infrastructures et ouvrages d'art

Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule du groupe lourd

Connaissance des publics concernés par le permis de conduire du groupe lourd, de leurs attentes sociales et professionnelles, et de leurs motivations

Connaissance des pathologies affectant les conducteurs de véhicules du groupe lourd

Connaissance des principes de prévention des risques et des maladies professionnelles

Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules du groupe lourd

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des différents types de véhicules du groupe lourd

Connaissance de la technologie équipant les véhicules du groupe lourd

Connaissance des vérifications relatives à l'utilisation des véhicules du groupe lourd

Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules du groupe lourd

Connaissance technologique du véhicule d'enseignement et de ses équipements

Connaissance des spécificités liées au déplacement d'un véhicule du groupe lourd

Connaissances des spécificités de la conduite de nuit et de la conduite par intempéries

Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	41/45

Connaissance des principes de répartition des charges, de calage et d'arrimage des marchandises
 Connaissance de la nature de la marchandise et de son effet sur la stabilité du véhicule
 Connaissance de l'ergonomie du poste de conduite
 Connaissance des précautions à prendre lors du retrait et du remplacement des roues
 Connaissance des infrastructures routières et gênes occasionnées par les véhicules du groupe lourd
 Connaissance des risques d'insécurité et des nuisances induits par la conduite des véhicules du groupe lourd
 Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules du groupe lourd

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	42/45

Glossaire technique

Matrice GDE (Goals for Driver's Education - Traduit de l'anglais, « objectifs pour l'éducation du conducteur »).

La matrice GDE est une approche hiérarchique qui permet de structurer et de comprendre les compétences nécessaires pour conduire en sécurité.

Elle est reconnue par l'ensemble des experts et acteurs de la formation travaillant dans le champ de l'éducation routière en Europe, comme permettant d'impulser une modification en profondeur des démarches éducatives visant à réduire le risque accidentel des usagers de la route. Elle constitue une référence du continuum éducatif. Elle met en relation cinq niveaux du comportement du conducteur avec des contenus de formation portant sur les connaissances, les capacités et les facteurs d'accroissement du risque.

Les cinq niveaux du comportement sont hiérarchisés comme suit :

- 1 – Maniement du véhicule,
- 2 – Maîtrise des situations de circulation,
- 3 – Objectifs de la conduite automobile et contexte social (par rapport aux déplacements),
- 4 – Projets de vie et aptitude à la vie (en général),
- 5 – Pressions sociétales, économiques et politiques.

La matrice GDE intègre une démarche réflexive incitant l'apprenant conducteur ou le conducteur à prendre conscience des influences et pressions auxquelles il est soumis.

Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

Ce référentiel définit les compétences que tout usager de la route responsable doit maîtriser.

Il constitue le socle commun de tout programme de formation relatif à la sécurité routière. Il concerne l'ensemble des intervenants dispensant une formation dans ce domaine, notamment dans les cadres scolaires, parascolaires, associatifs et professionnels.

Il privilégie une pédagogie basée sur l'acquisition de compétences. Cette approche permet d'introduire dans l'apprentissage tous les niveaux de la matrice GDE.

Le REMC a pris effet en date du 1^{er} juillet 2014 (cf. arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne NOR : *INTS1308620A*)

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027506891&categorieLi en=id>

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	43/45

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (R.P)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	44/45

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
ECSR	Référentiel Professionnel	TP – 01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	45/45

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203502DL-5

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « gouvernant(e) en hôtellerie » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « gouvernant(e) en hôtellerie » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Gouvernant(e) en hôtellerie	GH	TP-00316

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« GOUVERNANT(E) EN HOTELLERIE »

NIVEAU IV (4)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	1/19

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : **Gouvernant(e) en Hôtellerie**

Sigle du titre à finalité professionnelle : **GH**

Niveau : **IV (4)**

Équivalent code(s) NSF national équivalent : **334t – Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement**

Équivalent code(s) Rome : **G1503**

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	2/19

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle GH

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement Planifier et coordonner l'activité journalière Animer et adapter la formation du personnel au service des étages	02 h 00 min	1ère partie : La présence d'un surveillant est requise. A partir de documents et de données du service des étages, le candidat pendant 0h50 : • détermine les besoins en linge, matériels, produits et consommables ; • vérifie les besoins en effectifs ; • répartit l'activité journalière ; • met à jour un rapport de productivité. en utilisant un tableur et un logiciel de traitement de texte. 2ème partie : Le jury tient le rôle d'un collaborateur et d'un client. A partir d'un scénario tiré au sort, le candidat traite un ensemble de tâches au service des étages en tenant compte des priorités. Le candidat, pendant 1h10 : • contrôle les travaux de nettoyage et de remise en état d'une chambre libre et nettoyée et commente son contrôle ; • signale à un collaborateur un manquement constaté lors du contrôle et l'accompagne à corriger la situation par le biais d'une démonstration ; • signale le dysfonctionnement technique au service de maintenance ; • transmet une information à un service de l'établissement concerné par la production ; • gère un incident avec un collaborateur ; • traite deux réclamations client, une en français et une en anglais. en utilisant un équipement numérique mobile et un téléphone. L'évaluation de la langue anglaise au niveau B2 « utilisateur

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	4/19

			indépendant avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues est <i>basée sur la communication, orale et écrite, avec la clientèle et les collaborateurs.</i>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement Planifier et coordonner l'activité journalière Intégrer un nouveau collaborateur dans son service Animer et adapter la formation du personnel au service des étages	00 h 35 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il comporte deux parties : Pendant 0h15, le jury questionne le candidat sur les tâches réalisées lors de la mise en situation professionnelle. Pendant 0h20, le jury questionne le candidat sur : • l'ouverture et la fermeture du service des étages ; • les consignes relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail ; • les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes ; • les procédures de stockage ; • l'intégration d'un nouveau collaborateur ; • l'animation et la formation opérationnelle du personnel du service des étages.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	02 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle comporte deux parties. Elles peuvent s'organiser de façon distincte.

Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1 h 00) :

Le candidat tire au sort un sujet et prépare son animation (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation de l'animation de la séance collective de formation à la sécurité routière.

Il anime ensuite une séance de formation à la sécurité routière devant quatre élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	5/19

prévus par la réglementation en vigueur (40 minutes). Lorsque les élèves détiennent déjà une autre catégorie de permis de conduire, leur code ne doit pas être valide.

Les élèves conducteurs ne doivent pas être en formation avec le candidat.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Contrôler la qualité de la production du service des étages					
Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service	La procédure de contrôle chambre est appliquée. Les règles de communication et le traitement de l'information sont appliqués. Les dysfonctionnements techniques sont signalés au service de maintenance. Les manquements constatés sont signifiés au personnel du service des étages. Les gestes professionnels à adopter sont démontrés. Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.	☒	☒	☐	☐
Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables	Les besoins en linge, matériels, produits et consommables sont déterminés. Les procédures de stockage sont appliquées en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.	☒	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 6/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	

Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement	Les règles de communication sont appliquées. La transmission d'information est fiable. Les réclamations client sont traitées. Le suivi des prestations proposées par le service des étages est assuré. Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Organiser et animer le travail des équipes du service des étages					
Planifier et coordonner l'activité journalière	La répartition du travail est équitable et rationnelle. Les procédures d'ouverture et de fermeture du service sont appliquées. La détermination des besoins en effectif correspond aux besoins de l'activité. Les tâches administratives sont réalisées. La mise à jour du rapport de productivité est fiable et exploitable. Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.	☒	☒	☐	☐
Intégrer un nouveau collaborateur dans son service	Le plan d'intégration est organisé et planifié. Les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes sont transmises. La procédure d'intégration est appliquée. Les réponses aux demandes d'informations du nouveau collaborateur sont fiables	☐	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	

Animer et adapter la formation du personnel au service des étages	La diversité du collectif est prise en compte dans la pratique managériale. Les relations interpersonnelles sont régulées. Les règles de communication sont appliquées. La formation opérationnelle du collaborateur est adaptée	☒	☒	☐	☐
Obligations réglementaires le cas échéant :					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer à l'oral et à l'écrit avec la hiérarchie, les collaborateurs et la clientèle de	Animer et adapter la formation du personnel au service des étages
	Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement
	Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service
	Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables
	Intégrer un nouveau collaborateur dans son service
	Planifier et coordonner l'activité journalière
Utiliser les outils numériques au service des étages	Animer et adapter la formation du personnel au service des étages
	Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement
	Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service
	Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables
	Intégrer un nouveau collaborateur dans son service
	Planifier et coordonner l'activité journalière

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre GH

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la mise en situation professionnelle.
La présence du jury n'est pas requise pendant la première partie de la mise en situation. Pendant la deuxième partie de la mise en situation, les membres du jury assurent le rôle d'un collaborateur ou d'un client.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La présence d'un surveillant est requise pendant la première partie de la mise en situation professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

GOUVERNANT(E) EN HOTELLERIE

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	11/19

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/19
GH	Référentiel de Certification	TP -00316	Gouvernant(e) Hôtellerie	

CCP 1

Contrôler la qualité de la production du service des étages

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement	01 h 30 min	1ère partie : La présence d'un surveillant est requise. A partir de documents et de données du service des étages, le candidat pendant 0h35 : • détermine les besoins en linge, matériels, produits et consommables ; • répond à deux courriels client, un en français et un en anglais. En utilisant un tableur et un logiciel de traitement de texte. 2ème partie : Le jury tient le rôle d'un collaborateur et d'un client. A partir d'un scénario tiré au sort, le candidat traite un ensemble de tâches au service des étages en tenant compte des priorités. Le candidat, pendant 0h55 : • contrôle les travaux de nettoyage et de remise en état d'une chambre libre et nettoyée et commente son contrôle ; • signale à un collaborateur un manquement constaté lors du contrôle et l'accompagne à corriger la situation par le biais d'une démonstration ; • signale le dysfonctionnement technique au service de maintenance ; • transmet une information à un service de l'établissement concerné par la production ; • traite deux demandes client, une en français et une en anglais en utilisant un équipement numérique mobile et un téléphone. L'évaluation de la langue anglaise au niveau B2 « Utilisateur indépendant avancé » du cadre

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	13/19

			européen commun de référence pour les langues est basée sur la communication écrite et orale, avec la clientèle et les collaborateurs.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement	00 h 35 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il comporte deux parties : Pendant 0h15, le jury questionne le candidat sur les tâches réalisées lors de la mise en situation professionnelle. Pendant 0h20, le jury questionne le candidat sur : • les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes ; • les procédures de stockage ; • les consignes relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail ; • les prestations proposées par le service des étages.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 05 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Contrôler la qualité de la production du service des étages

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	14/19

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la mise en situation professionnelle.

La présence du jury n'est pas requise pendant la première partie de la mise en situation. Pendant la deuxième partie de la mise en situation, les membres du jury assurent le rôle d'un collaborateur ou d'un client.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est requise pendant la première partie de la mise en situation professionnelle.

CCP 2

Organiser et animer le travail des équipes du service des étages

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Planifier et coordonner l'activité journalière Animer et adapter la formation du personnel au service des étages	01 h 05 min	1ère partie : La présence d'un surveillant est requise. A partir de documents et de données du service des étages, le candidat pendant 0h35 : • vérifie les besoins en effectifs ; • répartit l'activité journalière ; • met à jour un rapport de productivité. en utilisant un tableur et un logiciel de traitement de texte. 2ème partie : Le jury tient le rôle d'un collaborateur. A partir d'un scénario tiré au sort, le candidat traite un ensemble de tâches au service des étages en tenant compte des priorités. Le candidat, pendant 0h30 : • gère un incident avec un collaborateur en français et en anglais ; • adapte la formation d'un collaborateur en situation de travail en français et en anglais. L'évaluation de la langue anglaise au niveau B2 « utilisateur indépendant avancé » du Cadre européen commun de référence pour les

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	15/19

			langues est basée sur la communication, orale et écrite, avec les collaborateurs
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Planifier et coordonner l'activité journalière Intégrer un nouveau collaborateur dans son service Animer et adapter la formation du personnel au service des étages	00 h 35 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il comporte deux parties : Pendant 0h15, le jury questionne le candidat sur les tâches réalisées lors de la mise en situation professionnelle. Pendant 0h20, le jury questionne le candidat sur : - la procédure d'ouverture du service des étages ; - la procédure de fermeture du service des étages ; - l'intégration d'un nouveau collaborateur ; - l'animation du personnel du service des étages ; - la formation opérationnelle du personnel du service des étages.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 40 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser et animer le travail des équipes du service des étages

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 05 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	16/19

L'un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la mise en situation professionnelle. La présence du jury n'est pas requise pendant la première partie de la mise en situation. Pendant la deuxième partie de la mise en situation, les membres du jury assurent le rôle d'un collaborateur.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est requise pendant la première partie de la mise en situation professionnelle.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Gouvernant en Hôtellerie

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un local fermé pour la 1ère partie de la mise en situation professionnelle comprenant : • 16 postes informatiques ou tablettes équipés (d'un tableur et d'un logiciel de traitement de texte) et reliés à une imprimante réseau. • Une chambre pour deux personnes correspondant au classement des hôtels à partir du niveau 3* et selon l'arrêté en vigueur. Un local fermé équipé d'une table, d'une chaise et d'un téléphone.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La chambre doit être libre, nettoyée et correspondre à une chambre en départ.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	17/19

Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité de échanges
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité de échanges

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Equipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière.	1	Sans objet
	1	Téléphone portable ou sans fil.	1	Sans objet
	1	Planche gouvernant, papier blanc et stylo.	1	Sans objet
Équipements	1	Boîte à pharmacie de premier secours	16	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/19
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	

Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Fournis par le candidat : • Uniforme gouvernant ; • Chaussures de villes fermées	1	Sans objet
Matières d'œuvres	1	Imprimante en réseau.	16	Cette imprimante est utilisée lors de la 1ère partie de la mise en situation
	1	Téléphone permettant au jury d'être en relation avec le candidat.	1	Sans objet
	1	Bannette dotée de produits et de matériels de nettoyage : • 1 pulvérisateur détartrant ; • 1 pulvérisateur détergeant et désinfectant ; • 1 pulvérisateur solvant ; • 4 microfibres de couleurs différentes ; • 1 brosse toilettes ; • 1 boîte de gants jetables.	1	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	19/19

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Documentations	1	Support visuel, sous forme d'affiche, présentant les standards de présentation d'un hôtel, d'au moins 3 étoiles (produits accueil, room directory, plateau de courtoisie, coussins...)	1	Sans objet
	1	Arrêté de classement en vigueur	1	https://www.classement.atout-france.fr

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 20/19
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Gouvernant(e) en Hôtellerie est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Gouvernant(e) en hôtellerie (Ancien Titre)		Gouvernant(e) en hôtellerie (Nouveau Titre)
CCP	Organiser et planifier le travail de ses équipes au service des étages	CCP	Organiser et animer le travail des équipes du service des étages
CCP	Contrôler la qualité de la production du service des étages et animer les équipes de son secteur	CCP	Contrôler la qualité de la production du service des étages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	21/19

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel de certification	TP – 00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	22/19



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« GOUVERNANT(E) EN HOTELLERIE »

NIVEAU IV (4)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	1/25

Introduction

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le titre à finalité professionnelle de « Gouvernant(e) en hôtellerie » est configuré en deux activités.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

La qualité de service et d'accueil est un facteur clé de succès de l'économie touristique de la Polynésie française. Depuis moins de dix années, l'offre hôtelière s'est clairement étoffée, notamment par le biais de la réouverture d'établissements fermés, la création de nouvelles structures, ainsi que l'évolution dans le classement officiel des établissements touristiques de quatre vers cinq étoiles. Aussi la tenue prochaine des jeux olympiques 2024 devrait confirmer le développement de ce secteur.

La récente crise sanitaire impactant le secteur touristique a, quant à elle, amené nombre de salariés à une reconversion professionnelle, créant ainsi une pénurie de personnel.

Dans un tel contexte et face à la concurrence mondiale des autres destinations touristiques, les enjeux sont forts. Ils consistent à faire évoluer la compétence des équipes managériales du secteur hôtelier vers les attentes croissantes d'une clientèle internationale sensible au développement durable mais également de plus en plus exigeante en termes d'accueil et de service.

Actuellement cette évolution nécessaire est freinée par le manque de compétences humaines disponibles sur le territoire. En effet, trop souvent à ce jour, les établissements d'accueil n'ont quasiment que pour seul recours l'externalisation du recrutement de leurs cadres intermédiaires. Cette spécificité implique que les candidats ne garantissent aucune assurance d'une pérennité de la fonction. Le « turn-over » des gouvernants reste prégnant, ce qui engendre une forte précarité de la fonction.

Afin de répondre aux exigences du marché, Il est impératif de leur apporter une réponse par le prisme de la mise en place de la formation au titre à finalité professionnelle de « Gouvernant(e) en hôtellerie » à l'échelle locale. Une telle démarche permet à court terme au secteur touristique d'envisager un recrutement de ses cadres intermédiaires dans le bassin d'emploi de la Polynésie française.

Qualifier du personnel localement a plusieurs avantages majeurs :

- Une qualité de service amplifiée
- Des encadrants au faite de l'environnement culturel et social du pays.
- La possibilité de progression de carrière par l'implication professionnelle des employés d'étage.
- La visibilité pour le client d'une empreinte locale à tous les niveaux de l'établissement d'accueil.
- La pérennisation des postes.
- Une meilleure gestion des relations humaines et des animations d'équipes.

Ainsi, la mise en place du titre à finalité professionnelle de « Gouvernant(e) en hôtellerie », positionnera le pays, dans une démarche vertueuse qui favorisera le développement des ressources vives de sa population et principalement sa jeunesse, vers des statuts d'encadrants impliqués dans les démarches qualitatives et environnementales

De plus elle permettra aux résidents hors iles du vent de se diriger vers les établissements de leur zone géographique et ainsi encourager les embauches sur sites.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	2/25

Liste des activités

Ancien Titre à finalité professionnelle : Gouvernant(e) en hôtellerie

Activités :

Organiser et planifier le travail de ses équipes au service des étages.
Contrôler la qualité de la production du service des étages et animer les équipes de son secteur.

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Gouvernant(e) en hôtellerie

Activités :

Organiser et planifier le travail de ses équipes au service des étages
Contrôler la qualité de la production du service des étages et animer les équipes de son secteur.

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Contrôler la qualité de la production du service des étages	1	Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service
		2	Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables
		3	Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement
2	Organiser et animer le travail des équipes du service des étages	4	Planifier et coordonner l'activité journalière
		5	Intégrer un nouveau collaborateur dans son service
		6	Animer et adapter la formation du personnel au service des étages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	3/25

FICHE EMPLOI TYPE

Gouvernant(e) en Hôtellerie

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Dans le respect des procédures et des consignes de sa hiérarchie, le gouvernant en hôtellerie réalise l'ouverture et la fermeture du service des étages. Il planifie et coordonne l'activité journalière et suit la réalisation des actions de nettoyage et d'entretien afin d'assurer à la clientèle la qualité de prestation définie par les standards de qualité de l'établissement.

Le gouvernant en hôtellerie contrôle les chambres, les lieux publics et les locaux de service et assure le suivi des prestations proposées par le service des étages. Il régule les relations interpersonnelles des équipes et transmet les consignes relatives au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Il gère les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables et met en application les actions définies par l'entreprise qui favorisent le développement durable. Il répond aux demandes des clients et lors de réclamations spécifiques, il assure la liaison entre le client, le supérieur hiérarchique et les autres services.

Le gouvernant en hôtellerie repère et trace les informations utiles à l'amélioration du service afin de fidéliser le client. Il véhicule l'image de marque de l'établissement. Dans le cadre du processus de recrutement et selon ses attributions, il assure l'intégration de nouveaux collaborateurs au sein de son équipe. Il adapte la formation du personnel aux techniques et aux procédures de travail en intégrant les principes d'économie d'effort. Il anime son équipe afin de maintenir le dynamisme et la motivation de chacun. Le gouvernant en hôtellerie veille à la sécurité des biens et des personnes tout en étant vigilant aux clients entrants et sortants. Son degré d'autonomie et de responsabilité dépend de l'organisation de l'établissement.

Le gouvernant en hôtellerie exerce cette activité au service des étages d'un établissement hôtelier ou para hôtelier, dans les unités d'hébergement des villages vacances et de l'hôtellerie de plein air, dans les services hôteliers des résidences seniors, maisons de retraite, cliniques et hôpitaux. Il travaille seul ou en équipe sous la responsabilité et la supervision de sa hiérarchie. Il est en contact permanent avec les valets et les femmes de chambre, les équipiers et les autres services de l'établissement.

Il communique avec le client en face à face, au téléphone ou par courriel. En fonction de l'établissement, il utilise la langue anglaise pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, avec les clients et les collaborateurs anglophones. Le gouvernant en hôtellerie utilise un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière.

Le gouvernant en hôtellerie travaille principalement en station debout et effectue de nombreux déplacements à pied. Les horaires sont généralement continus et englobent des temps de travail les weekends et les jours fériés. Le port d'un uniforme ou d'une tenue adaptée est fréquent et défini par l'établissement.

L'emploi exige un rythme de travail soutenu tout au long de la journée avec des pics d'activité. Il peut être exercé pour une société assurant l'externalisation du nettoyage qui nécessite le contrôle de l'application du cahier des charges conclu entre l'hôtelier et le prestataire de service.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Hôtels et résidences de tourisme.
- Hôtels.
- Résidences hôtelières.
- Villages vacances.
- Hôtellerie de plein air.
- Résidences seniors
- Maisons de retraite.
- Cliniques.
- Hôpitaux.
- Sociétés assurant l'externalisation du nettoyage.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	4/25

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Gouvernant en hôtellerie
- Gouvernant
- Gouvernant d'étages
- Aide gouvernant
- Responsable hôtelier
- Responsable hôtellerie
- Responsable housekeeping
- Assistant gouvernant général

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Contrôler la qualité de la production du service des étages
Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service
Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables
Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement

2. Organiser et animer le travail des équipes du service des étages
Planifier et coordonner l'activité journalière
Intégrer un nouveau collaborateur dans son service
Animer et adapter la formation du personnel au service des étages

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec la hiérarchie, les collaborateurs et la clientèle de l'établissement en français et en anglais
Utiliser les outils numériques au service des étages

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR) du 30 avril 1997.

Convention collective nationale de l'hôtellerie de plein air du 2 juin 1993.

Convention collective nationale des hôtels (chaîne) du 1er juillet 1975.

Convention collective nationale de l'immobilier du 9 septembre 1988.

Convention des entreprises de propreté Code NAF : 8129b.

Convention des établissements accueillant des personnes âgées Code NAF 853D.

Code(s) NSF :

334t--Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Fiche(s) Rome de rattachement

G1503 Management du personnel d'étage

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	5/25

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Contrôler la qualité de la production du service d'étage

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect des procédures et des standards de qualité de l'établissement, le gouvernant en hôtellerie contrôle les chambres, les lieux publics et les locaux de service. Il gère les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables et assure l'interface avec les clients et les autres services de l'établissement.

Le gouvernant en hôtellerie coordonne et suit la réalisation des actions de nettoyage et d'entretien afin d'assurer à la clientèle la qualité de prestation définie par les standards de l'établissement. Il assure le suivi de l'avancée de la production et des prestations proposées par le service des étages. Il transmet au service de la réception les chambres faites et contrôlées. Il gère les stocks de produits et de fournitures nécessaires à l'activité du service. Il vérifie l'état des stocks et identifie les besoins en linge, matériels, produits et consommables en tenant compte des standards, des ratios et des indicateurs de performance. En fonction de ses attributions, il effectue les commandes. Il vérifie la livraison, veille au stockage dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Le gouvernant en hôtellerie répond aux clients pour satisfaire à leurs demandes et à leurs réclamations. Il assure la liaison entre le client, le supérieur hiérarchique et les autres services en cas de requêtes spécifiques. Il repère et trace les informations utiles à l'amélioration du service afin de fidéliser le client.

Le gouvernant en hôtellerie exerce cette activité sous la responsabilité et la supervision de sa hiérarchie et en étroite collaboration avec la réception. Il est en contact permanent avec la hiérarchie, les valets et les femmes de chambre, les équipiers et les autres services de l'établissement. Il utilise un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière. Il communique en anglais avec les clients, les collaborateurs et les fournisseurs. Il veille à l'image de l'établissement. Il applique et fait respecter les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes. Son degré d'autonomie et de responsabilité dépend de l'organisation de l'établissement.

L'activité est caractérisée par la simultanéité et la diversité des tâches et par la gestion permanente des priorités.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service

Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables

Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec la hiérarchie, les collaborateurs et la clientèle de l'établissement en français et en anglais

Utiliser les outils numériques au service des étages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	6/25

FICHE ACTIVITÉ TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Organiser et animer le travail des équipes du service des étages

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le gouvernant en hôtellerie planifie et coordonne l'activité journalière du service des étages. Dans le respect des procédures et des consignes, il assure l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein de son équipe. Il anime et adapte la formation du personnel du service en veillant à maintenir le dynamisme et la motivation de chacun.

Le gouvernant en hôtellerie réalise l'ouverture du service des étages. Il répartit équitablement le travail en respectant le ratio de productivité. Il remet à chaque collaborateur tous les éléments et matériels nécessaires à la réalisation de ses tâches journalières. En cas d'impondérable, il fait appel à du personnel supplémentaire en accord avec la hiérarchie. Il assure un suivi de l'activité sur le terrain et régule les relations interpersonnelles. Lors de la fermeture du service, il s'assure de la réalisation des prestations et récupère tous les éléments et matériels remis lors de l'ouverture. En lien avec la réception, il effectue le rapprochement de l'état des chambres. Il planifie et réajuste les besoins en effectif pour l'activité du lendemain et des jours suivants.

Dans le cadre du processus de recrutement de l'établissement il intègre un nouveau collaborateur au service des étages en appliquant les procédures et les consignes de la hiérarchie. Il transmet les consignes relatives au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail et s'assure de leur application.

Afin de maintenir la motivation et la performance au service des étages, il encadre son équipe en adaptant sa pratique managériale à la diversité du collectif. Il anime des briefings journaliers et mène des actions de formation sur le terrain.

Le gouvernant en hôtellerie exerce cette activité sous la responsabilité et la supervision de sa hiérarchie et en collaboration avec la réception. Il utilise un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière. Il est en contact permanent avec la hiérarchie, les valets et femmes de chambre, les équipiers et les autres services de l'établissement. Il utilise la langue anglaise pour communiquer avec les collaborateurs. Il applique et fait respecter les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes. Son degré d'autonomie et de responsabilité dépend de l'organisation de l'établissement.

L'emploi est caractérisé par la simultanéité et la diversité des tâches, par la gestion permanente des priorités.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Planifier et coordonner l'activité journalière

Intégrer un nouveau collaborateur dans son service

Animer et adapter la formation du personnel au service des étages

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec la hiérarchie, les collaborateurs et la clientèle de l'établissement en français et en anglais

Utiliser les outils numériques au service des étages

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	7/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE L'EMPLOI TYPE N° 1

Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des procédures et des consignes, coordonner et suivre la réalisation des actions de nettoyage et d'entretien afin d'assurer à la clientèle la qualité de prestation définie par les standards de l'établissement. Contrôler simultanément la propreté et l'hygiène des locaux ainsi que l'état et le fonctionnement des équipements. Vérifier la mise en place des produits d'accueil, des consommables et du linge. Signaler les dysfonctionnements techniques au service de maintenance. Signifier aux valets et femmes de chambre et aux équipiers les manquements constatés. Leur demander d'y remédier en rappelant les standards de l'établissement, les procédures et les gestes professionnels à adopter. Assurer le suivi des interventions du service technique et des actions correctives du personnel des étages. Veiller à l'harmonie et à l'esthétique des lieux. Appliquer et faire respecter les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes. Utiliser un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière pour la gestion du service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce quotidiennement dans les chambres, les lieux publics, les lieux spécifiques et les locaux de service sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Elle peut s'exercer dans les lieux publics en présence du client. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise pour communiquer à l'oral avec les collaborateurs si besoin.

Critères de performance

La procédure de contrôle chambre est appliquée.
Les règles de communication et le traitement de l'information sont appliqués.
Les dysfonctionnements techniques sont signalés au service de maintenance.
Les manquements constatés sont signifiés au personnel du service des étages.
Les gestes professionnels à adopter sont démontrés.
Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Sélectionner et utiliser les produits et le matériel de nettoyage en fonction des surfaces à entretenir.
Organiser et utiliser le chariot d'étage.
Appliquer les différentes procédures de nettoyage des chambres, des sanitaires et des kitchenettes.
Appliquer les techniques de réfection des lits.
Nettoyer et remettre en état les chambres, les lieux publics et les locaux de service de l'établissement.
Organiser ses interventions.
Entretenir le matériel de nettoyage confié.
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
Appliquer les principes d'économie d'effort.
Utiliser les moyens de protection individuelle (EPI).
Appliquer la procédure de contrôle des chambres, des lieux publics et des locaux de service de l'établissement.
Vérifier l'organisation rationnelle des chariots valets et femmes de chambre et équipiers.
Vérifier le fonctionnement des équipements.
Signaler les dysfonctionnements techniques au service de maintenance.
Rédiger les bons travaux (papier ou dématérialisé).
Utiliser les documents et outils de suivi d'activité mis en place dans l'établissement (papier ou dématérialisé).
Utiliser la fonction gouvernant du progiciel de gestion hôtelière.
Contrôler l'application des prestations du cahier des charges conclu entre l'hôtelier et la société assurant l'externalisation du nettoyage.
Veiller à la mise en œuvre des actions de prévention des risques liés à l'activité physique.
Appliquer et faire appliquer les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	8/25

Réaliser l'autocontrôle de sa prestation.

Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et de tableur.

Coordonner les interventions dans les chambres en tenant compte de l'activité et des priorités.

Coordonner les interventions en tenant compte de la présence des clients dans les lieux publics et spécifiques.

Organiser rationnellement son travail lors des opérations de contrôle.

Gérer les priorités liées aux mouvements de clientèle.

Collaborer au sein d'une équipe en suivant les consignes de travail de la hiérarchie.

Communiquer avec, les membres de son équipe et les différents services de l'établissement.

Communiquer avec la hiérarchie et la réception sur le suivi de l'activité.

Connaissance de l'environnement de l'établissement.

Connaissance des standards de qualité de l'établissement.

Connaissance des locaux de l'établissement.

Connaissance de l'organigramme du service des étages.

Connaissance des différents types de chambres de l'établissement.

Connaissance des différents statuts des chambres (départ, recouche, hors service, day use, etc.).

Connaissance des équipements des chambres et des sanitaires, des produits d'accueil et des consommables.

Connaissance des termes techniques liés aux équipements (applique, plinthes, clapet, bonde, etc.).

Connaissance de la nature des revêtements et leurs caractéristiques.

Connaissance des bases de l'hygiène et de la transmission microbienne.

Connaissance des produits et du matériel de nettoyage.

Connaissance des procédures d'entretien du matériel de nettoyage.

Connaissance des différentes procédures de nettoyage des chambres, des sanitaires et des kitchenettes.

Connaissance des procédures de nettoyage des lieux publics et locaux de service de l'établissement.

Connaissance des différents protocoles en fonction du lieu à nettoyer. (Spa, piscines, etc.).

Connaissance des techniques de réfection des lits.

Connaissance des procédures liées au service des étages (linge client, VIP, objets oubliés, pancarte « Ne pas déranger », etc.).

Connaissance de la procédure de contrôle des chambres, lieux publics et locaux de service de l'établissement.

Connaissance du cahier des charges conclu entre l'hôtelier et la société assurant l'externalisation du nettoyage.

Connaissance des contrôles contradictoires.

Connaissance des prestations proposées par l'établissement.

Connaissance des documents et outils utilisés pour le suivi d'activité dans l'établissement.

Connaissance des fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et de tableur.

Connaissance de la législation en matière de contrat hôtelier.

Connaissance du vocabulaire hôtelier associé aux chambres, lieux publics et locaux de service.

Connaissance de la fonction gouvernant du progiciel de gestion hôtelière.

Connaissance des fonctions de base d'un tableur.

Connaissance des fonctions de base d'un traitement de texte.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle.

Connaissance des attitudes et comportements professionnels.

Connaissance des techniques de base de la gestion du stress.

Connaissance des fondamentaux en matière d'alerte et secourisme.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	9/25

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques et aux équipements de travail.
 Connaissance des bases de la législation relative à la sécurité d'un établissement recevant du public.
 Connaissance des consignes de l'établissement relatives à la sécurité des personnes et des biens.
 Connaissance des attitudes à adopter en cas d'incident, de dysfonctionnement du service.
 Connaissance de l'impact des gestes professionnels sur l'environnement (respecter le tri sélectif, l'utilisation des produits de nettoyage, les souhaits du client concernant le changement du linge ...).
 Connaissance des actions de nature à favoriser le développement durable.
 Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale avec les collaborateurs. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Adapter sa communication managériale en anglais à la diversité et à l'aisance linguistique des collaborateurs. Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	10/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du prévisionnel d'occupation et des consignes de la hiérarchie, gérer les stocks de produits et de fournitures nécessaires à l'activité du service des étages. Vérifier l'état des stocks et identifier les besoins en linge, matériels, produits et consommables en tenant compte des standards, des ratios et des indicateurs de performance de l'établissement. En fonction de ses attributions, effectuer les commandes. Vérifier la livraison du linge et sa conformité aux standards de l'établissement. Veiller au stockage et à sa rotation. Veiller au stockage des matériels, des produits et des consommables dans les réserves du service des étages. Assurer les sorties de stocks et faire le suivi du réapprovisionnement des offices et des réserves dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Participer aux inventaires mensuels en fonction des procédures internes à l'établissement. Utiliser un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière pour la gestion du service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans les espaces de stockage tels que la lingerie, les offices, etc. Elle est mise en œuvre quotidiennement pour les besoins en linge et périodiquement pour les besoins en matériels, produits et consommables. Elle nécessite l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise pour communiquer à l'oral avec les collaborateurs et les fournisseurs si besoin.

Critères de performance

Les besoins en linge, matériels, produits et consommables sont déterminés.

Les procédures de stockage sont appliquées en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les besoins en linge, matériels, produits et consommables.

Gérer les approvisionnements de linge, de produits, de matériels et de consommables.

Utiliser les outils et documents mis à disposition par l'établissement pour les commandes.

Passer des commandes à un fournisseur ou à un prestataire de services.

Vérifier les produits et le linge livrés.

Contrôler la livraison.

Gérer le stockage et la rotation du linge.

Signaler à un fournisseur, à un prestataire de services des anomalies sur les livraisons.

Faire appliquer la procédure de stockage (*First In, First Out*).

Repérer les anomalies et les incidents des différents produits et consommables lors de l'approvisionnement des offices de stockage.

Vérifier le nettoyage des offices de stockage.

Vérifier l'entretien du matériel de nettoyage confié aux équipes.

Renseigner une fiche de stock.

Réaliser un inventaire.

Rendre compte de son activité à la hiérarchie.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Appliquer les principes d'économie d'effort.

Organiser rationnellement son travail lors des opérations d'approvisionnement des économats.

Organiser rationnellement son travail lors des inventaires.

Communiquer et échanger des informations concernant les réapprovisionnements avec l'équipe du service des étages.

Communiquer et échanger des informations concernant les réapprovisionnements ou les dysfonctionnements avec la hiérarchie.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	11/25

Connaissance des standards de qualité de l'établissement.
 Connaissance des organisations de prise en charge du linge (buanderie intégrée ou externalisée).
 Connaissance des locaux et des matériels utilisés dans la prise en charge et le traitement du linge du service des étages.
 Connaissance des textiles.
 Connaissance des pictogrammes des étiquettes liés au traitement du linge.
 Connaissance du fonctionnement de l'économat.
 Connaissance des principes d'organisation d'un espace de stockage.
 Connaissance des principes de base de la gestion de stock.
 Connaissance des bases de la gestion prévisionnelle de l'activité.
 Connaissance des principaux ratios utilisés dans la gestion des approvisionnements.
 Connaissance des éléments constitutifs d'un cahier des charges de prestataires de service.
 Connaissance des documents et outils utilisés par l'établissement pour la gestion prévisionnelle de l'activité et pour les commandes.
 Connaissance de la fonction Housekeeping du progiciel de gestion hôtelière.
 Connaissance des fonctions de base d'un tableur.
 Connaissance des fonctions de base d'un traitement de texte.
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle.
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques et aux équipements de travail.
 Connaissance des facteurs liés à l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS).
 Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale et écrite avec les collaborateurs et les fournisseurs. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Adapter sa communication en anglais à la diversité et à l'aisance linguistique des collaborateurs et des fournisseurs. Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents. Gérer les réclamations fournisseurs à l'oral et à l'écrit.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	12/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des standards de qualité définis par l'établissement et des consignes de la hiérarchie, répondre aux clients pour satisfaire à leurs demandes de service et à leurs réclamations. Assurer le suivi des prestations proposées par le service des étages (linge client, VIP, objets oubliés, pancarte « ne pas déranger », etc.). Assurer la liaison entre le client, le supérieur hiérarchique et les autres services en cas de demandes et de réclamations spécifiques. Repérer et tracer les informations utiles à l'amélioration du service afin de fidéliser le client. Utiliser un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière pour la gestion du service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce à tout moment et tous lieux sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise pour communiquer à l'oral et à l'écrit avec les clients et les collaborateurs si besoin.

Critères de performance

Les règles de communication sont appliquées.

La transmission d'information est fiable.

Les réclamations client sont traitées.

Le suivi des prestations proposées par le service des étages est assuré.

Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les techniques de communication avec la clientèle en face à face ou au téléphone.

Assurer le suivi de la clientèle durant son séjour.

Assurer le suivi des prestations proposées par le service des étages.

Faire appliquer les procédures liées aux prestations proposées par le service des étages.

Appliquer la procédure d'enregistrement et de restitution des objets oubliés.

Appliquer la procédure de réception et de restitution des vêtements confiés au service pressing.

Ecouter la clientèle, traiter la demande et en assurer le suivi.

Traiter les réclamations selon ses attributions.

Relayer les demandes et les réclamations spécifiques à la hiérarchie.

Transmettre les demandes et les réclamations spécifiques aux services concernés. (Room service, concierge, réception, etc.).

Appliquer la procédure lors de comportements ou de propos discriminants de la part du client.

Adopter une attitude appropriée en cas d'incident.

Repérer les informations utiles à l'amélioration du service afin de fidéliser le client.

Tracer les informations utiles à l'amélioration du service. (Papier ou dématérialisé).

Utiliser le fichier cardex de l'établissement dans le suivi de la clientèle.

Organiser son travail afin de rationaliser le temps de réponse.

Utiliser les fonctions de base du menu gouvernant d'un logiciel hôtelier.

Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et de tableur.

Utiliser les outils multimédia mis en place dans l'établissement pour le suivi de la clientèle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	13/25

Communiquer avec la hiérarchie, les clients et les différents services de l'établissement.

Utiliser les outils de communication mis en place dans l'établissement.

Adopter un comportement professionnel avec la hiérarchie, l'équipe et les services de l'établissement.

Adopter un comportement professionnel avec les clients (discrétion, confidentialité, sobriété, etc.).

Adapter son comportement aux spécificités de la clientèle.

Entretenir une attitude positive et véhiculer l'image de marque de l'établissement.

Connaissance des standards de qualité de l'établissement.

Connaissance de la législation en matière de contrat hôtelier.

Connaissance de la typologie des clientèles et de leurs attentes.

Connaissance de l'offre de prestations au service des étages.

Connaissance des procédures liées aux prestations proposées par le service des étages (Linge client, VIP, objets oubliés, service couverture, pancarte « ne pas déranger », etc.).

Connaissance du fonctionnement des services réception, maintenance, conciergerie et room-service.

Connaissance du fonctionnement du fichier cardex de l'établissement.

Connaissance des critères d'évaluation de la satisfaction de la clientèle.

Connaissance de la procédure de l'établissement pour le traitement des réclamations.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle.

Connaissance des attitudes et comportements professionnels.

Connaissance des outils de communication mis en place dans l'établissement.

Connaissance des fonctions de base du traitement de texte et tableur.

Connaissance des fonctions de base du menu gouvernante d'un progiciel hôtelier.

Connaissance des techniques de base de la gestion du stress.

Connaissance des procédures en cas d'incident.

Connaissance des fondamentaux en matière d'alerte et secourisme.

Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale et écrite avec les collaborateurs et les clients. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Adapter sa communication en anglais à la diversité et à l'aisance linguistique.

Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents. Garantir la qualité de service en communiquant de manière adaptée, à l'oral et à l'écrit en anglais, avec les clients (réponse aux demandes et aux réclamations).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	14/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

Planifier et coordonner l'activité journalière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des rapports d'activité, des consignes et des effectifs prévus, planifier et coordonner les prestations. Répartir équitablement le travail en respectant le ratio de productivité. Remettre à chaque collaborateur tous les éléments et matériels nécessaires à la réalisation de ses tâches journalières. Selon l'établissement, réaliser les tâches administratives journalières (Fiches de présence, contrat vacataire, etc.). Lors du briefing, transmettre les consignes concernant les tâches spécifiques, les objectifs du jour et les remarques liées à l'organisation du travail. En cas d'impondérable, faire appel à du personnel supplémentaire en accord avec la hiérarchie. Lors de la fermeture du service, s'assurer de la réalisation des prestations, récupérer tous les éléments et matériels remis lors de l'ouverture. En lien avec la réception, effectuer le rapprochement de l'état des chambres. Planifier et réajuster les besoins en effectif pour l'activité du lendemain et des jours suivants. Mettre à jour et centraliser la productivité des valets et femmes de chambre. Utiliser un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière pour la gestion du service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce quotidiennement dans le bureau de la gouvernante en collaboration avec la réception et les autres services, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Elle nécessite l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise à l'oral et à l'écrit pour communiquer avec les collaborateurs si besoin.

Critères de performance

La répartition du travail est équitable et rationnelle.
Les procédures d'ouverture et de fermeture du service sont appliquées.
La détermination des besoins en effectif correspond aux besoins de l'activité.
Les tâches administratives sont réalisées.
La mise à jour du rapport de productivité est fiable et exploitable.
Les informations transmises via l'équipement numérique mobile sont fiables et exploitables.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les fonctions de base du menu gouvernant d'un progiciel hôtelier.
Utiliser les fonctions de base d'un traitement de texte et d'un tableur.
Déterminer les besoins en effectifs.
Savoir lire et établir un planning du personnel.
Planifier les prestations en tenant compte de l'activité et du ratio de productivité.
Appliquer la procédure d'accueil d'un vacataire.
Renseigner le document de déclaration préalable à l'embauche.
Transmettre le document de déclaration préalable à l'embauche.
Réaliser l'ouverture du service (voir la description de la compétence).
Vérifier la présentation et la tenue professionnelle des collaborateurs.
Veiller au port des équipements individuels professionnels.
Réaliser les états de rapprochement avec la réception.
Appliquer la procédure d'enregistrement des objets oubliés.
Préparer les rapports des couvertures.
Réaliser la fermeture du service (voir la description de la compétence).
Répartir rationnellement le travail en fonction de l'activité.
Classer et archiver les documents rendant compte de l'activité du service.
Organiser le classement et l'archivage des objets oubliés par la clientèle.
Collaborer au sein d'une équipe en suivant les consignes de travail de la hiérarchie.
Communiquer avec la hiérarchie, les collaborateurs et les différents services de l'établissement.
Connaissance des standards de qualité de l'établissement.
Connaissance des spécificités de la clientèle de l'établissement.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	15/25

Connaissance des prestations proposées par l'établissement.
 Connaissance de la structuration de l'établissement (locaux, services).
 Connaissance des bases de la législation du travail et du droit social.
 Connaissance des bases du fonctionnement des instances représentatives du personnel.
 Connaissance des documents de déclaration préalable à l'embauche.
 Connaissance des documents et outils utilisés pour le suivi d'activité dans l'établissement.
 Connaissance des documents et supports utilisés pour le rendu compte de l'activité du service.
 Connaissance des fonctions de base d'un traitement de texte et d'un tableur.
 Connaissance des fonctions de base du menu gouvernante d'un progiciel hôtelier.
 Connaissance des procédures de planification des travaux de nettoyage de l'établissement.
 Connaissance des procédures d'enregistrement des objets oubliés.
 Connaissance des règles d'hygiène corporelle et vestimentaire.
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle.
 Connaissance des attitudes et comportements professionnels.
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
 Connaissance des consignes de l'établissement relatives à la sécurité des personnes et des biens.
 Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale et écrite avec les collaborateurs. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Adapter sa communication en anglais à la diversité et à l'aisance linguistique. Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents. Transmettre les consignes concernant les tâches spécifiques, les objectifs du jour et les remarques liées à l'organisation du travail à l'oral et à l'écrit en anglais.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	16/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

Intégrer un nouveau collaborateur dans son service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du processus de recrutement de l'établissement, intégrer un nouveau collaborateur au service des étages en appliquant les procédures et les consignes de la hiérarchie. Organiser et planifier le plan d'intégration. Accueillir le nouveau collaborateur et selon l'organisation de l'établissement, remettre le livret d'accueil, les conventions collectives en vigueur et le règlement intérieur. Transmettre les consignes relatives au respect des règles de sécurité des biens et des personnes. Organiser la visite des locaux et présenter les différents services de l'établissement. Présenter le fonctionnement du service des étages, l'équipe en place, le tuteur et l'espace de travail. Expliquer au nouveau collaborateur les étapes du plan d'intégration et répondre à ses questions.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, lors de l'intégration du personnel du service des étages. Elle nécessite l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise pour communiquer à l'oral avec les collaborateurs si besoin.

Critères de performance

Le plan d'intégration est organisé et planifié.

Les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes sont transmises.

La procédure d'intégration est appliquée.

Les réponses aux demandes d'informations du nouveau collaborateur sont fiables.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Préparer le plan d'intégration d'un nouveau collaborateur.

Organiser le plan d'intégration d'un nouveau collaborateur.

Appliquer la procédure d'intégration d'un nouveau collaborateur.

Identifier un tuteur pour le nouveau collaborateur au sein de l'équipe.

Accompagner le nouveau collaborateur dans sa prise de poste (Espace de travail, missions et objectifs).

Suivre le nouveau collaborateur dans sa progression.

Communiquer régulièrement avec le tuteur.

Transmettre les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens.

Transmettre les consignes relatives au respect des règles d'hygiène.

Transmettre les risques liés aux activités physiques et aux équipements de travail.

Faire appliquer les gestes adéquats contre l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Planifier des bilans réguliers avec le nouveau collaborateur.

Communiquer avec la hiérarchie sur les conditions d'intégration d'un nouveau collaborateur.

Adopter un comportement professionnel avec la hiérarchie, l'équipe et les services de l'établissement.

Connaissance des standards de qualité de l'établissement.

Connaissance des bases de la législation du travail et du droit social.

Connaissance des bases du fonctionnement des instances représentatives du personnel.

Connaissance des bases du droit civil sur les règles en usage dans l'hôtellerie pour la sécurité des personnes et des biens.

Connaissance du contenu du livret d'accueil du nouveau collaborateur.

Connaissance des éléments constitutifs des conventions collectives nationales applicables.

Connaissance des bases de la fonction tutorale en entreprise.

Connaissance des techniques de bases d'intégration de collaborateurs dans un service.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle.

Connaissance des attitudes et comportements professionnels.

Connaissance des consignes de l'établissement relatives à la sécurité des personnes et des biens.

Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Connaissance des risques liés aux activités physiques et aux équipements de travail.

Connaissance des facteurs liés à l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	17/25

Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale avec les collaborateurs. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Adapter sa communication en anglais à la diversité et à l'aisance linguistique. Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents. Lors du plan d'intégration, transmettre à l'oral en anglais les consignes, présenter l'établissement, son poste de travail, ses missions et répondre aux questions du collaborateur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	18/25

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

Animer et adapter la formation du personnel au service des étages

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de maintenir la motivation et la performance au service des étages, encadrer les équipes en adaptant sa pratique managériale à la diversité générationnelle et culturelle du collectif. Assurer un suivi de l'activité sur le terrain et réguler les relations interpersonnelles. Fédérer les équipes autour d'objectifs communs en animant des briefings journaliers. Favoriser l'adhésion des équipes aux valeurs de l'établissement en les associant aux réunions organisées par la hiérarchie. Identifier et faire remonter à son supérieur hiérarchique les besoins en formation, les leviers et les freins motivationnels de chaque collaborateur. Adapter la formation afin de développer la performance individuelle et contribuer à la fidélisation du personnel au service des étages.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en collaboration avec l'équipe et son supérieur hiérarchique. La mise en œuvre de la compétence varie en fonction des responsabilités confiées par l'établissement. Elle nécessite l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur. Elle nécessite l'utilisation de la langue anglaise pour communiquer à l'oral avec les collaborateurs si besoin.

Critères de performance

La diversité du collectif est prise en compte dans la pratique managériale.
Les relations interpersonnelles sont régulées.
Les règles de communication sont appliquées.
La formation opérationnelle du collaborateur est adaptée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Dynamiser et motiver le collectif de travail en tenant compte de la diversité des collaborateurs.
Assurer un suivi de l'activité sur le terrain.
Réguler les relations interpersonnelles.
Animer son équipe du service des étages et relayer à la hiérarchie si nécessaire.
Fédérer son équipe autour d'objectifs communs.
Animer des briefings journaliers.
Favoriser l'adhésion de son équipe aux valeurs de l'établissement.
Evaluer les compétences techniques de son équipe.
Adapter la formation opérationnelle aux collaborateurs.
Participer à la collecte d'informations en vue d'un entretien professionnel.
Identifier les freins et les leviers motivationnels de chaque collaborateur.
Optimiser la performance individuelle.
Réguler une situation interpersonnelle dans l'environnement de travail.
Planifier une action de formation en tenant compte de l'activité du service.
Communiquer avec la hiérarchie sur le développement des compétences du personnel.
Adapter sa pratique managériale à la diversité du collectif.
Connaissance des règles de communication interpersonnelle.
Connaissance des attitudes et comportements professionnels
Connaissance des techniques de base de management opérationnel.
Connaissance de la gestion des conflits.
Connaissance des grilles d'évaluation des compétences en situation de travail.
Connaissance de la diversité des membres de l'équipe.
Connaissance des bases de la législation du travail et du droit social.
Connaissance des bases du fonctionnement des instances représentatives du personnel.
Connaissance des bases du droit civil sur les règles en usage dans l'hôtellerie pour la sécurité des personnes et des biens.
Connaissance des éléments constitutifs des conventions collectives nationales applicables.
Connaissance des fonctions de base d'un traitement de texte, d'un tableur.
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.
Connaissance des consignes de l'établissement relatives à la sécurité des personnes et des biens.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	19/25

Connaissance des principes d'économie d'effort.

Connaissance des risques liés aux activités physiques et aux équipements de travail.

Connaissance des facteurs liés à l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Connaissance du vocabulaire anglais de l'hôtellerie et des bases de communication orale avec les collaborateurs. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Lors des briefings et des formations opérationnelles, adapter sa communication managériale à la diversité et à l'aisance linguistique des collaborateurs. Comprendre à l'oral en anglais la diversité des accents.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	20/25

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec la hiérarchie, les collaborateurs et la clientèle de l'établissement en français et en anglais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des supports et outils de communication de l'établissement, échanger des informations, en français et en anglais, avec la hiérarchie, les collaborateurs, et la clientèle de l'établissement pour assurer le fonctionnement du service des étages.

Critères de performance

Les consignes de la hiérarchie sont appliquées.

Les règles de communication interservices sont respectées.

La transmission d'information est fiable en français et en anglais.

Les consignes relatives à la sécurité des biens et des personnes sont transmises.

Les règles de communication orale et écrite en anglais, avec la clientèle, les collaborateurs et les fournisseurs sont respectées. Niveau B2 « Avancé » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Utiliser les outils numériques au service des étages

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement numérique mobile équipé d'une application reliée au progiciel de gestion hôtelière, rendre compte de son activité, échanger des informations avec les membres de l'équipe et l'ensemble des services concernés par le suivi de production. Utiliser les fonctions courantes d'un traitement de texte et d'un tableur.

Critères de performance

La procédure de contrôle chambre est appliquée en respectant les standards fixés par l'établissement.

Les dysfonctionnements techniques sont signalés au service de maintenance.

Les manquements constatés sont signifiés au personnel du service des étages.

La mise à jour du rapport de productivité est fiable et exploitable

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	21/25

Glossaire technique

Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Référence européenne en matière de compétence langagière. Ce cadre comporte trois niveaux généraux, chacun subdivisé en deux.

Niveau A : utilisateur élémentaire

A1 = introductif ou découverte

A2 = survie ou intermédiaire

Niveau B : utilisateur indépendant

B1 = seuil

B2 = avancé.

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Le gouvernant en hôtellerie répond aux demandes et réclamations des clients avec une posture client adaptée. Il transmet les consignes aux collaborateurs anglophones et veille à leur application en adaptant sa pratique managériale. Il gère les relations avec les fournisseurs anglophones. Il anime et forme les équipes. Il fédère et motive le personnel du service des étages.

Niveau C : utilisateur expérimenté

C1 = autonome

C2 = maîtrise

(Source : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Cadre1_FR.asp)

Chambre en départ

Chambre libérée définitivement par le client. Elle doit être complètement nettoyée et remise en état. Elle est très souvent appelée chambre « à blanc ».

Chambre en recouche

Chambre occupée par le client pour plusieurs nuitées. Les opérations de remise en état doivent tenir compte des effets personnels du client.

Chambres

Ce terme regroupe les chambres, les suites, les appartements avec leurs sanitaires et éventuellement avec kitchenette, dans tous les secteurs d'activité concernés.

Consommables

Ensemble de produits proposés au client pour son confort lors de son séjour.

Equipements

Ensemble des éléments qui équipent une chambre, une salle de bain, des lieux publics, des lieux spécifiques et des locaux de service.

Lieux publics

Espaces d'un établissement hôtelier et para hôtelier accessibles aux clients.

Lieux spécifiques

Espaces tels que les spa et piscines nécessitant un protocole de nettoyage spécifique.

Linge de toilette

Nomination des draps de bain, serviettes de bain, gants de bain et peignoirs.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	22/25

Locaux de service

Locaux uniquement réservés au personnel d'un établissement hôtelier et para hôtelier.

Méthode HACCP

(Hazard Analysis Critical Control Point) c'est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

Para hôtelier

Etablissements autres que des hôtels qui fournissent des prestations telles que le petit déjeuner, le nettoyage des locaux, la fourniture du linge et la réception des clients.

Produits d'accueil

Ensemble de produits offerts au client par l'établissement et disposés dans la chambre et la salle de bain. (ex : pochette couture, bloc note, stylo, savon, gel douche, set de rasage, peigne, etc.).

Protocole

Il s'agit d'un plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel.

Sanitaires

Représentent les salles de bain et les toilettes dans tous les secteurs d'activité concernés.

Service couverture

Service proposé principalement dans les hôtels de catégories supérieures et qui consiste à préparer la chambre du client pour la nuit (préparation du lit, renouvellement linge de toilette, consommables et produits d'accueil, remise en état rapide de la chambre).

Sociétés assurant l'externalisation du nettoyage des chambres

Ces sociétés assurent le nettoyage des chambres et suites, des appartements, des lieux publics et des lieux spécifiques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	23/25

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (R.P)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	24/25

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
GH	Référentiel Professionnel	TP-00316	Gouvernant(e) en Hôtellerie	25/25

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP22203494DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « soudeur assembleur industriel » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021 portant actualisation et adaptation des dispositions du code de l'éducation relatives à l'outre-mer (*dernier alinéa de l'article L 337-1 dans la rédaction résultant du 13° du II de l'article L.376-1*) ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail (*notamment le Livre III de la partie VI*) ;

Vu le décret n° 2021-1907 du 30 décembre 2021-art.3 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code national de l'éducation (*Section 2 du Chapitre 3, reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française*) ;

Vu l'arrêté n° 136 CM du 31 janvier 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « soudeur assembleur industriel » préparé en Polynésie française et délivré par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne le présent titre à finalité professionnelle qui a une correspondance étroite avec celui du Ministère en charge de l'emploi en France et qui sert de référence au titre délivré en Polynésie française.

Article 3.- Le titre à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance est le suivant :

N°	INTITULÉ	SIGLE	RÉFÉRENCE
1	Soudeur assembleur industriel	SAI	TP-01375

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Peuvent dispenser la formation du présent titre à finalité professionnelle, les organismes agréés pour organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de la délivrance de titres à finalité professionnelle.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Il s'assurera que les conditions de délivrance du titre sont respectées conformément aux dispositions prévues dans le référentiel de certification (RC).

L'autorité habilitée de la Polynésie française autorise, le cas échéant, des missions de contrôle diligentées par l'État, pour s'assurer des conditions dans lesquelles la formation et la délivrance du titre sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « SOUDEUR ASSEMBLEUR INDUSTRIEL » NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 1/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Soudeur assembleur industriel

Sigle du titre à finalité professionnelle : SAI

Niveau : V (3)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 254s - Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier

Équivalent code(s) Rome : H2913

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat effectue un rapprochement de documents lors d'une livraison, puis il commente des photos de préparation de marchandise et de rangement de réserve.

Le candidat commente ensuite des photos de linéaires, de mises en avant de produits et fait des propositions d'améliorations.

À partir de la représentation d'un rack de stockage, il effectue un comptage de stock pour une famille de produits dont il devra ensuite valider une commande. Un entretien technique complète cette étape.

Dans le cadre d'une situation commerciale reconstituée, le candidat répond aux sollicitations d'un client. Un des membres du jury assure le rôle du client.

Le jury questionne ensuite le candidat au sujet de cette prestation.

À partir d'une situation d'encaissement, le candidat explique au jury comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre à finalité professionnelle visé.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 2/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 3/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle SAI

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique Monter des éléments métalliques par pointage Souder à plat avec le procédé de soudage TIG Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métallique	09 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases. Phase 1 : (durée : 2 h 30 min) En présence du surveillant d'examen, à partir d'un dossier technique, le candidat : • met en service une installation de soudage semi-automatique et TIG, • réalise un joint soudé avec le procédé semi-automatique, • réalise un joint soudé avec le procédé TIG. Phase 2 : (durée : 6 h 30 min) En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat : • assemble et soude à plat avec les procédés semi-automatique et TIG des éléments préalablement débités et mis en forme, • procède aux différents contrôles de la structure mécanosoudée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	00 h 10 min	Cet entretien technique se déroule individuellement en présence du jury après le questionnaire professionnel. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées au questionnaire professionnel.
Questionnaire professionnel	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique	00 h 20 min	Tous les candidats répondent individuellement et simultanément au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant d'examen. Le questionnaire a lieu avant la mise en situation professionnelle
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		000 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	09 h 50 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 4/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Phase 1 de la mise en situation professionnelle :

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

- étudie les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) ;
- met en service les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- règle les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- réalise le pointage et le soudage des joints de soudure en toutes positions.

Phase 2 de la mise en situation professionnelle :

A partir de descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS) le candidat :

- exploite les documents du dossier de fabrication (plan, fiche de contrôle, descriptifs de modes opératoires de soudage...) ;
- aménage une aire de travail ;
- met en service les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- règle les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- prépare, positionne et soude les pièces à assembler ;
- effectue le contrôle ;
- redresse l'ensemble pour le rendre conforme aux plans.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG					
Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation semi-automatique est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions orales ou écrites sont respectés. Les soudures réalisées avec le procédé de soudage semi-automatique sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage semi- automatique est assurée.	☒	☐	☐	☐
Souder à plat avec le procédé de soudage TIG	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation TIG est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures réalisées avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Monter des éléments métalliques par pointage	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. Les informations du document techniques, sont respectées. Les différents éléments sur un plan sont identifiés et localisés. La position et le réglage de chaque élément sont respectés. Les tolérances géométriques et dimensionnelles sont respectées.	☒	☐	☐	☐
Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. Les instructions orales ou écrites sont respectées. Les déformations de l'ensemble métallique sont anticipées. Les déformations provoquées par un assemblage thermique sont redressées. Les dimensions et la géométrie de l'ensemble métallique sont respectées.	☒	☐	☐	☐
Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble de tuyauterie	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. Les règles garantissant la qualité des soudures sont appliquées. Les informations précisant le travail sont respectées La norme des opérations de soudage est respectée. Les variables de l'opération de soudage sont définies et pertinentes. La préparation des joints de la pièce est définie. Les paramètres de soudage sont déterminés. La répartition des cordons est établie. Les contrôles aux différentes étapes du soudage sont réalisés	☐	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG					
Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation semi-automatique est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions orales ou écrites sont respectés. Les soudures réalisées avec le procédé de soudage semi-automatique sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage semi-automatique est assurée.	☒	☐	☐	☐
Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG	Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés. La mise en service de l'installation de soudage TIG est assurée. La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées. Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés. Les soudures avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges. La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.	☒	☐	☐	☐
Obligations réglementaires le cas échéant :					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique
	Monter des éléments métalliques par pointage
	Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques
	Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder à plat avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique
	Monter des éléments métalliques par pointage
	Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques
	Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder à plat avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG
Maintenir son attention de façon continue	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique
	Monter des éléments métalliques par pointage
	Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder à plat avec le procédé de soudage TIG
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique
	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre SAI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient pendant la deuxième phase de la mise en situation professionnel, de l'entretien technique et l'entretien final.

Il observe l'organisation des postes de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés, ainsi que dans l'enchaînement des opérations d'assemblage, de contrôle et de leur durée.

Il assiste à l'autocontrôle de la structure mécanosoudée par le candidat.

Deux membres du jury peuvent observer jusqu'à 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le responsable de session prévoit :

- un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire professionnel (00 h 20 min) et pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle (02 h 30). Un des membres de jury peut éventuellement jouer le rôle de surveillant, mais durant cette modalité, sa mission se limite à une simple surveillance sans rôle d'évaluation.
- un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique d'évaluation, à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique ou pour des points de sécurité au cours de la mise en situation professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

SOUDEUR ASSEMBLEUR INDUSTRIEL

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	Page 11/20

CCP 1

Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Monter des éléments métalliques par pointage Souder à plat avec le procédé de soudage TIG Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques	06 h 30 min	En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat : • assemble et soude à plat avec les procédés semi - automatique et TIG des éléments préalablement débités et mis en forme, • procède aux différents contrôles de la structure mécanosoudée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique	00 h 10 min	Cet entretien technique se déroule individuellement en présence du jury après le questionnaire professionnel. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées au questionnaire professionnel.
▪ Questionnaire professionnel	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique	00 h 20 min	Tous les candidats répondent individuellement et simultanément au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant d'examen. Le questionnaire a lieu avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour l'assemblage et le soudage d'éléments métalliques, à partir d'un dossier technique, le candidat :

- exploite les documents du dossier technique (dossier de fabrication, plan, fiche de contrôle, descriptifs de modes opératoires de soudage...) ;
- aménage une aire de travail ;
- met en service les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- règle les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- prépare, positionne et soude les pièces à assembler ;
- effectue le contrôle ;
- redresse l'ensemble pour le rendre conforme aux plans.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi – automatique et TIG

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury assiste à la totalité de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'organisation du poste de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés et sa durée.

Deux membres du jury peuvent observer et évaluer 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

- Le responsable de session prévoit : un surveillant d'examen pour le passage du questionnaire (00 h 20 minutes). Un des membres de jury peut éventuellement jouer le rôle de surveillant, mais durant cette modalité, sa mission se limite à une simple surveillance sans rôle d'évaluation.
- un référent technique connaissant les équipements présents sur le plateau technique d'évaluation, à disposition sur sollicitation du jury en cas de difficulté technique au cours de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 13/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

CCP 2

Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG	02 h 30 min	En présence du jury, à partir d'un dossier technique, le candidat : • met en service une installation de soudage semi-automatique et TIG, • réalise un joint soudé en toutes positions avec le procédé semi-automatique, • réalise un joint soudé avec le procédé TIG.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la série de joints soudés couvrant les aciers, le soudage en mono-passe et en multi-passe ainsi que les assemblages en angle et en bout à bout, le candidat :

- Etudie les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS),
- Met en service les procédés de soudage semi-automatique et TIG,
- Règle les procédés de soudage semi-automatique et TIG,
- Réalise le pointage et le soudage des joints de soudure en toutes positions.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 14/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP : Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi – automatique et TIG

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury assiste à la totalité de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'organisation du poste de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés et sa durée.

Deux membres du jury peuvent observer et évaluer 6 candidats simultanément si leur sécurité est garantie : visibilité simultanée de ces candidats assurée par une proximité suffisante de leurs postes de travail.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Pendant la mise en situation professionnelle, le responsable de session met à disposition du jury un référent technique joignable à tout moment et connaissant le fonctionnement des équipements.

Ce référent technique intervient ponctuellement sur sollicitation du jury, en cas de difficulté technique ou pour des points de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 15/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Soudeur Assembleur Industriel

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier standard, type atelier de formation, ou atelier d'une entreprise de soudage équipé d'un espace de montage par candidat.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les machines devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres pour permettre la libre circulation du candidat et du jury.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Sans objet
Questionnaire professionnel	Un local fermé permettant le passage simultané du questionnaire professionnel par l'ensemble des candidats.	Les tables et chaises devront être suffisamment dégagées et espacées les unes des autres pour respecter la confidentialité des écrits.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 16/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Poste de travail par candidat, constitué d'un espace d'assemblage équipé : • d'un système d'extraction des fumées, • des moyens de protection, • d'une potence, • des sources d'énergie à proximité : o air comprimé dans le cas d'utilisation de meuleuses à air o électricité pour soudage et/ou meuleuse o gaz de soudage (bouteilles)	1	Sans objet
	1	Touret à meuler	14	Sans objet
Machines	1	Générateur de soudage semi-automatique équipé	1	Sans objet
	1	Générateur de soudage TIG équipé	1	Sans objet
	1	Presse hydraulique	14	Pour la réalisation des contrôles destructifs et le redressage de la structure mécanosoudée
	1	Scie à ruban ou alternative ou une machine à tronçonner	14	Sans objet
Outils / Outillages	1	Moyens de contrôle conventionnels (réglet métallique, règle, mètre à ruban...) Moyens de traçage conventionnels (équerres, pointe à tracer...)	1	Sans objet
	1	Caisse à outils conventionnelle de souder composée principalement d'une pince à gaz, d'un marteau rivoir, d'une brosse métallique, d'un burin	1	Sans objet
	1	Meuleuse à renvoi d'angle diam 230	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

	1	Meuleuse en bout	4	Sans objet
	1	Meuleuse portative diam 125	1	Sans objet
Équipement de protection (EPI) ou collective	1	Ecran de protection mobile	2	En nombre suffisant pour assurer la protection de l'entourage
	1	Équipement de protection individuel : • 1 masque de soudeur, • 1 paire de lunette de meulage • 1 protection auditives, • 1 paire de gants de protection • 1 veste ou tablier en cuir • 1 paire de chaussures de sécurité	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Débit préparé suivant descriptif fourni dans le DTE organisateur	1	Prévoir une marge de sécurité en cas d'imprévu
	1	Fil massif diam 1.0 (bobine 16 kg)	1	Sans objet
	1	Mise à disposition en continu de gaz soudage (bouteilles)	1	Sans objet
	1	Produit de contrôle pour ressuage et macrographie	7	Sans objet
	1	Lot de disques à ébarber et à tronçonner diam 125 et 230	1	Sans objet
	1	Série de métal d'apport TIG diam 1.6 -2- 2.4	1	Sans objet
Documentations	1	Cahier des charges des critères d'acceptation des défauts	4	Sans objet
	1	Dossier technique fourni dans le DTE dossier candidat	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/20
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
SAI	Référentiel de Certification	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	Page 20/20



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« SOUDEUR ASSEMBLEUR INDUSTRIEL »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	1/28

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le titre à finalité professionnelle "Soudeur", a été créé par arrêté du 30 avril 2010 et est paru au JO du 18 mai 2010. Il est issu d'une analyse des emplois dans le secteur de la transformation des métaux par déformation et assemblage.

L'analyse du travail conduite auprès d'entreprises de différents secteurs en 2019 a permis d'identifier deux profils de soudeurs. C'est pourquoi le titre soudeur en vigueur se scinde en deux titres :

Un titre plus polyvalent : Soudeur assembleur industriel (SAI) ; Il s'agit de la création d'un nouveau titre.

Il se décline en deux activités :

- « Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG »
- « Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG »

Un titre plus spécialisé : Soudeur TIG Electrode Enrobée (STEE) (ce référentiel) ; il s'agit de la révision de l'ancien titre « Soudeur ».

Il se décline en deux activités :

- « Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »
- « Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

Des travaux de veille ont été réalisés sur le titre professionnel en étudiant les évolutions des technologies dans le secteur de la soudure. Un questionnaire auprès des entreprises a complété ces travaux de veille.

Des publications ont été analysées telles que :

- Métal industries, Soudage et techniques connexes, l'Observatoire de la métallurgie, l'Usine nouvelle,
- Dossier Note d'opportunité 2017,
- Sites internet : www.pole-emploi.fr, www.ouestfrance-emploi.com, www.indeed.fr, www.jobfeed.fr.

De plus, une analyse du travail a été conduite par une enquête réalisée en présentiel ou à distance auprès de 40 entreprises du secteur du soudage.

L'analyse de ces données a permis de préciser les points suivants :

- Le titre professionnel révisé ne correspond plus aux besoins actuels et à venir.
- Les produits et les services se concrétisent de plus en plus par une certification.
- Les cahiers des charges en lien avec les secteurs d'activité évoluent peu.
- La norme EN 1090 applicable à tous les types de constructions métalliques depuis le 1 juillet 2014 précise que tout fabricant doit disposer de soudeurs qualifiés.
- Le soudeur peut avoir plusieurs profils. Les besoins varient selon le secteur d'activité.

Cependant deux profils se distinguent :

- Un soudeur maîtrisant les opérations de soudage semi-automatique (MAG) et Tungstène Inert Gas (TIG), l'assemblage d'éléments métalliques et la lecture de plan industriels. Pour des raisons de productivité et qualité, les procédés les plus utilisés sont le semi-automatique (MAG) et le Tungstène Inert Gas (TIG), engendrant une diminution du soudage à l'électrode enrobée. De plus, la polyvalence s'impose dans les entreprises de type PME et TPE où le soudeur ne se cantonne pas à l'unique action de soudage mais intervient sur des activités d'assemblage d'éléments métalliques. La création du titre soudeur assembleur industriel (SAI) répond à cette polyvalence. Un soudeur maîtrisant le soudage TIG et à l'Arc l'Electrode Enrobée (AEE), et la lecture de plans industriels. En effet, le procédé à l'Arc Electrode Enrobée (AEE) reste indispensable dans les secteurs de la pétrochimie, la tuyauterie, le nucléaire et la réparation sur site. Il est généralement combiné avec le procédé TIG. La révision du titre « Soudeur » en soudeur TIG électrode enrobée (STEE) correspond à ce profil. Il est décrit dans ce référentiel.

Les modifications apportées au titre « Soudeur » révisé en « STEE » portent sur les points suivants :

Activités :

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	2/28

L'ancien intitulé « Souder à plat des ouvrages métalliques » devient « Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie ».

L'ancien intitulé « Souder en toutes positions des ouvrages métalliques » devient « Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie »

Compétences :

Les compétences sont entièrement reconfigurées par réorganisation et regroupement, passant de 11 à 5, afin de donner une meilleure lisibilité et mieux correspondre aux réalités de l'activité d'un soudeur.

Liste des activités

Nouveau TP : Soudeur Assembleur Industriel

- Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG ;
- Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	3/28

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG	1	Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique
		2	Souder à plat avec le procédé de soudage TIG
		3	Monter des éléments métalliques par pointage
		4	Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques
		5	Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique
2	Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG	6	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique
		7	Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	4/28

FICHE EMPLOI TYPE

Soudeur assembleur industriel

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le soudeur assembleur industriel exerce dans différents secteurs d'activités mettant en œuvre le travail des métaux. A partir d'un plan, d'un dossier technique ou de consignes orales, il assemble et soude des pièces métalliques de petites ou moyennes dimensions.

Il assure la réalisation des joints soudés à plat et en toutes positions sur des ouvrages soumis à des exigences élevées, en utilisant les deux procédés de soudage semi-automatique et TIG.

Le soudeur assembleur industriel intervient généralement debout. Il doit posséder une bonne condition physique car le métier est exigeant physiquement.

Selon l'organisation de l'entreprise, le travail s'effectue en horaires réguliers de jour ou postés en 2X8, voire en 3X8.

Il s'agit d'un travail répétitif ou varié, exigeant une attention soutenue. Certains risques comme la fatigue visuelle, les brûlures, les fumées ou vapeurs nocives, ou encore le bruit imposent l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective.

Au sein d'une équipe, il est sous l'autorité d'un hiérarchique. Dans la réalisation des ouvrages, il intervient en amont par l'assemblage des éléments métalliques et en aval par des activités de contrôle dimensionnel. Les instructions, fournies par son hiérarchique, sont données au moyen d'une fiche de consignes ou orales, accompagnée de plans et d'une gamme de fabrication, selon le degré de complexité du travail et l'organisation de l'entreprise.

Autonome dans la mise en œuvre de son installation de soudage et des équipements connexes, le soudeur assembleur industriel respecte les instructions d'un descriptif de mode opératoire de soudage (DMOS) : préparation du joint, réglages, répartition des cordons de soudure, position de soudage... obligatoire pour des travaux soumis à réglementation ou réalisés dans le cadre d'un système d'assurance de la qualité.

Pour des travaux de moindre exigence, il définit tout ou partie de l'opération de soudage et intervient sur le choix du procédé, des consommables, des modes opératoires et des paramètres.

Il assure l'autocontrôle de son travail en procédant aux opérations de vérification avant, pendant et après le soudage en réalisant le contrôle qualité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	5/28

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Fabrication de constructions métalliques, de réservoirs et citernes métalliques, de générateurs de vapeur, de matériel de levage et de manutention,
- Chaudronnerie-tuyauterie,
- Construction navale et maritime.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Soudeur, soudeur industriel, soudeur TIG, soudeur semi-automatique

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Pour information, certifications similaires sans équivalence reconnues :

- CQPM Soudeur
- CQPM Soudeur Industriel

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique

Souder à plat avec le procédé de soudage TIG

Monter des éléments métalliques par pointage

Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique

Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique

2. Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique

Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s--Soudeur, serrurier, chaudronnier, tôlier, carrossier, métallier, ...

Fiche(s) Rome de rattachement

H2913 Soudage manuel

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	6/28

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1

Assembler et souder à plat des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir d'un ordre de fabrication, d'un plan ou croquis et avec des pièces formées, calibrées ou simplement débitées, le soudeur assembleur industriel déduit la gamme opératoire et de montage, monte un ensemble ou un sous-ensemble métallique, puis assemble les éléments par soudage à plat selon les procédés semi-automatique et TIG. Il respecte les exigences du dossier technique. Pour des travaux non couverts par une procédure, il définit tout ou partie de l'opération de soudage en fonction d'une norme de soudage.

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il :

- étudie le travail à réaliser, en exploitant les documents techniques : plan, DMOS (descriptif de mode opératoire de soudage) ;
- vérifie les approvisionnements suivant le dossier technique ;
- sélectionne les équipements de protection individuelle et collective en fonction du procédé de soudage, du matériau à souder ;
- choisit et met en service une installation de soudage adaptée à la réalisation de l'ouvrage : TIG ou semiautomatique ;
- aménage et sécurise le poste de travail, de façon à optimiser le temps de travail et à éliminer les risques comme les chutes de plain-pied, les risques d'incendie ;
- définit certaines variables de l'opération de soudage telle que la nature et le diamètre du métal d'apport, la méthode de soudage, propose une modification de mode opératoire ;
- prépare les joints ;
- s'assure de la conformité de la préparation pour décider et proposer le cas échéant des mesures correctives ;
- réalise l'assemblage d'ensembles ou de sous-ensembles métallique par les procédés de soudage semiautomatique et TIG ;
- vérifie, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription ;
- soude à plat en suivant des séquences définies pour chaque fabrication ;
- manutentionne les pièces pour les positionner ou les évacuer ;
- réalise des opérations de gougeage à la meule ;
- contrôle la soudure visuellement au fur et à mesure des opérations ;
- élimine d'éventuels défauts et reprend le cordon ;
- effectue les opérations de finition ou de parachèvement du cordon ;
- veille au bon état de fonctionnement de l'installation ;
- rend compte de l'avancement de son travail et alerte en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur assembleur industriel est placé sous l'autorité de son hiérarchique, dont il reçoit les instructions de travail, complétées de schémas, plans ou autres documents techniques.

C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au montage, soudage et de s'assurer de la qualité par autocontrôle.

Il est en permanence conscient des risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il s'assure de bien connaître la nature de ces risques, et veille à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les principes généraux de prévention et consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	7/28

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique

Souder à plat avec le procédé de soudage TIG

Monter des éléments métalliques par pointage

Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	8/28

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 2

Souder en toutes positions des ouvrages métalliques avec les procédés de soudage semi-automatique et TIG

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre d'interventions sur site lors d'opérations de construction ou de maintenance d'unités de production, le soudeur assembleur industriel soude en toutes positions avec les procédés semiautomatique et TIG, des pièces préalablement assemblées et ne pouvant être manutentionnées, en suivant les exigences du dossier technique.

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il :

- étudie le travail à réaliser défini par un hiérarchique, en exploitant les documents techniques : plan, DMOS (descriptif de mode opératoire de soudage) ;
- sélectionne les équipements de protection individuelle et collective en fonction du procédé de soudage, du matériau à souder... ;
- choisit et met en service une installation de soudage semi-automatique et TIG ;
- aménage et sécurise le poste de travail, de façon à optimiser le temps de travail et à éliminer les risques comme les chutes de plain-pied, les risques d'incendie ;
- définit certaines variables de l'opération de soudage telles que la nature et le diamètre du métal d'apport, la méthode de soudage, propose éventuellement une modification de mode opératoire ;
- s'assure de la conformité de la préparation, et peut proposer, le cas échéant, des mesures correctives ;
- vérifie, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription ;
- soude en toutes positions (plat, montant, corniche, plafond) en suivant des séquences définies pour chaque fabrication ;
- réalise des opérations de gougeage à la meule ;
- contrôle visuellement la soudure au fur et à mesure des opérations ;
- élimine d'éventuels défauts et reprend le cordon ;
- veille au bon état de fonctionnement de l'installation ;
- rend compte de l'avancement de son travail et alerte en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur assembleur industriel est placé sous l'autorité de son hiérarchique dont il reçoit les instructions de travail, complétées de schémas, plans ou autres documents techniques.

C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au montage, soudage et de s'assurer de la qualité par autocontrôle.

Il est en permanence conscient des risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il s'assure de bien connaître la nature de ces risques, et veille à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les principes généraux de prévention et les consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique

Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG

Compétences transversales de l'activité type

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	9/28

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Souder à plat avec le procédé de soudage semi-automatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques, et d'instructions écrites ou orales, mettre en service l'installation de soudage semi-automatique, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder à plat sur des éléments en acier avec fil massif conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité ; assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série. Le poste de travail équipé d'une installation de soudage semi-automatique est approvisionné en pièces préalablement formées ou simplement débitées en fines ou fortes épaisseurs. Dans le cas de soudures d'ensembles complexes, le soudeur assembleur industriel recherche lui-même certaines informations sur un plan d'ensemble. Il respecte le cahier des charges des soudures.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation TIG est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures réalisées avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service : câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche semi-automatique endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protections.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au semi-automatique.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires, vitesse de dévidage du fil, débit de gaz de protection, réglage du mode de transfert.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Souder avec le procédé de soudage semi-automatique en mono-passe à plat.

Souder avec le procédé de soudage semi-automatique en multi-passes à plat.

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages sur tôles à plat : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Maîtriser les techniques de soudage en tirant et en poussant.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	10/28

Adapter son geste sur les assemblages sur tôles : maintien des angles longitudinal et transversal, contrôle de la vitesse d'avance, rectitude de la trajectoire, distance entre la pièce et la buse.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portable.

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portable.

Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.

Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passe, réparation d'un cordon avec des défauts.

Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.

Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.

Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchant, défauts internes.

Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.

Effectuer des opérations de finition : brossage de la soudure et de la zone soudée.

Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage semi-automatique.

Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Organiser son intervention.

Alterner les tâches.

Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.

Informier et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Rendre compte de l'avancement de son travail.

Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.

Connaissance des risques d'origines électriques par contact direct et indirect.

Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.

Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).

Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.

Connaissance des risques du soudage en espace confiné.

Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS.

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage semi-automatique.

Connaissance des gaz de soudage en semi-automatique.

Connaissance de la préparation des bords et des joints.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage en semi-automatique à plat.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts de soudage.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	11/28

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2

Souder à plat avec le procédé de soudage TIG

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques, et d'instructions écrites ou orales, mettre en service l'installation de soudage TIG, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder à plat sur des éléments en acier avec fil massif conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité ; assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série. Le poste de travail équipé d'une installation de soudage TIG est approvisionné en pièces préalablement formées ou simplement débitées en fines ou fortes épaisseurs. Dans le cas de soudures d'ensembles complexes, le soudeur assembleur industriel recherche lui-même certaines informations sur un plan d'ensemble. Il respecte le cahier des charges des soudures.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation TIG est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures réalisées avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service : câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche TIG endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au TIG.

Equiper et mettre en service une installation de soudage TIG : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Déterminer le cycle de soudage en courant continu : pré gaz, rampe de montée, régime permanent, évanouissement de l'arc, palier de fin, post gaz.

Souder avec le procédé de soudage TIG en mono-passe.

Souder avec le procédé de soudage TIG en multi-passes.

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages sur tôles et tubes à plat : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Adapter son geste sur les assemblages sur tôles et tubes : maintien des angles longitudinal et transversal, contrôle de la vitesse d'avance, rectitude de la trajectoire, distance entre la pièce et la buse.

Coordonner l'alimentation du bain de fusion par le métal d'apport avec l'avance de la torche TIG.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portative.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	12/28

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portable.
 Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.
 Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes, réparation d'un cordon avec des défauts.
 Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.
 Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.
 Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchants, défauts internes.
 Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.
 Effectuer des opérations de finition : brossage de la soudure et de la zone soudée.
 Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage TIG.
 Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.
 Organiser son intervention.
 Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.
 Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...)
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques du soudage en espace confiné.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...)
 Connaissance de la composition d'un dossier technique.
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.
 Connaissance de la symbolisation des soudures.
 Connaissance des données contenues dans un DMOS.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance du procédé de soudage TIG.
 Connaissance des gaz de soudage en TIG.
 Connaissance de la préparation des bords et des joints.
 Connaissance des différents modes opératoires de soudage en TIG à plat.
 Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts de soudage.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	13/28

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3

Monter des éléments métalliques par pointage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des informations du dossier technique, identifier et localiser les différents éléments sur un plan, positionner, régler et pointer les éléments métalliques avec le procédé semi-automatique et TIG, respecter les tolérances géométriques et dimensionnelles. Respecter les principes de prévention et les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier, dans le cadre de la réalisation d'un ensemble ou sous-ensemble métallique selon les procédés semi-automatique et TIG.

Généralement sur une table de montage, le soudeur assembleur industriel positionne, règle, pointe des éléments métalliques préalablement débités et mis en formes.

Il contrôle visuellement et aux instruments (réglet, jauge, rapporteur d'angle, mètre...) la conformité dimensionnelle et géométrique de l'assemblage avant soudage. Il respecte les consignes écrites ou orales, le cahier des charges des soudures.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

Les informations du document technique, sont respectées.

Les différents éléments sur un plan sont identifiés et localisés.

La position et le réglage de chaque élément sont respectés.

Les tolérances géométriques et dimensionnelles sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service : câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche TIG endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Préparer la zone de montage avec l'outillage nécessaire tel que serre-joints, pince bloc, mètre à ruban, pointe à tracer, équerre...

Lire et comprendre un plan d'ensemble.

Vérifier les approvisionnements des pièces à pointer.

Redresser/calibrer les pièces en vue de leur accostage.

Positionner les éléments métalliques : écartement des bords, alignements, perpendicularité des pièces.

Pointer les éléments métalliques par les procédés semi-automatique et TIG : ordre et sens du pointage, répartition des points, dimension des points.

Contrôler visuellement les points de soudure et diagnostiquer les interventions correctives à réaliser.

Contrôler la géométrie et les dimensions de l'ensemble métallique suivant les exigences du dossier technique.

Renseigner les documents de traçabilité.

Maintenir son environnement de travail en état d'ordre et propreté.

Assurer la maintenance préventive des équipements.

Trier dans un dossier les éléments nécessaires à l'assemblage d'un ensemble métallique.

Organiser son intervention.

Aménager et sécuriser son poste de travail.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	14/28

Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral d'un défaut repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques d'origine électrique par contact direct et indirect.
 Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...)
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...)
 Connaissance de la composition d'un dossier technique.
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.
 Connaissance des données contenues dans un DMOS.
 Connaissance de la symbolisation des soudures.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance de la technologie des instruments de mesure dimensionnelle.
 Connaissance des tracés géométriques simples.
 Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.
 Connaissance du procédé de soudage semi-automatique.
 Connaissance des gaz utilisés en semi-automatique.
 Connaissance du procédé de soudage TIG.
 Connaissance des gaz utilisés en TIG.
 Connaissance des différents modes opératoires de soudage.
 Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts de soudage.
 Connaissance des tolérances géométriques et dimensionnelles

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	15/28

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4

Redresser et anticiper des déformations sur des ensembles métalliques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques, et d'instructions écrites ou orales, anticiper les déformations de l'ensemble métallique par contrainte, par bridage, et en optimisant les séquences de soudage pouvant être provoquées par celles-ci. Redresser les déformations provoquées par un assemblage thermique, respecter la conformité géométrique et dimensionnelle de l'ensemble métallique. Respecter les principes de prévention et les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et d'environnement.

Elle est mise en œuvre en atelier dans le cadre de la réalisation d'un ensemble ou sous-ensemble métallique.

Le soudeur assembleur industriel effectue des opérations de redressage sur des pièces en tôle ou profilés de matériaux courants. Il anticipe par déformation, bridage et optimisation les séquences de soudage, les déformations résultant des opérations de soudage.

Lors d'une opération de redressage, le soudeur assembleur industriel remet aux normes géométriques et dimensionnelles, définies dans un dossier technique, une pièce ayant subi des déformations dues au coupage thermique ou aux opérations de soudages. Il utilise à cette fin l'ensemble de l'outillage conventionnel de frappe (marteaux, chasse à parer...) et de chauffe.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

Les instructions orales ou écrites sont respectées.

Les déformations de l'ensemble métallique sont anticipées.

Les déformations provoquées par un assemblage thermique sont redressées.

Les dimensions et la géométrie de l'ensemble métallique sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, protections auditives...

Préparer la zone de travail avec l'outillage nécessaire tel que serre-joints, pince bloc, mètre à ruban, règle, marteau...

Lire et comprendre un plan d'ensemble.

Appliquer une gamme opératoire.

Décoder et identifier des symbolisations de soudures.

Prévoir les déformations potentielles d'une pièce en fonction des soudures à réaliser.

Appliquer des séquençements de soudage et des sens des cordons de soudure adaptés.

Pré-déformer une pièce.

Bridage d'une pièce avant soudage.

Contrôler par comparaison au jeu de cale ou à la règle, la planéité, rectitude et équerrage d'une pièce ou d'un ensemble.

Mettre en service un équipement de chauffe oxyacétylénique : type de buse, débits de gaz.

Redresser par chaudes de retrait : chauffe centrée, chauffe non centrée, chauffe symétrique...

Redresser à froid ; par torsion, au marteau, en porte à faux.

Assurer la maintenance préventive sur un équipement de chauffe oxyacétylénique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	16/28

Organiser ses activités de travail en appliquant les procédures de qualité et de sécurité.
 Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des contrôles.
 Alternier les tâches.
 Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.
 Informer et rendre compte par oral de déformations probables.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec les déformations.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).
 Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.
 Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).
 Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.
 Connaissance de la symbolisation des tolérances géométriques dans un plan.
 Connaissance des risques associés à la mise en œuvre des chauffes de retrait.
 Connaissance des gaz pour le procédé oxyacétylénique.
 Connaissance de la technologie des matériaux.
 Connaissance des causes des déformations dues au soudage.
 Connaissance du séquençement des joints soudés.
 Connaissance des outils de frappe.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	17/28

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5

Déterminer les variables d'une opération de soudage sur un ensemble métallique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En respectant les consignes et les règles de sécurité et à partir d'informations précisant le travail à réaliser et en référence à la norme des opérations de soudage, déterminer les variables d'une opération de soudage en l'absence d'un DMOS sur un ensemble de tuyauterie. Définir la préparation des joints en fonction de la pièce à souder, déterminer les paramètres de soudage (intensité, diamètre et nature des produits d'apport, gaz...), établir la répartition des cordons, réaliser les contrôles aux différentes étapes du soudage pour garantir la conformité de la fabrication.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce, en atelier ou sur site, pour le soudage d'éléments de tuyauterie de fines ou fortes épaisseurs.

En l'absence de DMOS et de documents techniques, le soudeur TIG électrode enrobée détermine le déroulement des opérations, le choix des instruments et des méthodes de travail (autogène, protection gazeuse, CO₂, arc...), sélectionne les outils et appareils de soudage appropriés.

Il détermine également toute une partie des variables d'une opération de soudage, évalue la qualité de ses soudures par rapport aux critères d'acceptation des cahiers des charges. Il doit être en mesure de situer son niveau de performance en fonction des exigences rencontrées dans les différents secteurs d'activité.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

Les règles garantissant la qualité des soudures sont appliquées.

Les informations précisant le travail sont respectées.

La norme des opérations de soudage est respectée.

Les variables de l'opération de soudage sont définies et pertinentes.

La préparation des joints de la pièce est définie.

Les paramètres de soudage sont déterminés.

La répartition des cordons est établie.

Les contrôles aux différentes étapes du soudage sont réalisés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Identifier le niveau de qualité des soudures.

Appliquer les règles garantissant la qualité des soudures par rapport à une norme.

Choisir le procédé de soudage TIG ou semi-automatique.

Choisir la préparation des bords et du joint en soudage TIG ou semi-automatique.

Choisir les consommables en soudage semi-automatique.

Choisir les consommables en soudage TIG.

Déterminer les paramètres en soudage semi-automatique.

Déterminer les paramètres en soudage TIG.

Déterminer la séquence de soudage.

Définir l'ordre des opérations d'assemblage.

Définir les méthodes d'assemblage d'un ensemble métallique.

Proposer une modification de mode opératoire.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	18/28

Informer et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.
 Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.
 Rendre compte de l'avancement de son travail.
 Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.
 Connaissance des variables des joints de soudure.
 Connaissance des différents niveaux de qualité dans la soudure.
 Connaissance des critères d'acceptation des soudures.
 Connaissance des tolérances des défauts.
 Connaissance de l'origine des défauts.
 Connaissance des procédés de soudage TIG et semi-automatique.
 Connaissance de la désignation des produits d'apports.
 Connaissance de la désignation des aciers.
 Connaissance des gaz dans le soudage.
 Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
 Connaissance sur l'influence des paramètres.
 Connaissance des principales normes de qualification de soudeur.
 Connaissance des modes opératoires de réparation.
 Connaissance des environnements normatifs et réglementaires des fabrications soudées.
 Connaissance de l'origine des déformations et retraits.
 Connaissance des formules de calcul pour les intensités de soudage avec les procédés TIG et semi-automatique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	19/28

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°6

Souder en toutes positions avec le procédé de soudage semi-automatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques, d'instructions écrites ou orales, mettre en service l'installation de soudage semi-automatique, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en toutes positions sur des éléments métalliques en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site pour le soudage d'éléments métalliques de fines et fortes épaisseurs.

Le soudage s'effectue sur des pièces unitaires ou de très petites séries.

Le poste de travail, équipé d'une installation de soudage semi-automatique, est approvisionné en ensembles ou sous-ensembles métalliques préalablement assemblés et pointés. Le soudeur assembleur industriel intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un chaudronnier pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en toutes positions, en mono-passe, multi-passes et souvent dans des postures contraignantes (au sol, couché, espaces réduits, confinés...).

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation semi-automatique est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions orales ou écrites sont respectés.

Les soudures réalisées avec le procédé de soudage semi-automatique sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage semi-automatique est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service : câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche semi-automatique endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrification.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au semi-automatique.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Souder avec le procédé de soudage semi-automatique en mono-passe en toutes positions.

Souder avec le procédé de soudage semi-automatique en multi-passes en toutes positions.

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages sur tôles en toutes positions : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Maîtriser les techniques de soudage en tirant, en poussant, en triangle, en sapin...

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	20/28

Adapter son geste sur les assemblages sur tôles en toutes positions : maintien des angles longitudinal et transversal, contrôle de la vitesse d'avance, rectitude de la trajectoire, distance entre la pièce et la buse.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portative.

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portative.

Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.

Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes, réparation d'un cordon avec des défauts .

Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.

Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.

Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchants, défauts internes.

Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.

Effectuer des opérations de finition en toutes positions : brossage de la soudure et de la zone soudée.

Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage semi-automatique.

Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Organiser son intervention.

Alterner les tâches.

Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.

Informier et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Rendre compte de l'avancement de son travail.

Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.

Connaissance des risques d'origines électriques par contact direct et indirect.

Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.

Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).

Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.

Connaissance des risques du soudage en espace confiné.

Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS.

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage semi-automatique.

Connaissance des gaz utilisés en semi-automatique.

Connaissance de la préparation des bords et des joints.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage en semi-automatique en position.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts de soudage.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	21/28

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7
Souder en toutes positions avec le procédé de soudage TIG
Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques et d'instructions écrites ou orales, mettre en service le générateur de soudage TIG, localiser et identifier les soudures sur un plan, souder en toutes positions sur des éléments métalliques en acier carbone conformément au cahier des charges des soudures, aux principes de prévention et aux règles de sécurité. Assurer la maintenance de premier niveau du générateur de soudage et du matériel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique au quotidien dans le respect des règles relatives aux gestes et postures au travail, des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle s'exerce en atelier ou sur site pour le soudage d'éléments métalliques de fines et fortes épaisseurs.

Le soudage s'effectue sur des pièces unitaires ou de très petites séries.

Le poste de travail équipé d'une installation de soudage TIG est approvisionné en ensembles ou sousensembles métalliques préalablement assemblés et pointés. Le soudeur assembleur industriel intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un chaudronnier pour le pointage des éléments.

Les soudures sont réalisées en toutes positions, en mono-passe, en multi-passes et souvent dans des postures contraignantes (au sol, couché, espaces réduits, confinés...).

Critères de performance

Les principes généraux de prévention et les règles de sécurité sont respectés.

La mise en service de l'installation de soudage TIG est assurée.

La localisation et l'identification des soudures sur un plan sont respectées.

Les documents techniques, instructions écrites ou orales sont respectés.

Les soudures avec le procédé de soudage TIG sont conformes au cahier des charges.

La maintenance de premier niveau du générateur de soudage TIG est assurée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Inspecter l'installation du générateur ou du matériel avant la mise en service pour repérer les anomalies :

câble d'alimentation endommagé, fuite de gaz, connecteur de pièce endommagé, torche TIG endommagée.

Mettre en œuvre les moyens de protection collective (EPC) : ventilation, rideaux de protection.

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité, gants, masque de soudage, protections auditives, tablier de soudeur...

Appliquer les consignes adaptées en cas d'électrisation.

Identifier sur un dessin d'ensemble les informations pour réaliser les soudures.

Extraire d'un DMOS les données imposées à la réalisation des soudures au TIG.

Equiper et mettre en service une installation de soudage TIG : installation bouteille de gaz, raccordement torche, installation des accessoires.

Vérifier la qualité de la préparation des pièces à souder : état de surface, accostage des bords, écartement des bords, angle du chanfrein.

Déterminer le cycle de soudage en courant continu : pré gaz, rampe de montée, régime permanent, évanouissement de l'arc, palier de fin, post gaz.

Souder avec le procédé de soudage TIG en mono-passe en toutes positions.

Souder avec le procédé de soudage TIG en multi-passes en toutes positions.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	22/28

Appliquer les techniques de soudage sur les assemblages en toutes positions : bout à bout, angle intérieur, angle extérieur, recouvrement.

Coordonner l'alimentation du bain de fusion par le métal d'apport avec l'avance de la torche TIG.

Adapter son geste à la conduite du bain de fusion en toutes positions : angle torche, temps d'arrêt, méthodes de balayages, dépôt du métal d'apport.

Monter et vérifier les accessoires d'une meuleuse portative.

Effectuer les opérations de mise en route et d'arrêt d'une meuleuse portative.

Choisir les disques à tronçonner ou à meuler.

Réaliser des opérations de meulage : reprise des cordons (sifflet), nettoyage entre passes, réparation d'un cordon avec des défauts.

Adapter la séquence de soudage, pour prévenir la déformation des pièces.

Adapter les paramètres ou les techniques de soudage en fonction des problèmes identifiés.

Contrôler visuellement la qualité des soudures : dimension du cordon, défauts débouchant, défauts internes.

Mettre en œuvre une opération corrective en cas de non-conformité.

Effectuer des opérations de finition en toutes positions : brossage de la soudure et de la zone soudée.

Assurer l'entretien préventif d'une installation de soudage TIG.

Trier dans un dossier les éléments nécessaires à la réalisation des soudures.

Organiser son intervention.

Alterner les tâches.

Respecter les principes ergonomiques au poste de travail.

Informier et rendre compte par oral qu'un défaut est repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Rendre compte de l'avancement de son travail.

Alerter en cas d'aléas, d'anomalies, de risques.

Connaissance des risques d'origines électriques par contact direct et indirect.

Connaissance des risques liés aux fumées de soudage et aux agents chimiques dangereux.

Connaissance des risques liés aux activités physiques (gestes répétitifs, postures pénibles...).

Connaissance des risques d'incendie et des règles de sécurité liés aux travaux par points chauds.

Connaissance des risques du soudage en espace confiné.

Connaissance des risques liés aux équipements de travail (brûlures, coupures, projections, chutes de pièces...).

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS.

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage TIG.

Connaissance des gaz de soudage en TIG.

Connaissance de la préparation des bords et des joints.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage TIG en position.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts de soudage.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	23/28

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer et installer son poste de travail en fonction des objectifs de production à atteindre et des délais à respecter, dans la limite de ses responsabilités. Le soudeur TIG électrode enrobée est généralement placé sous la responsabilité d'un hiérarchique, il planifie néanmoins son activité de la journée.

Critères de performance

Le cahier des charges défini dans le dossier technique est respecté.

La préparation du poste de travail facilite la mise en production.

Les délais de production sont respectés.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'opérations de soudage, respecter et faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité d'environnement et de protection de la santé au travail applicables dans le milieu considéré. Pour les opérations de soudage et les travaux connexes, le soudeur TIG électrode enrobée met en œuvre des équipements comportant des risques importants compte tenu des matières à souder, des procédés de soudage à appliquer. Le soudeur TIG électrode enrobée doit identifier les risques électriques, d'incendie, d'asphyxie pendant les phases de soudage. L'application de ces règles constitue l'élément prioritaire et obligatoire de toutes ses actions aussi bien pour lui que pour son environnement.

Critères de performance

Le choix et le port des équipements de protection individuelle sont adaptés aux travaux à réaliser.

Les règles de sécurité spécifiques à chaque machine ou équipement sont appliquées.

Maintenir son attention de façon continue.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Maintenir sa concentration de façon continue lors des opérations de soudage et des travaux annexes pour assurer un geste technique régulier sur l'ensemble des activités, afin de garantir un ensemble de soudures conforme à la norme en vigueur, repérer les problèmes, et les aléas.

Critères de performance

La régularité du geste technique garantit des soudures conformes.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	24/28

Glossaire technique

DMOS

Descriptif du Mode Opérateur de Soudage

C'est un document qui regroupe l'ensemble des informations pour réaliser le soudage : préparation avant soudage, réglages du générateur de soudage, informations sur les matériaux mis en œuvre, gaz...

EPC (Equipements de Protection Collective)

Les équipements de protection collective (EPC) sont des dispositifs techniques qui isolent du danger des personnes potentiellement exposées. Le recours à un EPC protège toute personne se trouvant à proximité du danger. Les équipements de protection collective ont une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- éviter l'accès à une zone de danger : veiller à ce que des personnes ou des parties du corps (les mains, par exemple) ne puissent se trouver à un endroit dangereux ;
- recueillir les matériaux, éléments et liquides projetés ;
- réduire les émissions de bruit, de rayonnement, de produits dangereux, de poussière, de gaz...
- éliminer le danger avant que la zone de danger soit atteinte.

Par exemple : les installations d'aspiration de substances dangereuses, les capots de protection des parties mobiles des machines, les enceintes de confinement des sources de bruit.

EPI (Equipement de Protection individuelle)

Equipement de protection individuelle qui protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer (tel que cagoule de soudage, masque, lunettes, gants, chaussures de sécurité...).

Equipement de travail

Les équipements de travail sont constitués de tout le matériel nécessaire à l'exercice de l'activité de l'entreprise :

- meuleuse à renvoi d'angle,
- générateur de soudage,
- marteau...

Gougeage

Le gougeage est une opération qui permet de faire une reprise à l'envers mais aussi de réparer des soudures externes ou internes qui ont pu être décelées non conforme aux rayons X ou à l'ultra-son. Cette opération peut être réalisée soit par des procédés mécaniques soit par des procédés thermiques.

HSE

Hygiène, sécurité et environnement

Joint de soudure

Désigne l'espace à remplir de métal entre deux parties à assembler dont les bords ont été convenablement préparés à cet effet.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	25/28

MAG (Métal Actif GAZ)

Le MAG est un procédé de soudage semi-automatisé répandu dans de nombreux secteurs industriels. Ce procédé utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité d'un fil électrode fusible. Le bain de fusion est protégé par un gaz actif

soudage en espace confiné

Un espace confiné est un volume totalement ou partiellement fermé (cuves, bâtiment, équipement, matériel...) qui n'a pas été conçu pour être occupé en permanence par le personnel. Les soudeurs peuvent intervenir de façon temporaire pour effectuer des travaux d'entretien ou de réparation.

Soudage sur fine épaisseur

Le soudage sur fine épaisseur est réalisé sur des tubes ou tôles d'épaisseur inférieure à 5mm.

Les technologies de soudage (semi-automatique ou TIG) permettent une pénétration suffisante sur toute l'épaisseur du tube ou de la tôle en une seule passe (soudage mono-passe). Le chan freinage du tube ou de la tôle n'est généralement pas obligatoire.

Soudage sur forte épaisseur

Le soudage sur forte épaisseur est réalisé sur des tubes ou des tôles d'épaisseur supérieure à 5mm. Un chanfrein est réalisé pour permettre au soudeur de réaliser la pénétration (racine) et ensuite recouvrir par une ou plusieurs passes pour reconstituer le joint de soudure. (Soudage multi passe)

Souder

Assurer de façon permanente la continuité de la matière par fusion entre les parties constitutives d'un assemblage.

TIG (Tungstène Inert Gas)

Le TIG est un procédé de soudage répandu dans les applications les plus exigeantes (pétrochimie, nucléaire, pharmaceutique, agroalimentaire...). Un arc électrique est établi entre la pièce à souder et une électrode réfractaire en tungstène protégé par un flux de gaz inerte. Le soudeur apporte le métal d'apport manuellement dans le bain de fusion pour créer le cordon de soudure.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	26/28

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	27/28

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
SAI	Référentiel Professionnel	TP-01375	Soudeur Assembleur Industriel	28/28